BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNEE MDCXCII.

TOME VINT-TROISIE ME

Premiere Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

MDCXCIX.



AVERTISSEMENT.

ON n'a pû se résoudre à entrer dans l'examen de tant de piéces qui ont paru, & qui paroissent encore tous les jours au sujet des Disputes des Jesuites avec les Jansenistes. Mais afin que ceux qui souhaitent de lire ces sortes de Livres, puissent connoître ceux qu'ils n'ont pas encore vûs, on a mis dans la Table tous ceux dont on n'a point parlé dans cette *Bibliothéque*, & on les a marquez d'une étoile *, afin qu'on les puisse distinguer

des autres, dont on parle dans la premiére Partie de ce Volume, & dont le premier mot est en lettres capitales, de ceux dont on parlera dans la seconde, & qui sont marquez d'une croix †, & de quelques autres qu'on n'a fait qu'indiquer.

TABLE

DES

LIVRES.

Contenus dans cette Première Partie du Tome XXIII. & de quelques autres imprimez depuis peu.

A.

K.

L.

M.

N.

BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

JUILLET.

I.

PROJET & *Fragmens d'un* DICTIONAIRE CRITIQUE. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1692. in 8. pagg. 400.

I. L n'y a gueres de Livres plus utiles, & d'un usage plus universel, que les Dictionaires; & bien qu'on dise ordinairement qu'ils sont la Bibliotheque des Ignorans, & que quelques Savans du premier ordre affectent de les mépriser beaucoup, ils ne

ne laissent pas d'y avoir souvent recours, & ils ne nous avertissent point toutes les fois qu'ils les consultent dans leur Cabinet. Mais si les Dictionaires sont utiles, ils sont aussi bien dangereux, par le grand nombre de fautes dont ils sont remplis ; & l'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enseignes. C'est ce qui rend fort nécessaire un Dictionaire, qui soit comme le correctif de tous les autres, &, s'il faut ainsi dire, la pierre de touche, avec laquelle on examine les choses qu'on y rencontre. C'est là en partie le but que se propose M. *Bayle* dans le grand (*a*) Ouvrage *in folio* qu'il nous promet, & duquel le Livre, dont on vient de lire le titre, n'est que l'essai. On dit que ce n'est le but de M. Bayle qu'en partie ; car bien qu'il veuille s'attacher principalement à relever les fautes des Auteurs des Dictionaires, il se forme un plan encore plus vaste, ayant dessein de ramasser les bévuës de toutes sortes d'Auteurs, de quelque Nation & de quelque Réligion qu'ils soient, sans s'amuser à faire le Controversiste ; puisque, sauf le respect dû à *Moreri*, il n'est rien de si mal placé, qu'un Traité de Controverse dans un Dictionaire.

Il

(*a*) *C'est le même, qu'on a déja annoncé par avance dans cette Bibliotheque. Tom. XXII. pag.* 157. [Il a été imprimé en 2 Voll, *in folio*. en 1697.]

Il faut donc d'abord, pour bien comprendre le plan de M. Bayle, distinguer les faussetez Theologiques, ou Philosophiques, des faussetez d'un autre genre. L'Auteur ne s'arrêtera point aux premiéres, parce qu'on n'a point encore decidé à l'égard des différens Partis de la Réligion, non plus qu'à l'égard de diverses Sectes de Philosophie, qui a raison, ou qui a tort. Il y a pourtant de certaines erreurs qu'on peut appeller de droit, pour les distinguer des erreurs de fait dont on promet de nous parler; parce qu'elles sont si averées, qu'il n'y a plus personne aujourd'hui qui les soûtienne, comme, par exemple, l'opinion de S. Augustin, & de tous les Anciens sur les Antipodes; ou celle des Siamois, qui s'imaginent que la Terre est quarrée, & que le Ciel porte dessus par ses extrémitez.

Il y a encore une autre sorte de fautes qui pourroit bien entrer dans ce plan, ce sont les fautes de raisonnement, sous lesquelles on peut comprendre les fausses conséquences, les réflexions peu solides, & peu judicieuses, & quantité d'autres de cette nature qui choquent le bon sens; lors que ces fautes sont si visibles, qu'il n'y a personne qui soit de bonne foi, qui n'en convienne. S'il est vrai, comme

M. Bayle, semble l'indiquer dans son *Projet*, qu'une des vûës qu'il s'est proposées, c'est de mortifier l'homme, en lui donnant mille preuves de l'infirmité humaine; qu'y a-t-il de plus propre à ce but, que de lui faire voir que sa raison, dont il fait tant de cas, & par le moyen de laquelle il s'éléve au dessus de toutes les creatures, bronche malheureusement presque à chaque pas qu'elle fait, malgré le secours de l'étude & de la méditation? Si M. Bayle renferme ces sortes de fautes dans son Dictionaire, les Péres de l'Eglise seuls lui pourront fournir une riche moisson; & il seroit d'autant plus nécessaire de marquer ces sortes de fautes dans les Auteurs Ecclésiastiques, qu'ils en imposent ordinairement, par leur autorité, à des personnes, d'ailleurs habiles & judicieuses.

On trouve, par exemple, dans S. Augustin cette reflexion, sur ces paroles de ces Enfans qui insultoient à *Elisée*, (a) *Monte Chauve, monte chauve, Quid est, ascende Calve, ascende calve; nisi ascende crucem in loco Calvariæ*, „ que veut „ dire autre chose, Monte chauve, mon-„ te chauve? sinon, Montez à la croix „ sur le calvaire. M. de *Sacy* dans ses notes sur le 4. Livre des Rois ne manque pas

(a) II. Rois, Ch. II. 23.

pas de remarquer ces paroles de S. Augustin, comme quelque chose de considérable. Cependant il n'y a personne qui ne voye que c'est un misérable jeu de mots, qui n'a d'autre aparence de fondement que dans la version Latine d'un passage hebreu, où S. Augustin, s'il l'avoit entendu, n'auroit pas trouvé son compte.

Le même (a) Saint fait cette remarque sur cette Femme (b) qu'Elie trouva à la porte de Sarepta, ramassant quelques bûches de bois. *Considerez que l'Ecriture ne dit pas de cette Femme, qu'elle vouloit ramasser un bâton de bois, ni trois, ni quatre, mais deux; ce qui nous marque d'une maniere mystérieuse que c'étoit Jesus-Christ même qu'elle recevoit en la personne d'Elie, & que lors qu'elle vouloit ramasser deux bâtons de bois, elle cherchoit à connoître le Mystére de la Croix. . . . . Car la croix de nôtre Sauveur est composée de deux bâtons ou de deux morceaux de bois.* On est fort heureux quand on a dix ou douze siecles d'Antiquité, on peut dire impu-

(a) *August. de Temp. Serm.* 201. *Tom. XI pag.* 355. *Id. Hom.* 18 *ibid. pag.* 167.

(b) *I. Rois. XVII.* 10. *Il y a simplement dans l'Hebreu* ramassant du bois. *C'est là l'écueil de tous ceux qui font des réflexions, sur les versions, sans regarder l'Original.*

nément ce qu'on veut. Mais il semble que les Modernes devroient aller un peu bride en main ; & la Traduction & les Notes de (*a*) M. de Sacy n'en auroient pas été moins bonnes, quand il n'auroit pas cité cette remarque de S. Augustin. Mais M. Bayle auroit trop affaire, s'il vouloit ramasser toutes ces sortes de fautes ; & au lieu d'un Volume *in folio* qu'il nous promet, il pourroit bien en fournir dix ou douze. Il nous avertit encore dans son Projet, qu'il ne se contentera pas de remarquer des fautes capables d'en imposer aux plus grands Docteurs ; mais qu'il marquera aussi les plus grossieres, lors qu'elles seront répanduës dans plusieurs Livres ; parce qu'elles sont capables de tromper beaucoup de gens.

Il ne s'arrêtera pas non plus aux fautes qui sont de quelque conséquence, il en raportera plusieurs qui ne regarderont que quelque fait particulier, ou qui même ne choqueront que la plus rigoureuse exactitude ; on marquera même les fautes des premieres Editions ; bien qu'elles ayent été corrigées dans les secondes. Pour ce qui regarde les Auteurs, dont on se prépare de relever les fautes, on ne s'arrêtera qu'aux plus

(*a*) *C'est sur le III. Livre des Rois, Chap. XVII. 10, 11.*

plus célébres, dont les erreurs sont contagieuses, par l'autorité qu'ils se sont aquise dans la République des Lettres; comme sont les *Scaligers*, les *Saumaises*, les *Baronius*, & autres Auteurs de ce rang. M. Bayle en relevé pourtant souvent quelques uns dans son Essai, qui sont infiniment inferieurs en merite à ceux qu'on vient de nommer, & sur l'autorité desquels il y a bien peu de gens qui fassent fonds.

II. Quant aux Dictionaires, ausquels M. Bayle en veut principalement, & sur tout aux Dictionaires Historiques & Geographiques, on y trouve de deux sortes de fautes. Les premiéres, & les plus pardonnables, sont des fautes d'Omission, qu'on peut encore diviser en deux espéces differentes. La premiere est l'oubli de certains articles tout entiers, que M. Bayle suppléera. La seconde est l'oubli de certaines circonstances particulieres, dans des articles que ces sortes de Dictionaires contienent. Pour cette espéce de fautes, il me semble qu'il est assez difficile de s'y bien conduire. Car il faut remarquer, que tous ceux qui se sont proposé de faire de ces sortes de Dictionaires, n'ont pas eu en vuë de dire sur un article tout ce qu'on en pouvoit dire; mais seulement les choses principales,

& qu'il importoit le plus au Lecteur de savoir. Ainsi, il ne s'agit pas de suppléer à ces articles tout ce qu'on pourroit y ajoûter. Il semble qu'il faut tout au plus s'arrêter aux circonstances essentielles, & qui font une partie considérable de l'article dont il s'agit. Ce seroit, par exemple, une faute importante si en parlant de *François I.* on oublioit de dire qu'il fut pris à la bataille de Pavie, & que *Charles V.* le fit conduire à Madrid. Mais ce n'en seroit pas une, de ne point rapporter toutes les circonstances de sa prison, & tous les moyens qu'on employa pour obtenir sa liberté. Il paroit que M. Bayle fait cette distinction, il n'y a pas apparence qu'il s'engage à suppléer toutes les particularitez que les faiseurs de Dictionaires ont oubliées ; bien que sur l'article d'*Achille* & de quelques autres, il entre dans un grand détail. Il semble que cela seroit mieux dans un autre Dictionaire, où l'on ne rapporteroit sur chaque article, que les circonstances particulieres & peu connuës. Les plans trop vastes deviennent souvent embarrassans, & il arrive toûjours qu'on ne les remplit point exactement. Pour les fautes de commission, ce seront celles ausquelles nôtre Auteur s'attachera le plus ; & l'on en voit déja beau-

beaucoup d'exemples dans ces Fragmens où l'on reléve très-souvent *Charles Etienne*, *Lloyd*, *Hoffman*, *Baudrand*, *Moreri*, *&c.*

A l'égard de ce dernier, outre les fautes particulieres, qui sont répandües dans plusieurs endroits de son Ouvrage, on en remarque plusieurs générales, & qui influent presque sur tous les Articles. La premiere est qu'il entasse toutes ses citations à la fin de chaque article, sans faire voir qu'une telle chose a été dite par celui-ci ; une telle autre par celui-là ; en sorte, dit M. Bayle, *qu'il faut quelquefois heurter à plus de cinq ou six portes, avant que de trouver à qui parler.* 2. *Il avance souvent mille choses, ou qu'on ne trouve point dans ses citations, ou dequoi il ne fournit aucun garand, ou qui sont toutes mutilées par le retranchement de certaines circonstances, qui constituent l'espéce du fait, & qui en sont le principal agrément.* 3. Enfin *il ne fait pas toûjours connoître les gens par les endroits les plus remarquables.*

L'Auteur ne nous aprend point s'il renfermera dans son plan les Dictionaires qui ne regardent que les langues, & qui n'auroient pas moins besoin de censure & de reforme que les autres. Il est constant, par exemple, qu'on trouve dans *Furetiere* & dans *Richelet* bon nom-

bre de fautes considérables tant d'omission que de commission. Les Dictionaires Philosophiques lui pourroient aussi fournir quantité d'erreurs de fait, & il n'y a pas jusques aux Dictionaires de Droit, où il ne pût trouver de quoi remplir son recüeil. M. * *Ludolf*, par exemple, remarque deux fautes considérables, dans celuy de *Calvin*. Ce Jurisconsulte dit qu'*Oasis* est une *espece de peine*, au lieu qu'il faloit dire que c'étoit une Isle terrestre, c'est-à-dire, un lieu habité, environné de sable de toutes parts, où l'on envoyoit en exil les Criminels. C'est donc comme s'il avoit dit qu'une Isle est une espéce de peine, & sur le mot *Ouasis*, il dit qu'*Ouasis* est un lieu désert en Afrique, au lieu de dire que c'étoit un lieu cultivé & habité dans les Deserts d'Afrique. A propos de quoi le même Savant remarque une faute de Baudrand, qui distingue la grande *Oasis* de la petite, & dit que la premiere s'appelle *Alguechet*, & l'autre *Eleochat* ou *Eleochet*; ne sachant pas que ces trois mots sont les mêmes. Mais aparemment que M. Bayle ne se propose pas un plan si vaste qui demanderoit plus de tems que la vie d'un homme, & qui fourniroit à un grand nombre de volumes.

III.

* *In Commentar. ad Histor. suam Æthiopic. pag. 51.*

III. Après avoir expliqué son plan, il faut dire quelque chose de la maniere dont il prétend le remplir. La Methode qu'il suivra, c'est de dire sur chaque article les fautes dans lesquelles sont tombez, tant les faiseurs de Dictionaires, que les autres Auteurs ; & parce qu'on ne veut rien dire que de bien certain, on aura soin de citer fidélement à la marge, non seulement les Auteurs dont on s'appuyera, mais mêmes leurs propres paroles, dans la langue qu'ils ont écrit. D'ailleurs comme tout ne sera pas également essentiel, & qu'il y aura cent observations accessoires qui ne seront pas inutiles, on les renverra dans les Notes, qu'on ajoûtera à la fin de chaque article.

Ces Articles seront de deux sortes ; les uns que l'Auteur appelle *Personnels*, comme sont ceux d'*Achille*, de *Junius Brutus*, &c. & les autres, qu'il nomme *réels*, c'est-à-dire, qui ne sont ni de noms de Personnes, ni de noms de lieux ; on en voit deux exemples dans ces Fragmens, savoir ceux d'*Hippomanes*, & de *Jour*. Pour donner une plus juste idée de ce dessein & de la maniere de l'execution, voyons en peu de mots, comment M. Bayle s'y prend sur un des Articles Personnels de son Fragment, & sur un des Articles réels.

Nous choisirons, pour la premiere espéce, le premier de tous, qui est *Achille*. Il remarque d'abord que tous ceux qui ont cherché l'étymologie de ce nom, se sont trompez, en voulant la trouver dans les qualitéz personnelles du Heros de l'Iliade d'*Homere*. Cela seroit bon s'il n'y avoit point eu d'homme de ce nom auparavant; Mais (*a*) *Ptolomée Hephæstion* nous aprend dans *Photius*, que *Chiron* donna le nom d'Achille au Fils de *Pelée* son Disciple, à cause que lui-même Chiron, avoit eu un Précepteur, qui s'appeloit Achille. Le même Hephæstion parle d'un autre Achille fils de la Terre, lequel ayant reçû dans son antre la Déesse *Junon*, lorsqu'elle fuyoit les poursuites amoureuses de *Jupiter*, lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à consommer le mariage.

Après cela, M. Bayle examine ce que plusieurs Auteurs ont dit touchant la nourriture d'Achille, & en relevant plusieurs bevuës de ceux qui en ont parlé, il montre principalement que M. de (*b*) *Girac* a eu tort de nier à *Costar* qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fût nourri de moüelle de Lion. Il fait voir que tous ceux qui ont re-

(*a*) *Voyez la Bibliothéq de Photius, Cod.* 109. (*b*) *Replique à Costar. sect.* 7.

refuté ceux qui ont écrit qu'Achille en fût nourri, en entreprenant de prouver ou que les lions n'ont point de mouëlle, ce qui est pourtant faux, ou en montrant que cette mouëlle seroit plûtôt un poison qu'un aliment, ont absolument perdu leur tems; puis que les Anciens eux-mêmes, qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Il en seroit de même si l'on vouloit refuter par la Physique ce que les Anciens ont dit de la maniere dont Achille fut rendu invulnerable.

On fait voir après cela, que les Poëtes ont eû raison de feindre que ce Heros avoit été nourri de mouëlle de Lion, puis qu'ils vouloient lui donner pour caractere une colére indomtable, comme il paroit par le premier vers de l'Iliade. Ceux qui ont feint qu'il avoit été nourri de la moüelle de Cerf, ont eu encore égard au caractére (a) d'aller bien du pié que lui donne *Homere* en mille endroits.

On passe ensuite aux erreurs touchant les Précepteurs d'Achille. On fait voir que *Decimator*, dans son *Thesaurus Linguarum*, s'est trompé en soûtenant que ce Heros fût élévé par Chiron, & ensuite par *Phenix*; puisque si l'on veut suivre Homere, comme Decimator, on

(a) πόδας ὠκύς.

verra que Phenix a été le premier Précepteur d'Achille ; si l'on veut suivre une foule d'autres Auteurs, il ne faudra lui donner que Chiron. On fait ensuite quelques réflexions sur les Armes impenetrables que Thetis fit faire à Achille, & qui paroissoient fort inutiles, puis que cette tendre Mere l'avoit déja rendu invulnerable, en le plongeant dans le fleuve Styx ; & l'on censure Moreri qui dit que la mouëlle de Lion rendit Achille *Généreux*, au lieu de dire courageux, comme a corrigé M. Le Clerc ; & qu'*Ulysse* découvrit Achille en lui faisant présenter des bijoux & des armes, au lieu de dire, après (a) *Ovide*, que ce fût lui même qui les lui présenta, comme aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour. Il est vrai que *Stace* dit que ce ne fut pas Ulysse, qui fit l'étalage, mais il ne dit pas qu'il le fit faire par un Marchand.

On corrige encore *Malherbe* & *Sarrazin*, qui ont dit qu'Achille demeura neuf ans sans combatre, après la perte de *Briséis* ; en faisant voir que toute l'Iliade ne comprend qu'une année, comme l'a remarqué le P. *Mambrun* dans son excellent Traité du *Poëme Epique* ; d'où il suit que depuis la retrai-
te

(a) *Metam. Lib.* 13.

te d'Achille jusqu'à son retour à l'Armée, après la mort de *Patrocle*, il ne peut s'être passé que quelques mois. Enfin on reléve Moreri & quelques autres Auteurs, sur quelques circonstances des funerailles & du Tombeau d'Achille.

Pour les Notes qui accompagnent cét Article, la premiere contient quelques particularitez du Dictionaire Historique de Charles Etienne, corrigé & augmenté par Nicolas Lloyd Membre du Colége de Wadham à Oxfort. La seconde nous parle du mérite, des connoissances, & de la mort de M. de Girac. Dans la troisiéme on nous aprend que le *Thesaurus Scholasticæ eruditionis* a été premierement composé par *Basilius Faber Soranus*, Recteur d'un Colége à Erford, & publié l'an 1571. Il fut reïmprimé en 1625. avec les corrections & additions de *Buchnerus*, & pour une troisiéme fois en 1655. après avoir encore été recorrigé par le même. Enfin *Christophle Cellarius* l'a corrigé & augmenté tout de nouveau, pour la derniere Edition, qui est de l'an 1686.

La quatriéme remarque comprend des réflexions sur les inconveniens ausquels les Poëtes exposoient leurs *Divinitez Femelles*, & sur les disputes de

Theo-

Thamyris avec les *Muses*. La cinquiéme examine d'une maniere galante, si *Virgile* a gardé le *Decorum* en introduisant *Venus* demandant à son Mari, des graces pour un bâtard qu'elle avoit ; & le mari si sot, que de les lui accorder. La sixiéme & derniere regarde une citation de *Calepin*.

Voila la maniére dont M. Bayle s'y prend dans les articles Personels ; bien que sa Methode ne soit pas differente dans ceux qu'il nomme Reels, peut-être ne sera t-il pas hors de propos, d'en donner ici un exemple, pour voir ce qu'il peut dire sur ces sortes de sujets. Nous prendrons pour cela le mot de *Jour*.

1. Il remarque d'abord, que les Auteurs ne sont point d'accord sur la définition du jour naturel & du jour artificiel. Cette différence & quelques autres, jettent dans des embarras assez grands, & causent dans le discours, & même souvent dans le calcul, des équivoques qu'il est difficile de bien développer. Les uns définissent le jour naturel ; le (a) *tems qui s'écoule depuis le lever du Soleil, jusques à son coucher*, & le jour artificiel *l'espace renfermé dans 24. heures*. D'autres définissent le jour na-

(a) Le P. Labbe, *Abbr. Chronolog.* T. I. *Censorin*.

naturel, (a) *l'espace de tems que le Soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la Terre*, & le jour artificiel *le tems depuis le lever du Soleil jusques à son coucher*. On fait voir, que le jour naturel se doit prendre pour le têms qui coule depuis que le Soleil quitte le Meridien, jusques à ce qu'il y revienne, qui comprend 24. heures; & que par le jour artificiel on doit entendre le tems qui s'écoule depuis le lever du Soleil jusques à son coucher. On donne au jour naturel le nom de jour, bien qu'il soit composé de la nuit, parce qu'on tire son nom de la partie la plus excellente.

2. Mais on remarque en second lieu, que les Anciens Gaulois n'étoient pas dans cette pensée, & qu'ils donnoient le nom de nuit, à cèt espace de 24. heures que le Soleil employe à faire le tour, & qui est composé de jour & de nuit. M. du Cange montre dans son Glossaire Latin, que non seulement les François, mais aussi les Peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois, &c. ont compté par nuits, jusques à ce qu'on appelle le *moyen tems*; il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes.

3. M.

(a) *Gassendi Institut. Astron. L. I. Cap. 22. Cantel. p. 13. du Calcul Ecclési. Furetiere.*

3. M. Bayle parle après cela de la division du jour en Civil & Astronomique, & de la difference qu'il y a parmi les différentes Nations à l'egard du tems auquel elles commencent & finissent leur jour civil. Après quoi il explique le dessein du Livre de *Bergier* sur le *point du jour*, & cela lui fournit l'occasion de parler de ce qui arrive à l'égard du jour, à ceux qui font le tour du Monde ou par l'Orient ou par l'Occident. Pour peu qu'on ait de connoissance du Globe & de la Sphére, on sait que ceux qui vont par l'Orient gagnent un jour en faisant le tour de la Terre, pendant que ceux qui vont par l'Occident en perdent un; en sorte que si deux vaisseaux partoient en même tems du premier Méridien, par exemple, l'un vers l'Orient & l'autre vers l'Occident, & qu'en faisant le tour ils se vinssent rencontrer sous le même premier Méridien, celui qui auroit navigué vers l'Orient, compteroit, par exemple, Dimanche, pendant que celuy qui auroit navigué vers l'Occident ne compteroit encore que Vendredi, comme il est arrivé à plusieurs voyageurs dont on allégue les exemples. Cela paroit assez clair; pour peu qu'on y fasse d'attention. Cependant M. Bayle fait voir, que plusieurs personnes, d'ail-

d'ailleurs habiles dans ces matieres, se sont tellement embrouillées sur ce sujet, que quelquefois elles ont dit tout le contraire de ce qu'il faloit dire, attribuant à ceux qui voyagent par l'Orient, ce qui apartient à ceux qui voyagent par l'Occident ; & à ceux-ci, ce qui ne convient qu'à ceux-là.

On met dans le rang de ceux qui se sont trompez sur cette matiere, *Godefridus Wendelinus*, qui dans l'approbation du *Circulus Urbanianus*, s'est servi d'une phrase, laquelle semble marquer qu'il croyoit, que le tour par l'Orient donne un jour de moins, & le tour par l'Occident donne un jour de plus. Mais ne pourroit-on point justifier cêt habile Homme ? Il dit que pour reduire ceux qui auroient voyagé par l'Occident & ceux qui auroient voyagé par l'Orient, au même calcul, il faudroit ôter un jour aux premiers, & en faire intercaler un aux seconds. Pour ce sujet il ne faut pas employer (*a*) la comparaison de M. Bayle, mais une autre, qui ait plus de raport à la matiere dont il s'agit. Chacun sait que nôtre Année civile devance l'année Solaire de

(*a*) *On pourroit la tourner autrement, & y trouver son compte, pour justifier Wendelinus.*

de six (*a*) heures, c'est à dire, que nous sommes à la fin du 365. jour de l'année civile, lors que nous n'en sommes qu'à la dix-huitiéme heure du 365. de l'année Solaire; & au bout de quatre ans, nous sommes à la fin du 365. jour de l'année civile, lors qu'on n'est qu'à la fin du 364. de l'année Solaire; en sorte qu'en comptant selon l'année civile, on sera, par exemple, au commencement du Dimanche, lors qu'en comptant par l'année Solaire, on ne sera qu'au commencement du Samedi. Voila précisement le cas de ceux qui auroient fait le tour par l'Orient, par raport à ceux qui n'auroient pas bougé de l'endroit d'où les premiers seroient partis. Voyons présentement ce qu'ordonna *Jules César* pour égaler l'année Civile à l'année Solaire; car il est clair qu'il faudra faire la même chose, pour égaler le calcul de ceux qui auront fait le tour de la Terre par l'Orient, au calcul de ceux qui n'auront pas bougé de l'endroit où ils les avoient laissé à leur départ. Cèt Empereur ordonna qu'on *intercaleroit* un jour chaque quatriéme année Civile, & qu'aprés le 24. de Février de chaque quatriéme année,

(*a*) *Il y a quelques minutes de moins, mais on ne les compte pas, pour rendre la comparaison plus juste.*

née, au lieu de compter le 25. on compteroit encore une fois le 24. c'est-à-dire, pour parler à la maniere des Romains, qu'après avoir dit *sexto Calendas Martias*, au lieu de dire le lendemain, *quinto Calendas Martias*, on diroit encore *sexto Calendas Martias*, ce qui fit appeller cette année * *Bissextile*. Ainsi, pour reduire le calcul de ceux qui auroient fait le tour de la Terre par l'Orient, & qui compteroient le Dimanche, au calcul de ceux qui auroient resté au même lieu, & qui ne compteroient que le Samedi, il ne faudroit qu'obliger les premiers à intercaler un jour dans leur Semaine, laquelle par conséquent seroit de huit jours, & les obliger, après avoir compté le Dimanche, de compter encore le jour suivant le Dimanche avec les autres, au lieu de compter le Lundi. C'est là proprement ce qui s'appelle *intercaler un jour*, & qui convient, non à ceux qui ont fait le tour par l'Occident, mais à ceux qui l'ont fait par l'Orient.

Maintenant si l'on veut comparer ces deux sortes de Voyageurs ensemble, dont le calcul différe de deux jours; pour les reduire à l'uniformité de

* *Bissextus, quòd bis diceretur, sexto Calendas Martias.*

de calcul, on peut le faire en (a) trois manieres principales. 1. En obligeant ceux qui ont fait le tour par l'Orient, & qui comptent Dimanche, pendant que les autres ne comptent que Vendredi, à intercaler deux jours dans leur Semaine, & à compter trois fois Dimanche de suite, au lieu de compter Dimanche, Lundi, Mardi; en sorte que cette Semaine de l'intercalation aura neuf jours au lieu de sept. 2. En ôtant deux jours de la semaine de ceux qui ont fait le tour par l'Occident, ou, pour parler plus précisément, un jour à chacune des deux semaines qui se suivent; en sorte qu'aprés avoir compté Vendredi, ils comptent Lundi au lieu de compter Samedi & ainsi chacune de ces semaines qui se suivront n'aura que six jours au lieu de sept, l'une n'ayant point de Samedi, & l'autre point de Dimanche. 3. En obligeant ceux qui ont fait le tour par l'Orient d'intercaler un jour dans leur semaine, c'est-à-dire, de compter Dimanche deux fois de suite, pendant que ceux qui auront fait le tour par l'Occident retrancheront un jour de leur semaine, en comptant Dimanche; c'est-

(a) *Il y a plusieurs autres manieres, mais celles-là sont les plus simples & les plus faciles. On espere que le Lecteur ne cherchera pas ici une précision Métaphysique.*

c'est-à-dire, le premier jour de la semaine suivante, lors qu'ils ne devroient compter que Samedi, c'est-à-dire, le dernier de la précédente, laquelle par ce retranchement se trouvera n'avoir que six jours.

C'est ce dernier moyen que proposoit Wendelinus, d'où il semble qu'on peut conclurre, que cét Auteur a compris fort distinctement ce qu'il vouloit dire, & qu'il s'est expliqué dans toute la rigueur Astronomique, quand il a dit, que pour reduire au même calcul ceux qui auroient fait le tour du Monde par l'Orient & ceux qui l'auroient fait par l'Occident, il faloit obliger les premiers à intercaler un jour, & en ôter un aux seconds. Mais retournons à M. Bayle.

4. Il finit cét Article en critiquant un endroit de Pline du Chap. 71. du liv. II, où ce Naturaliste a fait trois grosses fautes en peu de paroles. (1) Il dit qu'on a souvent éprouvé que les feux qu'on allumoit sur des hautes Tours à six heures du jour, pour avertir de l'aproche des Pirates, se sont fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit, c'est-à-dire, à quelques centaines de lieües, en expliquant les paroles de Pline le plus favorablement qu'il se puisse; ce qui paroitra visiblement faux à ceux qui auront les premieres teintures de

de la ſcience du Globe. (2) Il dit que *Phelonide* Courier d'*Alexandre le Grand* alloit de Sicyone à Elis en neuf heures ; mais qu'il lui faloit marcher pour le retour juſqu'à trois heures de nuit. La diſtance de ces deux Villes étoit de * douze cens ſtades, & le chemin de la premiere à la ſeconde alloit en montant ; ainſi ce Courier employoit pour faire le même chemin, tantôt neuf heures, & tantôt quinze : neuf heures, lors qu'il alloit à Elis en montant ; quinze heures quand il retournoit à Sicyone en deſcendant. La raiſon qu'en allegue Pline, c'eſt que le Courier allant à Elis ſuivoit le Soleil, & en retournant à Sicyone, il marchoit à contre ſens de cèt Aſtre. Il eſt bien viſible que Pline ſe trompe, & que bien loin de compenſer la différence de neuf heures à quinze, cette raiſon ne peut pas même compenſer l'avantage de la pente du chemin ; puiſque pour gagner une heure à la ſuite du Soleil, il faut fournir une carriere de 15 dégrez ; & par conſequent ce Courier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faiſoit 60. lieües de l'Orient à l'Occident. (3) Enfin Pline dit que la raiſon qu'on vient de donner, eſt cauſe, que ceux qui navigent vers l'Oc-

* *C'eſt-à-dire de 60. Lieües de 2500 pas Géometriques chacune.*

l'Occident font plus de chemin pendant le jour que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts. Mais, outre que nos Pilotes, dont les Observations sont plus sûres, que celles des Anciens, ne remarquent pas que nos Vaisseaux aillent moins vîte la nuit que le jour, les autres choses étant égales; il est visible que ce retardement arrivé durant la nuit, ne peut pas monter à la proportion que marque Pline, ni proceder de la cause qu'il allégue. Ceux qui n'en trouveront pas les raisons d'eux-mêmes, peuvent consulter nôtre * Auteur. Il ajoûte trois remarques à cèt Article, sur lesquelles on ne s'arrêtera point, & l'on va finir cèt Extrait après avoir averti de trois choses.

1. La prémiere est, que dans la Critique de Moreri, M. Bayle se sert de la 5. Edition de ce Dictionaire, faite à Lyon en 1688, & qui contient bien des fautes que M. Le Clerc a corrigées dans l'Edition de cèt Ouvrage, qu'il nous a procurée.

2. La seconde, c'est que l'Auteur nous avertit qu'il a choisi dans ces Fragmens les Articles de son grand Ouvrage qui lui ont paru les moins bons; assuré qu'il est, que pour joüer au plus sûr dans l'Horoscope qu'on veut

* *Pag.* 347.

faire d'un Livre à venir, en pressentant le goût du Public, il vaut mieux que l'échantillon qu'on montre, soit pris du mauvais endroit de la Piéce, que s'il étoit pris du bon. Outre que, quand on veut profiter de l'avis des Lecteurs, pour se mieux conduire dans l'exécution d'un projet, il faut exposer principalement aux yeux du Public les parties dont la bonté est la plus douteuse.

3. La troisiéme chose dont on doit avertir, c'est que, comme chaque article de cêt Ouvrage sera composé d'une infinité de piéces différentes, qu'un Lecteur ne s'aviseroit pas d'y chercher, à moins que de s'être rendu le Livre fort familier par plusieurs lectures reïterées; on nous donnera de bonnes Tables Alphabétiques, qui seront d'un grand usage; & qui partant de la main de M. Bayle, ne pourront manquer d'être très exactes; puis que chacun sait qu'il joint à plusieurs autres beaux talens, celui de les savoir parfaitement bien faire.

II.

1. TRAITE' *de la* SITUATION *du* PARADIS TERRESTRE.

A Messieurs de l'Academie Françoise. Par Messire Pierre Daniel HUET, *nommé à l'Evêché d'Avranches, de l'Academie Françoise.* A Paris, chez Jean Anisson. 1691. in 12. pagg. 240.

UNE des principales raisons des difficultez qui se rencontrent dans les Anciens Auteurs par raport à ce qui concerne la Géographie, vient de ce qu'ils n'ont pas assez caracterisé les endroits dont ils nous parlent; ce qui fait qu'on peut également bien raporter à plusieurs endroits differens, ce qu'*ils* ne nous disent que d'un seul. Mais il en est tout autrement de la Description du *Paradis Terrestre*, que *Moyse* a laissé par écrit dans le Chap. II. de la Génese. S'il ne l'avoit pas accompagnée de tant de circonstances, peut-être sçauroit-on mieux en quel endroit de la Terre étoit située cette demeure des premiers Hommes; ou du moins est-il sûr, qu'on se satisferoit beaucoup mieux dans les conjectures, qu'on pourroit alleguer sur ce sujet. Mais lors qu'on a trouvé un Systême, qui satisfait à quelques unes de ces circonstances, & qu'on est sur le point de s'applaudir de sa découverte, on est tout surpris qu'on en trouve quelque

autre dans le texte Sacré, qui détruit tout ce qu'on avoit édifié.

M. *Huet* prétend avoir trouvé un endroit en Asie, où l'on doit placer le Paradis terrestre, & qui satisfait parfaitement à toutes les circonstances dont Moyse caractérise ce lieu de délices. Nous allons expliquer son sentiment en peu de mots, & raporter les principales preuves sur lesquelles il l'appuye.

I. NOTRE Auteur prétend donc que le Paradis terrestre étoit situé sur le fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & qu'on appelle aujourd'hui le Fleuve des Arabes, entre cette jonction & la division de ce même Fleuve, avant que d'entrer dans le Golphe Persique. Et parce que ce Fleuve ou Canal faisoit quelques détours, & quelques courbures, il soûtient pour une plus grande précision, que le Paradis étoit situé sur une de ces courbures, & aparemment sur le bras meridional de la plus grande, qui a été marquée par *Agathodæmon* dans les Tables Geographiques de *Ptolemée*, lors que ce Fleuve revient vers l'Orient, après avoir fait un long détour vers l'Occident, environ à 32. dégrez, 30. minutes de latitude Septentrionale, & 80. dégrez, 30. minutes

nutes de longitude, selon la délineation d'Agathodæmon, à peu près là où il place *l'Aracca*, qui est *l'Erec* de l'Ecriture. Pour s'assurer de la vérité de ce sentiment, il faut examiner les paroles de *Moyse*, & voir si elles peuvent convenir à cette situation du Paradis terrestre.

1. Moyse dit, que Dieu avoit planté ce Jardin en *Eden*. L'Auteur ne prend point, comme plusieurs Interprétes, le mot *d'Eden*, pour un nom appellatif, comme si Moyse avoit voulu dire, que ce Jardin étoit un lieu de délices. Il prétend que c'est le nom propre d'une Province, dans laquelle étoit situé le Paradis terrestre. Il appuye son sentiment sur l'autorité des plus savans Interprétes; sur les paroles du Texte, qui portent mot à mot que Dieu planta un Jardin (*a*) en Eden, & sur ce que plusieurs autres lieux ont porté le nom d'Eden, temoin une (*b*) vallée de Syrie, qui s'apelloit *Beth-Eden*, *Adana* Ville de Cilicie, le village d'*Eden*, près de Tripoli en Syrie, & quelques autres. On prouve par plusieurs (*c*) endroits de l'Ecriture, que par ce Pays d'Eden

 dans

(*a*) בְּעֵדֶן

(*b*) *Voyez Amos*, I. 5. (*c*) II. *Rois*, XIX. 12. *Isaïe*, XXXVII. 12. *Ezech.* XXVII. 23.

dans lequel étoit situé le Paradis, il faut entendre celui qui s'étendoit au dessous & peut-être même au dessus de la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & qui occupoit une bonne partie de cette grande Région, qui depuis a été appellée la Babylonie.

2. Il est dit que ce Jardin étoit planté en Eden (a) *du côté d'Orient*, ou, comme quelques uns traduisent au *commencement*, car le mot Hebreu peut recevoir l'une & l'autre explication. M. Huet s'en tient à la premiere, parce qu'elle est conforme, au sens auquel ce mot se doit prendre dans la suite de l'Histoire du premier Homme, & prétend que Moyse a entendu par là la partie de la Province d'Eden qui étoit au delà du Tigre, & qui s'apelloit *Kédem*, *Orient*. En sorte qu'il aura voulu dire, non qu'Eden étoit à l'Orient, ce que les Israëlites pour lesquels principalement il écrivoit, & qui étoient alors dans l'Arabie pierreuse, ne pouvoient ignorer; mais que le Jardin étoit dans la partie Orientale de la Province d'Eden, ce qu'ils pouvoient ne pas savoir.

3. Moyse dit ensuite, qu'*un Fleuve sortoit d'Eden pour arroser le Jardin; & que de là il se divisoit, & étoit en quatre*

(a) מִקֶּדֶם.

quatre têtes. Ces paroles sont fort équivoques. On ne sait si l'Historien Sacré veut dire que ce fleuve avoit sa source dans Eden, ou dans le Jardin même ; ou simplement, qu'après avoir parcouru cette Province, il arrosoit le Jardin. Toutes ces differentes expositions ont leurs Partisans. On refute les deux premieres, & on se détermine pour la derniere, c'est-à-dire qu'on soûtient que *sortoit* ne signifie pas naissoit, mais *passoit* d'Eden dans le Paradis. Les termes dont se sont servi (*a*) l'Auteur de la Vulgate & les (*b*) Septante, à quoi répondent les traductions Orientales, expriment le cours d'une riviere & non son origine. Il est vrai que le mot de l'Original יצא se prend quelquefois dans Moyse & ailleurs pour la naissance des eaux ; mais il est vrai aussi que les Hebreux ont plusieurs autres termes plus propres pour cette signification, & qu'ils n'en ont point de plus propre que יצא dans le sens de sortir en s'écoulant, pour passer dans un autre lieu. Et ce que Moyse dit que ce Fleuve *sortoit d'Eden pour arroser le Jardin*, marque qu'il veut parler de son cours & non de son origine ; autrement son ex-

(*a*) *Egrediebatur.* (*b*) ἐκπορεύεται.

expression feroit imparfaite, & il auroit fallu dire, qu'un Fleuve avoit sa source dans le Pays d'Eden, d'où il s'écouloit pour aller arroser le Jardin. Ces mêmes paroles font conclurre à M. l'Evêque d'Avranches, que la division de ce Fleuve ne se faisoit ni dans le Jardin, ni dans Eden; mais hors de l'un & de l'autre, ce qu'il est nécessaire de remarquer, pour appuyer son sentiment. L'Auteur Sacré ajoûte que *de là*, le Fleuve *se divisoit & étoit en quatre Têtes*. Plusieurs Commentateurs ont crû que ces quatre Têtes signifioient quatre sources ou quatre fontaines, que produisoit le Fleuve dont Moyse parle, & qui étoient les sources des quatre Fleuves qu'il décrit dans la suite. Nôtre Auteur n'est pas de cette opinion. Il prétend que le mot hebreu ראשים, *capita* signifie ici les commencemens, les abords, ce qui se rencontre le premier, ce que les Septante ont très-bien expliqué par le mot ἀρχὰς. Le sens est donc, que le Fleuve se divisoit en quatre têtes, quatre commencemens, quatre entrées. Ainsi, selon l'Auteur, il ne faut pas considerer le grand Fleuve avec ses quatre branches par raport au cours de son eau, mais par raport à la disposition de son lit; comme un grand chemin, dont

dont l'on pourroit dire qu'il traverse une forêt, & que de là il se divise, en quatre chemins ; soit que la division se fasse au dessus ou au dessous de la Forêt.

4. Moyse nomme la premiere de ces quatre Têtes, ou de ces quatre Fleuves, *Phison*. L'Auteur refute ceux qui ont entendu par ce Fleuve, le *Gange*, l'*Inde*, l'*Hydaspe*, l'*Hypasis*, l'*Oxus*, le *Nil*, le *Phase*, le *Danube*, & le *Nakarmalca*, c'est-à-dire, l'un des canaux qui joignent l'Euphrate au Tigre ; il refute aussi Calvin, qui aprochant davantage de la verité, a cru que c'étoit le canal Oriental des deux qui font le partage du Tigre & de l'Euphrate, après qu'ils se sont joints près d'Apamée, & avant qu'ils entrent dans la mer. Il croit que c'est le canal Occidental des deux en quoi se divisent le Tigre & l'Euphrate joints ensemble. Voici les raisons sur lesquelles il s'apuye. (1) Moyse écrivant dans l'Arabie Pierreuse, & ce canal étant le plus proche de lui, l'ordre naturel vouloit qu'il le nommât le premier. (2.) L'origine du mot Phison qui vient d'un (a) verbe lequel signifie *regorger*, *être en abondance*, *s'augmenter*, convient fort bien à ce Canal ; puis que les marées sont

B 5 si

(a) פוש.

si violentes & si hautes dans cette extrémité du Golphe Persique, que nonobstant les digues, elles ne laissent pas d'entrer assez avant dans les Terres, qui sont fort molles & fort basses. Cèt effet devoit encore être plus sensible du tems de Moyse, puisque l'art n'avoit encore rien opposé à ces débordemens. (5) Plusieurs Auteurs ont aperçu cette vérité, & entr'autres M. *Bochart*, qui (*a*) dit que le Phison est cette branche de l'Euphrate, qui, selon (*b*) *Texeira*, se porte dans le Golphe Persique du côté du Catif, près de Baharen.

5. Ce qu'ajoûte l'Auteur Sacré dans la suite de la narration, peut encore servir à confirmer ce sentiment. Il dit que *c'est* ce Fleuve *qui tournoye dans toute la terre de Chavilah*. Pour savoir quelle est cette Terre, il faut remarquer qu'il est parlé dans (*c*) l'Ecriture de deux *Chavilah*; l'un Fils de *Chus*, & l'autre fils de *Jectan*. Ce dernier, ainsi que l'a prouvé M. *Bochart* dans son *Phaleg*, est fondateur de la Nation qui habite le Pays de *Chaulan* situé sur la côté Orientale du Golphe Arabique, à l'Occident de l'Arabie Heureuse, & ce n'est

(*a*) *Hieroz. part. II. Lib. V. Cap.* 5. (*b*) *dans son Voyag. des Ind. en Ital. Chap* 3. (*c*) *Voyez Gen. X*, & 1. *Chron. I*.

n'est pas celui dont il s'agit. Les Descendans de l'autre Chavilah, fils de Chus, habiterent l'extrémité du Golphe Persique, commençant à l'Occident de l'embouchure du canal qu'on prétend être le Phison, & s'étendant vers le Midi, le long de la côte Occidentale de ce Golphe le long du Catif. C'est ce qu'établissent (a) Moyse, & l'Auteur des Livres de (b) *Samuel*, lorsque voulant marquer les deux extrémitez de l'Arabie voisine de la Terre Sainte, ils nomment *Chavilah* & *Sur*. Car *Sur* étant un Désert à l'entrée d'Egypte vers l'extrémité du Golphe Arabique, il faut que Chavilah fût à l'autre côté de l'Arabie, vers l'extrémité du Golphe Persique. Les Auteurs Prophanes nous parlent aussi des Habitans de ces Pays, qu'ils nomment *Chavlotheens*. *Chablasiens*, *Chavlasiens*, & *Chaveleens*; noms qui manifestement sont tirez de Chavilah, ou de Chavilath dans le construit.

6. L'Ecriture dit que ce Pays est abondant en très-bon or; qu'on y trouve aussi le *Bdellium* & la pierre d'*Onyx*. Tout cela se trouve dans le Chavilah de nôtre Auteur. Les Ecrivains sacrez

(a) *Genése*, XXV. 18. (b) I. *Samuel* XV. 7.

& Prophanes s'accordent à vanter l'Or & les richesses de l'Arabie. Si par le mot Hebreu בְּדֹלַח, qu'on a traduit le *Bdellium*, on entend avec quelques Interprétes les perles, il n'y a point de lieu au monde où l'on en pêche de si belles, & en si grande quantité que dans la mer, qui est aux environs de l'Isle de Baharen, située dans le Golphe Persique, éloignée de dix lieües du Catif, c'est-à-dire, dans la mer qui bat les Côtes de Chavilah, & là où conduit l'embouchure du Phison. Si par ce mot Hebreu, on entend le Bdellium, plusieurs Auteurs Prophanes nous apprennent qu'il n'y en a point de meilleurs au monde que celui d'Arabie.

Pour le mot שֹׁהַם, qu'on prend ordinairement pour l'*Onyx*, sa signification est fort obscure; mais soit qu'on le prenne en ce sens, soit qu'on entende par là le Berylle, ou la pierre Prasine, ou la Sardienne, ou l'Emeraude, ou le Sapphir, car les LXX. Interprétes sont si peu uniformes, qu'ils traduisent ce même mot en toutes ces manieres, tout cela est indifferent. Il suffit à M. l'Evêque d'Avranches de faire voir que l'Arabie a été autrefois fertile en pierreries, & c'est ce qu'il prouve

par

par le témoignage d'Ezechiel XXVII. 22. de *Strabon* Liv. XVI. & de *Diodore* Liv. II. Mais si l'on veut restraindre à l'Onyx le passage de Moyse, on se pourra fortifier du témoignage de (*a*) *Pline*, qui dit que l'Onyx ne se trouve que dans les montagnes d'Arabie.

7. La seconde des quatre Têtes ausquelles se divisoit le fleuve, est nommée par Moyse le *Gehon*, & il ajoûte que ce Fleuve *tournoye dans toute la Terre de Chus*. On soûtient, qu'il faut entendre par ce Fleuve le canal le plus oriental des deux qui partagent le Tigre & l'Euphrate joints ensemble. (*1*) Cette opinion est une suite assez naturelle de ce qu'on a établi, que le Phison est le canal Occidental ; puis qu'il est facile de s'imaginer que Moyse voulant parler des quatre parties ausquelles se divisoit le Fleuve qui passoit par le Jardin, & ayant commencé par la partie qui étoit le plus près de lui par raport au lieu où il écrivoit, & du côté du midi, aura continué par celle qui est à l'Orient de cette premiere, & du même côté du midi par raport aux deux autres, & parlant après cela du Tigre, aura fini par l'Euphrate, qui

(*a*) *Liv. XXXV. Chap. 7.*

qui étoit plus près de lui que le Tigre, & aura fait ainsi le tour. (2) En second lieu, comme ce Canal se déborde de même que le Canal Oriental, c'est ce qui lui a fait donner le nom de Gehon, ou de Gichon, qui vient d'un verbe Hebreu גיח, qui signifie s'écouler. Par le Pays de *Chus* dans lequel il est dit que ce Fleuve tournoye, l'on entend la Susiane, qu'on nomme encore aujourd'hui Chuzestan, mot qui vient visiblement de celui de Chus, en y ajoûtant la teminaison Persane. C'est ce Pays qui est appellé *Cutha* dans le 2. Livre des Rois, Chap. XVII. vers. 24. C'est de là que *Salmanasar* transporta une Colonie pour occuper la place des Habitans de Samarie & des dix Tribus, qu'il avoit fait passer ailleurs, laquelle fut appellée Cutheenne du lieu de son origine. On trouve encore dans la Susiane beaucoup d'autres traces du nom de *Chus*. Comme les *Cosseens* voisins des *Uxiens*, la *Cissie* & les *Cissiens* &c.

8. Le troisiéme Fleuve dont parle le texte Sacré est (a) l'*Hiddekel*, que nôtre Auteur soûtient être le *Tigre*, prétendant même que ce dernier mot vient du premier, & voici comment.

La

(a) חִדֶּקֶל

La premiere létre, qui est une forte aspiration, est tombée, & il n'est resté que *Dekel*, comme de *Cham* fils de Noë s'est fait le nom Egyptien *Ammun*, & le Grec *Ammon*, que l'on a donné à Jupiter; & du Grec χλαῖνα, le Latin *Læna*. De *Dekel* on a fait *Tekel*, comme *Azotus*, d'*Asdod*, *Tenebræ* de δνόφερον; de *Tekel*, on a fait *Tegel*, comme d'*Acbar*, *Agabrus*, d'*Acragas*, *Agrigentum*. Enfin de Tegel on a fait *Teger*, ou *Tiger*; comme de l'Hebreu *Belial*, les Grecs ont fait *Beliar*. Ce qui confirme cette étymologie, c'est que les Syriens ont travesti le Hiddekel en *Diklat*; Josephe, les Paraphrastes Chaldéens, les Arabes, & les Perses en *Diglath*; d'autres Orientaux Modernes en *Degil* & *Degela*, Pline en *Diglito*; & les Grecs selon l'inflexion & le tour de leur langue peuvent bien l'avoir changé en *Tigris*. Moyse dit que ce fleuve *va vers l'Assyrie*, ce qui semble marquer le cours de ses eaux du Pays d'Eden en Assyrie; mais ce n'est pas le sens que donne nôtre Auteur à ces paroles, il les entend simplement par raport à la situation du Paradis terrestre & à la disposition du lit du Tigre.

9. Le quatriéme fleuve dont parle Moyse est l'*Euphrate*, sur lequel il n'y

a point

a point de difficulté, ce fleuve ayant gardé son ancien nom jusques à présent, sans aucun changement considérable. L'Auteur, après cette discution critique, employe un Chapitre à raporter quelques autres preuves de son sentiment, un autre à répondre aux Objections qu'on peut lui faire, & un troisiéme & dernier à reduire en abrégé tout ce qu'il a dit dans son Ouvrage.

II. ON finiroit ici cet Article, si un Savant, qui travaille à nous donner une version latine, & une paraphrase de l'Ancien Testament, accompagnées de Notes, ne nous avoit communiqué ses prémiers cahiers sur le commencement de la Genese. Comme il est en quelques endroits du sentiment de Mr. Huet, & qu'il différe en plusieurs articles, le Lecteur sera, peut-être, bien-aise d'en trouver ici quelque chose, pour comparer l'un avec l'autre.

1. Il convient avec M. l'Evêque d'Avranches, qu'Eden est le nom propre d'un Pays particulier, & il le prouve à peu près par les mêmes raisons, mais il ne sauroit convenir qu'on le doive placer dans la Babylonie. Il est vrai que dans le I. des Rois chap. XIX. 12. & dans Isaïe XXXVII. 12. Sennacherib Roi d'Assyrie se vante d'avoir détruit les Pays de *Gozan*, de *Haran*, de

de *Retseph*, & des enfans d'EDEN qui étoient en *Thelasar*. On convient que *Gozan* est la *Gauzanitide*, Province de Mesopotamie; & que Haran est *Carrhæ*, Ville de la même Province. Mais on soûtient qu'on peut aussi bien entendre par les Fils d'Eden, ceux qui habitoient en Syrie à l'Occident de la Mesopotamie, que ceux qui habitoient dans la Babylonie, sur tout étant joints avec les Peuples de la Gauzanitide & de Haran, puisque ceux de Haran sont bien plus près de Syrie, que ceux qui habitent au Midi, au delà des fleuves de Babylone. Ajoûtez à cela que Sennacherib Roi d'Assyrie se vante dans les passages que nous venons de citer que ses Ancêtres ont subjugué les Enfans d'Eden qui sont en Thelasar. Or il est faux que les Rois d'Assyrie ou de Ninive ayent jamais conquis les Pays situez vers le midi au delà de Babylone, puis qu'ils n'ont jamais été maîtres de cette Ville, comme l'Auteur le prouve dans ses Notes sur le Chap. X. de la Genése, vers. 10. Enfin dans le même Chapitre du II. Livre des Rois il est parlé de Hamath, que les Rois d'Assyrie avoient reduit sous leur puissance, & il est constant qu'il y avoit deux Villes de ce nom en Syrie. Tout cela l'oblige à croire, que *Retseph* dont

il

il est parlé dans le même Chapitre, est plûtôt une Ville de Syrie nommée *Resaph*, que Ptolomée place dans la Chalibonitide, que Reseph de Mésopotamie.

2. Ce Savant prétend donc, qu'on peut raisonnablement conjecturer, que le Païs d'Eden étoit dans la Syrie, & il joint aux raisons que nous venons d'alleguer quelques autres preuves considerables. Il est parlé dans (a) *Ezechiel* des Enfans ou Habitans d'Eden, comme étant voisins de Tyr, & négociant avec eux. Et (b) *Amos* met entre les maux qui devoient arriver aux Peuples de Syrie, la ruine de celui de la Maison d'Eden qui tient le sceptre. D'ailleurs, le Pays d'Eden ne devoit pas être loin de l'Euphrate, & l'Ecriture le représente comme un lieu très-fertile & planté d'un très-grand nombre d'arbres, conditions qui conviennent très-bien à la Syrie. En troisiéme lieu ce Pays est appellé par les (c) Prophétes un Paradis de Dieu: & de peur qu'on ne croye que ces Ecrivains sacrez ne parlent ainsi que par allusion au Paradis terrestre, on trouve dans divers Auteurs Prophanes de-

(a) *Chap.* XXVII. 23. XXVIII. 13. XXXI. 9. XXXVI. 35. (b) *Chap.* I. 5. (c) *Voyez Isaïe*, LI. 3. *Ezech.* XXXI. 8. 9. *Joël*, II. 3.

de quoi appuyer ce qu'ils disent & faire voir qu'il se doit prendre à la létre.

(*a*) *Strabon* assure, que près des sources de l'Oronte, il y avoit une Ville qui se nommoit *Paradis*, (*b*) Pline en place une de ce nom dans la Syrie, *Ptolemée* & l'ancien Géographe *Etienne* en font aussi mention. Enfin ce Savant prouve par le témoignage de plusieurs Auteurs prophanes Anciens & Modernes que la Syrie est un Pays très-fertile.

3. Que si on objecte que Moyse assûre que le Pays d'Eden étoit arrosé de l'Euphrate, & du Tigre: ce qui ne convient point à la Syrie, qui n'est voisine que de l'Euphrate; on répond prémiérement, que bien qu'il n'y ait que quelques petits Pays de la Syrie, qui ayent conservé le nom d'*Eden* & de *Paradis*, il ne s'ensuit pas que sous ce nom, qui étoit propre à un Pays particulier, on n'ait compris toute cette vaste étenduë, qui tient depuis la Mer de Syrie jusques au Tigre, à peu près, comme il est arrivé que quoique la Syrie, à proprement parler, soit renfermée entre le Liban & l'Antiliban, on n'a pas laissé anciennement de comprendre sous ce nom, la Cappadoce, la Mésopotamie, & toute cette étenduë de

Pays

(*a*) *Liv. XVI.* (*b*) *Liv. V. Chap.* 23.

Pays qui est bornée de l'Armenie, de la Mer Mediterranée, de l'Idumée, de l'Arabie, & de l'Euphrate.

4. Mais comme on ne trouvera point dans la Syrie la situation des quatre Fleuves dont parle Moyse ; on remarque que les inondations, les tremblemens de Terre, & plusieurs autres évenemens ont pû changer tellement la face des choses, qu'elle soit aujourd'hui toute differente de ce qu'elle étoit autrefois. On n'a qu'à voir sur ce sujet ce que dit *Pythagore*, dans le Livre XV. des Metamorphoses d'*Ovide* ; ou si l'on aime mieux un Géographe qu'un Poëte, on peut consulter le premier Livre de Strabon. Quoi qu'il en soit, il est bien sur que l'Euphrate & le Tigre n'ont point aujourd'hui les mêmes sources.

4. L'Auteur duquel nous parlons ne peut convenir, que ces paroles de Moyse, *il sortoit un Fleuve d'Eden pour arroser le Jardin, & de là il se divisoit & étoit en quatre têtes*, puissent recevoir le sens que leur donne M. Huet. Il croit que cela signifie naturellement, que ce Fleuve, après avoir arrosé par un seul canal le Jardin d'Eden, se divisoit en quatre branches ou canaux. Il ne peut s'imaginer que l'Auteur Sacré eut parlé de cette maniere, s'il eut

vou-

voulu dire que deux de ces quatre branches ou canaux, entroient dans Eden aprés s'être unies, puis que jamais on n'a dit qu'un fleuve sort (יצא) d'un lieu, quand on le considére depuis son embouchure jusques à sa source, & que ce seroit parler fort extraordinairement que de dire, par exemple, que le Rhin sort d'Alsace pour entrer en Suisse, au lieu de dire qu'il sort de Suisse pour entrer en Alsace. Aussi voyons nous que le mot de *sortir*. dans (*a*) l'Ecriture, lors qu'il se dit des Fleuves, signifie le même que couler; & l'on ne trouvera jamais qu'un Fleuve *sort* de son embouchure vers sa source.

6. Le même Auteur croit que la Terre de Chavilah dont parle Moyse, étoit beaucoup plus prés de la Judée, que ne la met M. Huet, & qu'on doit la placer dans la Cœle-Syrie. Il s'apuye sur ce qui est dit I. Sam. XV. 7. Que Saül *défit les Hamalekites depuis Chavilah, jusques en Sur, qui est vis-à-vis d'Egypte.* Car il n'y a pas d'aparence que Saül eût fait plus de cent cinquante grandes lieües d'Allemagne, qui est le chemin qu'il y a depuis les bornes du Pays des Israëlites jusques au Havilah de M. Huet, à travers de l'Arabie déserte, & avec une Armée de deux-

(*a*) *Voyez Ezechiel*, XLVII. 1. 8. 12.

deux-cens vint-mille hommes. Outre que si Chavilah eut été plus éloigné que Sur, il semble que l'Auteur Sacré auroit dit que Saül défit les Hamalekites, non depuis Chavilah jusques en Sur, mais depuis Sur jusqu'en Chavilah. Ajoûtez à cela que les Auteurs Prophanes mettent la demeure des Chablasiens, & des Chavlothéens, c'est à-dire, des Habitans de Chavilah, près du Liban & de l'Antiliban entre les Agreens, ou Agareniens, qui habitoient à l'Orient de (a) Galaad, & les Nabathéens qui étoient plus près d'Egypte.

7. Pour ce qui regarde les Fleuves dont parle Moyse, on avoüe ingenument, qu'on ne peut rien dire de certain sur ce sujet. On croit pourtant, à l'égard du Phison, que, soit qu'on ait égard à l'étymologie de ce mot, qui semble signifier une abondance d'eaux, soit que l'on considére ce qu'ajoûte Moyse, que près de ce fleuve il y a de l'or, on croit qu'on en peut trouver quelques vestiges, dans le fleuve de Syrie nommé *Chrysorroa*, dont nous parlent les Auteurs Prophanes. On soupçonne que par le Païs de *Chus*, on peut entendre cette partie de la Syrie qu'on nommoit *Cassiotis*, & par

(a) Voyez I. Chron. V. 10.

& par le fleuve *Gehon* qui tournoye dans tout le Pays de Chus, le Fleuve Oronte laquelle il arrose. Les Grecs nous aprennent, que ce Fleuve s'apelloit autrefois Ῥύξαιθρος, parce qu'il coule avec impetuosité, soit dès sa source, soit en sortant de terre où il se cache pendant quelque espàce, ce qui a quelque raport, quant à la signification, à l'Hebreu גיחן Guihhon, qui vient du verbe גוח, qui signifie sortir avec impétuosité. On croit que jamais personne ne pourra expliquer ce que dit Moyse, du Tigre & de l'Euphrate dans la suite, & sur tout qu'il est impossible de l'accorder avec ce qu'il dit des deux autres Fleuves qui sortoient d'Eden.

2. *Petri Danielis* HUETII *Episcopi Abrincensis designati* DEMONSTRATIO EVANGELICA, *ad Serenissimum Delphinum. Tertia Editio, ab Auctore recognita, castigata, & amplificata.* Parisiis, apud Danielem Horthemels. 1690. in fol. pagg. 824.

CET Ouvrage est si connu par les diverses Editions qu'on en a faites, tant en France qu'ailleurs, qu'il se-

feroit inutile d'en donner un Extrait. Il suffit d'avertir le Public de cette troisiéme Edition faite à Paris, sous les yeux & par les soins de l'Auteur, & de dire en peu de mots ce qu'elle a de particulier.

M. l'Evêque d'Avranches y a ajoûté une Préface assez longue, dans laquelle il répond à diverses objections générales, qu'on a faites contre son Ouvrage. En voici quelques unes des principales. 1. On lui reproche que son Livre est un ramas de remarques Rabbiniques & inutiles; de disputes touchant les livres du Vieux & du Nouveau Testament, qui semblent ne point faire à son sujet, & qu'il a entassé un grand nombre de raisons, qui ne sont pas également solides. Il répond à ce reproche, qu'on ne sauroit le blâmer des remarques Rabbiniques de son Livre, sans condamner en même tems tous les Critiques, dont les Ouvrages en sont pleins; qu'à l'égard des raisons foibles qu'il a alleguées, il faloit lui marquer les endroits particuliers, pour pouvoir ou les défendre, ou les corriger; & qu'enfin il n'y a point d'Ouvrage, dont toutes les raisons ayent une égale force.

2. On l'accuse en second lieu, d'avoir donné prise aux Deïstes & aux autres

tres Impies, en ramassant un si grand nombre different d'opinions, sur les matiéres qu'il a traitées; puis qu'ils ne manquent pas d'en conclurre qu'il n'y a rien de certain, & que les mystéres même de la Réligion n'ont point de fondement solide & légitime Il répond que la raison exige & que l'usage a établi, que sur quelque sujet que l'on écrive, l'on raporte les diverses opinions des Savans, avant que d'expliquer & d'appuyer la sienne; afin que par la comparaison qu'on en fait, il paroisse que le sentiment qu'on embrasse est le seul véritable.

3. On le blâme encore d'avoir inseré dans son Ouvrage un grand nombre de choses qui n'entroient point naturellement dans son plan, comme sont, par exemple, les Histoires, les coûtumes, & les Fables de tant de Nations différentes; la maniere dont les Grecs ont pû avoir connoissance des Livres Sacrez; l'Histoire des versions Gréques de l'Ancien Testament, celle du Canon, l'Origine de la langue Hébraïque, & des caractéres Samaritains & Hebreux.

Il répond qu'ayant entrepris de prouver l'antiquité & la verité des Livres sacrez par le témoignage des siécles suivans, selon le premier axiome qu'il

avoit établi ; & l'ancienne Grece, la Mere & la Maîtresse de l'erudition dans l'Occident, & ensuite l'Italie n'ayant rien de plus ancien que leurs fables, qui contenoient toute leur Réligion, il ne pouvoit rien faire de plus utile pour le but qu'il se proposoit, que de montrer que toutes ces fables devoient leur Origine aux Histoires de l'Ecriture sainte changées & corrompuës par les Payens en plusieurs manieres. Que pour cét effet, il étoit nécessaire de faire voir comment les Grecs avoient eu connoissance des Livres sacrez, sans quoi il étoit impossible de montrer qu'ils en eussent puisé leur Theologie. Il paroit, par exemple, que si on a une fois prouvé que la Traduction des LXX. a été faite du tems de *Ptolomée Philadelphe*, on a prouvé en même tems que l'Ecriture est plus ancienne, que ce Roi d'Egypte, ce qui est très-considérable.

Que s'il étoit utile de faire voir que les Grecs & les Romains ont tiré toute leur Réligion des Livres Sacrez, il étoit encore plus à propos de le prouver des Histoires, de la Réligion, & des Fables des Nations plus anciennes que ni la Gréque, ni la Romaine ; tels que sont les Egyptiens & les Phéniciens. Car ayant prouvé que ces Nations

tions ont tiré des Ecrits des Hebreux leur Réligion, & leurs Histoires, on conclurra facilement qu'il n'y a point de monument plus ancien que l'Ecriture. De même si l'on établit une fois qu'*Esdras* est l'Auteur du Canon des Juifs, on aura établi que les livres ramassez dans ce Canon sont plus anciens qu'Esdras, & qu'ils ont par conséquent un caractére incontestable de vérité. Il fait voir aussi que l'argument pour l'antiquité de ces Livres tiré de la langue en laquelle ils ont été écrits, & dont les Critiques ont accoûtumé de se servir, est assez considérable, pour qu'on y doive faire attention.

4. Le plus grand reproche qu'on fait à M. l'Evêque d'Avranches, c'est d'avoir avancé que la plûpart des Dieux & des Heros de l'Antiquité, ne sont autres que *Moyse*, déguisé sous toutes ces formes différentes. Mais on montre qu'on n'a fait que suivre en cela l'exemple d'un grand nombre de Savans, qui ont assuré la même chose; & que cette vérité étant une fois établie, on en tire une conséquence invincible pour l'antiquité de l'Histoire sainte; puis qu'on fait voir qu'elle a été avant les tems fabuleux des Payens, & qu'elle est même plus ancienne que leurs Divinitez.

M. Huet nous aprend sur ce sujet une conjecture de M. *le Moine* sur *Marie* la sœur de Moyse, que ce Savant, de même que nôtre Auteur. conjecturoit être la même que la Déesse *Venus*. Il remarquoit que le nom de *Marie* étoit composé de deux mots Hebreux מר ים c'est à-dire, *goute de la Mer*, ce qui a donné lieu à la fable, que Venus étoit née de l'écume de la Mer.

L'Auteur remarque avec beaucoup de fondement, qu'une des raisons qui lui a attiré cette objection, est l'ignorance dans laquelle on est à l'egard de l'Antiquité, de l'Histoire, des Humanitez, & de plusieurs autres connoissances semblables. Il est impossible que ceux qui ont passé leur vie dans l'étude de mille questions quodlibetiques, qu'on agite dans la poussiere de l'école, puissent goûter la force des argumens dont l'Ouvrage de M. Huet est tout rempli : mais aparemment qu'il ne s'en met pas beaucoup en peine, puis que ce n'est pas pour cette sorte de prétendus Savans qu'il a écrit.

Il est vrai qu'il a comparé Moyse à *Priape*, le plus infame des Dieux des Payens; mais cela lui étoit autant permis qu'à d'autres de le comparer à *Mercure* ou à *Bacchus*, & à *Bochart* de dire que le Messie étoit le *Silene* des Payens.

On

On doit se souvenir qu'il n'y a point de comparaison parfaite ; & que Priape, dont les Poëtes ont tant dit d'ordures, étoit l'image du Soleil, entant qu'il est le principe de la génération de toutes choses, & de la fécondité de la Nature.

5. Les Géométres se plaignent aussi de M. Huet. Ils disent qu'il a trop témoigné de mépris pour leur science, au lieu qu'il semble qu'il devoit faire tout le contraire. Car puis qu'il soûtient que les Principes sur lesquels il veut établir tout son Ouvrage, sont aussi certains que les Principes des Géométres, plus il auroit élevé la certitude de ceux-ci, plus auroit-il établi la vérité de ceux-là. Il répond qu'il lui semble avoir témoigné assez d'estime pour la Géométrie ; mais qu'il faut observer de la médiocrité en toutes choses, & que les Géométres ne doivent pas exiger qu'on admette indifféremment, & aux dépens de la vérité, toutes les vaines opinions dont ils font ordinairement tant de cas.

6. Pour ce qui regarde le Corps de l'Ouvrage, il nous aprend en deux mots qu'il a fait quelques changemens dans cette nouvelle Edition, qu'il a corrigé quelques endroits, & sur tout qu'il y a fait plusieurs additions, soit

pour donner une nouvelle lumiere aux choses qu'il avoit dites, soit pour les confirmer & pour répondre aux difficultez, que divers Auteurs lui ont faites. On s'est donné la peine de confronter les argumens des Chapitres de cette Edition, avec ceux des Editions précédentes, pour reconnoître les additions que l'Auteur pouvoit y avoir faites; mais on n'en a trouvé que quatre, qu'on raportera ici, parce qu'elles sont assez courtes. On ne doute pas qu'il n'y en aît plusieurs autres; mais il faut qu'elles ne soient pas considérables, puis qu'on n'en fait point de mention dans les argumens des Chapitres, qui sont pourtant fort exacts. On a même remarqué, que M. Huet, qui répond en un endroit à un argument qu'un (*a*) Auteur moderne a fait contre son opinion sur celui qui a écrit le *Pentateuque*, a négligé plusieurs autres difficultez du même *Auteur*. Voici les quatre additions qu'on a remarquées.

(1) M. Huet avoit établi par divers exemples, que c'étoit la coûtume des premiers Philosophes de la Gréce de voyager en Egypte, pour y aprendre la doctrine des Egyptiens de la propre bou-

(*a*) *Celui qui a écrit les* Sentimens de quelques Théologiens de Hollande &c.

bouche de leurs Prêtres. Il ajoûte aux exemples qu'il avoit citez dans les Editions précédentes celui de Pherecydes. Il soûtient qu'il fût Disciple des Egyptiens, des Chaldéens, & principalement des Phéniciens, dans les Livres cachez desquels il aprit à connoître les choses Divines. Il croit que par ces Livres *cachez* des Phéniciens qui furent les Maîtres de Pherecydes, il faut entendre ceux de Moyse, ausquels *Juvenal* donne cette épithete,

(a) metuunt jus,
Tradidit arcano quodcunque volumine Moses.

Ce qui ne surprendra pas ceux qui savent quelles Auteurs Prophanes confondent souvent les Phéniciens avec les Juifs. Si l'on n'aime mieux dire, que par ces livres cachez, dans lesquels Pherecydes avoit puisé la connoissance des choses divines, il faut entendre l'Ouvrage de *Sanchoniaton*, qui a été tiré de celui de Moyse. Mais cela ne peut être, s'il est vrai, comme M. *Dodwel* le prétend, qu'il n'y a jamais eu d'Ouvrage de Sanchoniaton.

(2) La seconde addition de nôtre Auteur, contient la réponse à un pas-

(a) *Juvenal. Satir.* 14. *vers.* 100. 101.

ſage de la Genéſe, par lequel on prétend prouver que Moyſe n'eſt pas l'Auteur de ce Livre. Il eſt au Chap. XL. vers. 15. où *Joſeph* parle ainſi : *j'ai été enlevé du Pays des Hebreux*. Il ſemble que Joſeph ne pouvoit pas appeller de ſon tems la Terre de Canaan, le Pays des Hebreux, puis que Jacob ſon Pére n'y poſſedoit qu'un ſépulcre qu'Abraham y avoit acheté, & qu'il y étoit comme étranger. D'où l'on peut conclurre, ce ſemble, que l'Auteur de ce Livre a introduit Joſeph parlant, comme on parloit au tems auquel il écrivoit. M. Huet répond que les deſcendans d'*Abraham*, & principalement *Jacob* & *Eſau* & leurs familles, qui étoient Hébreux & qu'on nommoit ainſi, s'étoient déja établis en Canaan, que leur nombre étoit déja grand, & qu'ils étoient connus des Nations voiſines. Ainſi celui à qui parloit Joſeph ne pouvoit ignorer quel Pays il entendoit par celui des Hebreux. Que c'eſt comme s'il avoit dit. *J'ai été enlevé du Pays où les Hebreux qui habitoient au delà de l'Euphrate ſe ſont établis depuis quelques années.* D'ailleurs Joſeph, qui ſavoit que Dieu avoit donné ce Pays à ſes Ancêtres, vouloit qu'on le connût ſous leur nom, & pouvoit juſtement l'apeller ainſi.

(3) La

(3) La troisiéme addition contient un argument des Juifs contre Jesus-Christ, avec la réponse. Si vôtre Jesus, disent-ils, n'est pas fils de Joseph, il n'est pas de la famille de David, ni par conséquent le Messie, & s'il est fils de Joseph, il n'est pas fils d'une Vierge, comme vous prétendez. M. Huet dit qu'on peut refuter cèt argument en plusieurs maniéres, mais il se contente de le rétorquer ainsi. Si Jesus-Christ est fils de Joseph, il est donc de la Famille de David; & s'il n'est pas Fils de Joseph, il est donc Fils d'une Vierge. Bien des gens croiront que cette addition étoit peu nécessaire, & que la réponse est encore plus foible, que l'argument.

(4) La derniere addition n'est pas plus solide; mais elle est du moins curieuse. Elle est sur les premieres paroles du premier Pseaume. Voici comment on les lit ordinairement, אשרי האיש אשר לא הלך בעצת, qui signifient *les félicitez de l'homme qui n'a point cheminé dans le Conseil.* De toutes ces létres écrites ainsi de suite on peut former ces autres mots אשר יה איש אשר לאה לך בעצ ת qui signifièront *je chanterai un Dieu homme, qui a été affligé pour toi en la croix.* La létre ת qui semble superfluë, est la figure de la croix, si on la peint comme les Sa-

maritains. M. Huet ne croit pas que ces choses se soient pû rencontrer ainsi par hazard ; Il faut nécessairement que la Providence y ait eu part. Il soûtient même que l'argument qu'on peut tirer de là pour la Réligion Chrêtienne contre les Juifs, accoûtumez à ces sortes de raisonnemens, peut être très-utile. En effet, l'esprit de tous les hommes n'est pas également bien disposé ; tel se laissera persuader par une foible raison, dont l'opiniâtreté seroit à l'epreuve d'une Démonstration Mathématique. C'est peut-être pour cela que certains Auteurs mêlent tant de méchantes raisons parmi les bonnes. C'est, à coup sûr, le moyen de persuader plus de gens.

3. *Petri Danielis* HUETII *Episcopi Abrincensis Alnetanæ Quæstiones de* CONCORDIA RATIONIS & FIDEI. Cadomi, in 4. & Lipsiæ, apud Joannis Grosii Viduam & Hæredes. 1692. in 4. pagg. 437.

LES Théologiens tombent dans deux extrémitez également condamnables sur le sujet de l'Usage de la Raison dans les Mystéres de la Foi. Les uns considérent la Raison comme la Ré-

gle universelle, à laquelle on doit examiner tous les Dogmes, pour juger de leur vérité ou de leur fausseté; & enseignent qu'il ne faut reconnoître pour véritables, que ceux qu'elle conçoit, & qu'elle connoit évidemment. Les autres voyant les fâcheuses conséquences qu'on peut tirer de ce Principe, rejettent tout-à-fait l'usage de la Raison, & croyent qu'elle ne doit point être employée pour juger des Mystéres de la Foi. Mais ils ne prennent pas garde, que quoi qu'ils puissent dire, il leur est impossible de secoüer absolument l'Empire de la Raison, & que c'est même le premier principe que l'on doit poser. Car si on leur demande, pourquoi ils ne veulent pas se servir de la Raison, ou ils en donneront quelque raison, bonne ou mauvaise, ou ils n'en donneront point. S'ils n'en donnent point, ils se rendent visiblement ridicules, c'est le *sic volo* des Tyrans, encore plus insupportable dans la Réligion, que dans les Etats politiques. S'ils donnent quelque raison, comme en effet, ils ne manquent pas d'en alleguer plusieurs; ils marquent dés là qu'ils reconnoissent la Raison, comme le fondement, & le prémier apui de leur Foi. D'ailleurs, ces Théologiens ne s'aperçoivent pas, qu'il est bien fa-

cile de trouver un milieu entre leur Opinion & celle que nous avons expliqué la prémiére, & qu'ils regardent avec fondement, comme très-dangereuse. C'est de ne se servir pas de la Raison pour juger des Dogmes en eux-mêmes; mais pour juger des fondemens qui les établissent. Il ne faut pas que la Raison rejette, par exemple, le Dogme de l'incarnation, parce qu'elle ne le conçoit pas clairement & distinctement; mais elle doit le recevoir, parce que les preuves qui l'établissent sont certaines, & qu'elle doit admêtre tout ce qui est certain.

M. l'Evêque d'Avranches tient le milieu que nous avons marqué, dans l'Ouvrage dont on vient de lire le titre; & bien qu'il éléve infiniment la Foi, au dessus de la Raison, il ne laisse pas de reconnoître, que celle-ci est de quelque usage, & qu'on ne sauroit même aller à la Foi, que par le chemin de la Raison. C'est là en général le sujet de son Livre; comme cela paroîtra par l'Extrait que nous en allons donner.

I. NOTRE Auteur définit la Raison, *la Faculté de nôtre Ame qui tâche de connoître la vérité, soit par le raisonnement soit par la simple perception.* La Foi, selon lui, est *un don de Dieu, par lequel, nôtre Entendement ayant été* illu-

illuminé d'une lumiere salutaire, & nôtre Volonté étant muë par son inspiration, nous consentons aux choses qu'il nous propose de croire. Son dessein est de nous faire voir l'usage que nous devons faire de l'une & de l'autre, & comment elles doivent s'accorder.

Pour cèt effet on prouve la foiblesse & l'obscurité de la Raison, afin qu'elle aît recours à la Foi, & qu'elle s'y soûmette. On explique ensuite les droits de la Foi, & l'on fait voir à quelles conditions & par quelles régles elle doit gouverner la raison; c'est là le sujet du premier Livre de l'Ouvrage. Et parce qu'on a établi, que la Foi ne prescrit rien à l'Homme contre la Raison, & que neanmoins il est certain, que la Raison Chrêtienne nous propose plusieurs Dogmes à croire, & plusieurs Préceptes à observer que la seule Raison n'enseigne point; on fait voir que, quelques extraordinaires que paroissent ces Dogmes & ces préceptes, les Payens, qui n'ont point eu d'autre guide que la Raison, ont enseigné ou les mêmes véritez, ou d'autres choses semblables, qui ne devoient pas moins paroître surprenantes. C'est là le sujet des deux derniers Livres, que l'on croit être très-utiles pour amener à Jesus-Christ, ceux qui

ne se sont point encore soûmis à sa Discipline.

II. 1. L'AUTEUR établit d'abord, que la Raison a sa clarté & sa lumiere, puis qu'autrement l'Homme ne différeroit point de la Bête; & que la Foi n'exclut pas l'usage de la Raison; puisque si cela étoit, il faudroit se dépouiller de l'Humanité, pour devenir Fidéle. Il est vrai que la lumiere de la Raison est très-foible, & qu'il est facile de se laisser entraîner dans l'erreur en la suivant, si l'on n'y prend garde. Mais si on la conduit par les prudens préceptes de la Philosophie, elle est très-utile pour disposer les Hommes à la Foi. C'est par la Raison que nous connoissons nôtre Raison même, & plusieurs autres choses; mais d'une maniere très-foible, proportionnée à la foiblesse de ses lumieres.

On distingue donc trois choses dans la Raison. 1. La lumiere même qui éclaire nos Esprits. 2. Les Ténébres que cette lumiere tempére & dissipe en partie, 3. & la foiblesse de cette lumiere. Ces trois choses ont produit les trois principales Sectes de la Philosophie. Les Dogmatiques, ne faisant réflexion que sur cette lumiere, ont cru qu'elle suffisoit pour découvrir la vérité, & ont parlé de tout d'une maniere décisive.

Sa-

Socrate & ses Disciples faisant réflexion sur les ténébres qui l'accompagnent, ont fait profession de ne savoir qu'une seule chose, c'est qu'ils ne savoient rien ; & les Académiciens & les Sceptiques poussant trop loin la foiblesse de la lumiere de la Raison, n'ont pas même voulu avoüer qu'ils sussent qu'ils ne savoient rien. On reconnoit avec les premiers, que la Raison a quelque lumiere, on avoüe aux seconds que nous ne savons rien, d'une certitude pleine & parfaite, & on soûtient avec les derniers qu'on ne sait pas même d'une certitude parfaite, qu'on ne sache rien. Pour s'expliquer plus clairement, on distingue de trois sortes de certitudes. La premiére est celle des Bienheureux dans le Ciel, qui est parfaite. La seconde celle des choses que Dieu a révélées aux Hommes, & la derniere celle que l'on n'a que par la Raison. Bien que cette derniere certitude soit quelquefois fort grande, elle est néanmoins fort imparfaite à l'égard des deux autres.

On y conçoit encore divers degrez : dont le plus haut & le plus parfait est celui qui régarde les Principes de Géométrie ; mais on croit que ce degré même, comparé avec la certitude de la Foi, ne peut être consideré tout au plus, que comme la plus grande proba-

babilité que les Hommes puissent avoir.

L'Auteur soûtient ensuite, que la Raison a assez de lumiere, pour connoître qu'il y a quelque verité à laquelle il faut s'attacher, & par le moyen de laquelle l'Homme peut parvenir à la félicité. L'amour qu'il a pour la vérité, les peines qu'il se donne pour la chercher, & les plaisirs qu'il sent, lors qu'il l'a trouvée, en sont une bonne preuve.

Mais la Raison, qui sait qu'il y a une vérité, connoit bien qu'elle n'a pas en elle même assez de moyens pour la trouver, puis qu'il lui est impossible de comparer les idées qu'elle trouve en elle avec les choses extérieures. C'est la seule Foi qui peut la lui montrer, c'est elle qu'elle doit prendre pour guide.

Il est donc vrai, comme l'enseignent quelques Philosophes, qu'il faut douter; mais seulement autant qu'il est nécessaire, pour nous faire connoître les foiblesses de la Raison, l'impossibilité qu'il y a de parvenir à la verité par son moyen, & la nécessité dans laquelle on est de s'abandonner à la conduite de la Foi.

2. M. l'Evêque d'Avranches montre dans le 2. Chapitre, qu'autant qu'il y a d'incertitude dans la Raison, autant y-a-t-il de certitude dans la Foi. Qu'el-
le

le est le guide sûr & infaillible, pour nous conduire à la vérité. Cela n'empêche pas que la Raison ne précéde la Foi, c'est elle qui nous aprend qu'il y a un Dieu, tout-puissant, bon, & fidéle, qu'il faut l'écouter, & recevoir pour certain tout ce qu'il nous dit; puis qu'il ne peut pas nous tromper. Voici un des argumens qu'il allégue, pour montrer que la Raison précéde la Foi: Dieu a donné trois moyens à l'Homme pour connoître la vérité, sçavoir les Sens, la Raison, & la Foi. L'Homme sent avant que de raisonner, & il raisonne avant que de croire. La Raison rectifie le raport des sens, & la Foi celui de la Raison. D'ailleurs il est de l'essence de l'Homme d'être raisonnable, la Foi est un don surnaturel, il est donc certain que la Raison va devant la Foi.

Ce Principe étant établi; voici, selon M. Huet, le fondement de toute la Réligion, lequel est puisé dans la Raison. *Tout ce que la prémiére Verité a révélé, est vrai, or la prémiére vérité a révélé les Mystéres de la Foi Chrêtienne, donc les Mystéres de la Foi Chrêtienne sont vrais.* Ainsi, si l'on demande pourquoi l'on croit un Dieu en trois Personnes, il est tout naturel d'en alleguer cette raison, c'est parce que la prémiére Vérité l'a révélé. Où l'on voit que la Rai-

son

ſon précéde la Foi, comme la prémiére Vérité précéde la Raiſon.

L'Auteur remarque ſur ce ſujet, que cette propoſition, *tout ce que la prémiére Vérité a révélé eſt vrai*, a un dégré de moins de certitude que celle-ci, *la prémiére Vérité a révélé les Myſtéres de la Foi Chrêtienne*, parce que la premiere n'eſt fondée que ſur la Raiſon, & que la ſeconde eſt fondée ſur la Foi. Peut-être que tout le Monde ne ſera pas bien convaincu de ce que l'Auteur poſe en cêt endroit. Un autre argument qu'il allégue, pour prouver que la Raiſon précéde la Foi, c'eſt qu'il faut que l'ame humaine aît pluſieurs autres connoiſſances avant que de commencer à croire, comme celle de l'exiſtence de Dieu, de ſoi-même, &c. Il établit la même choſe par l'autorité de l'Ecriture. La ſainte *Vierge* ne fut pas blâmée, lors que faiſant uſage de ſa raiſon, elle ne voulut pas croire ce que lui diſoit l'Ange, avant qu'il eût levé le ſcrupule qui lui étoit venu dans l'eſprit, *comment ſe fera ceci, puis que je ne connois point d'homme?* La *Samaritaine* connût par la raiſon, que Jeſus-Chriſt étoit Prophete, avant que le Seigneur lui dît, *femme, croi-moi* & l'Auteur de (*a*) l'Eccléſiaſtique, dit que

(*a*) *Chap.* XIX. 4.

que *qui croit trop tôt, est leger de cœur.* Enfin les Payens même, de l'Autorité desquels nôtre Auteur se sert presque toûjours, les Payens, dis-je, qui fondoient leur doctrine sur la Foi humaine, ne l'exigeoient qu'en conséquence de la Raison.

On répond sur la fin de ce Chapitre à ceux qui réjettent la Raison, & ne veulent que la Foi; & à ceux qui rejettent la Foi, & ne reçoivent que la Raison. La Réponse génerale qu'on apporte, est que la Raison est l'instrument, & non la cause de la Foi; que l'on croit, parce que la Souveraine Vérité l'a dit, & que la Raison nous montre, que l'on doit croire ce qu'a dit cette Souveraine Vérité.

3. L'Auteur établit dans le troisiéme Chapitre; que la Foi ne rejette la Raison, ni lors qu'on la reçoit, ni aprés qu'on l'a reçuë. On ne peut, dit-il, donner son consentement aux choses qu'on propose à croire, que l'Entendement n'aperçoive que ces choses font dignes d'être cruës, & il ne peut les juger telles, qu'il ne pése & examine les raisons qui les rendent croyables, & celles qui les rendent incroyables, qu'il n'aprouve les unes, & ne rejette les autres; or c'est là l'Ouvrage de la Raison, aidée & secouruë par la Grace. C'est encore de son devoir

de

de rejetter dans la suite, tout ce qui pourroit ébranler la Foi, en combattant les véritez reçuës. Qui doute encore que les Conciles ne se soient servis de leur Raison, pour faire leurs Decrets; & que lors que celui de Constantinople, par exemple, a établi, qu'il y avoit deux Volontez en Jesus-Christ, il n'ait fait ce raisonnement? *Jesus-Christ est vrai Dieu & vrai Homme, il y a donc deux volontez en lui.*

La Foi une fois reçuë se sert aussi de la Raison. Elle l'employe pour sa défense, pour régler les mœurs des Hommes, & pour les porter à la piété. Mais en s'en servant, elle la réprime, & l'arrête; elle l'empêche d'être sage par dessus ce qu'il faut être sage. Elle rend encore certaines plusieurs choses, que la Raison avoit laissées douteuses, telles que sont celles qui apartiennent à l'usage commun de la vie. On ne peut savoir, par exemple, certainement s'il y a un monde, s'il y a des Corps, &c. La Foi nous assûre de toutes ces choses.

L'Ecriture nous aprend l'usage que nous devons faire de la Raison, lors qu'elle ne se contente pas de nous donner des ordres de ce que nous devons faire & croire; mais qu'elle employe aussi des raisons & des motifs pour nous porter à ce qu'elle exige de nous, qu'elle ex-

explique les raiſons de ſes loix, & qu'elle nous fournit des moyens extérieurs pour apuyer nôtre Foi.

4. On preſcrit dans le Chap. 4. & dans les ſuivans les régles qu'il faut obſerver pour maintenir l'union entre la Foi & la Raiſon. La prémiére eſt que la Raiſon ſe ſoûmette à la Foi, dans toutes les choſes qui ſont du reſſort de cette derniere. On peut les réduire à trois eſpéces. Car ou la Raiſon réfuſe ſon conſentement, ou elle ſe tait, ou elle conſent. Il eſt bien vrai, qu'à parler proprement la Raiſon ne combat jamais la Foi, ou c'eſt contre ſa nature, & en abuſant de ſon pouvoir: mais ſi elle le fait, il faut lui impoſer ſilence, en lui faiſant ſentir ſes foibleſſes. La Foi auſſi n'eſt jamais contraire à la Raiſon, bien qu'elle enſeigne pluſieurs choſes qui ſont au deſſus d'elle: non pas même dans le Myſtére de la S. Trinité, où l'on trouvera toûjours, ou dequoi la ſatisfaire, ou du moins de quoi lui impoſer ſilence.

Dans les choſes où la Raiſon ſe tait, la Foi ne perd rien de ſa certitude; de même que le Soleil ne perd rien de ſa lumiere, bien qu'on ne l'augmente pas de celle d'une bougie. Ainſi il ne s'enſuit pas qu'on ne doive point croire une choſe, parce qu'on ne peut point alleguer

guer de raiſon pourquoi elle eſt telle. L'Auteur prouve cette vérité par la conduite que Dieu tint au commencement avec les Hommes ; car il les orna d'abord de la Foi, pour reconnoître leur Auteur & obeïr à ſes préceptes, ſans raiſonner avec eux. Les Patriarches ont imité cette conduite, alleguant l'autorité de Dieu pour raiſon de leur créance. Ce ne fut que lors que la Raiſon vint à mépriſer la Foi, que la Philoſophie en prit la place. On prouve la même choſe par l'Autorité de l'Ecriture & des Péres, qui établiſſent par tout, que la Foi n'a pas beſoin de la Raiſon.

Celle-ci rend témoignage à celle-là en pluſieurs manieres, (1) par le ſecours de Dieu, comme lors qu'elle appuye les Dogmes, par les prédictions des Prophétes, par les miracles &c. Ces argumens doivent être mis au même rang que les Décrets de la Foi. Il ne faut pas moins croire, par exemple, que Jeſus-Chriſt eſt apparu à ſes Apôtres après ſa réſurrection, que ſa réſurrection même ; parce que l'un a été révélé de Dieu, comme l'autre ; bien que les dogmes ſoient plus importans, que ces ſortes d'argumens.

(2) La raiſon rend témoignage à la Foi par l'autorité des Hommes. Quelque-

quefois elle se sert des articles mêmes de la Foi, pour en tirer des conséquences; quelquefois elle trouve des argumens pour la confirmer & pour la défendre. Si les conséquences qu'elle tire sont prochaines & immédiates, comme, *Jesus-Christ est homme, donc il est composé d'un corps & d'une ame*, elles font partie de la Foi. Mais la Foi se reserve le droit d'y aporter telles exceptions qu'il lui plait; ainsi il n'est pas vrai que Jesus Christ soit né d'un Pére charnel, quoi qu'il soit homme; parce que la Foi nous aprend le contraire, ce qui fait une exception à ce principe, *tout véritable homme est né d'un Pere charnel*.

Dans les conséquences éloignées, comme la Raison peut se tromper, la Foi se réserve le droit de juger de ces conséquences; pour les rejetter, si elle les trouve contraires à ce qu'elle croit ou pour n'en point décider, si elle ne les y trouve pas contraires. Dans ce dernier cas, il est permis de tenir le pour & le contre. Mais si l'Eglise interpose son jugement, c'est à la Raison à se taire. Lorsque la Foi appelle à son secours l'usage de la Raison, elle rend plus agréables les choses qu'elle propose à croire, parce qu'elle les rend plus proportionnées à la portée

de

de l'Homme ; c'est du miel qui adoucit ce qu'a d'amer l'impérieuse autorité de la Foi ; mais quelque secours que prête la raison, il ne faut pas recevoir le dogme parce qu'elle le veut, mais à cause de Dieu, & parce que la Foi l'ordonne.

5. Dans le Chap. 7. l'Auteur fait voir que la Foi ne se mêle pas des choses qui ne la regardent point, & qui n'apartiennent qu'à la Raison. C'est pourquoi il blâme ceux qui veulent établir ou refuter des sentimens purement Philosophiques par l'Ecriture ; & ceux qui expliquant les causes de la Nature, ont recours à la puissance de Dieu.

6. Le dernier Chapitre du premier Livre comprend une énumération des principaux dogmes de la Réligion Chrêtienne, qu'il divise en trois classes Générales. Les uns ne sont connus que par la Raison, les autres par la Raison & par la Foi, & les autres par la seule Foi. L'Auteur prétend que la Divinité de l'Ecriture peut être prouvée par la Raison avec le secours de l'Ecriture, mais il nie à l'Auteur de *l'Esprit de M. Arnaud*, qu'il ait prétendu, que cette Divinité put être prouvée par l'Ecriture seule. De toutes les preuves de cette verité la plus forte est l'accomplissement des Prophéties. Or

afin

afin que cette preuve vaille, il faut prouver que ces Prophéties n'ont pas été faites après coup ; on ne peut le prouver, qu'en établissant l'antiquité des Livres qui les contiennent, ce qu'on ne sauroit faire, que par le secours de la Tradition. D'où il conclut, contre le même Auteur, qu'il n'est pas vrai que son Livre de la *Démonstration Evangelique*, soit purement Calviniste.

II. M. l'Evêque d'Avranches compare dans son second Livre les Dogmes de la Foi Chrétienne, à ceux des Philosophes, & des Nations Payennes les plus polies ; & entreprend de faire voir, que ces Philosophes & ces Nations ont enseigné des choses toutes semblables aux Veritez les plus relevées du Christianisme, & qui paroissent les plus incroyables. Il parcourt pour cèt effet les principaux Dogmes de la Religion, dans l'Ordre dans lequel les Théologiens de sa Communion ont accoûtumé de les traiter.

1. Dans les deux premiers Chapitres, on fait voir que les Payens ont cru qu'il y avoit un Dieu qui étoit la Cause suprême, le Principe, & la Fin de toutes choses. Platon l'a défini com-

me Moyse, par *je suis celui qui suis.* Ils ont cru qu'il étoit incorporel, quelques uns ont dit, que c'étoit un Etre très-simple, & très-pur. Ils ont soûtenu qu'il étoit suffisant à soi-même, qu'il étoit parfait, très-beau, & la source de la beauté: ils ont parlé de sa bonté par excellence, & l'ont appellé le bien même. Ils ont dit qu'il étoit infini, qu'il pénetroit toutes les Creatures, & quelques-uns, qu'il étoit même au delà du Monde. Ils ont reconnu son immutabilité, son éternité, son immortalité, & même son unité. Ils ont enseigné qu'il étoit ineffable, qu'il savoit toutes choses, qu'il étoit véritable & fidéle dans ses promesses, l'Auteur de tout bien, tout-puissant, & souverainement heureux.

2. On employe le Chap. 3. à faire voir qu'ils ont eu quelque idée de la Trinité, & surtout les Platoniciens. On en a raporté divers passages dans cette *Bibliothéque* Tom. IV. pag. 126. & Tom. X. pag. 387. & suiv. ce qui nous dispensera de la peine de les raporter ici. On prétend que les Rabins ont enseigné la même chose, & l'on s'appuye du témoignage de *Philon* raporté par *Isidore* de Damiette. M. Huet auroit pû trouver dans l'Ouvrage de

(a) Pe-

(*a*) *Petrus Galatinus*, un plus grand nombre de preuves de ce qu'il avance, puis qu'on y trouve des témoignages des Rabins pour la Trinité, pour le moins aussi (*b*) exprès qu'aucun qu'il y en ait dans l'Ecriture; mais il est trop habile, pour ne pas savoir que tous ces témoignages ne sont que des fraudes pieuses de quelque Chrétien indiscret. M. de *Mornay*, tout habile qu'il étoit, n'a pas laissé de s'y tromper, comme on peut le voir dans son Livre de la Vérité de la Réligion Chrêtienne.

On croit que les Egyptiens ont aussi connu la Trinité, les Brachmanes enseignoient quelque chose de semblable. Les Chinois représentoient Dieu, sous l'image d'un corps à trois têtes qui se regardent, & assûroient que ces trois têtes exprimoient trois personnes distinctes, qui n'ont qu'une volonté.

(*a*) *Il n'est pas l'Auteur de la fraude, puis qu'il a entierement copié un nommé* Porchet, *qui avoit copié* Raymond Martin. *Voyez* Christ. Cartwright *dans la Préface de ses notes sur la Genése.*

(*b*) *En voici un* de Rabbi Simeon Ben Johai *par lequel on pourra juger des autres, sur ces paroles d'Isaïe.* Saint, Saint, Saint, &c. Saint, *dit-il*, le Pére, & Saint est le Fils, & Saint aussi le Saint Esprit.

Ceux du Perou reconnoissoient une espéce de Trinité, puis qu'ils adoroient le Viraccha, le Soleil, & le Tonnerre; mais nôtre Auteur ne dit pas, qu'ils adoroient aussi la Lune, ce qui fait une *Quaternité*, & renverse ce qu'il veut prouver. Il avoüe, aprés S. *Cyrille*, que les Payens n'ont point connu la consubstantialité des trois Personnes.

3. On parle des Anges dans les trois Chapitres suivans. On les trouve dans les Démons dont ont parlé les Philosophes. *Platon* mêtoit d'autres Dieux au dessous du Dieu Souverain, qu'il nommoit ainsi, parce qu'ils étoient bons, & ne pouvoient être méchans. Il mêtoit au dessous d'eux les Démons qu'il croyoit capables de bien & de mal, & dont, par conséquent, quelques uns étoient bons & les autres méchans. Les Egyptiens, les Chaldéens, les Perses ont parlé des Démons, & en ont reconnu de bons & de méchans, ce qui a été l'origine de la Magie. On trouve la chute des Anges dans les célébres vers d'*Empedocle*, qui dit que les Démons sont tombez de l'air dans la Mer, & qu'ils sont punis de leur crime; *Plutarque* qui raporte ces vers, dit que les Démons ont été chassez par les Dieux, & qu'ils sont tombez du Ciel. *Plotin*,

Chalcidius, & plusieurs autres ont enseigné la même chose, & l'on en voit une image dans les fables des Titans & des Geans.

4. Pour ce qui regarde l'origine du monde, qui fait le sujet du Chap. 5. il y a eu, à la verité, des Philosophes qui l'ont cru éternel; d'autres ont enseigné que Dieu l'avoit fait d'une matiere préexistente; mais Platon & plusieurs autres ont cru qu'il avoit été fait de rien.

5. Le Chapitre 6. traite de la Providence, & fait voir que, si on excepte les Epicuriens, tous les Philosophes ont enseigné que tout le Monde est conduit par la providence de Dieu.

6. Les quatre Chapitres suivans traitent de l'Homme. Plusieurs Philosophes ont enseigné qu'il avoit été formé de la boüe de la terre, échauffée par les rayons du Soleil. D'autres ont crû, que c'étoit Dieu qui l'avoit formé de la terre, comme *Socrate* & Platon. Il semble même, que ce dernier a eu quelque connoissance de l'origine de la femme. On trouve dans son *Protagoras* plusieurs endroits qui marquent qu'il savoit quelque chose du Paradis, où Dieu mit les premiers Hommes, de leur exil, & de la peine qui leur fut im-

posée, de gagner leur pain à la sueur de leur visage. On sait ce qu'*Ovide* a dit là-dessus dans le premier Livre de ses Métamorphoses. Platon & *Pythagore* ont aussi enseigné que l'Homme avoit été fait à l'image de Dieu.

Les Philosophes ont aussi parlé de l'immortalité & de la spiritualité de l'Ame ; & si quelques uns ne l'ont fait qu'en doutant, ce n'a été que pour suivre la méthode des Academiciens, qui proposoient le pour & le contre sur toutes sortes de sujets. S'ils n'ont pas connu le peché du premier homme, ni la maniere dont il a passé dans ses descendans ; ils ont pourtant enseigné, que l'homme étoit assujetti à trop de miséres, pour ne les avoir pas méritées. Ils ont eu sur le libre arbitre & sur la Grace nécessaire pour faire le bien, à peu près les mêmes disputes que les Chrêtiens ont entr'eux. Il y a aussi sur ce sujet les mêmes differens parmi les Mahometans, comme l'a fait voir (*a*) *Pocock*, tant il est vrai, que cette matiere est épineuse & obscure. Les Jardins d'*Adonis* (*Gan Adon*) dont les Payens ont parlé sont une image du Jardin d'Eden (*Gan Heden*).

7. Le Chapitre 12. qui est fort long, parle de la plûpart des miracles & des évé-

(*a*) *In specimine Histor. Arab.*

événemens extraordinaires dont il est fait mention dans l'Ancien Testament, & fait voir que les Payens ont dit des choses à peu près semblables, ou qu'ils ont eu quelque connoissance de l'Histoire Sainte. La fable d'*Orion*, par exemple, est si conforme à l'Histoire d'*Isaac*, qu'on ne sauroit presque douter, que l'une n'ait été tirée de l'autre. On trouve dans les Auteurs Prophanes plusieurs images du buisson qui brûloit, sans se consumer; la Verge de *Moyse*, paroit dans celle que toute l'Antiquité donnoit aux Enchanteurs. On voit quelque chose de semblable à la colomne de feu qui conduisoit les Israëlites, dans ce feu qui éclairoit *Thrasibule* dans l'obscurité de la nuit, lors qu'il ramenoit les Athéniens exilez, dans leur Patrie. On trouve l'histoire de *Jonas* dans celle d'*Hercule*, qui entra dans le ventre du chien *Triton*, & y demeura trois jours; & dans celle d'*Arion*, jetté dans la mer, & sauvé par un Dauphin.

8. Les sept Chapitres suivans traitent de la naissance de Jésus Christ, de sa mort, de sa résurrection & de son Ascension: mais on ne s'y arrêtera point, de peur d'être trop long. On parle des Sacremens dans le Chap. 20. & l'on n'a pas de peine de trouver quelque cho-

se de semblable chez les Payens. Dans le 21. l'Auteur traite de la fin du Monde, & fait voir que les Anciens ont cru qu'il devoit être détruit, & détruit par le feu. On peut voir sur ce sujet la suite du Tom. XXI. de cette *Bibliothéque*. pag. 73.

9. Les trois derniers Chapitres parlent de la Résurrection, du dernier jugement, des peines & des récompenses. Les Juifs n'ont pas tous été du même sentiment sur la Résurrection; Ceux d'entr'eux, qui avoient étudié la Nature, défendoient la Metempsychose. D'autres croyoient que les Corps de tous les Hommes ressusciteroient au dernier jour; mais que ceux des gens de bien reprendroient leur corps sous le Régne du Messie, & revivroient seulement pour un tems. L'opinion la plus commune étoit, que la Résurrection seroit commune à tous les gens de bien, & qu'il ne ressusciteroit que quelques Méchans. Qu'après un longtems, leurs corps seroient de nouveau réduits en poussiere, & qu'ils parviendroient alors à la parfaite felicité. Ils convenoient tous que la Résurrection des corps étoit enseignée dans leur Loi. Les Egyptiens avoient sur ce sujet la même opinion que les Stoïciens. Ils croyoient que le Monde seroit détruit par le feu,

après

après quoi toutes choses seroient rétablies de la même maniére qu'elles avoient été auparavant, sans la moindre différence. Les autres Peuples avoient apris des Egyptiens ce sentiment, de même que celui de la Metempsychose. Chez les Grecs on trouve *Democrite*, qui, dans l'espérance de revivre un jour, ne vouloit pas qu'on brûlât les corps. Platon a dit de certaines choses, dont on peut conclurre qu'il a pensé à la Résurrection. Les Juifs & les Egyptiens ont parlé du dernier jugement, & ce que les Poëtes ont dit de *Minos* & de *Rhadamanthe*, montre qu'ils en ont eu connoissance. Pour ce qui regarde les peines & les récompenses, quelques différentes qu'ayent été les opinions des Philosophes & des Peuples sur ce sujet, ils ont presque tous convenu, qu'il y avoit après cette vie des peines à craindre pour les Méchans, & des récompenses à attendre pour les gens de bien.

III. DANS le troisiéme Livre, on compare les préceptes de l'Evangile à ceux des Philosophes & des Sages du Paganisme & on tâche de faire voir qu'ils ont été à peu près les mêmes. 1. Les 6. premiers Chapitres regardent ce qu'on doit à Dieu; on se contentera de remarquer ce qui est dans le sixiéme. M. Huet nous a-

 prend,

prend, que, bien que les Hommes se soient assez tôt corrompus sur la connoissance du vrai Dieu, ils n'ont pas pourtant adoré d'abord les Idoles. (a) *Eusébe* assure que les Anciens, soit Grecs, soit Barbares, n'ont point fait de Statuës; que les Phéniciens & les Egyptiens sont les prémiers qui en ont fait & qui les ont adorées. (b) *Jamblique* dit néanmoins que leurs Prêtres méprisoient les Idoles. Qu'elles étoient plus méprisables que ceux qui les faisoient; & que bien loin de pouvoir imiter l'Ouvrage de Dieu, on ne pouvoit pas même imiter ceux de la Nature. Les anciens Perses bannirent de leur Empire l'usage & le culte des idoles. Les Grecs ne les connoissoient point avant *Cecrops*, qui en avoit apris l'usage chez les Egyptiens: & depuis encore, les plus sensez d'entr'eux en condamnérent le culte. *Maxime de Tyr* Platonicien parle des Statuës dédiées aux Dieux, tout de même que les Théologiens les plus raisonnables de l'Eglise Romaine parlent des images consacrées aux Saints: & les Romains adorerent les Dieux sans simulacres plus de 170. ans.

2. Les dix Chapitres suivans traitent

(a) *Præpar. Evang. lib. I. cap. 9.* (b) *de Myst. Ægypt. Sect. III. cap. 28--30.*

tent de ce qu'on se doit à soi-même. En parlant du mépris des richesses qu'ont enseigné les Philosophes, l'Auteur remarque que les Sénateurs Romains, au commencement de la République, cultivoient eux-mêmes leurs champs. Qu'on fut longtems à Rome sans avoir l'usage du pain, & qu'on ne mangeoit que de la bouillie. Qu'on n'eût point de Boulangers avant la guerre de Persée, les femmes des Senateurs faisant elles-mêmes leur pain. Qu'on ne cultiva la vigne à Rome que fort tard; qu'ils n'employoient leurs terres qu'à produire du blé, dont ils ne pouvoient se passer, au lieu qu'ils n'avoient pas besoin de vin.

3. Les trois derniers Chapitres traitent de ce qu'on doit aux autres hommes. Ce que nôtre Auteur raporte de *Ciceron* est rémarquable. Cet Orateur enseigne, que si deux hommes, qui ont fait naufrage, trouvent une planche pour se sauver, l'un la doit ceder à l'autre. Il soûtient que si un Marchand conduit à Rhodes dans le tems de la disette un Vaisseau chargé de blé, & qu'il sache qu'il en vient d'autres aprés lui; bien loin de profiter de l'occasion, pour vendre son blé plus chérement, il doit avertir les Habitans qu'il en vient d'autres, afin qu'ils n'achetent pas le fren

 si cher.

si cher. Il ordonne qu'on avertisse des défauts d'une maison qu'on vent vendre, qu'on haïsse les procès, & que pour les éviter on céde de son droit. C'étoit la maxime des Stoïciens, qui soûtenoient que tout homme devoit

(a) *Non sibi sed toti genitum se credere Mundo.*

Au reste, on peut faire quelques remarques sur l'Ouvrage de M. l'Evêque d'Avranches 1. La premiere est que ce Principe, que les Payens ont enseigné à peu près les mêmes choses que Jesus-Christ, ne peut servir tout au plus que pour convaincre ces mêmes Payens. 2. En second lieu, que cette preuve ne peut être bonne que contre le Paganisme en général, & non contre quelque Payen en particulier, puisqu'il n'y en a aucun qui adopte tous ces sentimens, qu'il a falu ramasser de tous les differens peuples du Monde. Ce qu'on enseigne de la Providence, par exemple, sera bon, pour persuader les Payens qui l'ont cruë, mais ne vaudra rien contre les Epicuriens qui l'ont niée. 3. En troisiéme lieu cette methode ne sert de rien pour établir l'accord de la Foi avec la Raison. Car, l'on a beau dire, le Mystere de la Trinité, par exem-

(a) Lucan. Lib. II. vers. 383.

exemple, est un de ces dogmes ausquels la Raison seule ne sauroit atteindre; ainsi il est inutile pour faire voir que la Foi n'enseigne rien sur ce sujet, que de conforme à la raison, d'alleguer que Platon l'a enseignée; car ou la prétenduë *Trinité* de Platon n'est pas celle des Chrêtiens: ou si c'est le même dogme, il est sûr qu'il ne l'a point puisé dans la Raison. Ce qui étant, son sentiment, ni celui d'un million d'autres hommes semblables ne peuvent pas faire voir que la Raison s'accorde en cela avec la Foi. 4. Enfin la méthode de M. Huet a ceci d'incommode, qu'elle semble établir que Jesus-Christ n'a rien enseigné, ni quant à la doctrine, ni quant aux moeurs, que les hommes ne sussent avant lui, conséquence que l'Auteur ne manqueroit pas de desavoüer. Pour moi, j'estime, que si quelcun se vouloit donner la peine de marquer les différences de la Réligion Chrêtienne d'avec tout ce qu'ont jamais cru, ou enseigné les Payens, il en trouveroit un infiniment plus grand nombre, & beaucoup mieux fondées, que M. Huet n'y a trouvé de conformitez. D'où, en suivant sa maxime, on pourroit conclurre, que nôtre Foi ne s'accorde point avec la raison, comme il a conclu des conformitez qu'il a

indiquées, que ces deux principes s'accordoient très-bien. Ceux qui ont cru trouver des endroits foibles dans la *Demonstration Evangelique* de ce Prélat, ne manqueront pas d'en trouver dans ce nouvel Ouvrage, qui ne laisse pas pour cela d'être rempli d'une profonde litérature, de même que le précédent.

III.

Nouvelle RELATION *de la* GASPESIE, *qui contient les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspésiens Porte-Croix, Adorateurs du Soleil, & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada. Par le P. Chrêtien le* CLERCQ *Missionnaire Recollet de la Province de S. Antoine de Pade en Artois, & Gardien du Convent de Lens.* A Paris, chez Amable Auroy. 1691. in 12. pagg. 572.

LA Gaspesie est un si petit Pays, & si peu considérable, soit en lui-même, soit par raport aux Peuples qui l'habitent, qu'il est à craindre que cette Rélation que le P. le *Clercq* nous en donne, n'excite pas beaucoup la curio-

riosité du Public. Les grandes histoires qu'il y a inférées de ses exploits Apostoliques ne sont pas même fort propres, dans le siécle où nous sommes, à s'attirer bien des Lecteurs, qui aimeroient mieux trouver dans cèt Ouvrage un plus grand nombre de choses concernant l'histoire naturelle & civile du Pays. C'est à quoi nous nous arrêterons principalement dans cèt Extrait, sans nous embarrasser de ce qui regarde la Mission & la Charge de l'Auteur.

La Gaspésie n'est qu'une Baye, à l'embouchure du grand Fleuve de S. Laurent, dans l'Amérique Septentrionale. Elle n'est éloignée que de sept lieües de l'Isle percée, qui n'est autre chose qu'un rocher fort rude, escarpé de toutes parts, & d'une hauteur extraordinaire. La Baye dont nous parlons est pleine de montagnes, de bois & de rochers, dont la terre est tout-à-fait stérile & ingrate. Ce Pays est habité par des Sauvages, qui ne savent du tout rien de leur origine. Ils ont quelque idée légére & fabuleuse de la création du Monde, & du Déluge. Ils disent que c'est le Soleil qui est l'Auteur de toutes choses, & ils l'adorent en cette qualité. Ils assûrent qu'après avoir fait tout ce grand Univers, il

di-

divisa la Terre en plusieurs parties par de grande lacs : que dans chaque partie il fit naître un homme & une femme, qui multiplierent & véeurent fort longtems. Mais étant devenus méchans avec leurs enfans, ils se tuoient les uns les autres ; le Soleil en pleura de douleur, & la pluye tomba du Ciel en si grande abondance, que les eaux montérent à la cime des rochers les plus élevez. Cette inondation, qui fut universelle, les obligea de s'embarquer sur leurs canots d'écorce, pour se sauver du Déluge : Mais ils périrent tous malheureusement, par un vent impétueux qui les culbuta, & les enséve-lit dans les eaux ; à la reserve de quelques Vieillards & de quelques femmes, qui avoient été les plus vertueux de tous les Sauvages. Dieu les consola de la mort de leurs Parens & de leurs Amis, & les laissa vivre sur la Terre dans une grande & heureuse tranquillité.

Les Gaspésiennes sont beaucoup plus robustes que nos femmes d'Europe. Elles accouchent avec une merveilleuse facilité. Il y en a plusieurs qui étant surprises par la douleur en allant querir du bois, se retirent un peu à l'écart pour métre leurs enfans au monde ; & après avoir accouché, apportent le bois à la Cabane sur le dos, & leur enfant en-

entre leur bras comme si de rien n'étoit. C'est ordinairement dans les bois qu'elles accouchent, les hommes ne leur cedant jamais la Cabane. Ils vivent sans Societé & sans commerce, n'ayant ni Villes, ni Bourgs, ni Vilages. Ils demeurent sous des cabanes en forme de tentes mal-propres & fort mal-rangées. Elles ne sont composées que de perches, qu'ils couvrent de quelques écorces de bouleau, cousuës les unes avec les autres, & enjolivées le plus souvent de mille figures differentes d'oiseaux, (*a*) d'Orignac, de Loutres, & de Castors, que les femmes y crayonnent elles-mêmes. Ils ne demeurent pas toûjours dans un même lieu; mais ils s'en vont ailleurs, lorsqu'ils ne trouvent plus dequoi subsister avec leurs familles & leurs Troupeaux. Leurs Cabanes sont si basses, qu'il faut toûjours y être ou assis ou couché, ce qui joint au froid insupportable qu'on y sent, le Pays étant presque toûjours couvert de neige, & à la fumée dont elles sont pleines, incommode étrangement ceux qui n'y sont pas accoûtumez.

Avant

(*a*) *C'est un animal haut comme un Cheval, qui a le poil grison, la tête à peu prés comme celle d'un mulet. Il porte son bois double, comme le Cerf.*

Avant que les François abordassent dans ce Pays, les Habitans n'avoient jamais vû de pain, ni de vin. Ils se nourissent ordinairement de chair d'Orignac, de Castor, de Loup-marin, de Porc-epic, de Perdrix, d'Outardes, de Sarcelles, de Canards, de Bécasses, de Moruë, de Saumon, de Bar, de Truite, & de quantité d'autres poissons & gibier, de sorte que toute leur occupation est la chasse & la pêche. La chair d'Orignac est celle qu'ils estiment le plus, & la graisse leur en paroit si délicieuse, qu'ils la boivent, comme si c'étoit la liqueur du monde la plus agréable. Il se trouva même que l'un d'eux, qui veilloit un mort, auprès duquel les Réligieux avoient allumé un cierge, croyant qu'il étoit fait de graisse d'Orignac, le mangea pendant la nuit. Avant qu'ils eussent l'usage de nos chaudieres, ils avoient de petites auges de bois, qu'ils remplissoient d'eau, dans laquelle ils jettoient si souvent des pierres ardentes, qu'ils faisoient rougir au feu, que l'eau s'échauffant peu-à-peu, boüilloit enfin par l'ardeur de ces pierres embrasées, jusques à ce que la viande fût suffisamment cuite pour des Sauvages, qui la mangent à demi-cruë.

Ils n'ont d'autres tables que la terre

plate,

plate, ni d'autres serviétes pour essuyer leurs mains, que leurs souliers ou leurs cheveux. Leur boisson ordinaire est de l'eau toute pure, & en hiver de la neige fonduë. L'eau d'Erable, qui est la séve de l'arbre même, & qui ne coule jamais qu'il n'y ait de la neige au pié, est également délicieuse pour les François & pour les Sauvages, qui s'en donnent au cœur joye, quand le printems est venu. Si, à force de la faire bouillir, on la reduit au tiers, elle devient un véritable sirop, qui se durcit à peu près comme le sucre, & prend une couleur rougeâtre. On en fait de petits pains, qu'on envoye en France par rareté. Il faut faire une ouverture à l'Erable avec la hache, pour en faire distiller l'eau.

Les Gaspésiens ne savent ni lire, ni écrire, & ne se tourmentent pas de l'aprendre; craignant de mourir plutôt, s'ils se remplissoient la tête de tant de science. Ils ne comptent que jusqu'à dix, & quand ils veulent dire vingt, ils disent deux fois dix. Ils comptent les années par les hivers, les mois par les lunes, les jours par les nuits, les heures du matin à proportion que le Soleil avance dans son Méridien, & celles de l'après-midi, selon qu'il décline vers son couchant. Ils n'ont point

de

de ſemaines réglées : c'eſt par les quartiers différens de la lune, qu'ils diſtinguent en quelque ſorte les parties du tems.

On nous aſſûre que les Anciens Gaſpéſiens adoroient la Croix, bien que les Modernes en euſſent preſque tout-à-fait aboli le culte. Comme la maniere dont on dit que ce ſervice s'étoit établi chez eux, eſt tout-à-fait fabuleuſe, on ne s'y arrêtera point. Ces Peuples croyent les ames immortelles, & qu'après la mort, elles ont un lieu où elles vont demeurer. Ils croyent même toute la Nature animée, & que l'eſprit particulier qui eſt dans chaque choſe, ſuit les Defunts dans l'autre Monde, afin de leur rendre autant de ſervice après la mort, qu'ils en ont reçu pendant la vie. Ils s'imaginent que l'ame humaine eſt une image ſombre & noire de l'homme même, qu'elle a des piés, des mains, une bouche, une tête, & toutes les autres parties du corps; qu'elle a la même néceſſité de boire, de manger, de ſe vêtir, que lors qu'elle étoit dans le corps. C'eſt ce qui fait que dans leurs feſtins, ils ſervent toûjours la portion de ces ames, qui ſe proménent, diſent-ils, autour des cabanes de leurs parens & de leurs amis. Ils croyent que les ames humaines vont à la

chaſſe

chasse des ames des Castors & des Orignaux, avec les ames de leurs raquétes, de leurs arcs, & de leurs flêches. Que les méchans, à leur arrivée au Pays des ames, dansent & voltigent avec une grande violence; ne mangeant que de l'écorce de bois pourri, en punition de leurs crimes; jusqu'à un certain nombre d'années. Que les bons, au contraire, vivent dans un lieu séparé du bruit des méchans, dans un grand repos; mangeant quand il leur plaît, & se divertissant à la chasse des Castors & des Orignaux; dont les esprits se laissent prendre facilement.

Pour leur gouvernement, à proprement parler, on peut dire, que ces Peuples n'ont aujourd'hui ni foi, ni loi, ni Rois. Il n'y a plus que deux ou trois Sauvages, qui dans leur district conservent encore, quoi qu'assez foiblement, une espéce de puissance & d'autorité. Ils ont pourtant retenu quelques principes de la loi naturelle. Il n'est pas permis, par exemple, à un Sauvage d'épouser sa parente, même jusqu'à sa cousine germaine. Après la mort de leur frére, ils peuvent néanmoins en épouser la femme Les sains sont obligez d'assister les malades & de leur faire part de la viande ou du poisson qu'ils ont. L'hospita-

lité

lité passe chez eux pour une grande vertu, & ils la pratiquent avec soin. Leurs mariages ne sont pas indissolubles : ils les déclarent nuls, quand les deux mariez n'ont plus d'amitié l'un pour l'autre. Ils ne sont point sujets à plusieurs maladies corporelles qui tourmentent les Européens ; & l'avarice & l'ambition sont des vices qui leur sont inconnus. Ils ne s'affligent de rien, & l'on voit bien rarement des querelles entr'eux. Ils ont beaucoup de constance dans leurs maux, & ne se plaignent qu'à l'extrémité. Les femmes sont modestes, chastes, & retenuës au delà de ce qu'on peut s'imaginer. Ils jurent par le Soleil, par leurs enfans, par leurs péres, & par tout ce qu'ils ont de plus cher. Les Européens leur ont apris divers vices, & sur tout l'ivrognerie, qui est présentement leur défaut favori.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

De l'Année 1692.

AOUT.

IV.

LIVRES de MEDECINE.

1. *Theophili* BONETI *Doctoris Medici, necnon Serenissimo quondam Principi Henrico ab Aurelia, Longavillæ Duci, &c. à Consiliis Medicis.* POLYALTHES *sive* THESAURUS MEDICO-PRACTICUS *ex quibuslibet Rei Medicæ Scriptoribus congestus, Pathologiam veterem & novam exhibens, unà cum remediis usu & experientiâ compertis. In quo Viri excellentissimi Johannis Jonstoni Syntagma explicatur.* Genevæ, Sumpti-

tibus Leonardi Choüet, & Socii. in fol. 1691. Tom. I. pagg. 1150. Tom. II. pagg. 1215. Tom. III. pagg. 676.

COMME la Médecine est toute fondée sur l'expérience, il seroit à souhaiter, qu'il n'y eût que ceux qui ont pratiqué longtems qui écrivissent sur cette matiere. A la vérité, il n'est rien de si facile que d'inventer des Systêmes, en Medecine, comme en Théologie, & peut-être en pourroit-on alleguer trente ou quarante différens pour expliquer la seule nature des fiévres; mais comme ce ne sont là ordinairement que les productions de l'esprit, sans que l'expérience y ait aucune part, il arrive presque toûjours que tous ces beaux Systêmes en l'air, sont démentis par la pratique, ou que du moins ils ne servent de rien pour le soûlagement des malades.

Mais d'ailleurs les Medecins qui ont beaucoup de pratique n'ont ordinairement ni le loisir, ni la volonté de faire part au Public de leurs découvertes; occupez pendant tout le jour à la visite de leurs malades, ils sont plus tentez de se reposer, lors qu'ils sont de retour chez

chez eux, que de mêttre la main à la plume, pour composer quelque Traité.

M. *Bonet* n'étoit pas de cette humeur; & bien qu'il fût un des Médécins de Genéve le plus employé, il aimoit si passionnément l'étude & le travail, qu'il passoit dans son cabinet tout le tems que ses malades lui laissoient de libre; & c'est à cette occupation infatigable que nous devons tant de gros volumes qu'il a mis au jour. Car, pour ne point parler de sa traduction Latine de la Physique de *Rohault* & de quelques autres Ouvrages moins importans, c'est lui qui nous a donné le *Pharus Medicinæ*, le *Mercurius Compitalitius*, la *Medicina Septentrionalis collatitia*, & le *Sepulchretum*. Il avoit achevé l'Ouvrage dont nous allons parler peu de tems avant sa mort; mais il paroît qu'il n'a pas pû y ajoûter lui-même une Préface, pour nous informer de la Méthode qu'il a suivie, & de plusieurs autres particularitez, qu'il seroit nécessaire de savoir. C'est M. *Pictet* Professeur en Théologie à Genéve, qui y a joint la courte Préface que nous voyons à la tête. Il la commence par l'éloge de la Médécine. Il fait voir que cèt art a toûjours été estimé chez toutes les Nations; & qu'il y a eu même de Rois qui n'ont pas fait difficulté de

l'exercer. C'étoit néanmoins bien peu de chose dans ses commencemens. Le tout se réduisoit à la connoissance de quelques Simples pour arrêter le sang, & pour consolider les playes. Nôtre siécle l'a beaucoup perfectionné. On a fait mille belles découvertes, tant à l'égard de la structure du corps humain, & des divers vaisseaux qui le composent, qu'à l'égard d'un grand nombre de remédes qui étoient inconnus aux Anciens. C'est ce qui a produit ce nombre prodigieux de Livres, tant pour la Théorie, que pour la Pratique, sous lesquels on est comme accablé, & c'est ce qui rend nécessaires les bonnes compilations qu'on en peut faire. Combien, par exemple, ne faudroit-il pas lire de Volumes, pour savoir toutes les découvertes sur l'anatomie? & combien y a t-il de Médécins qui ne sont pas en état de les acheter tous? On ne sauroit douter que Messieurs *Le Clerc* & *Manget* habiles Médecins de Genéve n'ayent rendu un service considérable à ceux de leur profession en ramassant en un (*a*) Corps, qui fait une anatomie complete, les Ouvrages de plusieurs Anatomistes sur les

(*a*) *Cet Ouvrage a été imprimé à Genive en* 1685. *sous le titre de* Bibliotheca anatomica.

les parties particuliéres du Corps humain. Par la même raison, ce dernier Ouvrage de M. Bonet ne sauroit être que très-utile, puis qu'il a ramassé tout ce que les Médécins anciens & modernes ont dit de plus considérable sur les maladies, & sur les remédes, qu'il faut employer pour leur guérison; & qu'il y a joint tout ce que sa méditation & son expérience lui en ont pû faire connoître. Voici la méthode qu'il a suivie.

Il a crû qu'il faloit choisir un Auteur particulier, qui eût écrit de toutes les maladies, & qui lui servît comme de texte, sous lequel on rangeât en forme de notes ce que les autres Auteurs tant anciens que modernes ont dit sur le même sujet, en les citant toûjours exactement, pour rendre à chacun ce qui est à lui. Il a ajoûté ses remarques particulieres dans les occasions, & qui sont en très-grand nombre. Elles servent, ou à étendre ce que son Auteur n'avoit fait qu'indiquer, ou à éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur, ou à suppléer ce qui y manquoit, ou à corriger ce qui ne se trouvoit pas conforme à la raison ou à l'expérience.

L'Auteur que M. Bonet a choisi pour lui servir de texte, est *Jean Jonston*, qui a compris toute la Médécine pratique

en douze Livres, & dont l'Ouvrage a été fort estimé. Il seroit trop long de marquer tous les Anciens & Modernes dont il s'est servi dans ses Commentaires; on en a compté plus de sept cens, ce qui fait voir que c'est avec raison qu'il a donné à son Ouvrage le nom de Thrésor. On ne s'arrêtera pas non plus à raporter ici aucune remarque particuliére de celles qui sont renfermées dans ces trois gros volumes; il seroit difficile de choisir dans un si grand nombre; & deux ou trois que nous en pourrions alléguer ne seroient pas capables de donner une idée suffisante du Livre; il vaut beaucoup mieux y renvoyer le Lecteur, & finir cet Extrait, après avoir dit un mot de la Personne de M. Bonet.

Il nâquit à Genéve le 5. de Mars de l'année 1620. Son Pére s'apelloit *André Bonet*, & étoit aussi très-habile Médécin, Fils de *Pierre Bonet* qui aquit tant de réputation dans la Médécine, qu'il fut appellé par *Charles Emanuel* Duc de Savoye, lequel ne le renvoya qu'après l'avoir comblé de présens. Sa Mére étoit d'une illustre Famille de Génes. Il fut reçu Docteur en Médécine en 1643. avec aplaudissement. Il avoit beaucoup de connoissance des belles Lettres, un jugement solide, une mé-

moire

moire heureuse, & accompagnoit toûtes ces belles qualitez d'une grande modestie. Il mourut le 29. de Mars, de l'année 1689. aprés une assez longue maladie, qui ne lui laissa que le tems nécessaire pour métre la derniere main à l'Ouvrage dont nous avons parlé.

2. *Nouvelle Pratique de* CHIRURGIE *Médicale & raisonnée, par Michel* ETTMULLER, *avec divers remédes, & une Dissertation sur l'infusion des Liqueurs dans les Vaisseaux.* A Amsterdam, chez Jean Aubie. 1691. in 12 pagg. 464.

LES Ouvrages d'*Ettmuller* sont si connus par les Editions différentes, qui s'en sont faites en Allemagne & en France, & sont si estimez de tous les Médecins, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler, pour les faire connoître au Public. Il avoit composé sa *Chirurgie* en Latin, comme tous ses autres Ouvrages, & il déclare même, que ce n'est pas proprement pour les Chirurgiens qu'il écrit, gens qui ordinairement n'entendent que la langue de leur nourrice; mais pour les Médecins, qui doivent avoir une teinture suffisante de la Chirurgie, pour assister de leurs conseils, pour corriger,

& pour conduire dans le besoin celui qui fait les Opérations de Chirurgie. C'est pour cela qu'il passe sous silence tout ce qui regarde l'operation de la main, pour ne s'atacher qu'aux remédes qu'il faut employer pour guerir toutes les maladies externes, lesquelles il reduit à cinq classes. Les tumeurs, les playes, les ulcéres, les luxations, & les fractures.

Cependant le Libraire a crû, que quoi que ce Livre n'ait été fait que pour les Médécins, il pouvoit aussi être utile à plusieurs personnes, qui n'entendent que la langue Françoise, & surtout aux Chirurgiens, qui ne se contentent pas de l'operation de la main, mais qui sont bien-aises de connoître les remédes ; & de savoir un peu raisonner sur les maladies qu'ils ont à traiter.

Ettmuller parcourt dans cèt Ouvrage les cinq sortes de maladies externes qu'on vient de nommer, & dans l'ordre qu'on les a raportées ; il définit d'abord le mal, il en marque ensuite la nature, il en explique les causes, & finit par la prescription des remédes nécessaires pour sa guérison.

On a joint à la fin de cette Chirurgie un Traité de l'Infusion des liqueurs dans les Vaisseaux, qui est très-curieux.

rieux. L'Auteur fait d'abord l'histoire de ce nouveau reméde, & en raporte un grand nombre d'expériences. On croit que c'est en Angleterre qu'il a été inventé par M. *Wren* célébre Professeur de l'Université d'Oxfort & de la Societé Royale. Ce qui a donné lieu à cette découverte, c'est qu'on a par ce moyen une voye courte de mêler avec le sang, & de porter promptement au coeur le remede, sans diminution de ses forces, pour le distribuer de là dans toute la machine du corps, & rendre son effet plus promt & plus puissant.

Pour confirmer ce sentiment, & pour faire voir la nécessité qu'il y a de se servir de cette voye, on fait remarquer, combien est long le chemin que doivent faire les remédes qu'on prend par la bouche, avant que de se mêler avec le sang, le siége ordinaire des maladies, & passer avec lui dans le coeur. Il est impossible que dans toutes ces routes, les remédes ne subissent plusieurs changemens considérables, & ne se mêlent avec tant de substances différentes, qu'ils perdent presque toute leur vertu. L'expérience prouve cette vérité; car une certaine quantité d'un vomitif, qui donné par la bouche à un chien, ne produira aucun effet, le

fera vomir, jusques à en mourir; si on l'injecte dans ses veines. On a encore éprouvé, que l'humeur salivale contenuë dans les vesicules, qui sont entre les dents des vipéres, prise & avalée dans quelque liqueur que ce soit, ne cause aucun mal; & au contraire, si l'on se frote légérement en un endroit où la peau soit écorchée, du suc tiré d'une vipére vive ou morte, on en meurt infailliblement. La raison est, que de la premiére maniére, le venin a perdu toute sa force dans les premiéres voyes, avant que de parvenir jusqu'au cœur; au lieu que de la seconde maniere, il s'insinuë d'abord dans les veines, & passe de là immédiatement dans le cœur, sans avoir soufert aucune altération.

Cependant, quoi que l'Auteur croye ce reméde trés-utile, il veut qu'on en use avec précaution, & lors seulement que toutes les voyes ordinaires n'ont produit aucun effet. Il marque les maladies où l'on peut l'appliquer, les liqueurs dont il faut se servir, & les occasions où il est inutile & même dangereux.

3. ΠΥΡΕΤΟΛΟΓΙΑ *seu* EXERCITATIONES *de* MORBIS *Universalibus* ACUTIS. *Authore* RICHARDO

DO MORTON, Med. D. Regii Collegii Medicor. Lond. Socio & Censore. Londini, Impensis Samuelis Smith. 1692. in 8. pagg. 430.

L'ACCUEIL favorable qu'a fait le Public à la *Phtisiologie* de M. *Morton* l'a porté à écrire sur les fiévres. Le Livre dont on vient de dire le titre ne contient qu'une partie de l'Ouvrage ; mais il y a apparence que l'autre partie est déja composée, puis que l'Auteur y renvoye souvent, & qu'il en cite même les Chapitres. Comme les principes qu'il suit ne sont pas communs, & que sans s'étendre dans de longs raisonnemens ; il se fonde principalement sur l'expérience, il peut esperer avec raison que ce second travail sera aussi favorablement reçû que le premier. Il est composé de quatre Parties principales, savoir, d'une Préface, de deux Dissertations & d'un Appendice. Nous les parcourrons l'une aprés l'autre.

I. LA Préface est une espéce d'introduction générale à la Médecine, où aprés avoir défini cette science, expliqué le but qu'elle se propose, l'avoir divisée en ses principales parties, & dit deux mots de la construction du Corps humain, il établit divers Principes qui

lui servent de fondement, pour tout ce qu'il a dire dans les sections suivantes. Voici quelques-uns de ces Principes.

1. Qu'il y a des Esprits animaux, ce qu'on démontre *à posteriori* & par leurs effets.

2. Que ces Esprits, qui sont à peu près de la nature de l'air, ont une vertu élastique, & explosive, c'est-à-dire, qu'ils peuvent bien être comprimez, mais qu'ils tendent toûjours à se dilater, & que dès qu'ils peuvent surmonter la force qui les comprime, ils s'étendent avec violence, & d'autant plus qu'ils ont été plus comprimez. 3. Que ces Esprits ont leur siége dans toutes les fibres dont le Corps est composé. 4. Que le Cerveau en est comme le magazin commun, & que de là ils coulent dans toutes les parties du corps à peu près, comme les rayons, qui émanent du Soleil, se répandent tout autour de lui. 5. Que les nerfs sont les canaux de ces Esprits. 6. Que ces Esprits sont comme le premier principe actif & comme le ferment universel de tout le Corps, & qu'ils meuvent & changent diversement le sang & les humeurs, selon les différents changemens qui leur arrivent. 7. Qu'ils sont très-étroitement unis avec le sang, en sorte que le changement qui arrive ou

aux

aux Esprits ou au sang, peut se communiquer facilement & en peu de tems de l'un à l'autre. 8. Que la bonne & loüable disposition des Esprits peut être changée primitivement, & avant que les humeurs l'ayent été. Comme ce principe est fort nécessaire, l'Auteur fait de grands efforts pour le prouver. Une des raisons dont il se sert, la plus sensible, est ce qui arrive à quelques personnes, lors qu'elles voyagent en carosse ou sur mer, ou qui sentent du tabac, qui ont d'abord des douleurs de tête, des vertiges, des nausées, &c. car il est visible que tous ces maux ne viennent, que du seul changement arrivé aux Esprits, puis qu'il est impossible de se persuader, que les humeurs ayent été affectées dans si peu de tems. On conclut donc, que les Esprits animaux sont le premier siége des maladies, & particuliérement, de celles qui sont contagieuses.

Et de peur qu'on ne croye, que par la simplicité de ce Principe, l'Auteur veut établir l'opinion de *Van-Helmont*, & l'usage de son *Alkaëst*, ou reméde universel, il fait voir que les Esprits animaux, qui sont le premier siége des maladies, peuvent être affectez de plusieurs maniéres fort différentes, qui demandent aussi des reméde différens ;

& qu'il y a autant de diverses maladies dans les Esprits, qu'il y en a dans les humeurs; puisque les maladies des humeurs sont causées par celles des Esprits, & que la manifestation des unes peut faire connoître les autres. Par les convulsions, par exemple, on connoît que leur vertu élastique s'éxére avec trop de véhémence. Dans les suffocations & dans les affections des Hypocondres, qu'ils sont cruds & peu élaborez dans le cerveau. Dans le Scorbut, qu'ils sont trop lents & trop grossiers.

Il y a deux causes principales des maladies des Esprits animaux. L'une est la mauvaise constitution du sang d'où ils se forment; & l'autre la mauvaise disposition du Cerveau où ils s'engendrent, & des nerfs par où ils coulent. Le Cerveau, par exemple, peut être ou trop humide & trop froid; ou trop sec & trop chaud. De même, les nerfs peuvent être détendus par trop d'humidité, ou par quelque autre accident, & cela étant, il ne faut pas s'étonner si les Esprits mal-distribuez dans le Corps y causent divers désordres.

9. Le neuviéme principe de l'Auteur est, que la maladie des Esprits change & corrompt la bonne disposition du sang

sang, par l'étroite union qu'il a établie entre les Esprits & le sang. 10. Le dixiéme, que toutes les maladies, tant celles qui sont universelles, c'est-à-dire, qui sont répanduës par tout le Corps, que les maladies particuliéres des parties, sont causées, les premiéres immédiatement, & les secondes médiatement par la mauvaise constitution des Esprits, ce qu'on prouve par un examen particulier, dans lequel il seroit trop long de s'engager. Une des plus fortes raisons de l'Auteur, pour établir, que les causes des maladies sont dans les Esprits, c'est qu'elles se communiquent presque toutes, par l'aproche de ceux qui sont malades, tant celles que l'on appelle contagieuses & violentes, que celles qu'on nomme lentes & *Chroniques*; ce qui ne peut proceder que des Esprits malades qui s'exhalent, & qui passent du corps du malade dans le corps de ceux qui en aprochent. La constitution de l'Air, qui cause aussi les maladies, & qui en varie les espéces, selon qu'elle est différente, est encore une forte preuve, que les maladies procédent de la mauvaise constitution des Esprits.

La maniere facile dont l'Auteur prétend expliquer par ce moyen tous les symptomes des fiévres, & tous les ef-

fets qui les acompagnent lui sert aussi pour établir son sentiment. Combien n'ont pas sué les Médecins, pour expliquer, par exemple, ces accès réglez des fiévres intermittentes, qui ne manquent jamais de revenir aux mêmes heures, & ces successions si certaines de froid & de chaud? Mais cela n'est pas difficile, selon l'hypothése de nôtre Auteur. Tout le Corps, mais principalement les Viscéres, comme le foye, la rate, &c. ne sont qu'un composé de différens Vaisseaux, & de fibres qui sont tout autant de tuyaux, dans lesquels le sang & les Esprits animaux circulent incessamment. Il ne faut donc aller chercher le ferment de la fiévre que dans tous ces filamens fibreux, qui sont le receptacle des Esprits animaux. Ces Esprits étant incessamment envoyez du Cerveau dans toutes ces parties pour servir aux divers usages de la vie, portent avec eux la maladie dont ils sont affectez, & étant comme une espéce de ferment, corrompent la masse du sang qui coule dans les fibres, & le refroidissent ou l'enflamment par intervalles. Lorsque le venin, qui infecte les Esprits, en arrête la vertu élastique & l'explosion; il est nécessaire que le sang & tout le corps se ressentent de cette espéce de repos des Esprits, & c'est ce

qui

qui cause le froid ; mais quand par le grand effort que font les Esprits, ou par eux-mêmes, ou aidez par les remédes extérieurs, ils surmontent la force du venin, alors ils se répandent avec violence dans tout le corps, d'autant plus qu'ils ont été davantage contraints, comme il arrive à un ressort, & c'est ce qui cause la grande chaleur, qui succéde au froid dans les fiévres ; & cette chaleur dure jusques à ce que les Esprits ayent repris, ou d'eux-mêmes, ou aidez par les remédes, cette étenduë mediocre, qui est nécessaire pour la bonne disposition du corps ; après quoi, & dans un certain intervalle, le venin venant à faire de nouveaux efforts comprime de nouveau les Esprits & en arrête le mouvement. Cette effervescence des Esprits, qui succéde au froid, fond & dissout ordinairement les humeurs, qui s'évacuent sur la fin de l'accès ou par les sueurs, ou par les urines, ou par quelque autre voye. L'Auteur confirme sa pensée du siége de la fiévre qu'il pose dans les Esprits, par les accidens d'Epilepsie, qui, du consentement de presque tous les Médecins, ne procedent que du déréglement de ces mêmes Esprits, & qui reviennent aussi très-souvent en des

temps

tems reglez, deux, trois fois le mois ou la semaine.

Il avoüe qu'il n'est pas si facile de prouver, que les maladies particulieres soient causées par les Esprits. Cependant, comme ils peuvent être disposez en plusieurs maniéres différentes, & toutes mauvaises, il se peut fort bien faire, que selon ces différentes dispositions, ils affectent une certaine partie, tandis qu'ils ne produiront point d'effet sur une autre. Cela se confirme par les remédes spécifiques que les Médecins ont accoûtumé d'employer dans ces maladies particulieres. Car il ne faut pas croire que ces remédes agissent plûtôt sur une partie que sur une autre, & qu'obeïssant aux ordres du Médecin, étant pris par la bouche, ils aillent justement trouver la partie malade, sans s'égarer en chemin ; on sait, combien la Médecine a été raillée sur ce sujet. A proprement parler, ils n'agissent pas plus sur une partie, que sur l'autre ; mais corrigeant cette mauvaise disposition particuliére des Esprits, ils délivrent aussi cette partie particuliere du Corps de la maladie dont elle étoit affectée.

On finit la Préface, en distribuant les maladies en de certaines Classes générales. Les unes sont accidentelles, pro-

procedant de quelque accident extérieur, comme d'un coup, d'une contusion, &c. Celles-là apartiennent proprement à la Chirurgie. Les autres sont habituelles, procedant immédiatement de causes internes, telles que sont principalement la mauvaise disposition des Esprits animaux, la mauvaise constitution du sang qui les produit; l'obstruction, la fraction, ou quelque autre accident, arrivé aux canaux ou aux vaisseaux qui contiennent ces Esprits, & c'est de ces maladies dont M. Morton veut parler.

Ces maladies sont ou Universelles, c'est-à-dire, qui affectent tout le Corps, ou particulieres, qui n'en affectent que quelque partie. Les Universelles sont de deux sortes. Les unes ne procédent point du tout de la mauvaise constitution de quelque partie particuliere; les autres procédent de quelque partie particuliere du Corps, ou de quelque accident particulier, mais qui corrompant dans peu de tems les Esprits & le sang, aquiérent bien tôt la nature des maladies Universelles.

Les maladies Universelles du premier genre, sont encore divisées en deux espéces; les unes sont aiguës, & finissent bien-tôt par une Crise salutaire ou mortelle; & les autres sont *Chroniques*,

niques, ne menaçant pas le Corps d'une mort si subite, mais le rendant valétudinaire, quelquefois, durant plusieurs mois, ou même plusieurs années.

La cause des maladies Universelles en général est quelque chose d'hétérogéne, qui a une qualité vénimeuse & *destruante*, contraire à la chaleur naturelle & vitale, propre à l'éteindre ou à la supprimer; soit que ce venin se soit produit insensiblement dans le Corps, soit qu'on l'ait reçu extérieurement ou par l'infection de l'air, ou par la piqueure de quelque Animal venimeux. Or selon que ce venin est plus ou moins violent, la maladie est aussi plus longue, ou plus courte, & plûtôt terminée ou par la mort, ou par la guérison. On explique en détail par ce principe, & par la différence de ce venin, la différence des maladies & de leurs differens effets.

II. LA premiére Dissertation, qui contient dix Chapitres, traite des fiévres Aiguës en general, & en particulier de la fievre Ephemére, & de l'Intermittente.

1. On définit la fiévre Aiguë en général, une chaleur étrangere, allumée dans le sang par les Esprits animaux infectez par quelque venin destruant, & irritez d'une maniere extraordinaire

par

par quelque accident. On ne sauroit bien expliquer la nature de ce venin, qui peut avoir plusieurs origines & plusieurs causes différentes. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il est aussi subtil que les Esprits; ce qui fait qu'il les affecte plûtôt que les humeurs.

Par ce principe on explique facilement tous les Symptomes des fievres aiguës, ainsi qu'on l'a marqué ci-dessus. On trouve aussi sans beaucoup de peine les remédes qu'il faut employer dans tous ces Symptomes.

Lors que le venin est si violent, que les Esprits s'en trouvent accablez, le malade en meurt nécessairement, comme cela arriva à un Jeune homme, dont parle l'Auteur, qui dans une fiévre tierce, mourut aprés trois jours consécutifs de froid, sans que les Esprits animaux pussent le surmonter. D'où il suit, que plus le froid est grand, ou petit, long ou court, plus la maladie est grande ou petite, plus ou moins dangereuse.

On peut rémédier à ce Symptome par de bons antidotes, qui sécourent les Esprits, les fortifient, hâtent leur mouvement, & leur aident à surmonter le venin qui travaille à les éteindre. Mais il faut user de grandes précautions, de peur que, donnant trop de cha-

chaleur aux Esprits, l'on n'enflamme toute la machine, & l'on n'en cause la ruïne. On examine ainsi, de suite, tous les Symptomes des fiévres en général, on parle des diverses crises qui arrivent dans le cours de la maladie, & l'on donne les avis nécessaires aux Médécins, pour se conduire pendant tout ce tems-là. C'est là, à peu près, le sujet du premier Chapitre, qui finit par une table, où l'on trouve toutes les différentes espéces de fiévres.

2. Le second traite en deux mots de la fiévre Ephémére, & le troisiéme de l'intermittente, où l'on parle de sa cause, de sa nature, & de ses Symptomes. Bien qu'il soit impossible, ainsi qu'on l'a déja remarqué, d'expliquer la nature du venin qui les produit, lequel se forme, quelquefois, dans le cœur & qu'on reçoit quelquefois, avec l'air que l'on respire; il est pourtant sûr qu'à en juger par les effets, il a quelque chose de semblable, aux poisons extérieurs & sensibles, puis qu'il produit des effets tous semblables, comme sont les défaillances, les douleurs convulsives &c. Il faut néanmoins que ce venin soit assez doux, puis que les Esprits, qui en sont imbus, ont le pouvoir de la vaincre par leur vertu élastique, au bout de vint-quatre heures plus ou moins; & que

que le *Quinquinna* le furmonte facilement & en peu de tems.

Les causes extérieures de ce poison les plus ordinaires & les plus évidentes, sont le froid de l'air, le coucher à terre & à l'air, un climat marécageux; l'air de l'Automne inspiré & mêlé avec les Esprits & qui est souvent plein de parties hétérogenées & vénimeuses, ce qui fait que les fiévres de l'Automne sont présque toûjours épidémiques; & plusieurs autres choses, qu'il seroit trop long de raporter. L'Auteur défend ici fortement le Quinquinna, contre ceux qui croyent qu'il peut bien arrêter la fiévre pendant quelque tems; mais qu'il n'empêche pas qu'elle ne revienne. Il soûtient que ces récidives procédent de la nature du poison, de la faute du Malade, ou du Médecin, & non de celle du reméde; & qu'en cela les autres remédes qu'on employe, n'ont point d'avantage sur le Quinquinna, puis qu'ils n'empêchent pas non plus que les fiévres ne reviennent. Il prétend que, pour les chasser absolument, il en faut prendre beaucoup & en user fréquemment, puis qu'il ne peut faire que du bien. Il veut aussi que la cause de toutes les fievres intermittentes soit la même, puis qu'elles changent souvent de l'une à l'autre, & que le

le Quinquinna les guérit toutes également.

3. Le Chapitre quatriéme traite des signes qui font connoître la fiévre intermittente, lors qu'elle prend la forme de quelque autre maladie, comme celle de l'apoplexie, de la colique, de la pleurésie. Il arrive rarement que dans ces occasions, les autres remédes qu'on employe, reüssissent ; au lieu que le Quinquinna produit son effet ordinaire, parce que ce sont effectivement des fiévres intermittentes accompagnées de ces Symptomes particuliers.

4. Le Chapitre cinquiéme raporte les prognostics des fiévres intermittentes. L'Auteur prétend avoir remarqué, (1) que dès que la chaleur a commencé de succéder au froid, il n'y a plus de danger pour le malade dans tout le reste de l'accès, & que tous ceux qui meurent, meurent pendant le froid. (2) Que toutes les fois que la fiévre change sa forme naturelle, pour prendre celle d'apoplexie, de pleuresie, de *Cholera Morbus*, &c. le malade est en danger dans tous les accès. (3) Que ces Symptomes extraordinaires cessent ordinairement sur la fin de l'accès, & recommencent avec l'accès suivant. Les Médécins doivent se servir des intervalles pour donner de bons

an-

antidotes contre la force du venin. (4) Qu'avec le tems la fiévre intermittente se change en maladie lente & Chronique, bien que chaque accès soit aigu, & finisse en très-peu d'heures. (5) Que le ferment de la fiévre quarte est le plus fixe de tous, & que l'on est fort sujet aux récidives. L'Auteur croit, qu'avant l'usage du Quinquinna les Médécins n'avoient jamais guéri cette fiévre que par hazard. (6) Que toute fiévre intermittente, si elle dure longtems, se change enfin en fiévre quarte. (7) Que toute fiévre intermittente, sans exception, dans les Jeunes gens, se guerit d'elle même, par les seules forces de la nature, & par le retour de la belle saison. (8) Qu'avant le troisiéme accès, elles se guérissent facilement, avec de legers remédes, d'où il suit, qu'il ne faut pas laisser passer le second accès, sans en faire quelcun. (9) Que quand cette fiévre est guérie, ou par la nature, ou par le secours des remédes, lors qu'elle est dans sa plus grande force, elle revient plus facilement, que lors qu'elle finit insensiblement. (10) Que cette fiévre est rarement mortelle, lors qu'elle est simple, & qu'il ne s'y mêle pas d'autres maladies. (11) Enfin, qu'après avoir duré long-tems, elle se chan-

change en fiévre continuë, languissante, mortelle, effets qu'on attribuë quelquefois mal-à-propos au Quinquinna, puis qu'ils ne viennent pas moins aprés l'usage des autres remédes.

5. L'Auteur employe le Chapitre sixiéme, à faire voir comment on doit gouverner les malades dans ces fiévres, soit durant les accès, soit durant les intervalles. Il veut que pendant le froid, on soit près d'un feu clair, & bien couvert; ou qu'on se proméne un peu vite. Quand la chaleur est venuë, il faut se coucher dans un lieu obscur, & se couvrir médiocrement. Il ne faut point prendre de reméde dans l'accès, à moins qu'il ne fût absolument nécessaire de fortifier les Esprits, ou le ferment de l'estomac; ou de temperer la chaleur du sang. Il condamne les saignées, l'émétique, les remédes diaphorétiques, les opiates &c. & en fait voir les inconvéniens.

6. Le Quinquinna fait le sujet des deux Chapitres suivans. L'Auteur commence par en faire l'histoire. Cette racine vient de la Province de Quito dans le Perou. L'Arbre n'en est pas haut; mais il a un grand nombre de branches. La feuille ressemble à celle des pruniers rouges, ayant un goût aromatique; mais

mais sans amertume. Les fleurs en sont blanches & bleües ; & il ne porte point de fruit. Le bois & les feuilles n'ont aucune vertu contre la fiévre. La resine qui coule de l'écorce, & les graines, que l'arbre produit, & qui sont semblables aux graines de courge, chassent la fiévre de même que l'écorce, mais la vertu n'en est pas si grande. On ne doute point que les Indiens ne connussent bien les merveilleux effets de cette plante ; mais on croit que la haine qu'ils portoient aux Europeans les empêcha de les leur aprendre. On les reconnut enfin en 1640. La femme du Comte *del Cinchon*, Viceroi du Perou, fut surprise de la fiévre tierce à Lima. Un Espagnol, qui avoit découvert la vertu du Quinquinna, sans qu'on nous dise par quel moyen, lui en envoya, & elle fut incontinent guérie. Cette guérison fit beaucoup de bruit, & cette écorce devint célébre sous le nom de *Poudre de la Comtesse*. En 1649. la réputation de cette poudre se répandit en Espagne, en Italie, & principalement à Rome, par les soins du Cardinal *de Lugo*, de la Compagnie de Jesus, & des autres Péres du Colége de Rome, ce qui lui fit donner le nom de *poudre des Jésuites*. On fait voir en suite, comment plusieurs Médécins d'Angleterre entreprirent

rent d'en faire abolir l'usage. On montre que plusieurs autres, persuadez de son utilité, en ont neanmoins très-mal expliqué la vertu, les uns l'attribuant à la subtilité de ses parties, les autres à sa chaleur & à sa séchéresse, les autres à sa froideur & à sa vertu narcotique; on examine ce qu'en ont écrit *Chifflet*, *Plempius*, & plusieurs autres, & l'on répond aux objections qu'on a faites contre cette écorce.

On parle après cela de la maniére dont ce reméde opére. On soûtient que ce n'est, ni en purgeant les humeurs d'une maniere sensible, ni en les dissolvant, comme a crû *Sturmius*, ni en les chassant par une transpiration insensible; mais par une qualité occulte, qu'on ne connoit que par les effets, & qu'on avoüe ne pouvoir pas expliquer. On sait seulement qu'il chasse ou détruit le venin de la fiévre. Pour mieux appuyer cette opinion, M. Morton, s'étend à expliquer la nature, les sujets, & les différences des poisons & des antidotes. Après quoi il repéte encore ce qu'il a déja dit plus d'une fois, que le ferment des fiévres est une espéce de poison, puis que ses Symptomes sont à peu près semblables à ceux des poisons sensibles; que le Quinquinna en est le véritable antidote, puis qu'il

qu'il les guérit, & que le poison ne peut être chassé que par les antidotes; outre que la petite quantité qu'il en faut, pour produire son effet, montre encore la même chose.

L'Auteur passe ensuite à la maniere dont il faut préparer le Quinquinna, & commence par se plaindre de la difficulté qu'il y a d'en trouver du bon dans les boutiques; ce qui fait qu'il en faut une plus grande dose qu'autrefois, & qu'il ne produit pas tant d'effet. On donne souvent d'autre écorce pour le Quinquinna; ou si c'en est, il est ordinairement vieux, & a perdu toute sa force. Le bon, est de couleur de cinnabre, & non pas noir, le goût en est assez agréable, aromatique & amer, au lieu que le supposé est âpre. Il à une certaine odeur aprochant du moisi; mais qui est néanmoins douce, agréable, & aromatique. C'est là sa qualité la plus spécifique & la plus propre pour le distinguer. Il est friable, & non gluant & visqueux. La meilleure & la plus simple maniere, est de le donner en substance après l'avoir bien pulverisé. Il vaut mieux partager la dose en plusieurs portions qu'on prendra de trois en trois ou de quatre en quatre heures, que de la donner toute à la fois. Il faut le prendre dans les in-

tervalles de fiévre, & non au commencement de l'accès; sans qu'il soit nécessaire de se purger auparavant, étant beaucoup plus utile de s'en servir sans tous ces préparatifs, dès les premiers accès, avant que la fiévre se soit enracinée dans le Corps. Il n'est nécessaire, ni de se coucher, après l'avoir pris, ni de se bien couvrir. On peut vaquer, comme auparavant, à tous les exercices ausquels on est accoûtumé de s'employer; & comme il n'est point besoin de se purger auparavant, il l'est encore moins de le faire après; puis que cela est beaucoup plus nuisible qu'utile. Il vaut beaucoup mieux, après être guéri, en prendre encore deux ou trois fois de huit en huit, ou de dix en dix jours. On enseigne après cela la maniere de le donner en potions, juleps, électuaires, pillules, &c.

7. Le neuviéme & dernier Chapitre parle des diverses formes sous lesquelles les fiévres intermittentes paroissent quelquefois, car, comme on l'a déja remarqué, elles sont souvent accompagnées de Symptomes de plusieurs autres maladies, ce que l'Auteur prouve par un très-grand nombre d'exemples, qui ne sont pas l'endroit le moins utile de son Livre; mais qu'on ne sauroit raporter

ter ici, sans se jetter dans une excessive longueur. On se contentera de dire en général, que tous ces exemples tendent à faire voir, que les fiévres intermittentes se cachent souvent sous plusieurs autres sortes de maladies; en sorte que si l'on s'attache uniquement à guérir ces maladies particulieres, sans guérir la fiévre, la maladie composée se change en fiévre intermittente, qu'il faut guérir par le Quinquinna.

III. La seconde Dissertation traite de fiévres continuës. 1. Dans le premier Chapitre l'Auteur repéte d'abord son Principe, que tous les venins ou fermens des fiévres sont de même nature, & qu'ils ne différent qu'en degrez, entant qu'ils détruisent plus ou moins, & attaquent avec plus ou moins de force les Esprits animaux. Lors que ces Esprits peuvent surmonter le venin, la fiévre est intermittente; & lors qu'ils ne peuvent pas tout à-fait le surmonter, mais que le combat dure plusieurs jours, la fiévre est continuë, quoi qu'elle ait de tems en tems des remissions & des redoublemens. Il arrive aussi souvent plusieurs variations dans ce combat, qui font aussi varier la fiévre, & la revêtent des Symptomes de plusieurs autres maladies. Ce qui prouve que

ce venin eſt toûjours de même nature, c'eſt que toutes ces fiévres ſe changent facilement les unes aux autres, & que non ſeulement les fiévres continuës avec remiſſion, mais les intermittentes mêmes deviennent fort ſouvent continuës malignes, & peſtilentielles; & celles ci, ſur tout celles de l'Automne, ſe changent auſſi fort ſouvent en intermittentes.

Cela ſuppoſé, ou le venin eſt plus foible que les Eſprits, ou il eſt égal en force, ou il eſt plus fort. S'il eſt plus foible, la Nature triomphant dans toutes les attaques que le venin lui livre, la fiévre eſt continuë benigne, ou *putride*, comme l'appellent les Médecins; ce qui ſe connoit par le redoublement & par le relâchement, qui arrive, ou tous les jours, ou de deux jours l'un. Si le venin eſt égal, ou s'il eſt plus fort, la fiévre eſt continuë maligne & ſans relâchement. La fiévre continuë benigne, tandis qu'elle demeure telle, ſans autre ſymptome, n'eſt point mortelle; mais elle eſt ſouvent accompagnée d'autres ſymptomes, ou il arrive que le venin aquiert de la force, & elle devient maligne. Mais la fiévre continuë, ſans relâche, & d'une même teneur, tient toûjours quelque choſe de la malignité; & ne

peut

peut être guérie, si elle ne se change en fiévre continuë benigne.

2. Le second Chapitre traite des fiévres continuës remittentes, qui sont ou simples ou mixtes. Le troisiéme indique les Diagnostics de la fiévre continuë, tant simple que mixte ; & le troisiéme de la cause premiére & extérieure de ces fiévres, que l'Auteur croit être l'Athmosphére de l'air, ce qui se prouve de ce que ces maladies sont presque toûjours épidémiques.

3. Dans le quatriéme Chapitre, il raporte tous les prognostics de la fiévre continuë. Le sixiéme traite de la maniere générale de la guérir ; ce qui se fait en éteignant ou en chassant le venin qui la produit, & en donnant le moyen aux Esprits de se dilater fréquemment, en sorte qu'ils recouvrent par ce moyen leur premiere activité.

4. Dans le septiéme on donne la methode qu'il faut suivre dans tout le cours de la maladie, & les divers remédes qu'on doit employer, selon les divers symptomes dont elle est accompagnée; Mais, parce qu'on ne se fie pas trop à cette méthode, on employe le Chapitre suivant à expliquer la maniere dont il faut donner le Quinquinna dans les fiévres continuës, soit simples, soit composées: Dans les premiéres il n'y

a pas d'autre façon, que d'en donner de trois en trois, ou de quatre en quatre heures une dose suffisante, selon l'âge & la constitution du malade, & dans le tems de la remission de la fiévre. Pour celles qui sont mixtes ou composées, il faut employer avec le Quinquinna, quelques autres remédes, qu'on peut voir dans nôtre Auteur. On raporte dans le dernier Chapitre un grand nombre d'exemples des diverses formes sous lesquelles la fiévre continuë a paru à nôtre Auteur, joints à la maniere dont il les a traitez.

IV. L'APPENDIX contient une histoire suivie de la fiévre continuë simple ou composée depuis 1658, jusques en 1691. C'est-à-dire, des diverses maladies qui ont régné en Angleterre pendant ce tems-là. Le but de l'Auteur dans cette Histoire est de faire voir, que la fiévre maligne, les fiévres pourprées, la peste, la Diarrhée, la dyssenterie, & plusieurs autres maladies, qui ont affligé l'Angleterre pendant tout ce tems-là, n'étoient que de véritables fiévres continuës, revêtuës de ces formes étrangéres, qui ne differoient des intermittentes, qu'à l'égard du degré de malignité du venin, & qui, par conséquent, pouvoient être guéries par l'usage du

Quin-

Quinquinna. L'Auteur promet d'autres Dissertations, où il continuera le même sujet.

4. TRAITE' *des* CONVULSIONS *& des* MOUVEMENS CONVULSIFS *qu'on appelle à présent* VAPEURS. *Par Mr.* CHASTELAIN, *Conseiller du Roi & Professeur Royal en Médecine, de l'Université de Montpellier.* A Lyon, chez Anisson & Posuel. 1691. in 12. pagg. 288.

I. L'AUTEUR a dessein de donner au Public une Histoire générale des maladies, & ce n'en est ici qu'un petit morceau qu'il en a détaché, en faveur de M. *Demery* Médécin de Bordeaux, qui le lui a demandé. Ce qui a donné occasion à ce Traité particulier, c'est que l'Auteur ayant été appellé à Bordeaux pour une Dame de qualité, vit par occasion une Demoiselle qui étoit attaquée depuis dix-huit mois d'une tumeur au Mésentére, de convulsions & de mouvemens convulsifs périodiques. Le Médécin ordinaire de la Demoiselle ne fut pas de même avis que M. *Chastelain*, sur le siége & la cause de cette maladie, ni sur les remédes qui lui conve-

 noient.

noient. Il se crut obligé, pour faire valoir son sentiment, de le faire imprimer à Bordeaux, & d'y joindre son Hypothése des Convulsions. M. Chastelain voulut aussi expliquer sa pensée sur ce sujet, & ce fut dans cette vuë qu'il composa ce Traité des Convulsions & des mouvemens Convulsifs, où en expliquant & appuyant son sentiment, il refute celui de son Adversaire sans le nommer, & raporte même souvent ses propres expressions. Il refute aussi en même tems les opinions de la plûpart des Anciens & des Modernes.

II. BIEN que M. Chastelain n'ait point divisé son Discours, on peut néanmoins y considerer deux parties principales. La prémiére contient la description des principales parties de nôtre machine qui servent à tous nos mouvemens, soit purement méchaniques, soit mechaniques volontaires, & quelques principes qui servent à faire entendre & à appuyer son opinion. La seconde comprend l'explication de son sentiment sur les Convulsions & les mouvemens Convulsifs, les causes de cette maladie tant générales que particulieres, avec les differens symptomes qui les accompagnent, les diagnostics, & les remédes tant généraux que parti-

ti-

ticuliers qu'on peut employer, non pour toutes sortes de Convulsions & de mouvemens Convulsifs ; mais pour cette espéce particuliere dont étoit atteinte la Demoiselle, qui a fourni d'occasion à ce Traité.

On ne sauroit suivre l'Auteur sans le copier. On se contentera pour ce qui regarde la premiere partie, d'indiquer quelques endroits qui lui semblent particuliers, ou qui sont nécessaires pour entendre son opinion sur la maladie dont il s'agit.

1. Il commence par donner une idée générale des parties qui composent nôtre machine, & expliquer comment se fait le mouvement des organes, & celui que les liqueurs ont en nous. Il définit les fibres, une espéce de petites cordes fermes, élastiques, de différente longueur & grosseur, dans lesquelles les esprits ou le sang, ou tous les deux ensemble coulent continuellement. Il établit pour maxime & comme pour le fondement de tout son Traité, que tant qu'une partie demeure dans une situation où elle trouve son repos, les muscles antagonistes dont l'Ame se sert pour la mouvoir, demeurent aussi dans une espéce d'équilibre, à cause d'une certaine mesure de sang & d'esprits qui coulent con-

tinuellement dans leurs fibres ; & que, quand il arrive quelque changement sensible dans cette mésure, l'équilibre cesse. Que si cela arrive indépendemment de l'Ame, il se fait un mouvement involontaire. Ce mouvement arrive aussi, quand les parties du sang & des esprits, qui coulent dans les muscles, fermentent plus ou moins dans les uns que dans les autres.

2. L'Auteur établit encore que ce sont les fibres motrices qui composent les muscles & les autres parties qui se meuvent indépendemment des muscles, qui sont les organes immédiats de tous nos mouvemens. Que le sang & les esprits en sont la cause prochaine, entant qu'ils soufrent fermentation dans les fibres motrices. Et parce qu'il semble qu'on pourroit conclurre de là, qu'il n'y auroit point de mouvement volontaire, puis que la fermentation ne dépend point de l'Ame, & qu'elle ne peut ni l'augmenter ni la diminuer ; on répond qu'il suffit qu'elle donne occasion à l'une & à l'autre, en déterminant plus ou moins d'esprits vers les muscles qui servent à ces mouvemens.

3. En parlant du mouvemennt des liqueurs dont nôtre Corps est composé, M. Chastelain s'attache principalement à celui du sang & des esprits. Il soûtient

tient que tous les esprits ne circulent pas ; que cette quantité que les nerfs distribuent dans les glandes conglomerées ne revient pas dans le sang, & qu'il n'y a que les esprits qui se mêlent avec le sang dans les fibres motrices, ou dans les parties par où le sang passe, qui circulent.

4. Il reconnoit bien la circulation du sang avec tous les Modernes ; mais il ne croit pas qu'il circule tout, quatre ou cinq fois dans une heure, comme disent les Médécins. Il est bien vrai qu'il passe par le cœur dans une heure quatre ou cinq fois autant de sang que nous en avons : mais la plus grande partie de ce sang vient de celui qui circule par les artéres & par les veines les plus grosses & les plus proches du cœur : car le sang qui vient de la peau & des extrémitez dans la veine cave, laquelle est comme le bassin commun de tout le sang qui circule, y revient lentement, & en petite quantité ; au lieu que celui qui circule par les artéres & par les veines les plus grosses & les plus proches du cœur, y revient plus promptement, & en plus grande quantité. On pourra voir dans nôtre Auteur les preuves de tout cela.

5. On a assez de peine à savoir quel est proprement l'usage de la respi-

ration, pourquoi un Embrion s'en passe tant qu'il est dans le ventre, & même lorsqu'il en est sorti, s'il demeure envelopé dans l'arriere-faix ; & d'où vient qu'il ne peut plus s'en passer dès qu'il a une fois respiré. Voici comment l'Auteur résout cette question. Il prétend que le cœur ne sauroit continuer la circulation du sang, sans le secours de l'air, qui enflant les poûmons & étendant leurs vaisseaux, donne par là occasion au sang de passer librement du ventricule droit au ventricule gauche, lors qu'il y est poussé; ce qu'il ne sauroit faire, si les poûmons étoient affaissez, & leurs vaisseaux repliez, comme ils le sont dans le *fœtus*. Comme ces replis des vaisseaux & cèt affaissement des poûmons s'oppose au passage du sang dans le *Fœtus*, ils déterminent une portion du sang qui est dans la veine cave à passer dans la veine pulmonaire par le trou ovale; pendant que la portion qui sort du ventricule droit, passe de l'artére pulmoneuse dans le trou descendant de l'Aorte par le canal artériel, & il n'en passe que fort peu par tout le reste des vaisseaux du poûmon. Après que le *Fœtus* a commencé à respirer, le trou ovale & le canal arteriel étant bien fermez, il ne peut plus vivre sans air, parce

que

que le ſang ne peut plus circuler que par les vaiſſeaux des poûmons ; qui ne permettent point au ſang de paſſer librement du ventricule droit au gauche, que lors qu'ils ſont enflez, & que leurs vaiſſeaux ſont étendus. En même tems que le *Fœtus* commence à reſpirer, le ſang quitte le chemin du canal arteriel, & paſſe par les vaiſſeaux des poûmons; non ſeulement parce que le chemin eſt plus droit, mais encore parce qu'il n'y trouve aucune réſiſtance. Le *Fœtus* ne reſpire point dans le ventre, parce que la poitrine ne ſauroit ſe dilater que les poûmons ne ſe dilatent, ce qu'ils ne peuvent faire d'eux mêmes, & ſans le ſecours de l'air.

6. L'Auteur décrit auſſi la conſtitution du cerveau. Il ſoûtient que ce n'eſt point un paquet de nerfs, mais un tiſſu de petites glandes & fibres fort déliées, qui ont des conduits inſenſibles, par où les eſprits & le ſuc nerveux ſont diſtribuez dans toutes les parties. La matiere qui ſe filtre dans ces glandes & eſt enſuite pouſſée dans les fibres qui en naiſſent, eſt la matiére des eſprits, qui ſont un compoſé de parties hétérogenes, & qui dans l'état naturel ſont dans une continuelle & douce fermentation, laquelle eſt l'occaſion de ce grand nombre de penſées, qui viennent à l'ame

indépendemment de sa volonté. On suit pour la construction du cerveau le Systéme de *Malpighi*.

III. TOUS ces principes étant établis, l'Auteur entre en matiere, & commence par distinguer la Convulsion du mouvement Convulsif, pour ôter l'équivoque dans laquelle les Médécins tombent sur ce sujet. La Convulsion, selon M. Chastelain, est une contraction vicieuse & permanente des fibres qui servent à nos mouvemens. On en distingue de plusieurs sortes; mais on ne parle ici que de la vraye lorsque les parties demeurent roides & immobiles, à cause de la matiére qui remplit si fort les fibres motrices & leurs pores, qu'elles ne peuvent point se relâcher, que cette matiére ne se dissipe entierement ou en partie. Le mouvement Convulsif est une contraction vicieuse & alternative des fibres motrices, qui cause une agitation contre nature dans toute la machine, ou dans quelques unes de ses parties.

L'Auteur passe ensuite aux causes des Convulsions & des mouvements Convulsifs. Il refute ce qu'en ont dit *Hippocrate*, *Galien* & plusieurs Modernes. Il s'attâche principalement à expliquer & combatre l'opinion de *Willis*, qui suppose une certaine explosion des Esprits,

Esprits, laquelle produit un effet semblable à celui de la poudre à canon. Il fait voir que ce sentiment ne s'accorde point à ce qu'on connoit de la composition du cerveau, de l'origine des nerfs, de la source commune des Esprits, & des mouvemens différens que les liqueurs peuvent recevoir en nous. Il croit que l'explosion que Willis suppose, ne peut pas produire tous les effets qu'il lui attribuë; puis qu'il faudroit pour cela que les Esprits fussent faits de salpétre & de soufre, qu'ils eussent un bassin commun pour passer dans tous les nerfs, & que le Cerveau & les nerfs fussent d'une consistence dure & solide, pour résister à tous les effets de la matiére explosive.

M. Chastelain prétend donc, que la Convulsion & les mouvemens Convulsifs ne peuvent se faire, que les fibres qui servent à nos mouvemens ne se racourcissent, ce qui peut arriver ou par la réplétion, ou par l'inanition de ces fibres. L'inanition arrive, ou parce qu'elles sont privées d'esprits, ou parce que n'ayant pas l'humidité naturelle, elles se retirent en elles mêmes, & se racourcissent par conséquent. Tout le monde convient que les Convulsions ne procédent point de ce que les Esprits ne coulent pas dans les fibres. Elles ne

vien-

viennent pas aussi de la privation de leur humeur, puis que ceux qui meurent de la fiévre étique ou du marasme, dont les fibres ont été constamment dans la sécheresse & dans l'inanition, n'ont pourtant point de Convulsions. D'ailleurs on sait que les vaisseaux souples s'allongent à mésure qu'ils se desemplissent, de sorte que la séchéresse, quelque grande qu'elle soit, ne les racourcit jamais autant, que la dissipation des liqueurs les allonge. Il suit donc, que la Convulsion ne peut proceder que de la repletion, qui en est la seule cause véritable & immédiate. La matiere qui cause cette replétion, c'est le sang & les Esprits, puis que de tous les vaisseaux qui aboutissent aux fibres motrices, il n'y a que les artéres & les nerfs qui y distribuent leurs liqueurs, qui sont le sang, les Esprits, & le suc nerveux.

La Convulsion arrive donc, lorsque le sang & les Esprits sont distribuez en plus grande quantité qu'auparavant dans les fibres motrices, ou qu'ils y fermentent plus qu'il ne faut. La distribution inégale du sang dans les fibres vient, ou de la consistance inégale de ses parties, ou de la facilité qu'il trouve de passer plûtôt par une artére, que par une autre, ou de la diffé-

différente compreſſion que les artéres ſoufrent par les parties qui les environnent, ou de la differente diſpoſition des fibres qui le reçoivent.

Suivant le ſentiment commun, la diſtribution irréguliére des Eſprits dépend de l'irritation des nerfs & des parties nerveuſes; & ſelon les Modernes, elle procéde encore de l'exploſion que les Eſprits font dans les nerfs & dans les fibres nerveuſes en fermentant avec une matiére étrangére qui ſe mêle avec eux. Pour faire voir comment cette irritation & cette exploſion cauſent les Convulſions, on explique ce que les Médécins entendent par ces termes.

On remarque en paſſant, que ſi la piqueure de quelque nerf ou tendon cauſe des Convulſions, ce n'eſt pas par la ſeule diviſion que le corps piquant fait dans le tendon ou dans le nerf, puis qu'on les pique ſouvent ſans Convulſion; mais de ce que l'ouverture que l'on fait donne occaſion à une matiére étrangére d'entrer dans la capacité du tendon ou nerf, & d'y fermenter avec les Eſprits.

On croit que l'irritation n'excite les Convulſions que par l'ébranlement & la ſecouſſe des nerfs & des fibres nerveuſes, qui détermine vers les parties une plus grande quantité d'Eſprits; qu'il

qu'il n'y en couloit avant l'irritation, L'explosion ne les cause que par la même raison, & n'en produit jamais immédiatement.

Il y a d'autres Convulsions qui se font par le vice du sang & des Esprits, indépendemment de la distribution irréguliére de ces deux substances. C'est lors qu'ils fermentent irréguliérement dans les fibres motrices. Mais cette derniere cause est beaucoup moins fréquente que la prémiére.

On explique facilement, selon ces Principes, tous les Symptomes & toutes les variations qui arrivent dans toutes les Convulsions, & toutes leurs espéces différentes.

Des causes générales des Convulsions, l'Auteur passe aux particuliéres, & y joint les Diagnostics de ces causes. Les Convulsions, où la tête demeure entierement libre, dépendent d'une matiére hétérogéne, qui coûlant dans le sang avec les fibres motrices, y fermente irréguliérement avec les Esprits. Celles qui surviennent à la suite des fiévres, marquent que les matiéres hétérogenes du sang, qui en composent le levain, en ont été séparées, & rejettées par une espéce de crise dans les fibres motrices des parties qui sont en convulsion. Mais si

elles sont accompagnées de quelque notable interruption des principales fonctions de l'ame, elles procedent plûtôt de quelque irritation des nerfs & des parties nerveuses ; ou de quelque explosion que font les Esprits avec une matiére étrangére dans le cerveau ou dans les nerfs. Lors que la cause est idiopathique au cerveau, elle est ordinairement une sanie, un pus, ou une sérosité acre, de même que les Convulsions & mouvemens Convulsifs Sympathiques dans le ventre moyen ou inférieur.

Pour ce qui regarde les Enfans, la cause des Convulsions auxquelles ils sont si sujets, est le plus souvent quelque impureté qu'ils aportent du ventre, un lait aigri dans l'estomac ou dans les boyaux, une matiére vermineuse des vers, ou quelques douleurs de dents ; mais la cause la plus fréquente de ceux qui meurent avec de mouvemens convulsifs, est une sérosité acre & piquante dans les ventricules du cerveau, qui s'affaisse en eux fort aisément, à cause de sa grande mollesse, & qui par conséquent est plus sujet aux amas des sérositez. Ajoûtez à cela que leur sang est plus séreux que celui des Adultes.

Les Convulsions & les mouvemens Convulsifs périodiques dépendent tan-

tôt

tôt d'une matiére qui est hors des nerfs, & cantonnée dans quelque partie, ou confonduë avec le sang; tantôt de quelque liqueur étrangére, qui se mêle avec les Esprits, sans les agiter pourtant continuellement; mais seulement lors qu'elle s'exhale, ou qu'elle est excitée par quelque passion de l'ame, ou par quelque mouvement violent du corps. Ceux qui sont continuels, universels, ou particuliers, dépendent des particules acres qui sont mêlées dans le sang, ou dans le suc nerveux; ou de l'acreté même des parties qui composoient ces deux liqueurs. Pour ce qui regarde les Diagnostics, on ne s'y arrêtera point.

L'Auteur finit, non en indiquant des rémedes pour toutes sortes de Convulsions; mais seulement pour celles qui arrivent avec quelque tumeur dans les glandes du mésentére à des personnes jeunes & d'un temperament vif, aprés de grandes veilles continuées, & aprés un long usage de boissons & d'alimens acres & piquants, qui est le cas qui a donné occasion à cèt Ouvrage.

Il soûtient que ces sortes de Convulsions procédent de l'àcreté du sang ou des matiéres qu'il contient. Il n'y á point de remédes plus propres que ceux qui adoucissent & retablissent le sang.

Pour

Pour le régime, il en faut suivre un tout contraire à celui qu'on a suivi, avoir un sommeil modéré, des passions réglées, des alimens de bon suc & de bonne digestion, que le malade soit dans un air serain & tranquile, & toutes choses égales, plûtôt à la Campagne qu'à la Ville, & qu'il fasse quelque exercice modéré, pour faciliter la circulation du sang. Il marque quand il faut user de la saignée ; si l'on employe des vomitifs, il faut préférer le Mercure de vie à tous les autres, à cause des grandes secousses qu'il cause dans les membranes. Il parle de plusieurs autres remédes particuliers, qu'il seroit trop long de raporter.

5. *Nouvelles* OBSERVATIONS *de* CHIRURGIE : *contenant leurs Causes fondées sur la Structure de la partie, leurs signes, leurs symptomes & leur explication ; avec plusieurs Observations. Et une idée générale des Playes. Par Joseph* de la CHARRIERE. A Paris, chez Daniel Horthemels. 1692. in 12. pagg. 331.

CE'T Ouvrage est fort différent de celui d'*Ettmuller* dont on a parlé ci-dessus. Le précédent, comme on l'a dit, a été composé principalement pour les

les Médécins ; mais bien que celui-ci soit rempli d'un grand nombre de raisonnemens, comme le promet le tître, si est-ce que l'Auteur s'attache principalement à expliquer les Opérations de Chirurgie. Il y est aussi parlé de quelques maladies & de plusieurs remédes, dont Ettmuller ne dit rien. Ce que ces deux Livres ont de commun, c'est que les Auteurs raisonnent selon les principes de la nouvelle Médécine, qui suppose la circulation du sang & des humeurs, & qui raporte les principaux changemens qui arrivent à nôtre corps, aux Acides, aux Alkalis, & à leurs différens mélanges.

6. *L'Art de se conserver la Santé, ou le* MEDECIN *de* SOI-MESME. *Avec un Traité de quelques remédes les plus simples & les plus usitez pour la guérison de differentes maladies. Par M.* FLAMANT *Docteur en Médécine, de la Faculté de Paris.* A Paris, chez Estienne Michallet. 1692. in 12. pagg. 136.

IL y a cinq ou six ans qu'il a paru un Livre sous ce Tître, *Le Médécin de soy-même, ou l'Art de se conserver la santé par l'Instinct.* On en a même fait plus d'une Edition. On ne peut pas

pas dire que celui ci soit le même, ni que ce soit un autre Livre. Ce n'est pas le même, puis qu'on en a retranché plus de la moitié; qu'on y a laissé peu d'articles sans y faire quelque changement, & qu'en recompense on y a ajoûté bien des choses. Ce n'est pas aussi un Ouvrage différent; puis qu'on y trouve encore, malgré tous les changemens qu'on y a faits, tant de choses qui se ressemblent, ou qui sont les mêmes, qu'on ne sauroit douter que l'un n'ait été copié sur l'autre. Je ne sai si le Public s'accommodera de tout cela; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que Messieurs les Libraires lui en imposent. C'est à lui à y prendre garde, & à n'acheter pas toujours les Livres sur l'étiquéte.

IV.

CHRONICON EGMUNDANUM *Abbatum Egmundensium, Auctore Fr. Johanne de* LEYDIS *Ordinis Prædicatorum Harlemi. Accedunt, præter Theodorici à Leydis Breviculos, Leonis Monachi Egmundensis Breviculum Majores Historiam Comitum continentes, qui Egmundæ sepulti. Eruit hactenus latitantes, collegit, & primus edidit,*

nent la proye des vers. Enfin, que *Bernard Furmer*, qui nous a donné les Annales de Frise, avoit autrefois formé le dessein de publier celles-ci; & que ce dessein avoit tellement plû à ceux qu'il avoit consultez pour avoir leur avis, qu'ils ne croyoient pas que l'on dût différer davantage à l'exécuter. Cependant on ne l'exécuta point, sans qu'on en sache la raison. Mais il y a lieu de s'en consoler présentement, que M. Matthæus nous les donne enrichies de plusieurs Observations très-utiles & très-curieuses. Cet Ouvrage a donc deux parties, dont l'une contient les Annales de Jean de Leydis, & l'autre les Observations de M. Matthæus. Les Annales sont divisées en un très-grand nombre de Chapitres, dans chacun desquels l'Auteur traite par ordre les divers changemens qui sont arrivez à l'Abbaye d'Egmond pendant le Régne de 36 Abbez, sans compter tout le tems qui s'écoula avant qu'il y en eût aucun d'établi; c'est-à-dire depuis l'an 690 jusqu'à l'an 1476.

II. JEAN de Leydis, pour ne rien oublier de considérable, remonte jusqu'au tems que S. *Adalbert* passa d'Angleterre en Frise, pour travailler à la conversion de ses Habitans, qui étoient

en-

encore presque tous Idolâtres. Ayant fait beaucoup de bruit par ses prédications, sur tout dans un lieu qui s'appelloit alors *Hallem*, & qui est le même que l'on a appellé depuis *Egmond*; il ne songea plus qu'à repasser en Angleterre, pour visiter ses Amis & ses Compatriotes. Mais un nommé *Eggen*, chez qui il logeoit fort souvent, & chez lequel il soupoit la veille de son départ, lui ayant demandé quand il reviendroit; il prit les pepins d'une pomme, qu'il venoit de manger, & les ayant jetté dans le feu, il répondit qu'il ne reviendroit que lors que ces pepins produiroient des arbres & des fruits. S. Adalbert croyoit en avoir assez dit, pour faire comprendre que son dessein étoit de passer le reste de ses jours dans sa Patrie. Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, trouva bien le moyen de le faire revenir; puis que le feu s'étant mis peu de tems après dans la maison, & l'ayant toute consumée, quatre de ces pepins germérent & produisirent des fruits en abondance. On le fit savoir au Saint, & comme la vocation de Dieu étoit trop sensible pour y résister, il ne pût se dispenser de se mettre aussi-tôt en chemin, pour remplir sa promesse.

Il revint donc à Egmond, où après

s'être rendu fameux, tant par ses miracles, que par la sainteté de sa vie ; il mourut regretté de tous les Fidéles qui y habitoient, lesquels pour marque de leur pieté, y firent bâtir une Eglise à son honneur. Mais cette Eglise ayant été détruite par les Barbares, qui ravagérent tout le Pays en 760, un certain Prêtre nommé *Amelech* la fit rebâtir incessamment par un ordre du Ciel, dont il fut instruit dans une vision extraordinaire qu'il eut. Ce fut alors, que le lieu qui s'appelloit auparavant *Hallem* commença à s'appeller ou *Egmond*, de *emundata terra*, parce qu'en effet tout ce Pays avoit été purgé de toute souillure & de toute Idolatrie par les prédications & par les miracles de S. Adalbert ; ou *Ekmond* de *Eggon* ami de ce Saint ; ou plûtôt enfin *Haecmond* de *haec mundata terra à Barbaris*, parce que les Barbares, qui avoient coûtume de venir de tems en tems ravager cette contrée, n'y vinrent plus depuis un certain jour qu'une nuée miraculeuse leur en déroba la vuë, dans le moment qu'ils prétendoient y aborder. Quelque tems après, il arriva encore une chose très-digne de remarque ; c'est que *Regnerus*, Roi de Norwége étant venu à Egmond, & ayant donné ordre à tout ce qu'il

y avoit

y avoit de gens avec lui, de transporter une montagne de sable, qui étoit tout prés de l'Eglise; le lendemain s'étant assemblez pour exécuter les ordres de ce Prince, ils trouvérent que la montagne avoit été transportée pendant la nuit à un bon jet de pierre du lieu où elle étoit.

Cette Eglise ayant été rebâtie par les soins d'Amalech, fut encore une fois détruite par les Danois; lesquels firent en 856. un horrible dégat par toute la Hollande, & y exercérent mille cruautez. *Charles le Chauve* en étant informé, jugea à propos de donner tout ce Pays en propre à *Theodoric* frére de *Walenger* Duc d'Aquitaine; d'où l'Auteur conclut, qu'il n'y a jamais eu d'autres Seigneurs d'Egmond, que les Comtes de Hollande, desquels, selon lui, ce Theodoric a été le premier.

Ce Seigneur étant déja avancé en âge, crut ne pouvoir mieux faire paroitre sa dévotion pour S. Adalbert, qu'en faisant construire à Egmond un Monastére de bois. Il y plaça aussitôt des Bénédictines, à l'une desquelles, nommée *Wulfe*, le Saint aparut, pour lui ordonner de tirer ses os de terre, afin qu'étant exposez aux yeux des Peuples, ils pussent les porter plus efficacément à la dévotion. La Religieu-

se en parla au Comte, lequel fit d'abord exécuter les ordres de S. Adalbert, dont le secours le délivra quelque tems aprés d'un trés-grand danger.

En 902. ce Prince étant mort, Théodoric II. lui succéda, lequel ayant subjugué les Frisons, fit bâtir un Monastére de pierre à la place de celui qui n'avoit été bâti que de bois. Il en ôta les Réligieuses, qu'il fit transporter ailleurs, pour y métre des Réligieux du même Ordre de *S. Benoit*, afin qu'en cas de nécessité, ils fussent plus propres à se défendre contre leurs Ennemis. Ce Seigneur n'atendit pas longtems la récompense de sa pieté, puis que son Fils *Egbert* fut guéri de la fiévre, & que sa Fille *Aeluide* recouvra la veuë par les mérites de S. Adalbert.

Le premier Abbé de ce Monastére de pierre fut *Wonobold*, sous le régne duquel, le Comte & la Comtesse donnerent à cette nouvelle Abbaye des richesses immenses. A Wonobold succéda *André*, & à André *Brunon*, qui vit aussi l'Eglise d'Egmond extrémément enrichie, de ses jours, par les libéralitez des Seigneurs du lieu. *Reynerus* quatriéme Abbé eut le même bonheur, lorsque *Theodoric* quatriéme du nom succéda à *Theodoric* III. son Pére.

Pére. Et afin que tant de biens donnez à cette Eglise ne pussent être repetez par les Successeurs des Donateurs, Etienne, cinquiéme Abbé, eut le soin dans les derniers jours de sa vie, de demander la confirmation de toutes ces donations; ce qu'ayant obtenu du Prince, il mourut en repos, l'an 1083.

Athalard ou *Alard* successeur d'Etienne fit bien voir qu'il n'étoit pas moins habile que ses Prédécesseurs dans l'art d'enrichir le Couvent, & de lui assûrer pour toûjours la possession des biens qu'il avoit déja. Il n'en faut point d'autre preuve, que la Donation que *Florentius Grassus* huitiéme Comte de Hollande fit alors à l'Abbaye de toutes les Dîmes du Pays. Il paroît par l'Acte de cette Donation, non seulement qu'elle fut faite à la sollicitation de l'Abbé, mais qu'il eut encore soin, par les termes qu'il y fit employer, de la métre à couvert de toute chicane & de toute usurpation. *Si quelcun*, dit le Comte; *ou de nos Successeurs, ou des Abbez, ou quelque Etranger, entreprend de casser & de rendre nul ce Testament, ou seulement d'en changer la moindre chose, (ce que nous ne croyons pourtant pas devoir arriver) nous souhaitons que la colére de Dieu & de tous les Saints tombe sur lui, & que bien loin que ce*

qu'il voudroit reprendre lui profite, il n'aît point d'autre portion au dernier jour qu'avec le Traître Judas, le Diable, & ses Anges, &c. Voilà comme l'Abbé Alard sût prendre ses précautions pour la sureté des biens du Couvent; ce qui oblige Jean de Leydis à faire son éloge en ces mots. *Celui-ci*, dit-il, *a fait venir à nos Fréres de bonnes prebendes de vin & d'autres choses, qui sont écrites dans le Regître de S. Adalbert.*

Par malheur, il arriva que par la brigue de ceux qui gouvernoient l'esprit de la Comtesse, qui étoit veuve, son Chapelain, qui s'apeloit *Anselin*, fut élû Abbé aprés la mort d'Alard. C'étoit un pauvre Prêtre, au sentiment de l'Auteur; puisque, bien loin d'accumuler richesses sur richesses, comme ceux qui l'avoient précédé, il faillit à reduire par son mauvais gouvernement tous les Fréres à la mendicité. Aussi Jean de Leydis prend-il ici à témoin *Jesus-Christ*, que tout ce que cét Abbé fit, il le fit contre le consentement de tous les Fréres, qui condamnérent sa conduite, & s'y opposérent, tout autant qu'ils purent. Il remarque même que Dieu fit bien voir en cette occasion, que *qui touche l'Eglise, touche la prunelle de son œil*; puis que tous

ceux

ceux qui avoient profité des biens du Convent, moururent de mort subite, à la fleur de leur âge. Encore eurent-ils le malheur de mourir hors de leurs maisons, à cause qu'il est dit, que *qui détruit la Maison de Dieu, Dieu le détruira*. En un mot, il n'y a rien de plus touchant, que la description que fait l'Auteur du misérable état où étoient les pauvres Frères, par la faute de leur Abbé. C'est pour cela qu'il dit, qu'Anselin ayant enfin été déposé, comme indigne de la place qu'il occupoit, *la grace de Dieu* mit au cœur de la Comtesse & de l'Evêque d'Utrecht de députer vers *Arnould* Abbé de Gand, pour le prier de leur envoyer quelque habile Moine, pour le rétablissement de leurs affaires. Arnould leur envoya *Walter*, qui après avoir reçu les Ordres de l'Evêque, se comporta en bon & véritable Abbé, & rétablit toutes choses dans leur premier état. Il se fit plusieurs donations durant son gouvernement, & les revenus de l'Abbaye en augmentérent de beaucoup.

Elle étoit devenue si puissante & si riche, que l'Abbé ne pouvant plus vaquer à tout, fut obligé d'établir plusieurs Procureurs pour le soulager, entre lesquels *Bertwold* s'acquita si bien

de son emploi, que Walter l'y confirma pour le reste de ses jours; ce qui lui donna beaucoup de pouvoir dans tout le Pays.

Ce fut environ ce tems-là, c'est-à-dire en 1138, que *Theodoric IX.* Comte de Hollande, qui étoit allé à Jerusalem, revint par l'Italie, pour métre sous la protection de S. *Pierre* le Monastére d'Egmond, en s'offrant de payer tous les ans un certain tribut. Le Pape *Innocent II.* le reçut au nom de l'Apôtre, & accorda pour cet effet plusieurs privileges audit Monastére, comme on peut le voir par la Bulle que ce Pontife donna liberalement à Théodoric, & que *Harbet* Evêque d'Utrecht fortifia autant qu'il put par ses patentes.

Wibold succéda à Walter en 1161. Il eût un grand démêlé avec le Fils de Bertwold, qui vouloit succeder à la charge de son Pére, & s'emparer par ce moyen de toute l'autorité. Mais *Florentius* dixiéme Comte de Hollande les accorda. Wibold étant mort, l'Abbaye demeura vacante l'espace de quatre ans, pendant lesquels il y eut de grands désordres parmi les Fréres. Enfin, *Lambert* fut élû pour dixiéme Abbé. Il mourut deux ans aprés son élection, & eut *Franco* pour Successeur, qui

qui marchant sur les traces de Walter, trouva aussi bien que lui, le moyen d'enrichir considérablement son Eglise.

Lubbert qui fut le (*a*) douziéme Abbé eut une terrible guerre à soûtenir contre un certain *Guillaume*, qui à cause de je ne sai quel emploi dont il étoit en possession, prétendoit avoir toute sorte d'autorité à Egmond; jusques là, qu'un jour étant assis sur un Tribunal à la face de toute l'Eglise il voulut obliger tout le monde à comparoître devant lui, pour terminer leurs différends; mais l'Abbé s'y étant opposé fortement; il y eut force coups donnez de la part de Guillaume & de ses Amis; & le désordre alla si loin, que si le Pape ne s'en fût mêlé par le ministére du Comte de Hollande, on n'en auroit jamais vû la fin. Encore ce Comte eut-il bien de la peine à métre la paix dans cette Eglise, quoi qu'il s'y portât de tout son cœur, espérant d'obtenir le pardon de tous ses pechez, pour récompense d'une si bonne œuvre.

A Lubbert succedérent les uns aprés les autres *Henri*, *Arnould*, *Theodoric*, *Lubbert II*, & *Nicolas*, sans qu'il se passât rien de fort memorable, si ce n'est un grand nombre de privileges

(*a*) *En* 1206.

accordée à l'Abbaye d'Egmond par le Comte de Hollande, & le tout pour l'augmentation & l'affermissement des biens du Couvent. Après eux vint *Henri II.* dix-huitiéme Abbé élû en 1269: Mais cette Charge étant un peu trop pesante pour ses épaules, il s'en démit volontairement en faveur de *Florentius*, lequel, tant à cause de sa grande jeunesse, qu'à cause de la noblesse du sang dont il étoit descendu, fut un peu plus entreprenant qu'il ne faloit, & eut souvent des démêlez avec les Fréres.

Werner, *Berthold*, & *Theodoric Schenrel* furent de ces Abbez dont on ne peut dire ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal par raport à leur Couvent; mais *Hugues*, qui fut élû vint-troisiéme Abbé, se comporta admirablement bien, pendant tout le tems qu'il vécut. *Il eut une tendresse extrême pour son Monastére*, dit nôtre Auteur, *& travailla toujours à l'augmentation de ses revenus*. *Guillaume de Rollant* qui lui succéda en 1345. fut aussi un fort bon Abbé, & très-utile à la Maison, pendant les six années qu'il la gouverna. Ce qu'il y a de plus singulier dans sa vie, c'est qu'ayant résigné son Abbaye en faveur de *Jean Olaut* qui mourut fort jeune, & dont on fut assez content, il fut élû une seconde

fois

fois du consentement de tous les Freres. Mais lui n'ayant consenti à son élection, que pour empêcher le desordre qui seroit infailliblement arrivé par la brigue de plusieurs Seigneurs qui ne pouvoient s'accorder entr'eux, se démit encore 26. jours après de sa charge, en présence d'un Notaire & de tout le Couvent.

Cette démission acceptée, on proceda à une nouvelle élection, qui tomba sur *Hugoni de Assendelft*, qui fut le 26. Abbé d'Egmond. Cet homme, dont le zéle pour le Couvent étoit extraordinaire, se mit au hazard de tout perdre, pour le vouloir tout aquerir; parce que sa conduite ayant causé de grands démêlez avec les interessez qui étoient extrémément puissans, il s'en ensuivit des desordres épouvantables, pendant lesquels on n'entendoit parler que de violences, de meurtres, d'incendies, & d'assassinats. Le Duc *Albert* fit bien quelque sorte de paix entre l'Abbé & ses Parties; mais ceux-ci ayant rompu cette paix presque aussitôt qu'elle eut été faite, la guerre recommença tout de nouveau, & ne finit entiérement, que par l'autorité du Pape *Jean IV*. lequel étant alors à Avignon, excommunia tous ceux qui avoient été dans le parti opposé à l'Abbé,

bé, avec défense d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, réunis au Corps de l'Eglise par leur soûmission, ils eussent reçu l'absolution de tous leurs crimes. Après la mort de Hugon, les voix furent fort partagées pour l'élection d'un Successeur; mais la plus grande partie s'étant déterminée en faveur de *Jean de Weent*, toutes les autres s'y rangérent, à la réserve de cinq. Cela l'obligea à faire le voyage de Rome, où la Cour étoit alors; mais bien loin que ce voyage lui fût utile, *Theodoric Nagel* Abbé de Vlierbeck le traversa si fort, que *Jean de Hillegom* fut mis à sa place par provision, quoi qu'aucun des Conventuels n'eût pensé à lui. Il remit les affaires du Convent dans un assez bon état. Après sa mort, Jean de Weent fut élû une seconde fois. Un certain *Arnould*, qui avoit obtenu la même Abbaye par provision du Pape Urbain VI, s'y opposa. Mais ce different ayant été accommodé par l'ordre du Duc *Albert* & par la médiation de plusieurs Prélats, Jean demeura en possession de son Bénéfice. Cependant, comme il eût aussi quelques querelles à soûtenir touchant l'étenduë de la jurisdiction du Convent, il jugea à propos d'en remétre la plus considérable

par-

partie entre les mains du Duc Albert Comte de Hollande ; & cela sous de certaines conditions portées par l'Acte qui en fut fait entre les Parties. Mais le Pape ayant refusé d'y consentir, cèt Acte devint nul, & le Couvent rentra dans tous ses droits, avec d'autant plus de sureté, que l'Abbé *Jean Ockenberg*, Successeur de Jean de Weent, obtint adroitement de *Guillaume* fils & Successeur du Duc Albert, la redonation des choses qui avoient été renduës.

Ockenberg n'en fut pas plus heureux pour cela. Ses Ennemis devenus puissans par leur union avec le Duc *Jean* Oncle Paternel de la veuve du Duc Guillaume Comte de Hollande, l'obligérent de se retirer à Utrecht, lui & plusieurs de ses amis. A peine y fut-il, qu'ayant appris la mauvaise conduite de *Barthelemi* receveur des revenus de l'Abbaye, il le déposa de sa charge, pour la donner à *Jean Aelwin*. Cette déposition fut la cause de mille malheurs. Un certain *Malbugo* & un certain *Troestgen*, ayant entrepris la vengeance de Barthelemi entrérent avec six de leurs Compagnons de ce Monastére, où ils commirent toutes sortes de crimes, pillant, battant, & tuant tout ce qu'ils rencontroient. Ce ne fut pas le tout.

Les

Les Ennemis de l'Abbé eurent tant de crédit auprès du Duc *Jean* de Baviere, qu'ils le portérent à accuser devant le Pape tout le Couvent de plusieurs crimes infames. Le Pape envoya des Commissaires sur les lieux pour s'informer de la vérité; mais cette commission n'ayant point eu de succès, l'Abbé se pourvut devant le Pape même, auprès duquel il se justifia si bien, que toute cette affaire demeura-là. Cela n'empêcha pas que le pauvre Abbé ne mourut exilé de son Abbaye.

Son Succeffeur *Guillaume Simonis de Mathenes* trentiéme Abbé, fut encore plus malheureux que lui. Comme il ne se trouvoit pas en sureté dans le Monastere, il résolut de se retirer ailleurs avec le Prieur, & d'emporter avec lui tous les Régîtres de la Communauté; mais à peine se furent-ils mis en chemin, que plusieurs Satellites les prirent & les emmenérent prisonniers en Gueldres dans le Château de Rosendael, où ils furent étroitement resserrez, & fort maltraitez pendant trois mois; & d'où ils ne purent sortir qu'en remettant tous leur papiers au pouvoir de leurs Ennemis. Encore ne purent-ils faire mettre leurs Domestiques en liberté, qu'en donnant beaucoup d'argent. Cet Abbé étant élargi, fut

con-

confirmé de nouveau par tous les Fréres. Mais ce fut cela même qui l'empêcha de demeurer dans l'Abbaye, parce qu'il n'auroit pû le faire, sans s'exposer à la fureur de ses Parties. Enfin après avoir tenté plusieurs voyes d'accommodement en l'autorité du Pape, le Couvent fut obligé, pour avoir sa paix, de renoncer à plusieurs de ses droits & de ses possessions, en faveur des Seigneurs d'Egmond, avec lesquels il étoit continuellement en guerre.

Il ne se passa rien de fort considérable sous les deux Abbez suivans, *Jaques* & *Gerard Poelgeest*; mais voici ce qui arriva sous *Nicolas de Adrichem* trente-troisiéme Abbé d'Egmond. *Jean* fils naturel de Philippe Duc de Bourgogne, ayant apris que l'Abbaye vaquoit par la mort du dernier des Poelgeest, envoya en toute diligence des Couriers à Rome avec des Letres, qui portoient qu'il avoit été unanimement élu pour avoir le gouvernement de ladite Abbaye. Nicolas, pour s'oposer aux injustes prétentions de ce Prince, ne fit autre chose qu'envoyer à Rome l'Acte de son élection. *Jean* ne laissa pas de poursuivre son dessein. Il engagea quelques Seigneurs, & particuliérement celui d'Egmond dans ses inté-

térêts, & entreprit de s'emparer du Monastére: mais comme il y trouva trop de résistance, il se reposa de cette affaire sur le Seigneur d'Egmond, qui après avoir ramassé quelques Soldats des lieux voisins, mit le Siége devant le Couvent, dans l'espérance que la faim forceroit bien tôt les Moines à se rendre. C'est ce qui obligea l'Abbé de se sauver en Westfrise, & d'emporter avec lui tous les Regîtres, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains de ses Ennemis, qui ayant sû qu'il n'étoit plus dans le Couvent levérent le Siége & se retirérent. Cependant l'Abbé ne fut pas en paix pour cela. Il fut obligé de changer souvent de retraite pour éviter les piéges de Jean. Mais son élection ayant enfin été confirmée par le Pape, il revint dans son Monastére, d'où il ne sortit que pour aller en Zelande aux nôces de l'un de ses Amis, où il but si copieusement, qu'il en mourut. Au moins fut-il trouvé mort, quelques heures après dans le lieu même, où il s'étoit retiré pour de certains besoins.

Après quelques difficultez sur l'élection, *Jordain de Driel* fut fait Successeur de Nicolas, & devint le trente-quatriéme Abbé d'Egmond. Ce fut alors que l'on pensa tout de bon à refor-

mer

mer ce Monastére. *Guillaume* Seigneur d'Egmond en avoit déja formé le dessein en 1431, & avoit obtenu pour cèt effet une Bulle du Pape *Martin*; mais la trop grande puissance des Abbez l'avoit empêché d'en venir à bout. Son fils & Successeur *Jean I.* voyant que *Jordain*, qui étoit de Gueldres, n'auroit pas tant d'amis en Hollande que ses Prédécesseurs, résolut en 1490. de s'appliquer de toutes ses forces à cette réformation. Dans cette vuë, il s'adressa au Pape *Innocent VIII.* qui accorda sans peine la Bulle qu'on lui demandoit; & nomma deux Commissaires pour la mettre incessamment à exécution. Mais quelle résistance ces Commissaires ne trouvérent-ils point de la part des Moines & de leur Abbé? Ils frémirent tous à leur approche; & ayant barricadé toutes les avenuës de leurs Maisons, il falut les menacer d'y entrer à main armée, pour les obliger à ouvrir. Ils ouvrirent enfin, on entra; & quoique le Seigneur d'Egmond les fit tous enfermer, à la réquisition des Commissaires députez, aucun d'eux ne voulut jamais consentir à la réformation. Enfin, voyant qu'il n'y avoit pas moyen de les réduire, on leur assigna une certaine pension, & l'on fit venir d'ailleurs des Religieux Réformez pour occuper leur place.

Il sembloit aprés cela qu'il n'y eût plus rien à faire, mais Jordain, que les Commissaires avoient suspendu de toutes ses fonctions tant spirituelles que temporelles, à cause de sa rébellion, envoya à la Cour de Rome, où il obtint d'une maniére subreptice la révocation de tout ce qui avoit été fait, ce qui fut suivi d'une infinité de désordres, par l'expulsion mutuelle des anciens & des nouveaux Moines.

Aprés bien des combats livrez de part & d'autre, il en falut venir à un Traité, par lequel il fut arrêté, que les nouveaux Religieux auroient avec leur logement & le grand verger, deux mille douze cens florins tous les ans; & que les Anciens seroient toûjours les Maîtres de tous les autres révênus. Cependant, comme l'Abbé ne cherchoit qu'à nuire aux Moines nouvellement établis; il fut obligé, pour éviter la colére du Seigneur d'Egmond, de se retirer dans un Château prés de Breda, où il mourut subitement d'apoplexie.

Les anciens Moines, qui étoient avec lui, cachérent sa mort tant qu'ils purent; mais ayant apris, que, malgré leurs soins, la nouvelle en étoit venue jusques à Egmond, ils mirent son Corps dans un cercueil de plomb, &

le

le transportérent dans son Abbaye. Ils élurent pour son Successeur *Oedzerus*, pendant que les nouveaux Moines qui étoient dans le Monastére nommerent de leur part *Henri de Wittenhorst*, ce qui excita de fort grandes contestations. On convint enfin que Oedzerus auroit une pension de 600 florins par an, avec toute l'argenterie que Jordain avoit emportée, & dont ce nouvel Abbé s'étoit saisi; & que Henri demeureroit en possession de l'Abbaye, dont il fut le trente-cinquiéme Abbé, & le prémier Réformé. Ce qui se passa en 1494.

En 1509, il arriva un grand accident qui fut cause de sa mort. Le 1. de Septembre, le foin ayant été serré trop tôt aprés avoir été fauché, le feu se mit dans la grange, qui en fut consumée, de même qu'une maison, & le moulin voisin. L'Abbé en prit la fiévre quarte de peur; dont il mourut trente jours aprés. *Meynard Man* fut élû à sa place pour trente-sixiéme Abbé d'Egmond. Il employa tout le tems de son gouvernement à reparer & à métre même dans un meilleur état tout ce qui avoit reçu quelque dommage, tant par le feu, que par d'autres accidens.

Il y avoit un préjugé que la peste ne

ne pouvoit point aprocher de l'Abbaye d'Egmond: mais en 1516. la mortalité fut si grande, tant parmi les Moines, que parmi les Fréres Lais, qu'il n'y eut qu'un séculier, nommé *Jean Simon*, qui ne revint de l'erreur. Pour lui, dans le tems même de la mortalité, il traitoit de fous tous les Moines qui craignoient d'être attaquez de la peste dans le Couvent. *Tout âgé que je suis*, leur disoit-il, *je n'ai jamais vû, ni n'ai jamais oüi dire à aucun des plus Anciens; que la mortalité ait aproché de ce lieu.* Cependant elle en aprocha, & y fit beaucoup de ravage. Ce fut, dit-on, un Moine qui l'y apporta en rentrant dans le Couvent par pure nécessité, aprés en être sorti par pur libertinage. C'est par là que Jean de Leydis met fin à ses Annales de l'Abbaye d'Egmond.

III. NOUS ne dirons rien des Memoires dont nous avons parlé d'abord, parce que ce ne sont presque que des Epitaphes des Comtes & des Comtesses de Hollande. Seulement, remarquerons-nous que les petits, qui avoient été faits par Theodoric de Leydis, ayant été pourris au bout de quelques années; Leon Moine d'Egmond fit les grands, par l'ordre de l'Abbé Hillegon. Ceux-ci étant plus amples que les autres, on y trouve, outre les E-
pi-

pitaphes, la substance de plusieurs choses, dont il a été fait mention dans les Annales; mais sur tout de diverses Donations, dont l'Abbaye avoit été enrichie en divers tems.

IV. IL faudroit parler présentement des Notes de M. Mattheus; mais c'est assez les faire connoître, que de dire en général, qu'elles sont d'une très-grande utilité, non seulement à cause des éclaircissemens que l'on y trouve, mais aussi à cause de plusieurs corrections des endroits où Jean de Leydis, tout ancien Auteur qu'il est, a commis de grandes fautes; On trouve même dans ces Notes quelques petits traits d'histoire parsemez, qui servent à rendre cette Lecture plus agréable. Nous nous contenterons d'en donner un exemple.

A l'occasion des Nôces, dont nous avons parlé, où l'Abbé Nicolas de Adrichem mourut pour avoir trop bû, & où Jean de Leydis dit que la débauche fut si grande entre les Conviez, qu'ils allérent jusques à boire dans des saliéres, & à métre des poignées de sel dans leurs verres; à l'occasion, dis-je, de ces Noces, M. Mattheus raconte, que les Etats Généraux ayant résolu d'envoyer des Ambassadeurs en Ecosse, pour présenter le Fils du Roi au

Bâtême, ces Ambassadeurs, entre lesquels étoit *Brederode* mirent dans leur Vaisseau entr'autres provisions quelques bouteilles de la meilleure biére de Breme. Etant arrivez heureusement en Ecosse, le Maître d'Hôtel du Roi les reçut avec joye, & leur présenta d'abord à chacun un verre de vin d'Espagne, pour leur réjoüir le cœur, & pour les délasser : mais comme c'étoit au mois d'Août, & qu'il faisoit extrémement chaud, ils ne voulurent point boire d'autre liqueur, que de la biére de Breme, qu'ils avoient aportée. Ils en présentérent au Maître d'Hotel; après avoir bû à sa santé; mais à peine en eut-il goûté, qu'il s'écria; que l'on mette dans ce verre de la poix & un peu de sel, & ce sera un brûvage de Diable: *Addatur pix, & parum salis, & erit potus infernalis.*

VI.

DE LA CRITIQUE. A Lyon, chez Anisson & Posuel. 1691. in 12. pagg. 347.

CET Ouvrage est d'un tour assez singulier. Le titre semble nous prométre un Traité de cèt Art que les

Savans appellent *Critique*, & qui consiste à donner de certaines regles qui servent à entendre les Auteurs, à rétablir les passages corrompus, à distinguer les Ouvrages véritables des supposez &c. Mais ce n'est point du tout ce dont il s'agit. M. l'Abbé de *S. Real*, à qui on attribuë ce Livre, entend par la *Critique*, la censure des Auteurs & de leurs Ouvrages. Encore est-il visible, que son dessein n'est pas de nous donner toutes les régles qu'il faut observer dans cette occasion. Voici ce qu'il s'est proposé, autant qu'on en peut juger par ce qu'il en dit lui-même, & par son Livre. Son véritable dessein est de critiquer (*a*) l'Ouvrage dont on a parlé dans cette *Bibliotheque*, Tom. XV. pag. 357. & qui a pour titre, *Reflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise*, ou *Remarques nouvelles & Critiques touchant la politesse du Langage*. L'Auteur de ce Livre censure divers Ouvrages, & en loüe quelques autres. Peut-être, M. de S. Real se trouve-t-il intéressé dans ceux qu'il critique, du moins il est bien sûr qu'il n'aime pas un certain (*b*) Parti

 dont

(*a*) *Il vient d'être rimprimé à Amsterdam chez Wolfgang, cette derniere Edition est plus correcte, que celle de Paris.* (*b*) *Mess. de Port-Royal.*

dont il dit que l'Auteur des *Réflexions* affecte de loüer tous les Ouvrages. C'est ce qui lui a fait prendre la plume. La méthode qu'il s'est prescrite, c'est de donner de certaines régles de Critique, & de faire voir par tout par des exemples tirez des *Réflexions*, que l'Auteur ne les a point observées. Par malheur, il se trouve que M. l'Abbé de S. Real lui même, en montrant que l'Auteur des *Réflexions* viole toutes les régles de la Critique, ne les observe pas plus exactement que son Adversaire, ce qui produit un assez plaisant effet en lisant son Livre. Car on voit d'abord une régle établie, l'Auteur des *Refléxions* vient en suite qui péche contre la régle, & M. l'Abbé en censurant cèt Auteur, ne manque presque jamais de tomber dans la même faute qu'il vient de reprendre. Quoi qu'il en soit, le Livre ne laisse pas d'être agréable & utile. Il suplée en bien des endroits à ce que son Adversaire avoit oublié; il le censure quelquefois avec justice; & comme on ne sauroit avoir trop de livres sur la langue Françoise, il est constant que celui-ci n'est pas inutile; puis qu'il contient diverses remarques nécessaires sur ce sujet, tout autrement importantes que les Régles de Critique qu'il nous donne, dont les unes

sont

sont (*a*) inutiles, parce qu'on ne s'est jamais avisé de les violer volontairement, & les autres sont fort sujétes à être (*b*) contestées.

1. Dans les deux premiers Chapitres l'Auteur examine quels Livres on peut critiquer. Il voudroit fort qu'on ne se donnât cette liberté qu'à l'égard de ceux dont les Auteurs méritent châtiment, c'est-à-dire, ceux qui offensent la Réligion, l'Etat, ou les particuliers. Pour les autres, s'ils sont mauvais & reconnus pour tels, il est inutile de remarquer leurs fautes. S'ils sont mauvais & qu'ils passent pour bons, l'erreur du Public, ne peut être comparée avec le mal que fait le Critique en desobligeant un méchant Auteur sans nécessité. *Un mauvais livre*, dit nôtre Abbé, *est bien un mal dans le monde, mais ce n'est pas un crime. Un méchant Auteur, qui a de la réputation, soit par adresse, soit par bonheur, doit être regardé comme un coquin qui auroit trouvé un trésor. Ce n'est pas à dire qu'il fût juste de le lui ôter, parce qu'il ne le mérite pas; c'est une faveur de son étoile, ou un fruit de ses soins.*

(*a*) *Par exemple celle-ci que* la Critique *ne doit pas être ridicule.* (*b*) *Comme quand il dit, qu'on ne doit point critiquer les Auteurs vivans.*

Il n'est permis de critiquer que les bons Auteurs ; parce que, selon *Vaugelas*, leurs fautes sont contagieuses, & *qu'étant dignes d'être imitez en tout le reste, ils pourroient surprendre en cela leurs Imitateurs.* Mais il faut les critiquer sans les nommer, & quand l'endroit est si remarquable, qu'il pourroit faire connoître l'Auteur, il faut le changer, pour le rendre méconnoissable.

Il est permis de critiquer les Auteurs morts ; mais il ne faut point critiquer les Vivans. La mort dispense de tous les égards de pure bien-séance, que les hommes se doivent les uns aux autres, tant qu'ils sont ensemble sur la terre. Elle laisse un cours entiérement libre à la raison, à la justice, & à la vérité. La maxime qu'on ne doit point troubler le repos des morts paroit à M. l'Abbé de S. Real, une des plus grossiéres illusions de l'Amour propre, & une précaution que la vanité seule, & la crainte que l'on ne parle mal de nous, quand nous ne serons plus, nous font prendre. Il croit qu'on ne peut avoir de la haine pour les morts ; & que cette passion ne peut entrer dans la critique qu'on fait de leurs Ouvrages, parce qu'on ne sauroit haïr ce qui n'est plus. C'est dommage que l'expérience renverse cette belle maxime.

Cel-

Celle qu'il ajoûte n'est guéres plus soûtenable, c'est que tant qu'un Auteur est en vie & qu'il est connu, il a un droit de proprieté sur son Ouvrage, que rien ne peut lui faire perdre, & que personne n'a rien à y voir que de son aveu, & aux conditions sous lesquelles il l'a donné au Public. Ce n'est pas la pensée de M. Despreaux qui soûtient que,

(*a*) *Dès que l'impression fait éclorre un Poëte,*
Il est esclave né de quiconque l'achéte.

2. Mais si l'on veut à toute force critiquer les Auteurs vivans, voici les régles qu'il faut y observer. (1) La Critique doit être incontestable. Ainsi c'est mal-à-propos que l'Auteur des *Réflexions* a dit que *fastidieux* ne peut se défendre; qu'il faut dire *le onze* & non pas *l'onziéme*; *appeller les letres*, & non pas *epeller*; que *bref* n'a pas un sens assez différent d'*enfin* pour mériter d'être conservé; puis qu'il signifie que l'on conclut en suprimant quelque chose, ce que ne marque pas *enfin*. On croit que toutes ces Critiques ne sont pas incontestables.

(2) On ne doit point outrer la Cri-

(*a*) *Satir. IX.*

tique, c'est-à-dire, qu'elle ne doit être ni excessive, ni trop recherchée, puis qu'on ne doit pas exiger des autres une perfection à laquelle on ne sauroit atteindre. On n'a pas de peine à trouver dans l'Auteur des *Réflexions* des exemples d'une trop grande sévérité.

(3) Mais il ne faut pas non plus être trop indulgent. On accuse le même Auteur d'être si partial, qu'en même tems qu'il est inexorable à l'égard de certains livres, il est d'une indulgence insuportable à l'égard de quelques autres; comme quand il veut que *latiniser*, *franciser*, *catholiser*, soient du bel usage; que *brisement* est un très-bon mot, parce que tout cela se trouve dans ses Auteurs favoris. On remarque en passant que le mot de *gros* ne doit jamais être appliqué qu'à des choses qu'on peut concevoir sous quelque image matérielle, sensible aux yeux ou aux oreilles; ainsi on peut dire une *grosse affaire*, pour dire quelque combat où il est demeuré beaucoup de monde, *gros jeu*, *grosse chére*, *grosse dépense*, *grosse fortune*, parce qu'on peut avoir de tout cela une idée matérielle; mais par la même raison, on ne peut dire *gros mérite*, *gros plaisir &c.*

(4) La Critique doit être modeste, sur quoi on ne manque pas de relever plu-

plusieurs immodesties de celui qui a fait les *Réflexions*. On refute ce qu'il a dit contre Vaugelas, & on censure plusieurs endroits qu'il a traduits. (5) Un Critique ne doit point être flateur, c'est-à-dire, qu'il ne doit point loüer d'un ton d'arbitre, qui adjuge un prix, & qui croit faire grande faveur à ceux qu'il loüe. On montre que celui qui a fait les *Réflexions*, est flateur de toutes les maniéres qu'on peut l'être. (6) La Critique ne doit point être outrageuse. La répréhension est d'elle-même assez odieuse, sans la rendre encore de plus mauvais goût par les termes dont on l'assaisonne. (7) Enfin un Critique doit être irrépréhensible; sur quoi l'on reléve plusieurs fautes de l'Auteur des Réflexions, qui peuvent être comme un correctif à son Ouvrage, où l'on avoüe d'ailleurs qu'il y a de très-bonnes choses.

3. M. l'Abbé de S. Real employe un Chapitre à rechercher qui est celui qui a fait les *Réflexions*. Il croit que c'est un des Messieurs de Port-Royal, parce que cet Auteur n'aprouve & ne loüe que ceux de ce Parti. A propos de quoi, on censure quelques endroits des *Essais de Morale* & de quelques autres Ouvrages de ces Messieurs, & bien que cette censure soit accompagnée

d'un sel piquant & qu'elle aît même quelque chose de dur, on ne doute pas que beaucoup de gens ne l'aprouvent, parce que dans le fonds l'Auteur ne dit rien que de vrai.

4. Il employe un Chapitre à traiter de la prononciation, parce que celui qui a fait les *Réflexions* a aussi traité cette matiére. Le premier croit qu'à tout prendre, les Comediens sont le meilleur modéle sur lequel on puisse se régler. Il blâme la méthode que son Adversaire a suivie en parlant sur ce sujet, & il donne quelques régles, que nous raporterons ici, parce qu'elles nous paroissent importantes.

1. *Régle*. Toutes les Syllabes où il y a une *s* qui s'écrit & qui se ne prononce pas, ou qui s'écrivoit dans la vieille orthographe, & qui ne s'écrit plus à présent, sont longues sans exception, comme *Asne*, *Teste*, *coste*, &c.

2. *Régle*. Les diphtongues rendent longues les Syllabes où elles se trouvent, excepté qu'elles soient avant un double *tt*, dont la nature est de rendre bréves les Syllabes qui le précedent, comme *faitte*, *parfaitte*.

3. *Régle*. Il y a plusieurs doubles consonnes, qui rendent bréve la Syllabe qui les précéde. Le double *bb*, *Abbé*. Le double *cc*, *accuser*, le double

dd, *addition*, la double *ff*, *affin*, le double *gg*, *aggregé*. La double *ll*, *aller*, le double *pp*, *appas*. Il y a au contraire d'autres doubles consonnes, qui rendent longue la Syllabe précédente, comme la double *rr*, *carrosse*, la double *mm*, *flamme*, la double *nn*, *année*, la double *ss*, *passer*; mais cela n'est pas si général pour ces trois derniéres.

4. *Régle*. A l'égard des diphtongues, pour peu que l'usage en soit douteux, il est toûjours plus sûr de les prononcer pleinement; comme par exemple, la diphtongue *oi* dans *croire*, que de la prononcer, comme si on écrivoit *craire*. Ce qu'on doit sur tout observer dans les monosyllabes.

5. *Régle*. Dans tous les mots où les deux premiéres Syllabes ont chacune un *e* feminin, il en faut prononcer du moins le premier, & souvent tous les deux, comme s'ils étoient masculins, *générosité*, & non pas *generosité*.

6. *Régle*. (*a*) Toutes & quantesfois, que la Syllabe où il y a un *e* feminin, pourroit n'en faire qu'une seule avec la suivante si cèt *e* n'y étoit pas, il faut la plûpart du tems prononcer cèt *e* feminin, comme s'il étoit masculin; parce que si on le prononçoit tel qu'il

(*a*) *On se sert des termes de l'Auteur, où il semble y avoir une contradiction.*

eſt, il ſembleroit preſque, qu'on ne le prononceroit point du tout. Si on prononçoit, par exemple, *eſperance*, au lieu d'*eſpérance*, il ſembleroit qu'on diroit *eſprance*.

7. *Régle*. La prononciation parfaitement reguliere eſt celle qui s'obſerve en parlant en public, & ſi on change quelque choſe dans l'entretien ordinaire pour plus grande facilité, c'eſt toûjours une licence, qu'il faut prendre par conſéquent avec quelque diſcrétion.



B I-

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1691.

SEPTEMBRE.

VII.

Ulrici HUBERI *Institutionum* HISTORIÆ CIVILIS *Tomi tres. Quorum primus est ab ortu Imperiorum, ad præsentem Imperii Romano-Germanici statum, Anno Christi* MCCCLVI, *stabilitum. Insertus est Tractatus de Temporibus ante Cyrum, olim editus. In calce hujus Tomi adjectum est specimen Observationum Juris Historici. Cum Indice Rerum Notabilium.* Franekeræ, apud Henricum Amama, & Zachariam Tœdama, 1692, in 8. pagg. 589.



LE prémier dessein de M. *Huber* avoit été de donner à ses Ecoliers une Idée générale de l'Histoire Universelle, contenuë dans un séul Volume; mais insensiblement, il s'est laissé entraîner à la matiére, & en a composé trois assez gros. Il paroit que lors qu'il a fait le prémier, il n'avoit pas tout-à-fait le même dessein qu'il a eu dans la suite; puis qu'il y a peu de raport de la maniere dont il y traite l'Histoire, à celle dont il la traite dans les deux Volumes suivans. Au lieu que dans ceux-ci la matiére y a une juste longueur; dans le premier les choses n'y sont qu'indiquées; les deux derniers ne rénferment l'histoire que d'un peu moins de trois cens ans, c'est à dire, depuis l'établissement de la Bulle d'or par l'Empereur *Charles IV.* en 1356. jusques à la naissance du Roi d'Angleterre à présent régnant, en 1650. & le premier comprend tous les tems qui se sont écoulez depuis l'établissement des Empires, jusques à la Bulle d'or, c'est-à-dire, environ 3683 ans. Ainsi l'on peut regarder en quelque sorte ces trois Volumes, comme trois Ouvrages différens; c'est ce qui fait que nous les

se-

separerons dans cette *Bibliotheque*, d'autant plus que l'Auteur leur a donné de différens titres.

I. ON peut considérer dans le premier Volume, quatre parties principales. La prémiére est une espéce de Discours préliminaire, qui traite en trés-peu de mots de l'Histoire en général, explique le dessein que l'Auteur se propose, divise les tems de la maniére dont on les divise ordinairement, & nous apprend que pour éviter les disputes & les embarras de la Chronologie, il raportera tout à la naissance de *Jesus-Christ*, & suivra ordinairement l'opinion du P. *Petau*. Ainsi il compte en retrogradant depuis la naissance de Jesus-Christ, jusques à la ruine de l'Empire des Perses par *Alexandre le Grand* 331. ans depuis ce tems jusques à Cyrus 229. Depuis le commencement de *Cyrus* jusques à la mort de *Sardanapale* 317. depuis cette mort, qui finit l'Empire des Assyriens, jusques au commencement du Régne de *Ninus* 1300. ausquels si l'on joint 65 années du Régne de *Belus*, c'est-à-dire, du *Nimrod* de l'Ecriture; on trouvera que depuis le commencement des Empires jusques à Jesus-Christ, il y a un peu plus de 2240. ans.

L'Auteur refute encore dans ce Prélimi-

liminaire ceux qui n'ont compté que quatre principales Monarchies dans les tems qui ont précédé Jesus-Christ, fondez sur le songe de *Nabuchodonosor* dont il est fait mention dans *Daniel.* Il soûtient que par la premiere de ces Monarchies, il ne faut pas entendre celle des Assyriens; puis que dans ce songe il s'agit visiblement de Nabuchodonosor, qui n'étoit pas Roi d'Assyrie, mais de Babylone, deux Empires *qu'il* faut soigneusement distinguer. De plus, les Médes ont été puissans avant les Babyloniens, ou de leur tems, & l'on ne doit pas confondre leur Empire avec celui des Assyriens ou des Perses; tout ce qu'on peut donc dire à l'égard de ces quatres principaux Empires si connus, c'est que ce sont eux dont les plus célébres Historiens ont le plus parlé.

M. Huber soûtient encore, qu'il faut commencer le quatriéme de ces Empires, qui est celui des Romains, non au tems de Jules César, ou d'Auguste; mais à la ruine de l'Empire des Macédoniens par les Romains, peu de tems après la destruction de Carthage. Il est vrai que Rome étoit encore alors une République; mais il s'agit dans cette matiére de la Puissance des Etats, & non de la nature de leur gouvernement.

ment. Or il est sûr que Rome s'étoit renduë un des Etats du Monde le plus florissant, avant qu'elle fut gouvernée par des Empereurs.

II. LA seconde chose, qu'on trouve dans ce premier Volume de M. Huber, est l'Histoire même. Il ne la divise point selon les Siécles; mais selon les Epoques les plus considérables. Par exemple, la seconde Section du premier Livre, qui est la prémiére Historique, comprend l'Histoire Universelle, depuis l'établissement des Empires, c'est-à-dire, depuis Ninus, jusques à la mort de Sardanapale, qui finit l'Empire des Assyriens. Chaque Section est divisée en Chapitres, qui contiennent l'Histoire de differens Peuples. L'Auteur ne néglige pas celle des Juifs; & il y a toûjours à la fin de chaque Section, un Chapitre pour les affaires de l'Eglise. En parlant de l'établissement des Empires, il semble aprouver la pensée des (*a*) Savans, qui veulent queee fut la discorde qui s'éleva parmi ceux qui bâtissoient la Tour de Babel, & non une miraculeuse confusion de leur langage, qui fut cause de leur séparation; expliquant ainsi ces

(*a*) *Voyez les Sentimens de quelques Théolog. de Hollande. pag.* 434. &c. & *Vitringa Observ. Sacr. Lib.* 1. *cap.* 8. &c.

ces paroles de la (*a*) Genése, *descendons en ce lieu & confondons y leur langage*. Il est vrai que dans ses Notes, il regarde cette opinion comme indifférente.

En répréſentant la nouvelle face que prit l'Eglise Chrêtienne sous l'Empire de *Constantin*, M. Huber fait assez connoître qu'il n'a pas de la conversion de cèt Empereur toute la bonne opinion qu'en a le commun des Chrêtiens. Il fait remarquer que *Maxence* grand Ennemi des Chrétiens lui disputoit l'Empire, & qu'il étoit maître de l'Italie; que Constantin avoit béſoin de former un parti considérable pour l'opposer à celui de son Competiteur, que le nombre des Chrêtiens étoit extrémement grand, que la bonne politique vouloit qu'il se les rendit favorables, & qu'il ne pouvoit le faire plus efficacement qu'en embrassant leur Réligion. Il est vrai (*b*) qu'*Eusebe* nous apread, que ce Prince se rendit à une vision céleste; que Dieu fit paroître dans le Ciel une Croix lumineuse autour de laquelle se lisoient ces mots en léttres gréques, *ἐν τούτῳ νίκα*, *vaincs en ce signe*: que la nuit suivante Jesus-Christ lui apparut, & lui ordonna de faire un signe mili-taire

(*a*) *Genes.* XI. 9. (*b*) *De vitâ Constantini.* C. 22. 56.

taire de la même forme, que celui qu'il avoit vû le jour précédent; mais l'Auteur remarque qu'Eusébe ne raporte tout cela que sur la seule foi de Constantin, ce qui le rend un peu suspect.

Il est vrai, que si la vie de ce Prince eût été conforme aux préceptes de la Réligion qu'il avoit embrassée, peut-être pourroit-on accuser de peu de charité ceux qui doutent de la sincerité de sa conversion; mais sa vie a été souïllée de tant de crimes; qu'il faudroit que la persuasion des véritez de l'Evangile eût bien peu d'efficace sur le cœur de l'homme, si l'on pouvoit en être bien persuadé, & être aussi vicieux que l'étoit cèt Empereur. M. Huber prétend que l'entrée de Constantin dans l'Eglise, fut le premier pas que l'Eglise fit vers la corruption; que bien loin que la simplicité & la pieté Chrêtiennes se soient emparées de l'esprit des Princes & des personnes de leur Cour, tous les vices de la Cour s'étoient glissez dans l'Eglise. Qu'on commença dès lors à bien disputer sur la nature de Dieu, & à négliger les devoirs les plus importans du Christianisme.

Cèt exemple fait assez voir, que M. Huber ne se laisse pas emporter au torrent des opinions vulgaires, mais qu'il juge des choses en Savant éclairé & des-

in-

interessé. On en trouvera encore une autre preuve, pour le moins aussi convaincante, à la page 361. de ce Volume. Il nous dit que *Boniface*, premier Archevêque de Mayence, s'occupa sans relâche pendant toute sa vie à fonder des Eglises, & à convertir ce qui restoit de Payens ; & que les circonstances de sa mort marquent une gravité, un zéle, une simplicité, & une dévotion véritablement Chrêtienne ; quoi que les Protestants puissent objecter contre sa mémoire : *Quicquid ejus memoriæ Protestantes objiciant.* Ce fut Boniface qui prêcha l'Evangile aux peuples de Frise, encore Barbares & Payens. Il menoit ordinairement 54. Disciples avec lui. Ayant converti plusieurs Frisons, il leur donna jour pour se rendre près de *Docoum*, où il devoit les bâtizer, sans doute parce qu'il y avoit là deux fontaines, qu'on y trouve encore aujourd'hui, & qui sont les seules de tout le Pays. Satan mit au cœur des Payens du voisinage de s'opposer à cette bonne œuvre ; ils fondirent tout d'un coup sur Boniface & sur ces Catechuménes. Ceux-ci vouloient se défendre, mais Boniface le leur défendit, les exhorta à souffrir plûtôt le Martyre qu'à répandre le sang humain, alla au devant de ses Ennemis avec ses

Dis-

Disciples, & ces Barbares les firent tous mourir. Comme tout cela est fort possible, M. Huber le donne pour assûré; mais il rejette toutes les fables que les Légendes ont ajoûtées à cette Histoire.

III. NOTRE Auteur a encore inferé dans ce Volume une Dissertation qu'il avoit déja fait imprimer à part, sur les tems qui ont précedé le regné de Cyrus. L'Opinion commune des Anciens & de la plûpart des Modernes, est que l'Empire des Assyriens a duré l'espace de 1300 ans, jusques à Cyrus; qui joints à un peu plus de 300 ans, qu'ils donnent à l'Empire des Medes, font l'espace de 1600. Quelques Auteurs Modernes ont rejetté cette opinion; entr'autres *Usserius*, M. l'Evêque *de Meaux* dans son *Discours sur l'Histoire Universelle*, & quelques autres. M. Huber entreprend de refuter ces Savans, & de défendre l'opinion commune; ce qu'il exécute dans quatre Chapitres. 1. Dans le premier il établit son sentiment sur le témoignage des Auteurs tant Chrêtiens que Payens, qui donnent à l'Empire des Assyriens un espace de 1300 ans. Le premier Témoin est *Ctesias*; mais parce que tous les Savans traitent cèt Auteur de fabuleux, on le défend par les témoignages avantageux que lui ont rendu

Plutarque, *Scaliger* & quelques autres. Et sans s'arrêter à ce qu'en dit cèt Historien, on cite encore *Diodore*, qui donne 1360. ans à l'Empire des Assyriens, *Æmilius Sura*, qui dans *Velleius Paterculus*, lui en donne 1308. *Justin*, *S. Augustin*, & *Eusébe*, qui soûtiennent la même opinion.

2. Le second Chapitre contient les raisons qui appuyent l'opinion commune. Ceux contre lesquels l'Auteur dispute, en abregeant la durée de l'Empire des Assyriens, sont obligez de soûtenir qu'il n'a commencé que long-tems après le séjour des Enfans d'Israël dans le désert; en sorte que, pour renverser leur sentiment, on n'a qu'à prouver que cèt Empire subsistoit déja avant Moyse. La premiére preuve qu'en allégue l'Auteur, c'est que *Ninus* Roi des Assyriens a bâti Ninive, ou que du moins il lui a donné son nom; & *Moyse* parle de cette Ville sous ce même nom, comme d'une Ville grande & puissante; d'où il suit que Ninus a vécu avant Moyse, & que par conséquent l'Empire des Assyriens est plus ancien que ce Saint Homme. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que quelques Savans vaincus par le poids des raisons d'*Usserius*, & persuadez par conséquent que Ninus a vêcu après Moyse, se servent

de ce qui est dit de Ninive dans la Génése, pour prouver que Moyse n'est pas l'Auteur de ce Livre. En second lieu, l'Empire d'Assyrie aura l'antiquité qu'on lui attribuë, si l'on peut prouver que *Belus*, premier Roi des Assyriens du consentement de tout le Monde, qui a été Pére de Ninus, ou qui du moins l'a précédé de peu de tems, est le même que le *Nimrod* de l'Ecriture; mais cela se prouve de ce que comme l'Histoire Prophane ne parle d'aucun Conquerant plus ancien que Belus, l'Ecriture ne parle d'aucun Roi considérable avant Nimrod; d'ailleurs aucun de ceux contre qui M. Huber dispute, ne doute, que Nimrod n'ait été le Fondateur de Babylone dont la fondation est aussi attribuée à Belus par plusieurs Auteurs prophanes. De plus, on montre que Nimrod fonda l'Empire des Assyriens aprés avoir fondé celui de Babylone, ce qui prouve que l'un n'est pas de beaucoup plus ancien que l'autre; or il paroît par un passage de *Callisthenes* que l'empire des Babyloniens a commencé 1673. ans avant Cyrus; celui des Assyriens aura donc à peu prés la même antiquité.

3. Dans le troisiéme Chapitre, M. Huber répond aux Objections qu'on allégue contre l'opinion commune. U-
ne

ne des principales, c'est qu'en donnant une si grande antiquité à l'Empire d'Assyrie, il faut métre son commencement environ 60. ans aprés le Déluge, terme qui n'est pas suffisant, pour faire naître de huit hommes qui sortirent de l'Arche, assez de personnes, pour former un si grand Empire. L'Auteur accorde cette conséquence, mais il en nie le principe. Usserius lui-même, le Patriarche de l'opinion qu'on refute, compte 1790 ans, depuis le Déluge, jusques à Cyrus; en sorte que si on en accorde aux Medes & aux Assyriens, ce qu'on pretend leur en étre dû, il restera encore 113. ans pour peupler la Terre, & pour la fondation des Empires. *Gerard Vossius* en met trois ou quatre cens.

On objecte encore que *Julius Africanus* enseigne, que les Chaldéens & les Arabes ont possedé le Royaume de Babylone 410 avant Belus, ce qui feroit le commencement de cêt Empire plus ancien que le Déluge, s'il est vrai que celui des Assyriens soit aussi ancien que nôtre Auteur le prétend. Il répond que, selon Africanus même, le premier de ces Rois Chaldéens a été Nimrod, ce qu'on prouve ne pouvoir pas être, & qui suffit par conséquent pour rejetter le témoignage de cêt Auteur.

Enfin on objecte, qu'il paroit par le Li-

Livre de la Genése Chap. XIV. que du tems d'Abraham, *Amraphel* étoit Roi de Scinhar, *Arjoc* Roi d'Ellasar, *Kedorlahomer* Roi d'Elam, & *Tidhal* Roi des Nations, qui ne dépendoient point des Rois d'Assyrie, & ausquels Abraham fit la guerre, sans redouter cette prétenduë Puissance. Il paroît même, que du tems des Juges & de *David*, il y avoit des Rois en Syrie, & dans les Pays voisins de la Judée, qui étoient indépendans; ce qui prouve que l'Empire d'Assyrie ne subsistoit pas encore. On répond, que rien n'empêche que tous ces Rois n'ayent été Tributaires des Assyriens; quoi que le texte Sacré n'en dise rien. D'ailleurs, l'Empire d'Assyrie n'a pas toûjours subsisté avec la même puissance & le même éclat. Ninus a eu parmi ses Successeurs des Rois faineants & ignorans du métier de la guerre; sous l'Empire desquels les Rois qu'ils avoient soûmis ont pû se remétre en liberté. Qui empêche qu'on ne puisse raporter ces tems-là aux tems d'Abraham, des Juges, & de David?

4. Le quatriéme Chapitre est employé à refuter les raisons de ceux qui nient l'antiquité de l'Empire des Assyriens. On montre d'abord que si cette opinion a lieu, il faudra rejetter

tout ce que les Historiens ont écrit de cèt Empire, parce qu'on ne saura plus où le placer. Il est vrai qu'*Herodote* ne lui donne que cinq-cens-vint ans de durée ; mais Herodote ne dit cela qu'en passant ; & on peut lui opposer le témoignage de Ctesias, & la tradition de toute l'Antiquité. On prétend que ce que dit Herodote est contraire au texte sacré, ce qui renverse absolument son témoignage. On fait voir encore combien peu on doit compter sur ce qu'il dit, par la maniere dont l'a traité *Plutarque*, qui a écrit un Livre entier contre lui. On pourroit répondre que Plutarque n'a écrit contre Herodote, que parce que celui-ci avoit mal parlé de sa Patrie, & qu'ayant vêcu longtems après, il y a toute apparence que ce *Pére de l'Histoire*, comme l'appelle Ciceron, étoit beaucoup mieux informé que lui. M. Huber refute de même les témoignages de quelques autres Auteurs, qu'on a alleguez pour établir l'opinion qu'il rejette.

On s'est étendu sur ce sujet, parce qu'il paroit important. On ne dira rien des trois derniers Chapitres de cette Dissertation ; où l'Auteur parle du tems auquel a régné & a été dépossedé *Sardanapale*, de l'Empire des Medes, & de la fin du régne d'*Astyage*.

LV.

IV. ON trouve enfin dans ce premier Volume de nôtre Auteur un Essai de *Juriprudence Historique*, c'est-à-dire, des Remarques sur l'Histoire qui a précédé; lesquelles concernent le *Droit Universel & Public*, & en établissent les Régles. Mais l'Auteur avertit avant toutes choses, qu'il ne prétend point donner des maximes de Politique, qui sont bien différentes de celles que prescrit le Droit Public. L'une n'ayant d'autre but que d'enseigner ce qu'il faut faire pour son interêt particulier; & l'autre nous enseignant ce que la raison veut que l'on rende à chacun. On raportera quelques exemples de ces Remarques de M. Huber, pour en donner quelque idée.

1. Sur le sujet d'*Arbaces* qui se soûleva contre Sardanapale, à cause de sa mollesse & de sa maniere de vivre efféminée; on demande si ce soûlevement étoit juste? M. Huber répond, que s'il n'étoit fondé que sur la luxure & sur la mollesse de Sardanapale, il étoit injuste, mais que si ce Prince en abandonna si fort la conduite de son Royaume, que tout allât en ruine, comme il y a de l'apparence, il en faudra parler autrement. (a) *Verum si Sardanapalus, ut est credibile*,

(a) Pag. 521.

Rempublicam penitùs neglexerit, ut omnia pessum irent, aliud dicendum erit.

2. La maniere dont David se défendit contre *Saul*, qui cherchoit à le faire mourir, donne occasion à nôtre Auteur, de demander, si l'action de David est permise, dans un Royaume absolu? On distingue si le Roi, sans observer aucun formalité de justice, vous poursuit, comme feroit un Brigand, il vous est permis de résister. Mais est-il permis de le tuer? David ne voulut pas le faire, & c'est beaucoup mieux d'en user ainsi; mais dans la derniére néceßité, & ne pouvant échaper autrement, il est permis. Il n'en est pas de même, si le Roi vous a fait faire vôtre procès dans les formes; car alors il ne faut point opposer la force au jugement prononcé contre vous.

3. Au sujet de *Jeroboam*, qui changea la Religion, pour se maintenir sur le Trône; on demande si un Prince peut changer la Religion qui est publiquement reçuë dans ses Etats? M. Huber répond, qu'il ne peut contraindre personne à changer sa Confession, ni l'empêcher de servir Dieu de la maniere qu'il l'a ordonné. Il semble que cette réponse ne satisfait pas pleinement à la question. L'Auteur demande encore, si au cas que le Prince chan-

geât

geât la Réligion, il seroit permis au Peuple de se soûlever, & de s'y opposer par les armes. Il répond que cela ne lui paroit pas permis; à moins qu'on en aît reçu un exprès commandement de Dieu, lequel ne paroit nulle part. Bien que les Prophétes ayent censuré fortement l'impieté des Rois d'Israël, on ne voit pas qu'ils ayent jamais exhorté le Peuple à prendre les armes contr'eux; ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire, si cela eut été agréable à Dieu. Mais si la Réligion avoit été établie par un contract solemnel passé entre Dieu & le Peuple, on devroit la regarder comme une loi fondamentale de l'Etat, dont toutes les parties pourroient demander l'execution, & entreprendre même de l'obtenir par la force.

En voila assez pour faire connoître la nature des Notes que M. Huber a ajoûtées au premier Volume de son Histoire. On avoit résolu de donner tout de suite l'Extrait des deux suivans; mais on s'aperçoit qu'on n'auroit pas de place pour quelques autres Livres dont on est obligé de parler. Ce sera pour une autre fois.

VIII.

HISTOIRE *de la Conquête du* MEXIQUE, *ou de la nouvelle Espagne par Fernand Cortez. Traduite de l'Espagnol de Dom* ANTOINE *de* SOLIS, *par l'Auteur du Triumvirat.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. 1691. in. 12. Tom. I. pagg. 412. Tom. II. pagg. 378.

I. L'AUTEUR employe les deux premiers Chapitres de son Ouvrage à marquer les défauts des Historiens qui ont voulu écrire sur le même sujet que lui. Il prétend que ceux, qui ne sont pas Espagnols, ont raporté ce qui concerne ceux de cette Nation, avec peu de discernement, & avec beaucoup de malice, & se sont autant éloignez de la vérité, que le nouveau Monde dont ils ont voulu écrire est éloigné du nôtre. Les Auteurs Espagnols ne s'accordent point dans le recit qu'ils font des principaux événemens, & *leurs contradictions marquent bien*, dit-il, *le risque que la vérité court de recevoir quelque alteration, lorsqu'elle vient de loin; étant certain, que plus une chose s'éloigne de sa source, plus*

plus elle perd de sa pureté naturelle.

Pour ce qui regarde la Nouvelle Espagne en particulier, *de Solis* confesse franchement qu'elle a manqué *d'Auteurs qui méritent le nom d'Historiens, ou qu'elle se voit dans la nécessité de se défendre contre les reproches que la Postérité a droit de leur faire. François Lopez de Gomara*, le prémier qui a traité ce sujet, l'a fait sans discernement & sans exactitude, raportant les choses sur des oui-dire, avec autant d'assûrance que s'il les avoit vuës. *Herrera* & *Leonard d'Argensola*, ayant pillé Gomara, ne valent guéres plus que lui. *Bernard Dias del Castillo*, a un avantage que les autres n'ont point. Il avoit été sur les lieux, & avoit vû la plûpart des choses qu'il écrit; mais si son Histoire passe aujourd'hui pour véritable, ce n'est qu'à cause de son stile grossier, comme si c'étoit là une marque de la sincerité de son Auteur; la lecture de son Ouvrage fait assez connoître, *que ses vuës n'étoient pas nettes, ni assez exemtes de passion, pour ajuster les mouvemens de son esprit & de sa plume sur les régles de la verité.*

Si nous en croyons nôtre Auteur, il est exempt de tous ces défauts. Il a eu, avec la sincérité, toutes les lumiéres nécessaires, pour nous obliger

à donner toute créance à son Histoire. Il suit les Auteurs que nous venons de nommer, lors qu'il n'a pas de raison de s'écarter de ce qu'ils ont dit; il a rassemblé des mémoires & des rélations particuliéres, & il s'en sert pour autoriser ce qu'il rapporte des autres, *sans passion, & sans aucun autre attachement, que celui qu'on doit avoir à la vérité.*

Cependant, il paroit bien attaché à défendre *Cortez*, le Héros de son Histoire, & à nous en faire voir les beaux côtez; & il repousse avec beaucoup de dureté ceux qui ont jugé moins avantageusement des desseins de sa Nation, & qui ont remarqué après (a) Balzac, que *la charité de ces bons Chrêtiens, ne va qu'au Pays où le Soleil fait de l'or, & ne s'est point encore tournée vers les derniéres parties du Septentrion, où il y a bien des ames à convertir; mais où il n'y a que de la glace & des neiges à gagner; & qu'ils ne veulent le salut que des Peuples du Perou & de la Mexique.* Il ne peut souffrir ceux qui ont parlé des cruautez que les Espagnols ont exercées dans le nouveau Monde; & c'est, selon lui, s'en prendre à la sagesse éternelle de Dieu, que de regarder comme injustes les moyens dont ils se sont ser-

(a) *Voyez son Prince pag. 95. de l'Edit. de Paris. in 4.*

servis pour le conquérir. Il convient bien, qu'en quelques endroits de ce nouveau Monde, il s'est passé des choses contre la raison & contre la pieté, & qui méritent d'être condamnées. Mais il prétend qu'elles ne peuvent obscurcir la gloire de la Conquête en général, & qu'on ne les doit regarder que comme ces licences militaires, qui sont inévitables dans toutes sortes d'Armées. Cette Histoire est d'ailleurs remplie de tant d'incidens, & d'avantures si surprenantes & si peu vrai-semblables, qu'il est bien difficile de s'empêcher de la regarder comme un peu Romanesque, joint que les miracles, que l'Auteur raporte comme véritables sentent un peu trop sa Légende, pour ne pas faire une impression peu favorable sur l'esprit de ceux qui ne sont pas munies d'une trop grande crédulité.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait du plaisir à lire cette Histoire. Elle est écrite d'une maniére fort agréable. L'Auteur mêle dans son recit de courtes Réflexions qui le rendent vif & attachant. Ses Descriptions ne sont point ennuyeuses, ni sa maniére de narrer languissante; & la Traduction qu'on nous en donne est bonne à l'égard du langage, si on en excepte quelques termes, qui paroissent un peu négligez, com-

me lors qu'en parlant de certaines raisons, il dit qu'elles étoient plus *spécieuses*, *que substantielles*, au lieu de dire *que solides*.

II. ON ne sera pas fâché qu'on raporte ici quelques particularitez touchant le Mexique, avant que de parler de la Conquête, que les Espagnols en ont faite.

Cet Empire porte aujourd'hui le nom de *Nouvelle Espagne*, à cause que quelques soldats, qui suivoient la Côte d'Iucatan y découvrirent plusieurs édifices bâtis de pierres, contre la coûtume des Indiens, & dirent que ce Pays étoit fort semblable à l'Espagne. Sa longueur du Levant au Coûchant étoit de plus de 500. lieües, & il en avoit en quelques endroits 200. de largeur du Midi au Septentrion. Il comprenoit un grand nombre de Provinces & plusieurs Isles, où commandoient divers Seigneurs appellez *Caciques*, dépendans ou tributaires de l'Empereur du Mexique. Il y avoit entr'autres trente vassaux si puissans, que châcun d'eux étoit capable de métre en campagne une Armée de cent mille hommes. Le Pays étoit fort peuplé, riche, fertile, & rempli de plusieurs grandes Villes. La Capitale de tout l'empire étoit Mexico. Elle étoit située au milieu d'une espéce de

de mer de trente lieües de cirucit, formée par les torrens qui descendoient de plusieurs montagnes très-hautes lesquelles environnoient la plaine, où elle étoit située. Cette Mer étoit divisée en deux grands lacs, dont l'un plus élevé étoit d'eau douce & claire, & l'autre plus bas avoit une eau épaisse & salée, à cause du terroir grossier & nitreux où elle s'amassoit; car elle venoit des mêmes torrens que l'autre.

Ce Lac salé sur lequel proprement étoit bâti Mexico, avoit souvent besoin de l'eau du Lac supérieur, & il la lui communiquoit par les ouvertures d'une digue de pierre qui les séparoit. Cette Ville étoit jointe à la Terre par trois digues; dont la premiére du côté du Midi, avoit trois lieües de longueur, la seconde au Septentrion n'étoit que d'une lieüe, & la troisiéme un peu moindre étoit du côté de l'Occident. Ses ruës étoient à peu prés, comme celles de la plûpart des Villes de Hollande. Elle étoit partagée en deux Cartiers, dont l'un n'étoit rempli que de menu Peuple; les Maisons en étoient basses & inégales. L'autre étoit le séjour de la Cour & de la Noblesse; les Maisons en étoient de pierre & bien bâties. Elle étoit habitée d'environ soixante mille Familles, & elle étoit

environnée de plus de 50. Villes ou Vilages. L'Empire du Mexique étoit parvenu à la grandeur, où il se trouvoit lors que les Espagnols l'attaquérent, dans l'espace de 130. ans. Depuis qu'il étoit devenu éléctif, il avoit eu onze Rois, selon les peintures de leurs Annales. Le onziéme qui régnoit alors, étoit le second du nom de *Motezuma*. Comme les Empereurs ne se faisoient que par l'éléction fondée sur la valeur, sans avoir égard à la naissance, à moins qu'elle ne se trouvât jointe avec le mérite, Motezuma étoit monté sur le Thrône, par ses grandes qualitez, plus que par l'avantage qu'il avoit d'être de sang Royal. L'Auteur convient de cette vérité; quoi que dans la suite, il nous répréſente par tout ce Prince comme un Tyran, qui par ses cruautez, avoit donné à ses Peuples tant de sujets de mécontentement, que quelques Provinces s'étoient revoltées; ce qui sert à diminuer la violence & l'injustice des Espagnols à son égard. Il y avoit 14. ans qu'il régnoit, lors que Cortez aborda sur les côtes de son Empire, & il en régna 17. en tout.

Quant au Gouvernement des Mexicains, il y avoit divers Conseils, qui régloient les finances, les affaires de la ju-

justice, celles de la guerre, &c. Ils n'étoient composez que de personnes d'une expérience consommée. Mais à l'égard du Conseil d'Etat, qui se tenoit ordinairement en présence du Souverain ; pour y avoir séance, il faloit être Electeur de l'Empire, dignité qui ne se donnoit qu'aux plus anciens Princes du Sang, & à laquelle ils montoient successivement. Quatre des premiers Conseillers étoient logez & nourris dans le Palais, afin d'être toûjours auprès du Roi, & de lui donner leurs avis dans le besoin.

Ces Peuples n'avoient point de loix écrites ; la coûtume, leur tenoit lieu de loi, lors qu'elle n'étoit point altérée par la volonté du Prince. Quand on jugeoit des procès, le Demandeur & le Defendeur paroissoient, châcun avec ses raisons & ses témoins, & l'affaire étoit décidée sur le champ ; excepté lors qu'il y avoit lieu d'appel au Tribunal superieur ; car alors on employoit un peu plus de tems à examiner la chose. Les crimes Capitaux que l'on punissoit de mort, étoient l'homicide, le vol, l'adultére, & les moindres irrévérences contre la personne du Prince, ou contre la Réligion ; de même que le défaut d'intégrité dans les Ministres qui exerçoient des Offices publics.

On avoit un grand ſoin de l'éducation des Enfans. Il y avoit des Ecoles publiques où l'on enſeignoit à ceux du Peuple ce qu'ils devoient ſavoir, & des eſpéces de Colèges, où l'on élevoit les Nobles depuis leur plus tendre jeuneſſe, juſqu'à ce qu'ils fuſſent capables de faire leur fortune. Il y avoit trois Claſſes dans ces Colèges. Dans la premiére, on aprenoit aux Enfans à déchiffrer les Caractéres & les figures dont les Ecrits étoient compoſez, & ils aprenoient toutes les chanſons hiſtoriques, qui contenoient les grandes actions de leurs Ancêtres, & les loüanges de leurs Dieux. Dans la ſeconde Claſſe, ils aprenoient la modeſtie, la civilité; & à bien marcher; & dans la troiſiéme, on les exerçoit à lever des fardeaux, à luiter, à courir, à ſauter, à manier des armes; on leur faiſoit même ſoufrir la faim, la ſoif, & les injures de l'air & des ſaiſons. Il y avoit auſſi d'autres Colèges de Matrones dévoüées au ſervice des Temples, où l'on élevoit les filles de qualité.

Les armes les plus ordinaires des Mexicains étoient l'arc & la flêche. La corde de l'arc étoit faite de nerfs d'animaux, ou de poil de Cerf filé. Les fléches étoient armées d'os pointus, ou d'arêtes de poiſſon. Ils avoient auſſi

une

une espéce de dard qu'ils lançoient, ou dont ils se servoient comme d'une demi-pique, des épées de bois, dont les deux côtez étoient armez de pierre à fusil, pour en faire le trenchant; des massuës fort pesantes, armées au bout de pointes de caillou; & des frondes, dont ils tiroient des pierres avec autant de force que d'adresse. Il n'y avoit que les Caciques & les Capitaines qui eussent des armes défensives, qui étoient des jupons de coton mal-taillez, & des boucliers de bois, ou d'écailles de tortuë, garnis du prémier metal qu'ils pouvoient trouver, d'or, de même que de tout autre. Les autres Indiens combattoient tout nuds. Les instrumens dont ils se servoient pour se rallier, & pour s'animer au combat, étoient des flutes de roseaux, des coquilles de mer, & une espéce de Tambours, faits d'un tronc d'arbre creusé. Leurs Bataillons étoient composez d'une Troupe de Soldats, sans garder aucun ordre de rangs, ou de files. Leur prémiére attaque, accompagnée de cris horribles, se faisoit avec beaucoup de férocité. Ils lançoient d'abord leurs javelots, afin d'en venir aux mains à coup d'épée & de massuë. Ils s'attachoient plus à faire des prisonniers, qu'à tuer leurs Ennemis. Le

plus

plus brave étoit celui qui amenoit le plus de victimes pour le Sacrifice.

Pour ce qui regarde la Réligion, ils adoroient diverses Idoles, qui quoi que différentes pour la matiére & la fabrique, & même pour la répréséntation, étoient toutes conformes dans leur air affreux & terrible. Il y en avoit surtout un très-grand nombre à Mexique. *A peine*, dit nôtre Auteur, *y avoit-il une ruë, qui n'eût son Dieu Tutélaire ; & il n'est point de mal dont la Nature se fait payer un tribut par nôtre infirmité, qui n'eût son autel*, *où les* Mexicains *couroient*, *pour y trouver le remède*. Il y avoit plus de mille Temples, où l'on adoroit autant d'Idoles différentes en figure & en pouvoir. Il y en avoit neuf principaux, qui étoient bâtis à peu près de la même maniere, ayant les murailles & les autels couverts de joyaux & de pierres précieuses, sur des plumes de couleur. Dans le principal de ces neuf Temples étoit la principale Idole des Mexicains, appellée *Vitzilipuztli* par les Indiens, c'est-à-dire, le Dieu de la guerre. Cette Idole étoit de figure humaine, assise sur un Thrône, soûtenu par un Globe d'azur, qu'ils appelloient le Ciel. Elle avoit sur la tête un casque de plumes de diverses couleurs, en figure d'oiseau,

ſeau, avec le bec & la crête d'or bruni. Deux rayes bleües ſur le front & ſur le nez augmentoient la laideur effroyable de ſon viſage. Sa main droite s'apuyoit ſur une couleuvre ondoyante; & ſa gauche portoit quatre flêches venuës du ciel, & un bouclier couvert de cinq plumes blanches miſes en croix. Tout cela avoit ſes ſignifications myſtérieuſes.

Les Sacrifices qu'on offroit à ces Idoles dans le grand Temple de Mexico étoient de victimes humaines. Il y avoit pour cela une pierre verte de cinq piès de haut, taillée en dos d'âne. On y étendoit ſur le dos le miſérable, qui devoit ſervir de victime, afin de lui fendre l'eſtomac & d'en tirer le cœur. Mais quoi que les Mexicains adoraſſent ces Idoles, ils ne laiſſoient pas de reconnoître une Divinité ſupérieure à qui ils attribuoient la création du Ciel & de la Terre; quoi qu'ils cruſſent que pour gouverner le Monde, il avoit béſoin du ſecours de certains Génies, *qui ſe produiſoient, lors que les Mortels avoient béſoin de leur aſſiſtance.* Ils croyoient l'immortalité de l'ame, des récompenſes, & des peines. Ils enterroient avec leurs morts beaucoup d'or & d'argent pour les frais du voyage; & pour leur tenir compagnie, on faiſoit mourir quelques uns de leurs Domeſtiques. Les

fem-

femmes légitimes s'immoloient aussi sur les Tombeaux de leurs Maris.

Entre les cérémonies qu'ils faisoient dans les Temples après la naissance de leurs Enfans, il y en avoit deux, qui aprochoient du Bâtême & de la Circoncision.

L'Ecriture des Mexicains étoit semblable aux Hiéroglyphes. Ils avoient des Livres, où ils conservoient la mémoire de leurs Antiquitez, & les Annales de leurs Rois. Ces Livres étoient de toile, enduite d'une espéce de gomme & de vernis. Leur forme étoit comme celle des anciens Titres, composez de plusieurs peaux de parchemin fort larges & colées ensemble. Ils plioient cette toile en sorte que châque double faisoit une feüille, & tous ensemble composoient un Volume, qui paroissoit écrit de tous côtez.

Leur Calendrier étoit réglé sur les mouvemens du Soleil. Leurs Semaines étoient de treize jours chacune, leurs mois de vint jours, & leur année de 18. mois, qui avec cinq jours intercalaires, qu'on ajoûtoit à la fin de l'année, faisoient 365. jours. Leurs siécles étoient de quatre Semaines d'années. Il est tems de passer à l'Histoire de la Conquête de ces Pays par les Espagnols, qu'on ne fera que parcourir,

sans

sans entrer dans un grand détail, de peur de trop grossir cèt Extrait.

III. CE fut dans l'Isle de Cuba que le dessein de cette Conquête fut formé par le Capitaine *Diego Velasques*, qui en étoit alors Gouverneur. Il ne connoissoit point le Pays qu'il vouloit conquerir; la seule prévention qu'il étoit rempli de richesses, & quelques Bijoux qu'on avoit aportez de la Peninsule d'Iucatan, qui en est voisine, quoi que d'un or fort bas & en petit nombre, suffirent pour porter les Espagnols à former ce grand dessein.

Velasques voulut commencer par la conquête d'Iucatan, dont il chargea *Jean Grijalva*, lui ayant donné pour toute Armée 250. soldats sans les Pilotes & les Matelots. Cette premiére expédition ne fut ni longue, ni considérable; bien que les Espagnols ramassassent en six jours pour quinze mille marcs d'or, qu'ils changérent avec les Indiens, contre des Ouvrages de verre, des peignes, & des couteaux. Ils n'avancérent que jusques à un Cap qui poussoit bien avant dans la mer, & qu'ils ne purent jamais doubler, leurs vaisseaux étant toûjours repoussez par les vagues. Cèt accident allarma les esprits, déja chagrins par la longueur du Voyage; de sorte que le retour é-tant

tant conclu tout d'une voix, la Flote reprit la route de Cuba, où elle arriva le 15. Novembre 1518.

Velasques attiré par l'or qu'on lui avoit aporté, résolut de pousser son entreprise ; & irrité contre Grijalva, qui, malgré ses ordres, n'avoit point fait d'établissement, il donna le commandement de sa seconde Flote à *Fernand Cortez*, le Heros de nôtre Auteur. Il se mit en mer le 10. Février 1619. ayant pour toutes forces une Flote de onze Vaisseaux, & une Armée de 508. soldats, 17. Chevaux, & 109. tant Maîtres de Vaisseaux, que Pilotes, & matelots. A peine Cortez fut-il parti ; que Velasques se répentit de l'avoir chargé de cette commission ; il donna des ordres pour l'en déposseder ; mais n'ayant pas réussi, sa mauvaise humeur ne fit que rendre Cortez plus indépendant, & plus hardi à entreprendre ; ayant eu l'adresse de métre dans ses interêts tous ceux qu'il commandoit.

Aprés plusieurs victoires remportées sur les Indiens, & une infinité d'avantures également curieuses & extraordinaires, Cortez arriva dans la Province de Quiabislan, où ayant été fort bien reçu des Peuples lassez de la Tyrannie de Motezuma, il jetta les fondemens de

de la Ville de *Vera-Crus*, & de la Conquête de tout le Mexique. Pendant qu'on fortifioit Vera Crus, Motezuma lui envoya des Ambassadeurs avec de riches présens pour le détourner du dessein d'aller à Mexico; mais ce fut inutilement. Cortez ayant fait échouer sur la côte tous les gros vaisseaux, sans réserver que les esquifs pour la pêche, continua son chemin par terre vers la Capitale de cet Empire. Il laissa 150. hommes & deux Chevaux pour la Garnison de Vera-Crus, & ayant grossi ses Troupes d'un peu plus de cent hommes, qui avoient fait les fonctions de pilotes & de matelots, il se mit en chemin, avec sa petite Armée composée de 500. Fantassins, de quinze Cavaliers, & de six pieces d'artillerie; il joignit à tout cela 1300. Indiens de Zempoala. Plusieurs Provinces le reçurent favorablement irritées contre leur Empereur, & il vainquit en diverses rencontres celles qui voulurent s'opposer à son passage. Les Indiens de Tlascala, République d'environ cinquante lieues de circuit, furent ceux qui lui donnerent le plus de peine; après les avoir vaincus en diverses rencontres, malgré des Armées de cinquante mille hommes qu'ils lui opposoient; il les obligea de faire la paix avec

avec lui, & ils l'aidérent même ensuite dans son expédition. Après plusieurs Ambassades envoyées inutilement au Général Espagnol, pour le détourner du dessein d'aller à Mexico, enfin, Motezuma résolut de le recevoir, & lui envoya dire qu'il seroit le bien venu; quoi qu'à la vérité, il n'eût d'autre dessein, que de le jetter dans la sécurité, pour l'opprimer plus surement. Mais Cortez ayant heureusement surmonté tous ces obstacles, Motezuma se vit contraint à le recevoir, avec son Armée. Quand il fut près de Mexico, les Nobles vinrent au devant de lui, & le Roi parut peu de tems après avec une pompe véritablement digne d'un si grand Prince, & le reçut fort civilement. Il l'alla visiter ensuite, dans le logement qu'il avoit fait préparer pour lui & pour tous les Espagnols, & lui fit une longue harangue, qui paroit fort être de la façon de nôtre Historien. Plusieurs jours se passérent en caresses réciproques & en divertissemens. Mais enfin Cortez, sur quelques prétextes, se saisit de la personne de Motezuma, qui par crainte & par foiblesse, fit tous ses efforts pour empêcher que ses Peuples ne se soûlevassent pour le délivrer, déclarant que c'étoit de son bon gré qu'il étoit entre leurs

leurs mains. Celá n'empêcha pas que les Parens de ce Prince & ses Peuples n'entreprissent plusieurs fois de le métre en liberté; mais toûjours inutilement.

Motezuma, connoissant, sans doute, la passion dominante des Espagnols, crût qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour se tirer de leurs mains, & congédier de si fâcheux Hôtes, que de leur faire ouvrir tous les Thrésors, & ceux des grands Seigneurs de son Royaume. Cela fut fait, les Espagnols en amasserent une somme de six cens-mille marcs d'or en barre, outre les joyaux & les pierres précieuses: mais ils ne partirent pas pour tout cela; attendant ceux qu'ils avoient envoyez en Espagne pour demander du secours, afin de se rendre absolument Maîtres de tout cêt Empire.

Cortez n'eut pas affaire aux seuls Mexicains. Comme il étoit à Mexico, il aprit qu'une Flote de 18. Vaisseaux, commandée par *Pamphile de Narvaez*, avec 800. Soldats, que Velasques envoyoit pour s'opposer à sa conquête, étoit arrivée à la côte d'Ulüa, & que Narvaez ayant mis pié à terre, marchoit avec son Armée droit à Zempoala. Il alla à sa rencontre avec la plus grande partie de ses Soldats, n'en

ayant

ayant laissé que 80. à Mexique, pour garder le Roi, & pour pouvoir toûjours rentrer dans cette Ville. Il battit Narvaez, le fit prisonnier, reduisit son Armée à servir sous lui, se rendit maître de sa Flote. Mais pendant cette expédition, les Mexicains prirent les armes pour délivrer leur Roi, & reduisirent à de grandes extremitez les Espagnols que Cortez avoit laissez à Mexico. Cortez marcha au plus vîte à leur secours, & entra dans la Ville sans opposition, ayant avec lui mille Fantassins, cent Cavaliers Espagnols, & deux mille Indiens, que ceux de Tlascala lui avoient donnez en passant. Mais les Mexicains n'abandonnerent pas leur dessein pour tout cela; ils harcelerent si fort leurs Ennemis, & les réduisirent à de si grandes extrémitez, qu'enfin Cortez jugea qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que celui de la retraite. Il déclara son dessein à Motezuma, qui croyant que cela satisferoit son Peuple, voulut lui aprendre cette bonne nouvelle. Mais au lieu de l'écouter ils le traiterent de lâche, & le blesserent de plusieurs coups de flêche, & sur tout d'un coup de pierre qui offensant le cerveau, le fit tomber sans aucun sentiment. Il ne mourut pourtant que trois jours après, plein de désespoir & de rage.

Les Mexicains livrérent encore plusieurs attaques assez inutiles, aux Espagnols, après la mort de leur Roi, & voyant enfin qu'ils ne pouvoient pas les vaincre par la force, ils résolurent de les faire périr par la famine. Ils entrérent pour cèt effet dans des négociations de paix ; pour les amuser, & firent cependant occuper exactement tous les passages, par où ils pouvoient se rétirer. Cortez ayant pénétré dans leur dessein, résolut de sortir incessamment, ce qu'il éxecuta sur le minuit, à travers mille difficultez que les Indiens lui opposérent, après avoir perdu 200. Espagnols, 46. Chevaux, & plus de mille Tlascalteques, outre la perte de toute l'artillerie, qu'on fut obligé de jetter dans l'eau.

Après plusieurs obstacles, Cortez arriva enfin dans la Province de Tlascala, où il reçut assez de secours pour former la résolution de retourner à Mexico.

Deux Vaisseaux abordez huit jours l'un après l'autre à la rade d'Ulüa, que Velasques envoyoit à Narvaez, le mirent en possession de 21. soldats & de trois Chevaux. Un autre secours plus considerable arriva encore peu de tems après. Trois Vaisseaux d'une Flote que commandoit *François de Garai*,

qui tâchoit de s'établir du côté de Panuio, & qui avoit bon dessein d'usurper quelque partie du Gouvernement de Cortez, vinrent aborder à la Côte de Vera-Cruz presqu'en même tems, ayant été dispersez par la résistance des Indiens. Ils avoient sur leur bord plus de 150. Soldats, dix-sept chevaux, & une grande provision d'armes & de munitions. Peu de tems après, il vint encore un Vaisseau des Canaries, chargé d'une quantité considérable d'arquebuzes, de poudre, & d'autres munitions de guerre, avec trois chevaux. On acheta tout cela, & l'on persuada même au Capitaine & au Maître du Navire de servir sous Cortez, avec treize Soldats qu'ils avoient avec eux.

Cortez fortifié de tous ces secours reçus contre toute sorte d'apparence, marcha vers Mexique avec son Armée, forte de 500. hommes de pié, de quarante Chevaux, & de neuf piéces d'artillerie; outre les Troupes des Indiens Alliez, dont le nombre grossit si fort, soit au rendez-vous soit durant la marche, qu'il se vit devant Mexique plus de deux cens mille hommes, sous son commandement. Nous ne suivrons point ce Général dans cette derniere expédition. Il suffira de dire, qu'après un très-grand nombre de victoires remportées sur le

cha-

chemin, & aprés la prise de plusieurs Villes, il mit le siége devant la Capitale, qui ne se rendit qu'aprés quatre-vints-treize jours d'attaque, le nouvel Empereur que les Mexicains avoient élû, ayant été pris par les Espagnols. Cela arriva le 12. Août 1521. La Ville de Mexique étant prise, les Princes Tributaires de ce grand Empire furent les premiers à venir rendre leurs hommages & leurs soûmissions à Cortez. Les Caciques voisins suivirent cèt exemple; & *c'est ainsi que se forma en peu de tems*, dit nôtre Auteur, *cette vaste Monarchie, qui a mérité le nom de Nouvelle Espagne.*

X.

'T Eyland CEYLON, *of 't Koningryck Candy; Geopent, en nauwkeuriger dan oyt te-vooren ontdeckt door Rober* KNOX, *Scheeps-Capitain der Engelsche Oost-Indische Compagnie, die 20. Jaren lang in dit Gewest gevanckliјck aengebonden geweest, en eyndlyck 't selve door de Vlugt ontkomen is, Behelsende een eygentlycke Beschryving, soo van 't Landschap, in sigh selven, als der Inwoonderen, Politie, Regeering, Godsdienst, Zeeden,*

Konsten, en meenigerley seldsàme Gewoonten. *Vertaeld door* S. de Vries. *Met Koopere Figuren, en een nieuwe nauwkeurige Land-Kaert van't geheele Eyland Ceylon.* C'est-à-dire. *Description de l'Isle de Ceylon.* A Utrecht. Chez Guillaume Broedelet. in 4. 1692. pagg. 291.

IL y a plus de dix ans que ce Livre a été imprimé à Londres en Anglois ; mais comme on n'en a point parlé dans cette Bibliothéque, & qu'il est assez curieux, on a crû qu'il ne seroit pas hors de propos d'en donner l'Extrait, à l'occasion de la version Flamande qui vient de paroître. L'Auteur ne parle point sur des oui-dire, & ce n'est rien moins qu'une Histoire des *Sevarambes*. Il a demeuré dix-neuf ans & quelques mois dans l'Isle de Ceylon; il l'a parcouruë presque toute entiere à diverses fois, & s'il y a quelques lieux où il ne soit pas allé, il les a vûs du haut de quelques montagnes, ou s'en est exactement informé des gens du Pays. C'est ce qu'il nous aprend lui-même dans le Livre IV. de son Histoire, dans lequel il nous raconte la maniere dont il fut arrêté dans cette Isle avec son Pére qui étoit Capitaine d'un Vaisseau de la Compagnie des Indes

des d'Angleterre, & avec plusieurs autres Anglois ; comme il a vêcu pendant sa détention ; les accidens qui lui sont arrivez, & la maniere dont il s'est sauvé. Toute cette Histoire est accompagnée de circonstances remarquables, & occupe plus du tiers de l'Ouvrage ; mais on ne s'y arrêtera point ; étant persuadez que le Lecteur, prendra plus de plaisir à ce qui concerne l'Isle de Ceylon.

I. LE premier Livre de cet Ouvrage traite du Pays en lui-même, de sa fertilité, de ses fruits, de ses Animaux, &c.

1. L'Auteur ne s'arrête point à la description des Côtes, qui appartiennent présentement aux Hollandois. Il se contente de marquer les principales Places qu'ils y possédent, la maniere dont ils les ont prises aux Portugais, & les différens qu'ils ont eus depuis avec le Roi de *Cande*, qui a deffendu à ses Sujets d'avoir aucun commerce avec eux. Son principal dessein est de nous donner la description du dedans des Terres, lesquelles sont présentement sous l'obéissance d'un seul Roi, qu'on apelle Roi de *Cande*. Ces Terres ont été peu connuës jusques ici, & les Hollandois même, quoi qu'ils en possédent les Côtes, n'en étoient guéres

mieux instruits que les autres. Ce qui n'est pas surprenant, puis qu'il ne leur est pas permis d'entrer dans le Pays, & que tous ceux qui ont osé l'entreprendre y ont été retenus. L'Auteur nous en donne une Carte qu'il prétend être fort exacte, & dans laquelle il a distingué soigneusement tout ce qui appartient au Roi de Cande, d'avec ce que les Hollandois & les Malabares possédent le long des Côtes.

Le Pays est divisé en grandes & petites parties. Les grandes sont des espéces de Provinces; il y en a 23. dont l'Auteur nous donne les noms, & 10. ou 12. sans nom qui dépendent des Hollandois. Les petites parties sont comme des Comtez renfermez dans ces Provinces. Comme toutes ces parties sont remplies de montagnes, à la reserve de six, elles ont un nom général qu'elles empruntent de là; c'est celui de *Conde-Uda*, c'est-à-dire, *sur la hauteur des montagnes*. Il n'y a que cinq principales Villes dans toutes ces Provinces. La Capitale est celle que les Européens appellent *Candy*, parce qu'elle est située entre des montagnes, qui se nomment *Conde* en langue *Cingulaye*. Elle est située au milieu de l'Isle, sur la grande riviére de *Mavelagonga*, qui traverse presque tout le Pays du

du Sud au Nord. Il y a eu autrefois un plus grand nombre de Villes ; mais elles sont ruinées, & il en reste fort peu de vestiges. Les Bourgs & les Villages ne sont pas fort considérables, puis que les plus grands ont à peine cent maisons. Comme les Habitans abandonnent souvent ces Villages, lors que quelque grande maladie les attaque, & qu'il en meurt deux ou trois l'un après l'autre ; on en trouve plusieurs ruïnez.

Les bois dont ce Pays est rempli de même que de montagnes, lui servent comme de forteresses, & séparent les Comtez les uns des autres ; aussi n'est-il pas permis de les défricher. La plus haute montagne de toute l'Isle est celle que les Européens appellent *Pico d'Adam*. Elle est faite en pain de sucre, & il y a au dessus un vestige, qui semble être l'empreinte d'un pié humain, quoi qu'il soit une fois plus grand. Les Peuples de ce Pays croyent que c'est le vestige de leur Dieu *Buddon*, lors qu'il monta de là au Ciel.

Il y a plusieurs rivieres à Ceylon, qui arrosent tout le Pays & le rendent fertile. La plus grande sort du Picp d'Adam, & traversant une bonne partie de l'Isle, va se jetter dans la mer à Trenkimalay, du côté du Nord. Elle

le eſt large de la portée d'un dard, remplie de roches, & innavigable par cette raiſon, & à cauſe des Torrens qui la traverſent. Il y a beaucoup de Crocodiles vèrs ſon embouchure ; mais on n'en trouve point ailleurs.

Les Saiſons n'y ſont pas les mêmes par tout. Quand le vent d'Oüeſt ſoufle, il pleut au Couchant de l'Iſle, & c'eſt le tems de labourer la Terre, pour cèt endroit-là ; mais en même tems, il fait fort chaud & fort ſec du côté de l'Orient, & c'eſt le tems de la moiſſon pour ce quartier-là. Il en eſt tout au contraire, quand le vent d'Orient ſoufle.

Ce Pays eſt fort peuplé dans le milieu de l'Iſle ; mais il l'eſt beaucoup moins vers la Mer. Il eſt auſſi fort ſain, excepté du côté du Nord, où il n'y a pas de bonne eau ; ſurtout dans les grandes ſéchereſſes, qui y durent quelquefois pluſieurs années de ſuite.

2. Il y a diverſes ſortes de grains. La plus commune & la principale eſt le ris, dont il y a de cinq eſpéces différentes, qui ſe diſtinguent par le plus ou le moins de tems qu'il leur faut pour parvenir à une parfaite maturité. On y trouve auſſi tous les fruits, qui croiſſent dans les Indes. Le *Betel* eſt le principal & le plus eſtimé. Les arbres

qui le portent, ne croissent qu'au Midi & au Couchant de l'Isle. Ils naissent naturellement des noix de Betel, qui tombent à terre, quand elles sont mûres. Ils sont fort hauts & fort droits, & ne produisent ordinairement qu'une fois l'année. Leurs feuilles sont grandes de cinq ou six piés, & ressemblent fort à celles de l'Arbre qui produit le Cocos. Les Habitans se servent du fruit de Betel en place de monnoye, qu'ils n'ont point, & en vont trafiquer sur les Côtes de Coromandel; d'où ils aportent les choses qui leur manquent. Dans le tems que l'Auteur arriva dans l'Isle, on en donnoit vint-mille pour un écu. Il y a un autre fruit qu'on nomme *Jombo*, qui a le goût d'une pomme, est plein de suc, & fort agréable à la vuë. On trouve encore dans ce Pays, le Cocos, des Citronniers, & des Orangers de diverses sortes.

Outre tous ces arbres fruitiers, l'Auteur nous parle de trois autres sortes, qui sont fort estimées. La premiére s'appelle Talipot; & est recommandable à cause de ses feuilles. Cèt arbre est fort haut & fort droit. Les feuilles en sont si grandes, qu'une seule peut suffire pour couvrir quinze ou vint hommes, & les défendre contre la pluye. La figure en est ronde. Quand elles

sont seiches elles sont fort dures, & en même tems fort legéres, & faciles à porter, se pouvant fermer en forme d'éventail. On s'en sert dans les voyages pour faire des tentes, & pour se garentir des ardeurs du Soleil. Cet arbre ne produit du fruit que la derniére année de sa vie; mais il en porte alors en si grande quantité, qu'il semble se dédommager de toutes les années précédentes, & qu'un seul peut en donner assez, pour remplir tout un Pays. Ce fruit est de la grosseur d'une cerise, & il ne sert que de sémence pour en provigner l'espéce. La fleur qui le précéde est d'une odeur si forte & si desagréable, que les Habitans sont obligez d'abatre ceux qui sont près de leurs maisons.

La seconde sorte d'Arbre se nomme *Kettule*, il rend un suc qui n'est pas plus fort que de l'eau, mais qui est doux & agréable. On en tire de chaque arbre jusqu'à 16. pintes par jour. On en fait une espéce de Sucre, qui est naturellement gris, mais que les Habitans ont le secret de rendre fort blanc.

La troisiéme sorte, ce sont les arbres de Canelle, qui croissent dans les bois en grande quantité & sans culture; & particuliérement au Couchant de la grande Riviére. Ces arbres produi-

duisent un certain fruit sans saveur, qui étant cuit dans l'eau rend une espéce d'huile blanche comme de la graisse, dont on se sert pour se froter les membres, lors qu'on y a quelque douleur. On en brûle aussi dans les lampes, & l'on en fait des chandelles, qui ne sont employées qu'à l'usage de la Cour.

3. Il n'y a point de Lions, de Loups, de Chevaux, d'Anes, ni de Brebis dans toute l'Isle; mais on y trouve des Boeufs, des Bufles, des Pourceaux, des Chévres, des Cerfs, des Liévres, des Civétes, des Singes, des Tigres, des Ours, des Eléphants, & plusieurs autres bêtes sauvages. Parmi les Cerfs, il y en a d'aussi grands que des Bufles, & d'aussi petits que des Liévres. Parmi les Eléphants, il n'y a que les mâles qui ayent des dents.

Entre les différentes sortes de Serpens dont l'Auteur nous parle, il y en a plusieurs qui ne sont point venimeux. Tel est celui que les Cingulayes appellent *Pimberah*, qui est de la grosseur d'un homme, & long à proportion. Il se nourrit de Cerfs, & d'autres bêtes de cette nature, sur lesquelles il se jette lors qu'ils passent dans les lieux où il se tient, & les perce avec un aiguillon qu'il a à la queue. Il y en a de deux autres sortes qui sont vénimeux,

& qui se haïssent si fort, que lors qu'ils se rencontrent, ils ne manquent jamais de se batre, & ne se quittent point, qu'il n'y en aît un de mort. L'un est long de cinq ou six piés, & de couleur verte ; & l'autre d'environ quatre piés, & de couleur jaunâtre.

4. Pour les autres productions de cette Isle, l'Auteur nous aprend qu'on y trouve des pierres précieuses, comme des Rubis & des Saphirs ; du fer, du Cristal, & du bois d'Ebéne en quantité. Il y a aussi du musc, du poivre, du salpétre, de l'yvoire, & du coton en abondance, dont les Habitans font de la toile, qu'ils vendent sur tout à ceux qui demeurent sur les montagnes. Mais leur principale marchandise est la canelle.

II. LE second Livre de cèt Ouvrage parle du Roi de Cande & de son Gouvernement. 1. Il y avoit autrefois dans cette Isle néuf Royaumes gouvernez par autant de Rois ; mais il n'y a maintenant qu'un Roi à qui tout le dedans du Pays obeït, & qui s'appelle Raja-Singa. Il avoit plus de 70. ans lors que l'Auteur écrivoit. Il en fait l'histoire tout au long, sur laquelle on ne s'arrêtera point.

2. On rend au Roi des honneurs semblables à ceux qu'on rend aux Dieux,

&

& quand ses sujets lui parlent, ils lui donnent de la Divinité dans les titres dont ils se servent pour désigner sa personne; & quand ils parlent d'eux-mêmes, ils ne se donnent point d'autre qualité, que celle de *membre de chien*; & pour désigner leurs enfans ils les apellent de *jeunes chiens*.

3. La maniere dont Raja-Singa gouverne son Royaume est tout-à-fait despotique. Ses Sujets sont de véritables esclaves, de la vie & du bien desquels il dispose comme bon lui semble. Il les occupe incessamment à divers Ouvrages, de peur qu'ils n'ayent le loisir de faire réflexion sur leur servitude, & qu'ils ne pensent à se soûlever. Il gouverne ses Provinces par des Officiers qu'il y envoye, qui n'ont pas la permission de faire mourir personne, cela n'apartenant qu'au Roi seul. En donnant ces emplois, il ne regarde pas tant à la capacité de ceux ausquels il les donne, qu'à leur noblesse, & c'est ordinairement bien moins pour les gratifier, que pour se défaire d'eux.

III. L'AUTEUR parle dans le troisiéme Livre des Habitans de Ceylon, de leur Réligion, de leurs moeurs, de leurs coûtumes, &c. 1. Outre les Hollandois, qui possédent la quatriéme partie de l'Isle; il y a les Malabares,

qui vivent dans un quartier du côté du Nord, sous un Prince particulier, qui paye tribut au Roi de Cande. Il y a aussi des Mores, qui n'y sont que comme étrangers sans y posseder des terres. On trouve aussi dans les ports des Habitans mêlez de Malabares, de Mores; & de certains Négres, qui semblent être Catholiques Romains, par les croix qu'ils portent, & les chapelets dont ils se servent. Plusieurs d'entr'eux sont sous l'obéïssance des Hollandois.

L'Auteur entreprend sur tout de nous parler de ceux qu'on appelle *Cingulayes*, qui sont les Habitans naturels du Pays. On ne sait rien d'assûré touchant leur origine; mais on dit qu'un fils du Roi de la Chine ayant été banni par son Pére, à la sollicitation de ses Peuples, qui, à cause de sa cruauté, craignoient de l'avoir un jour pour Roi, vint dans cette Isle avec quelques Chinois qui s'étoient attachez à sa personne, & que c'est de là que sont descendus ces peuples. Nôtre Auteur ne croit point ce sentiment vrai-semblable, parce qu'il n'y a aucune conformité entre les Chinois & les Cingulayes, ni dans leurs maniéres de vivre, ni dans leur langage. Il croit plûtôt qu'ils viennent des Malabares, qui sont les peuples les plus voisins de cette Isle; quoi

quoi qu'il ne trouve point de Nation, qui ait plus de rapport avec les Cingulayes, que l'Européenne. Il y en a qui sont entiérement Sauvages. La Province de Bintan, qui est presque toute couverte de bois, est pleine de ces sortes de gens, qu'on appelle, *Vaddahs*. Ils n'ont ni maisons, ni villages. Ils demeurent sous des arbres auprès de quelque riviére. Ils ne plantent point de vignes, & ne vivent que de leur chasse, de miel & de fruits : Ils ont le même langage & la même Religion, que les autres Cingulayes. Avant le régne de Raja-Singa ils incommodoient fort le négoce, se faisant donner aux Passans tout ce qu'ils vouloient; mais ce Roi a reprimé leurs courses, en en faisant mourir plusieurs.

2. Entre les Cingulayes francs, ceux qui demeurent sur les montagnes sont forts différens de ceux qui habitent le plat pays. Ces derniers sont officieux, sincéres, bons amis, tendres, & affables envers les Etrangers; mais il n'en est pas de même des autres; quoi qu'à l'extérieur ils semblent plus civils & plus courtois. La meilleure qualité des Cingulayes est de ne point dérober; mais ils n'ont point de honte de mentir, ni de manquer à leur parole. Ils sont fort paresseux, & ne se mettent au

au travail, qu'après bien des delais, & quand la nécessité les presse.

3. Il y a divers états parmi ces peuples, qui ne sont réglez ni par les richesses, ni par les emplois, mais seulement par la naissance; de sorte que de génération en génération ils sont toûjours les mêmes; car ceux qui sont d'un certain état, ne se marient jamais avec d'autres qui soient de moindre condition. Ils ne passent point aussi d'un métier à un autre; & les enfans aprennent toûjours celui de leurs Péres.

4. Pour ce qui regarde la Réligion, le principal de leurs Dieux est celui qu'ils appellent d'un nom qui signifie *le Createur du Ciel & de la Terre.* Ils lui attribuent la conduite & le gouvernement du Monde; mais ils croyent qu'il envoye sur la Terre d'autres Dieux, qui ont soin de faire exécuter sa volonté. Ces Dieux sont les Ames des personnes vertueuses, qui ont vécu ici bas; tout de même que les Ames des méchans sont des Diables, qui leur font tous les maux ausquels ils sont sujets. Ils ont encore un autre grand Dieu qu'ils appellent *Buddou*, & à qui ils attribuent le salut des Ames. L'Auteur croit, qu'ils regardent encore le Soleil & la Lune comme des Divinitez, parce

ce qu'ils leur donnent des titres, qu'ils ne donnent point aux autres Astres.

Leurs Temples sont en si grand nombre, qu'on ne sauroit presque les compter. Ils sont bâtis de pierres sur lesquelles il y a diverses figures, dont la gravure est si ancienne, que l'Auteur n'a pu aprendre des Habitans par qui elle avoit été faite ni en quel tems. Les Idoles qu'on y voit sont d'argent, de cuivre, & d'autre metal. Ils disent qu'ils ne les regardent pas comme leurs Dieux, mais seulement comme les images des Dieux, qui servent à les répréſenter à leur esprit. Il y a de certaines soüillures parmi eux, fort semblables à celles dont il est parlé dans la loi de Moyse.

Il y a trois sortes de Prêtres, qui répondent aux trois sortes de Dieux des Cingulayes. La premiére & la plus considerable est celle des *Tirinanxes*, qui sont attachez au service du Dieu *Buddon*. Leur habits sont d'une espéce toute particuliére. Ils vont nud tête, avec un éventail, semblable à un écran à la main Ils ont dans la Ville de *Digligy* une espéce de Couvent, où ils demeurent & où ils font leurs Assemblées, pour l'exercice de leur Charge. Ils ne reçoivent dans leur Corps, que ceux qui sont de la plus noble origine,

&

& qui ont une bonne éducation. Mais tous ceux qui sont dans ce Corps ne sont pas pour cela Tirinanxes : il n'y en a que trois ou quatre qui portent cette qualité ; les autres s'appellent *Gonni*. Il leur est deffendu de faire le moindre travail de leurs mains, de se marier, & même d'avoir aucun commerce avec les femmes. Ils ne peuvent faire qu'un repas par jour ; mais il leur est permis de manger le matin & le soir du fruit ou du ris ; & de boire de l'eau ; car ils n'osent se servir de vin ; & quoi qu'ils mangent de toutes les viandes qui sont permises aux autres, ils ne peuvent tuer aucune bête, ni même donner ordre qu'on en tuë. Il leur est permis de quitter leur Ordre, s'ils veulent se marier. Lors qu'ils le font, ils jettent leur habit dans la riviére, & se lavent la tête & le Corps, après quoi ils sont laïques.

Quand un Cingulaye souhaite d'avoir un *Tirinanx* pour la consolation & le salut de son ame ; il y est conduit en pompe ; & le malade lui fait des présens selon son pouvoir. Tout l'Office du Prêtre dans cette occasion, c'est de chanter pendant la nuit dans un livre fait de feüilles de Talipot, de certaines choses qu'on appelle *Bonna*, qui regardent la Réligion, & à les expliquer,

quer, parce qu'elles sont conçuës dans un stile, que le Peuple n'entend point.

La seconde sorte de Prêtres s'appelle *Koppuhs*, qui sont employez au service des autres Dieux. Leurs habits n'ont rien de différent de ceux du commun; mais ils en changent lors qu'ils font le service. Il consiste à présenter aux Idoles les offrandes, que le peuple a portées à l'entrée de la Pagode; & à les reporter dehors aprés les y avoir laissées quelque tems, afin que les serviteurs du Temple les mangent. Ces offrandes sont composées de toutes sortes de mets, excepté la viande. Ces Prêtres peuvent travailler, comme le Peuple.

La troisiéme sorte est des *Jaddeses* ou des Prêtres des Esprits & des Ames. Ils n'ont point de revenus comme les autres. Il est permis à tout le monde d'entrer dans cette sorte de Prêtrise. Quand quelcun a assez de dévotion pour cela, il bâtit une petite Chapelle, qu'il orne de ses armes & de diverses peintures, & il s'en fait le Prêtre.

Les jours ordinaires consacrez au culte de leurs Dieux sont le mecredi & le samedi. Ils s'assemblent particuliérement lors qu'ils sont malades, pour demander leur guérison. Ils font diverses cérémonies que l'Auteur raporte, de même que celles dont ils se

ser-

servent pour honorer les Ames des méchans, que ces Peuples craignent beaucoup. Aussi dit-il qu'il a vû plusieurs personnes qui en étoient possedées. Ces peuples ont diverses fêtes, & il y en a deux surtout, qui se célébrent à l'honneur des Dieux qui ont le gouvernement des choses apartenant à la vie. Les autres sont pour le Dieu Buddou.

Tout cela ne conclut pas que les Cingulayes soient fort réligieux. Bien loin de là, ils disent souvent des injures à leurs Dieux, lors qu'ils n'en reçoivent pas le secours qu'ils en attendoient, après leur avoir donné quelques présens, & leur en avoir promis de plus grands, s'ils étoient exaucez. Le Roi est encore moins devot, qu'aucun de ses sujets; aussi n'a-t-il jamais persécuté les Chrêtiens qui demeuroient dans son Royaume, déclarant même qu'il regardoit leur Dieu, comme plus grand que ceux de son Pays.

Ces Peuples croyent une résurrection, l'immortalité de l'ame, & une vie à venir; & c'est sur ce principe qu'ils honorent leurs Ancêtres. Ils admettent une espéce de prédestination, ce qui a donné lieu à ce proverbe parmi eux: *Cela est écrit sur lui, ou sur sa tête.*

4. Sans nous arrêter à la maniére dont les Cingulayes vivent dans leur

par-

particulier, & que l'Auteur décrit fort exactement, nous dirons seulement, que la coûtume qu'ils ont de permétre que leurs Enfans, dès qu'ils commencent à être grands, aillent coucher chez leurs Voisins, est cause que la fornication est si commune parmi eux, qu'il n'y a point de femme, qui ne soit coupable de ce crime; d'autant plus qu'elles ont des remédes, pour s'empêcher de devenir grosses. Les Filles étant ainsi accoûtumées à la débauche, il ne faut pas s'étonner si elles vivent de même lors qu'elles sont mariées, malgré la loi qui permet au Mari, de tuer l'Amant & l'Amante, s'il les surprend ensemble. Ils sont d'ailleurs si peu jaloux, qu'ils prêtent facilement leurs femmes à leurs amis, ou aux autres personnes de considération, qui les viennent voir. Tout cela fait qu'on n'apporte pas beaucoup de façon pour les mariages. Il n'y a point d'homme, de quelque condition qu'il soit, qui aît plus d'une femme; mais une femme, a souvent les deux fréres pour maris, & alors les enfans qui naissent de ces mariages donnent à tous les deux la qualité de Pére.

Ils consultent ordinairement les Astrologues pour savoir si leurs enfans sont nez sous une méchante ou sous une

une bonne Planete ; & ils font mourir pour l'ordinaire ceux qui ne sont pas nez sous une favorable constellation, disant qu'ils ne veulent pas nourrir un Diable dans leurs maisons. Quelques fois ils les donnent à d'autres qui les adoptent, croyant que ce changement détourne toute la mauvaise influence. Mais ils ne traitent pas ainsi leurs premiers nez ; & ce n'est ordinairement que lors que leurs familles grossissent trop, qu'ils s'avisent de cette cruauté, qu'aucune loi ne punit.

6. Ils n'ont point de loix écrites ; la volonté du Prince leur sert de régle pour se conduire. Il y a pourtant de certaines vieilles coûtumes, qu'ils observent comme des Loix. Ainsi leurs biens immeubles passent par succession de pére en fils. Les Aînez y ont bonne part, quoi que les Péres puissent les partager entre leurs Enfans. Ou si l'aîné s'empare de tout, il est obligé de nourrir sa mére, & le reste de sa famille. Quand quelcun emprunte du grain pour subsister, il est obligé dans le tems de la moisson d'en rendre pour une mesure, une mésure & demie ; & si la debte dure deux ans, elle augmente du double ; aprés quoi l'usure cesse. Le Creancier peut, pour se faire payer, se saisir du bien de son De-

bi-

biteur ; & le faire esclave, s'il n'a rien.

Ils se servent d'un plaisant expédient pour se faire payer leurs dettes. Ils s'en vont chez leur Débiteur avec des feuilles d'une plante venimeuse, & ils le menacent, que s'il ne les paye pas incontinent, ils mangeront ces feuilles. Cette menace allarme tellement le Débiteur, que s'il ne peut payer autrement, il vend quelqu'un de ses enfans; parce que si le Creancier mangeoit de ces feuilles, on regarderoit le Débiteur comme coupable de sa mort, & il faudroit qu'il rachetât sa vie pour de l'argent. Je doute pourtant, que si ceux qui doivent, s'opiniâtrent à ne vouloir pas payer, il y ait beaucoup de ceux à qui il est dû, qui mettent en usage un tel moyen de se faire payer; si ce n'est que les Cingulayes soient autrement faits que tout le reste des Hommes. Lors qu'une femme se sépare de son mari sans son consentement, il n'est permis à personne de l'épouser, à moins que le mari n'en ait pris une autre.

7. La Langue des Cingulayes leur est tout-à-fait particuliére. Il y a bien quelques mots, qui sont communs entr'eux & les Malabares, mais ils sont en si petit nombre, qu'ils ne se peuvent

vent entendre les uns les autres. Nôtre Auteur dit que cette langue eſt fort riche & fort nette. Il y a ſept différens mots pour exprimer le nom de *toi*. Il n'y a point de différence entre le langage d'un Payſan & celui d'un homme de Cour; & les uns & les autres ſe ſervent toûjours de fort longs complimens, lors qu'ils ſe parlent. Il paroit par quelques mots raportez par l'Auteur, que les noms ont une différente terminaiſon au pluriel qu'au ſingulier; mais il ne nous dit pas, s'il en eſt de même à l'égard des cas. *Minnia*, un homme, fait *Minnu* au pluriel. *Anbonn*, un Cheval, *Auſpio*, des chevaux, &c.

Il ne nous dit point non plus, s'il y a des articles dans cette langue; il n'eſt pas plus exact à l'égard des Verbes, dont il ne raporte que quelques tems comme, par exemple: *Man conna*, je mange, *Man cava*, j'ai mangé, *Man conyum*, je veux manger, *Conda*, manger, *Capaudi*, il peut manger, &c. Le nom de nombre ſe met après la choſe dont on marque le nombre; *Bittera* un œuf, *Bittera Cattei*, pluſieurs œufs &c.

8. On ne doit pas chercher chez les Cingulayes beaucoup d'habileté dans les ſciences; ſavoir lire & écrire, c'eſt preſ-

presque le tout; encore y en a-t-il plusieurs qui ne savent ni l'un, ni l'autre. Leurs autres sciences sont l'Astrologie & la Magie. Ce sont les Prêtres du premier ordre, qui sont les Astrologues. Ils font des Almanacs, où ils marquent les Eclipses de Soleil, & de Lune; les tems & les jours propres pour labourer, pour semer & pour voyager. Ils se mêlent surtout de prédire l'avenir, par la contemplation des Planetes, qu'ils comptent jusques à neuf, parce que, comme le croit l'Auteur, ils ajoûtent aux sept communes *la Tête* & *la Queüe du Dragon*. Quand quelcun est malade, on ne manque jamais d'avoir recours à ces Astrologues, pour savoir le succès de la maladie; & afin qu'ils en puissent juger, on les instruit du tems de la nativité de celui pour lequel on les consulte.

On ne trouve point parmi les Cingulayes d'autres Livres, que ceux qui traitent de leur Réligion, & des remédes dont il se faut servir dans les maladies. La langue dans laquelle ils sont écrits est un peu différente de la langue ordinaire. L'Auteur, sans la nommer, dit qu'elle est à leur égard, ce qu'est le latin au nôtre. C'est peut-être la Langue *Balie*, qui est la langue savante de plusieurs autres Pays des Indes.

On se sert pour écrire, des feüilles de *Talipot*, qui ressemblent fort à nôtre parchemin. On y trace les létres avec un stile de fèr. Quand on veut faire un livre, on coupe ces feüilles en plusieurs piéces d'une même grandeur & d'une même forme. La longueur est tantôt d'un pié, tantôt d'un pié & demi, plus ou moins; mais la largeur n'est que d'environ trois doigts. On écrit sur ces livres de la gauche à la droite; & quand ils sont remplis on les attache à deux petites planches, que l'on met des deux côtez, par le moyen de deux cordons, qu'on passe à travers des feüilles qui composent le livre. Quand on veut lire, on léve la premiére planche, que l'on met à côté, & ensuite châque feüille du Livre, qui demeure cependant toûjours attaché à ses cordons. Pour écrire leurs létres & les affaires de petite conséquence, ils se servent d'un autre sorte de feüilles, sur lesquelles il est plus facile d'écrire, que sur celles de Talipot; mais elles ne sont pas propres à faire des Livres.

9. Nous ne nous arrêterons point à ce que dit l'Auteur des maladies des Cingulayes, & des remédes qu'ils employent; & nous finirons cèt Extrait, par la maniere dont ils en usent à l'égard des Morts.

Morts. Dès qu'il y a quelcun de mort dans une maison ; on n'ose plus s'en aprocher de quelques jours, de peur de se rendre impur. A l'égard des corps des personnes de qualité, on commence par les laver immédiatement après la mort. Ensuite on les couvre d'un drap de lin ; & on les fait brûler. Ou si l'on ne veut pas les brûler si tôt, on arrache un arbre, on le creuse, on y met le corps mort ; on remplit de poivre les espaces, qui restent vuides, & on laisse le mort en cèt état dans sa maison, jusques à ce que le Roi ordonne qu'on le retire de là, & qu'on le fasse brûler ; car on n'oseroit le faire sans son ordre, si c'est un homme qui ait servi à la Cour. Et comme cèt ordre est quelquefois longtems à venir, en l'attendant, ils font un trou dans le vestibule de leurs maisons, & ils y mettent le mort avec sa biére. Quand on veut brûler ce Corps on le met sur un lit du Défunt. On porte ce lit sur les épaules jusques au lieu où l'on veut faire le bûcher. On met le Corps sur un tas de bois, on jette d'autre bois dessus. On couvre le tout d'une espéce de Ciel fait avec de la toile peinte & des rameaux, & on y met le feu. Après que tout est consumé, on ramasse les cendres en un monceau, en for-

me de pain de sucre ; & quelquefois on fait une cloison autour du lieu où le Corps a été brûlé, pour empêcher que les bêtes sauvages n'y viennent ; ou l'on y séme des herbes.

A l'égard de ceux qui sont de moindre condition, on les enterre dans les bois sans cérémonie, n'y ayant que deux ou trois personnes qui les accompagnent. Les Amis du Défunt, qui veulent avoir soin de son ame, quelques jours après sa mort, font venir un Prêtre dans sa maison, lequel passe toute la nuit à lire ou à chanter pour le salut de l'ame du Défunt. Ce Prêtre ne perd pas sa peine, car outre qu'on le regale bien, on lui fait encore des présens le lendemain, & on le conduit chez lui au son des instrumens.

X.

L'ESPRIT *de* GERSON. 1691. in 12. pagg. 249.

GERSON Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris a été l'un des Docteurs de son tems qui s'est le plus opposé aux injustes prétensions de la Cour de Rome ; c'est, sans doute, ce qui a donné lieu à l'Auteur de cet Ouvrage de lui donner le titre d'*Esprit de Gerson*

Gerson; car son unique but est de réfuter l'opinion des Docteurs Italiens touchant l'Autorité qu'ils attribuent aux Papes. Ce livre a été fait & imprimé en France à l'occasion des derniéres disputes entre la Cour de Rome & celle de France; mais il n'y a ni nom d'Auteur, ni nom d'Imprimeur, ni le lieu où il a été imprimé; & aparemment il ne s'est vendu que sous le manteau, parce qu'il n'a paru que lors que les deux Cours étoient en termes d'accommodement.

L'Auteur remarque d'abord, que dans les démêlez qui surviennent entre le Pape & les Rois de France, il se trouve de trois sortes d'Esprits dans le Royaume. Les uns, infectez du poison de l'Hérésie ou du libertinage, n'ont aucun respect pour le S. Siége, & par la haine inconsiderée qu'ils ont contre Rome, refusent au Pape la juste autorité qu'il posséde, tant de droit divin, que de droit humain. Les autres ayant une conscience trop timide, ou étant prévenus des illusions de la doctrine des Canonistes modernes, ou par des intérêts particuliers qui les attachent au Pape, lui donnent beaucoup plus qu'il ne lui apartient, confondant les attributs du Chef ministeriel, qui est le Pape, avec ceux du Chef essentiel, qui est Jesus-Christ. La troisiéme sorte

de gens sont ceux qu'il nomme les véritables Chrêtiens & les sages politiques, qui tiennent le milieu entre ces deux extrémitez, qui renferment la Puissance du S. Siége dans les bornes légitimes que Dieu lui a données, & qui, sans se départir des profonds respects qui sont dûs au premier des Evêques, au Successeur de la Chaire de S. Pierre, au Chef Ministériel de l'Eglise, s'opposent avec vigueur aux entreprises injustes, que la colére, l'interêt, la vengeance, & les autres mouvemens humains lui inspirent quelquefois; pour faire un abus visible de son autorité. C'est pour établir ce juste milieu, qui est la Doctrine orthodoxe, qu'on a toûjours soûtenuë en France, que l'Auteur a fait cèt Ouvrage.

I. POUR avoir une juste idée du Pape, on nous aprend qu'il faut distinguer en lui deux grandes qualitez, dont la confusion est la source de toutes les erreurs où l'on peut tomber en parlant de sa Puissance: c'est le sujet du premier Chapitre. 1. La premiére & la plus éminente de ces qualitez est celle de premier Vicaire de Jesus-Christ, de Successeur de S. Pierre, & de Chef de l'Eglise, ce qui est la même chose. L'autre, grande en elle-même, mais beaucoup moindre que la premiére, est

celle

celle de Souverain temporel du Patrimoine de S. Pierre, que le Pape tient de la libéralité des Rois de France. La premiére est spirituelle, & lui est commune avec tous les Evêques, excepté la Primauté ; l'autre est temporelle, & lui est commune avec tous les Souverains & Rois de la Terre. La premiére fait le S. Siége, & l'autre la Cour de Rome. L'une de ces dignitez n'a rien de commun avec l'autre ; la temporelle n'ajoûtant rien à la pastorale, ni la pastorale à la temporelle. On remarque que les Papes n'ont employé les armes spirituelles, que depuis leur élévation temporelle, qu'ils en ont fait l'instrument de leurs passions. C'est cette grandeur temporelle, qui est le sujet des Chapitres suivans.

2. L'Auteur remarque, que jusques à *Constantin*, tous les Evêques de Rome ont vécu dans la pauvreté, fuyant les richesses & la vaine pompe des grandeurs mondaines. Mais les Eglises s'étant enrichies ensuite par la pieté des fidéles, les Evêques eurent beaucoup de part à ces libéralitez, & principalement celui de Rome aux donations immenses des Rois de France, qui étoient bien-aises de leur fournir de quoi soûtenir l'éclat de leurs dignitez,

Pour faire voir à quel titre les Pa-

pes possédent leur Souveraineté, on commence par réfuter la prétenduë Donation de Rome & de l'Empire d'Occident, qu'on suppose avoir été faite au Pape *Sylvestre I.* par l'Empereur Constantin. On allégue neuf raisons différentes pour établir la fausseté de cette Donation, outre le puissant préjugé qu'on tire, de ce que *Baronius* n'ose la soûtenir veritable dans ses *Annales*. Voici quelques unes de ces raisons. 1. Le silence de tous les Auteurs contemporains, qui ont écrit la vie de Constantin, & raporté ses moindres libéralitez, & qui n'auroient pas oublié une circonstance si importante. 2. Dans les Démélez que les Papes ont eûs avec les Patriarches de Constantinople, ils n'ont jamais allegué cette Donation prétenduë, comme un titre de leur Supériorité; ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire. 3. Cette prétenduë Donation, est remplie d'anachronismes, & d'un très-grand nombre de fausses circonstances; comme lors qu'il y est parlé de Constantinople, qui ne fut bâtie par Constantin, & honorée de son nom, que 17. ans aprês le quatriéme Consulat de cêt Empereur, duquel cette piéce est dattée. 4. Il est constant que les Successeurs de Constantin ont joüi longtems depuis, de la Souveraineté

neté de Rome, sans avoir jamais reconnu cette prétenduë Donation. Les autres raisons sont à peu près de la même force.

C'est donc la seule libéralité des Rois de France, & non la Donation de Constantin qui a fait des Evêques de Rome, de Puissans Princes temporels, & voici comment. *Alboin* Roi des Lombards avoit fondé une (*a*) Monarchie dans cette partie de l'Italie, qui est entre les Alpes & les deux mers, dont Pavie étoit la Capitale. *Astolfe*, l'un de ses Successeurs, envahit l'Exarchat de Ravenne sur *Eutichius*, le XIV. & dernier des Exarques, qui gouvernerent l'Italie pour les Empereurs Grecs; après quoi il forma le dessein de reduire sous sa puissance le reste du Pays, & de se rendre Maître de Rome; croyant que la division qu'il y avoit entre l'Empereur & le Pape au sujet des images, faciliteroit son entreprise. Mais le Pape, ne voulant pas avoir un Maître si près de lui, s'opposa vigoureusement à l'entreprise d'Astolfe, & eut recours à *Charles Martel* alors Maire du Palais en France, à qui il donna la qualité de *Patrice* de Rome. Mais Charles Martel, l'Empereur *Leon*, & le Pape *Gregoire* II. étant morts cette même an-

 nées,

(*a*) L'*An* 568.

née, & Astolfe continuant dans le dessein de s'emparer de Rome, *Etienne* qui succéda à Grégoire alla en France implorer le secours de *Pepin* fils de Charles Martel, que les François avoient élevé sur le Thrône, par l'abdication du jeune *Childeric* âgé de 17. ans qu'on renferma dans un Cloître; le supposant, dit l'Auteur, incapable du gouvernement, quoi qu'il n'eût d'autre défaut que la foiblesse de son âge, & la puissance excessive de son premier Ministre.

Etienne ayant sacré Pepin, dont on dit que l'élévation étoit devenuë légitime par la mort de Childeric, & lui ayant donné, pour l'obliger à le proteger, la qualité de Patrice, qui lui donnoit la suprême autorité dans Rome, comme Lieutenant de l'Empereur, Pepin passa en Italie avec Etienne; & ayant vaincu Astolfe, il l'obligea de faire la paix avec les Romains. Mais ce Prince ayant repris le dessein de ses conquêtes l'année suivante, Pepin retourna en Italie, le dépoüilla de l'Exarchat de Ravenne, & de la Marche d'Ancone, apellée alors *Pentapole*, & en donna l'usufruit au Pape, s'en réservant la Souveraineté, qui lui apartenoit par droit de conquête, & par sa qualité de Patrice.

Di-

Didier Succeſſeur d'Aſtolfe, ayant ravagé les Etats du Pape, Charlemagne à qui le Pape eut recours, alla en Italie, aſſiégea Didier dans Pavie, le prit, & l'envoya priſonnier en France; & s'étant rendu maître de toute la Lombardie, il fut à Rome; où non content de confirmer la donation de ſon Pére, il y ajoûta le Duché de Spoléte, aux mêmes conditions, c'eſt-à-dire, en s'en réſervant la Souveraineté. Cela arriva en 774; & en 781, ayant fait un ſecond voyage à Rome, il donna encore au Pape tout le territoire de Sabine; & dans un troiſiéme voyage fait en 787, ayant vaincu *Arigiſe* Duc de Benevent, il donna encore à l'Evêque de Rome la Ville de Capoüe, & pluſieurs autres Terres de ce Duché. On fait voir par pluſieurs raiſons que Charlemagne a toûjours joüi de ce droit de Souveraineté.

Loüis le *Débonnaire* confirma au Pape *Paſcal* toutes les donations qui avoient été faites au S. Siége par ſon Pére & par ſon Ayeul, & y ajoûta la Ville de Rome, avec tous les droits de Domaine, de juſtice, & de principauté, à la reſerve de la Souveraineté qu'il réſerva à lui & à ſes Succeſſeurs, & qu'on fait conſiſter à faire battre monnoye dans Rome, confirmer l'élection du Pape,

envoyer des Commissaires pour réformer la justice, & publier des Loix & des Ordonnances. Les Papes profitérent ensuite de la foiblesse des Successeurs de Charlemagne, & des révolutions de la Monarchie Françoise & de l'Empire, pour étendre leur puissance, & pour usurper une autorité absoluë sur Rome & sur le Patrimoine de S. Pierre.

II. Aprés avoir ainsi expliqué l'autorité temporelle du Pape, l'Auteur passe à son autorité Spirituelle, & voici, selon lui, les sentimens de l'Eglise Gallicane & de la Sorbonne sur ce sujet. 1. *Que l'Eglise a été instituée de Jesus-Christ une Monarchie subordonnée aux Loix d'un gouvernement Aristocratique.* 2. *Que le Pape n'est que le Chef Ministeriel de l'Eglise, dont Jesus-Christ est le seul Chef essentiel, & que les Clefs ont été données à toute l'Eglise.* 3. *Que tous les Evêques ont leur pouvoir immédiatement de Jesus-Christ, n'y ayant qu'un seul Episcopat, auquel ils participent tous également avec le Pape.* 4. *Que l'infaillibilité apartient à l'Eglise légitimement assemblée, & non au Pape seul.* 5. *Que le Concile est au dessus du Pape, lors qu'il est œcuménique & légitime.* 6. *Que les Princes Séculiers ont été & sont en droit de convoquer les Conciles, & que les Conciles n'ont pas besoin pour leur validité*

de la confirmation du Pape. 7. Qu'il n'a aucun pouvoir, ni direct, ni indirect, sur le temporel des Princes Séculiers. Ces sept Articles sont opposez à autant de fausses prétensions des Théologiens qui ont interêt de flater le Pape, C'est ce qui fait que l'Auteur employe le reste de son Livre, à établir les prétensions de l'Eglise Gallicane, & a réfuter celles des Flateurs du Pape; voyons quelques uns de ses raisonnemens. Pour voir si le Pape est, comme le prétendent les Theologiens Ultramontains, le Monarque Souverain de l'Eglise, qui est elle même une Monarchie Spirituelle, on distingue de trois sortes de Monarques & de Monarchie; & l'on montre que l'Eglise n'est une Monarchie, que comme la République de Vénise, qui véritablement a un Chef, mais lequel ne peut exercer les actes de Souveraineté, que par le consentement du Corps sur lequel il préside, & dans lequel réside toute la puissance; ainsi, à parler proprement, le Pape est le Doge de la République Chrêtienne. Il est supérieur à ses Fréres, qui lui sont égaux dans le caractére essentiel; & il dépend tellement du Corps qu'il gouverne, qu'il est obligé d'agir selon les Loix que ce Corps lui prescrit dans ses Canons. Cela se prouve par la coûtume de l'an-

cienne Eglise, qui assembloit très-souvent des Conciles; par celle des Apôtres mêmes, qui n'ont rien déterminé qu'après s'être assemblez dans un Concile, qui répresentoit le Corps des Fidéles. C'est ce qui paroit encore par ce que le Pape ayant condamné des Héréfies dans des Synodes particuliers, on a fait confirmer ces condamnations par des Conciles Oecuméniques, comme on peut en alleguer divers exemples. Si cette coûtume ne s'observe plus, ce n'est que parce que l'ambition des Papes l'a abolie peu à peu, pour établir leur autorité. On soûtient que cèt abus est la source de tous les désordres de l'Eglise, & on exhorte tous les Princes particuliers à obliger les Papes à assembler des Conciles, du moins de dix en dix ans.

L'Auteur prouve ensuite, que les Clefs ont été données à l'Eglise, & que S. Pierre & ses Successeurs n'en sont que les Chefs Ministeriels. Il explique le célébre passage de S. Matthieu, *Tu es Pierre*, & les autres dont on se sert pour établir l'Autorité du Pape, à peu près comme le commun des Protestants. Il prétend que tous les Evêques ont reçu leur puissance immédiatement de Dieu, ce qu'il prouve par ce passage de S. Pierre; *paissez le Troupeau sur*

le

lequel Dieu vous a constituez. Il le prouve encore de ce qu'il n'y a qu'un seul Episcopat, répandu dans toute l'Eglise & dont chaque Evêque a sa part ; de ce que les Apôtres ont été également envoyez par Jesus-Christ ; qu'ils en ont également reçu le nom & le caractére ; qu'ils seront également assis sur des Thrônes, & que l'Eglise Universelle l'a ainsi reconnu de tout tems. Que si l'on objecte à l'Auteur, qu'il faut néanmoins que l'élection des Evêques soit confirmée par une Bulle du Pape ; il répond que cette coûtume n'est fondée ni sur l'Ecriture, ni sur la doctrine des Péres, ni sur l'ancienne pratique ; & que ce n'est qu'une reconnoissance de l'union dans laquelle l'Eglise doit être avec son Chef Ministeriel. On infére de là, que les Rois de France n'avoient pas besoin du Concordat fait avec *Leon X.* pour établir le droit de nommer aux Evêchez, en abolissant la *Pragmatique Sanction* ; qu'il ne faloit que le consentement du Peuple, & que le Pape ne satisfaisant pas à ce Concordat, la France n'est plus obligée de l'observer. L'obligation d'avoir des Bulles de la Cour de Rome, n'est venuë que de ce que les Evêques avant que d'être consacrez, faisoient une confession de foi entre les mains du Pape, comme

me Chef de l'Eglise, & recevoient de lui une attestation de leur Orthodoxie. On remarque que plusieurs Papes n'ont point prétendu à la qualité d'Evêque universel, & que quelque respect que Charlemagne eût pour le S. Siége, il défendit dans son Capitulaire d'apeller le Pape *Prince des Prêtres*, ni *Souverain Prêtre*, voulant qu'on se contentât de lui donner le titre d'*Evêque du premier Siége*.

Pour ce qui regarde l'infaillibilité qu'on atribuë au Pape; il faut, selon l'Auteur, distinguer la personne singuliére du Pape, d'avec le S. Siége. Comme l'Eglise n'est pas toûjours assemblée en Concile Oecumenique, les déterminations du S. Siége sur le fait de la Foi sont infaillibles, bien qu'elles ne puissent passer pour des Canons, qu'aprés avoir été approuvées par un Concile Général; mais le Pape parlant seul, & de son propre mouvement est homme, comme les autres; & par conséquent sujet à l'erreur. Les promesses magnifiques que Jesus-Christ a faites à ses Apôtres, de leur donner son Esprit, leur ont été communes à tous, & regardoient généralement toute l'Eglise, que ces premiers Ministres réprésentoient; témoin ces paroles du Saigneur, *lorsque vous serez deux ou*

trois assemblez en mon nom, je serai au milieu de vous. Pour ce qui est du Pape ; S. *Grégoire*, S. *Augustin*, S. *Jerôme* & les autres Péres ne l'ont point regardé comme infaillible, & l'Histoire Ecclesiastique nous fait voir, qu'il y en a plusieurs qui sont tombez dans l'erreur. Le Droit Canon suppose encore que les Papes peuvent errer, puis qu'il établit que le Concile peut les déposer pour hérésie. L'Auteur refute fort au long les prétentions de *Bellarmin* sur la Supériorité du Pape au dessus du Concile, & les raisons sur lesquelles il l'a établie.

A quelques Conciles qui semblent avoir reconnu comme justes les prétentions de la Cour de Rome, l'Auteur oppose celui de Constance, qui décida clairement & formellement ; que le Pape est soûmis au Concile. Il fait voir aussi par l'Autorité de ce même Concile, que ces Assemblées ont droit d'ordonner aux Papes qu'ils convoquent les Conciles dans les termes prescrits. Celui de Bâle décida qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Evêque de Rome de le transferer, ni de le dissoudre sans son consentement. Les Papes qui vouloient être indépendans, voyant que ces Assemblées les incommodoient, tâchérent d'en abolir l'usage peu-à-peu, &

de

de peur que les Princes temporels ne les contraignissent d'en convoquer, ils s'apliquérent à susciter & à fomenter des guerres continuelles entr'eux. Témoin *Jules II.* qui, à ce qu'on dit, jetta les clefs de S. Pierre, pour prendre l'épée de S. *Paul*, changea diverses fois de parti dans les guerres d'Italie, selon son intérêt ou son caprice, & ne voulut jamais assembler de Concile, qu'après avoir vû que les Princes Chrêtiens en avoient convoqué un à Pise. On voit ici toute la peine que se donnerent les Princes pour ranger les Papes à leur devoir sur cèt article; & tout ce que firent les Papes, pour éviter de convoquer un Concile. Ils se virent enfin contraints à indire celui de *Trente*, conclu d'une maniére qui n'en permet pas la réception en France; & depuis ce tems, c'est-à-dire, depuis 127. ans, il ne s'en est point tenu d'autres.

On fait voir aprés cela le ridicule des prétentions des Ultramontains au sujet des Conciles. Ils prétendent, 1. Que le droit de les convoquer apartient aux Papes; ce qui en aboliroit entiérement l'usage. 2. Que les résolutions en doivent être concertées avec lui, avant que les Péres prononcent, ce qui les rendroit entiérement maîtres des décisions, & leur donneroit le pouvoir de les prolonger, au-

autant qu'il leur plairoit, comme cela arriva au Concile de Trente. 3. Que le Concile n'a d'autorité, que quand il est confirmé par le Pape; ce qui lui donneroit le pouvoir d'anéantir tout ce que l'Eglise auroit prononcé contre ses intentions. L'Auteur dit que toutes ces prétentions sont fausses, contraires à la raison & à la pratique de l'ancienne Eglise & il les refute toutes l'une aprés l'autre.

Pour ce qui regarde la pratique de l'Eglise; il faut distinguer les tems. Durant les trois premiers siécles & jusques à Constantin, les Conciles ne pouvoient pas s'assembler par l'ordre des Empereurs, ni d'aucun Prince temporel, puis qu'ils étoient Payens. Les Conciles Provinciaux s'assembloient alors de l'autorité du Patriarche ou du Métropolitain, chacun dans son ressort, & souvent sans la participation de l'Evêque de Rome, qui n'avoit inspection que sur son Patriarchat; dans lequel même il s'est assemblé quelques Conciles sans son autorité, comme celui de Sinuesse, qui s'assembla pour condamner le Pape *Marcellin*.

Depuis Constantin jusqu'au neuviéme siécle, que l'Eglise Greque se sépara de la Latine, & que les Empereurs d'Orient perdirent toute l'autorité qu'ils

qu'ils avoient en Occident, les Conciles furent convoquez par les Empereurs, & quand les Papes en ont voulu convoquer sans l'autorité de ces Princes, les Evêques n'ont point voulu les reconnoître.

Après le rétablissement de l'Empire d'Occident en la personne de Charlemagne, les Sectateurs de Mahomet ayant détruit les Eglises soûmises aux Patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, & l'Evêque de Rome demeurant seul Patriarche dans sa communion, à cause du Schisme de l'Eglise de Constantinople, cela inspira aux Papes l'idée d'une Monarchie spirituelle. Mais tandis que l'Empire fut à la Maison de France, les Rois de cette Maison ne laisserent point usurper aux Papes le droit de convoquer les Conciles, & le premier qui fut convoqué à Rome, sous l'Empire de Charlemagne, fut assemblé par ses ordres, & ce Prince y fut présent pour recevoir l'accusation contre le Pape Leon. Les Descendans de cet Empereur ayant partagé ses Etats, & l'Allemagne & l'Italie ayant été divisées à plusieurs Princes, il ne fut pas difficile aux Papes durant ces révolutions, d'usurper des droits, qui ne leur apartenoient pas ; ce qui fut cause de ces longues

gues guerres entr'eux & les Empereurs. L'Auteur croit néanmoins, qu'à cause de la division ordinaire des Princes Chrêtiens, on peut laisser aux Papes le soin de convoquer les Conciles, pourvû qu'ils fassent en sorte qu'il s'en tienne un de moins tous les dix ans.

Il n'est pas moins fort quand il parle des prétentions des Papes sur le temporel des Rois. Il fait voir par l'exemple de Jesus-Christ & de ses Apôtres, & par celui de S. *Grégoire*, que les Evêques de Rome n'ont qu'une puissance Spirituelle, & qu'il n'y a que les Clefs du Royaume des Cieux qui leur ayent été confiées, & parce que Bellarmin, pour établir ce prétendu droit des Papes, allégue l'exemple de plusieurs d'entr'eux, qui ont effectivement usé de ce droit; l'Auteur répond qu'il ne s'agit pas de savoir ce que les Papes ont fait, mais ce qu'ils ont eu droit de faire.

Après une récapitulation de tout ce que l'Auteur a traité dans son Livre, il vient enfin à son but principal, qui est d'appliquer à la conduite d'*Innocent XI.* tous les principes qu'il a établis. Il prétend que ce Pape a eu tort d'avoir entrepris, comme Prince temporel & Souverain de Rome, d'ôter aux Ambassadeurs du Roi de France un droit d'hon-

d'honneur, fondé non seulement sur une possession immémoriale, mais aussi sur un titre authentique, les Rois de France étant les Patrons du Patrimoine de S. Pierre, lequel ils ont donné gratuitement au S. Siége, en se réservant le droit de patronage, & en particulier celui des Franchises. Il infére de là, que ce droit étoit particulier aux Rois de France, mais que les Papes l'ont étendu aux autres Ambassadeurs, pour faire oublier par cette confusion, le droit particulier de Patronage, que les Rois de France ont sur la Ville de Rome. Il conclut en justifiant l'appel du Roi Très-Chrêtien au futur Concile. Ce Traité est fort & convainquant; c'est dommage qu'il vienne après coup, & qu'une doctrine si utile à la Cour de France, n'ose se débiter dans ce Royaume qu'en cachéte.

XI.

Henrici MUHLII, *Bremensis*, *Professoris Publ. Ordinarii in Acad. Holsat. Kilon. de Origine Linguarum variarum, stirpéque ac Matre Graecæ, Latinæ & Germanicæ, Hebræâ*, DISSERTATIO, *in Illustri Christian-Albertina, Die VIII. Febr.* 1692. *pu-*

publicè habita, quum Græcæ & Hebrææ, ceterarumque Orient. Ling. itemque Homiletices ac Poëseos Professionem Publ. Ordinariam solemniter auspicaretur. Kilonii. Sumptibus Joh. Seb. Richelii. in 8. pagg. 176.

CE n'est ici qu'une espece d'Essai d'un assez grand nombre d'Ouvrages sur des matiéres à peu près de la même nature, que celles qui sont traitées dans cette *Dissertation*. M. *Muhlius* nous promet dans sa Préface un Traité sur l'Origine de la Philosophie des Grecs, où il prouvera que toute la Mythologie tant Greque que Latine est venuë d'Orient. Un autre des Hebraïsmes qui se rencontrent dans les Auteurs Latins, Grecs, & Allemands; un troisiême de façons de parler Allemandes qui se trouvent dans les langues des peuples de l'Orient; dans celle des Grecs & dans celle des Romains, &c. On peut dire que l'Auteur parle un peu de tout cela dans cette Dissertation; mais il s'attache principalement à faire voir, que la langue Hébraïque est la plus ancienne de toutes les langues, & que c'est d'elle que tirent leur origine les langues Greque, Latine, & Allemande.

L'Auteur commence par remarquer

qu'il

qu'il n'y a point de Pays dans le Monde où les langues soient plus cultivées qu'en Allemagne; en sorte qu'il n'y a point aujourd'hui de Peuple avec qui les Allemands ne puissent s'entretenir. C'est par eux qu'a commencé dans le siécle précédent l'étude des belles létres, & sur tout des langues Orientales. C'est un *Reuchlin*, un *Munsterus*, un *Widmanstadt*, un *Spey*, qui dans le siécle précédent ont commencé à faire la guerre à la crasse ignorance dans laquelle étoient tous ceux qu'on nommoit alors savans, à l'égard de tout ce qui regarde les langues mortes, & sur tout les Orientales. M. Muhlius nous raporte à ce sujet des paroles fort remarquables d'un Moine de ce tems-là. Il disoit dans un sermon à ses Auditeurs; *qu'on avoit trouvé depuis peu une certaine langue. qu'on appelloit* Greque, *de laquelle il faloit soigneusement se donner de garde; parce que c'étoit cette langue qui enfantoit toutes les héréfies. Qu'on avoit publié en cette langue un certain livre, qu'on nommoit le* Nouveau Testament, *lequel on tâchoit de métre entre les mains de tout le monde; & qui étoit tout plein de ronces & de vipéres. Qu'il paroissoit encore une autre nouvelle langue, qu'on nommoit* Hebraïque, *& que tous ceux qui l'apprenoient devenoient Juifs.*

Juifs. On sait assez le procès qu'on fit à Reuchlin pour avoir osé s'opposer au zéle indiscret de quelques Moines ignorans, qui vouloient faire condamner au feu tous les Livres des Rabins. Il n'étoit rien de si ordinaire que d'entendre les Prédicateurs & les Demi-savans de ce tems-là déplorer les malheurs des tems, & la fureur d'un nombre infini de personnes, qui employoient leur tems à aprendre les langues Greque, Hébraïque, &c. Mais nôtre Auteur remarque qu'il seroit bien plus à propos de déplorer le malheur arrivé à ceux qui bâtissoient la Tour de Babel, qui nous engage dans la dure nécessité d'employer une bonne partie de nôtre vie à l'étude des langues si ennuyeuse, mais néanmoins si nécessaire, qu'elle est le fondement de toutes les autres connoissances que nous avons.

M. Mullius prétend qu'avant le Deluge les hommes n'ont parlé qu'une seule langue, & que ce sentiment est établi sur le témoignage de *Moyse*, de l'Histoire des *Sybilles*, & de celle d'*Abydéne*. Il croit néanmoins qu'il peut lui être arrivé quelque leger changement à l'égard de la prononciation, & de l'inflexion. Mais il semble, que si l'on considére qu'il s'est écoulé plus de

ſeize cens ans depuis la création du Monde juſques au Deluge, & que, comme le remarque fort bien l'Auteur, les hommes, dont le nombre s'étoit extrémément accru pendant ce tems-là, s'étoient répandus auſſi & diſtribuez ſur toute la ſurface de la Terre ; il ſera difficile de comprendre que ſans un miracle, il ne ſoit arrivé de très-grands changemens dans la langue de tous ces Peuples. L'expérience nous apprend que toutes les langues vivantes changent continuellement, & que l'uſage l'emportant ſur la Raiſon, il s'introduit tous les jours de nouveaux mots & de nouvelles maniéres de parler, dont on ne ſauroit rendre aucune raiſon. Or cela étant, on ne conçoit point, pourquoi la même choſe ne ſeroit point arrivée durant les ſeize cens & tant d'années qui ont précédé le Déluge. L'Auteur ſemble ne point approuver le ſentiment de ceux qui croyent que les langues ſe ſont perfectionnées peu-à-peu ; puis qu'il croit que les changemens qui ſont arrivez avant le Déluge à la premiere langue que les hommes ont parlé, n'ont fait que la gâter & la corrompre. Il croit encore que cette langue étoit l'Hebraïque ; à laquelle il faudra avoüer qu'il eſt arrivé de grands changemens, s'il eſt vrai qu'elle fût parfaite dès le com-

mens

mencement du monde; puis que de toutes celles que nous connoissons, il n'y en a guéres présentement de plus imparfaite.

L'Auteur s'arrête assez longtems, sur le changement qui arriva à cette langue commune à tous les hommes, lors qu'ils entreprirent de bâtir la Tour de Babel. Il ne croit point que Dieu inspirât alors aux hommes de differentes langues, comme il fit le jour de la Pentecôte à l'égard des Apôtres; mais seulement, que par un miracle de la justice de Dieu qu'on ne sauroit bien expliquer, les hommes corrompirent la langue qu'ils parloient alors, en la changeant en plusieurs maniéres différentes; en sorte que cette premiére langue a resté comme la Mére & la source de toutes les autres. Il ne croit point qu'on puisse définir le nombre des langues qui s'introduisirent alors dans le Monde, & rejette également tout ce que les Savans, & les Juifs ont enseigné sur ce sujet.

De là M. Muhlius passe au principal sujet de sa Dissertation, qui consiste à faire voir que les langues Gréque, Latine, & Allemande tirent leur origine de l'Hebraïque. Pour ce qui regarde la Gréque, on assûre que les caractéres de cette langue sont nez des caractéres

Hebraïques. Tout le Monde ſait que les Anciens ont écrit que ce fut Cadmus qui les porta de Phénicie en Gréce. *Eupolemus* nous aprend chez (*a*) *Clement d'Alexandrie*, que c'eſt Moyſe qui a enſeigné la Grammaire aux Juifs, que les Phéniciens l'ont reçuë des Juifs, & les Grecs des Phéniciens. On remarque en particulier, que pour ce qui regarde la Syntaxe, il y a un grand raport entre la conſtruction Gréque & l'Hebraïque. Il en eſt de même des mots, & l'Auteur n'a pas de peine d'en trouver un grand nombre de Grecs qui tirent leur origine de la langue Sainte. Il fait voir la même choſe à l'égard des langues Latine & Allemande, mais il ſeroit trop long de s'y arrêter.

Il vaut mieux remarquer avec l'Auteur, qu'en cette matiére, comme en pluſieurs autres, il y a un certain milieu à obſerver, dont on ne ſauroit s'écarter, ſans tomber dans mille abſurditez, qui ſont l'écueil ordinaire des Etymologiſtes. Il eſt ſurtout conſtant qu'à l'égard de la Syntaxe, ce ſeroit ſe tromper que de prétendre qu'une certaine conſtruction Gréque ou Latine eſt Hebraïque, de ce que les Hebreux conſtruiſent de la même maniere. Car bien qu'il y aît pluſieurs conſtructions dont

(*a*) *Strom.* 1.

dont on ne sauroit alleguer d'autre raison que l'usage, & qui même sont contraires à la raison ; il est pourtant vrai que pour l'ordinaire elles sont fondées sur quelque raison. Les constructions Latine & Francoise qui à l'égard de l'arrangement des mots sont si différentes, & même si opposées, ont néanmoins toutes deux leurs raisons ; comme l'a fait voir l'Abbé *Danet* dans l'excellente Préface, qu'il a mise au devant de son Dictionaire François-Latin. Cela étant, qui empêche que différens Peuples, qui participent tous à la même raison, ne construisent leurs mots d'une même maniére, sans que les uns l'ayent apris des autres. On ne peut conclurre qu'une construction Latine est tirée de l'Hebraïque, qu'en faisant voir, que cette construction n'est pas naturelle, ou qu'elle est contraire au genie de la langue Latine.

Il ne faut pas oublier de remarquer avant que de finir, que M. Muhlius, qui est non seulement Professeur en Grec & dans les langues Orientales, mais aussi en Poëtique, a voulu faire voir par un Poëme, qu'il a mis au devant de sa Disser tation, que c'est avec justice qu'on lui a conferé cèt emploi. On doit encore ajoûter que l'Auteur étant un Elève du Savant M. *Ludolf*, il n'a

pas négligé l'étude de la langue Ethiopique, que ce Savant posséde si bien.

XII.

Christophori van CAMPEN *Poliatri Bredani* COLLECTANEA THERAPEUTICA *de* PLEURITIDE & APOPLEXIA *in quibus ad mentem Veterum Medicorum differitur, de Clysterium, Purgantium, Vomitoriorum, Diureticorum, Sudorificorum, Venæ sectionum, Cucurbitularum, Acidorum, Salium Volatilium, Opiatorum, Balneorum, Abstinentiæ, Hordeatorum, Vini, Lactis, Potus calidi, Frigidi, Jusculorum, Topicorum, Usu & abusu. Subjicitur ejusdem Exercitationum Medicinalium Decas Prima. I. Est de Indice Alphabetico Salium volatilium, Hippocrati usualium; in quo ostenditur ipsum ac successores ejus pulverem caphe belgicè* Koffi *sal armoniacum, castorium, urinam, aliaque Salia volatilia tam soluta, quàm ligata ægrotantibus exhibuisse. II. de Drymyphagia, sive Salium volatilium acriorum esu. III. De Circulis Methodicorum. IV. De salibus volatilibus ligatis. V. De Salibus Volatilibus Solutis. VI. De Sale*

Al-

Alcali seu lixivioso. VII. de acido. VIII. de Fermentatione Hippocratica. IX. de Conturbatione Hippocratica. X. De Pharmacopœæ Amstelodamensis rationalis Sectione. XI. de pulveribus purgantibus. Bredæ. Typis Cornelii Seldenslach. 1691. in 8. pagg. 176.

VOILA un Tître d'une invention toute nouvelle, & si bien circonstantié qu'il ne laisse rien à dire à un Journaliste. Car que dire d'un petit livre in-8. de 176. pages, après ce qui est contenu dans le Titre, sans le copier tout entier? Il suffit donc de le présenter aux yeux du Lecteur, qui verra assez par là ce qu'il doit chercher dans le corps de l'Ouvrage.

XIII.

HISTORIA *e Memorie recondite Sopra alla Vita di Oliviero* CROMVELE, *detto il Tiranno senza vizi, il Prencipe senza virtù. Scritta da* GREGORIO LETI. *Parte I. divisa in sette Libri: Parte II. divisa in otto Libri: Arrichita di molte figure.* C'est à dire, *L'Histoire de Cromwel.* Amsterdamo, appresso Pie-

Pietro & Giovanni Blaeu. 1692. in 8. pagg. 544. & 592.

ON donneroit un Extrait de ce Livre, s'il n'en devoit paroître dans quelques mois une * traduction Françoise, imprimée chez le Sr. Wolfgang. Dés qu'elle sera publique, on ne manquera pas de faire remarquer ce qu'il y a ici de plus que dans l'Histoire de *Cromwel*, par Mr. *Raguenet*, dont on a parlé dans le Tome XXI. *pag.* 160.

On a réimprimé chez le même *la Maniere de bien Penser dans les Ouvrages d'esprit*, & l'on verra bien-tôt le cinquiéme Volume de *l'Histoire du tems*, traduit de l'Anglois, Ouvrage qui avoit été discontinué.

* *Cette Traduction a été imprimée en 1694 en 2 voll. in 12. à Amsterdam, chez Ant. Schelte.*

FIN.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

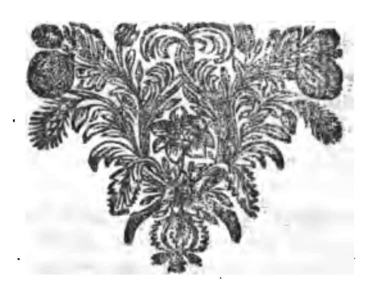
DE L'ANNÉE

M D C XCII.

TOME VINT-TROISIE'ME.

Seconde Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

MDCXCIX.

TABLE

Des

LIVRES

Contenus dans cette Seconde Partie du Tome XXIII.

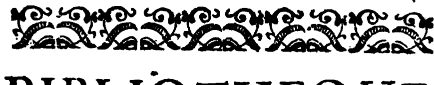
H.

L.

S.

W.

BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

OCTOBRE.

I.

Samuelis BOCHARTI *Opera omnia, hoc est*, PHALEG, CANAAN, & HIEROZOICON. *Quibus accessere Variæ Dissertationes, hactenus ferè omnes ineditæ, in quibus multa Philologica, Geographica, Chronologica, Historica, &c. multaque Sacræ Scripturæ & meliorum omnis generis Auctorum loca, eruditissimè exponuntur. Præmittitur vita Clariss. Auctoris à Stephano* MORINO *litteris mandata, cum variorum ejus Operum recensione; imò & Paradisi Terrestris ad ejus mentem de-*

lineatione. Succedunt varii Indices, vel novi, vel longè quàm antea auctiores & emendatiores; passim denique Operi insertæ sunt Tabulæ Geographicæ prioribus & ampliores & luculentiores. Editio Tertia; in quâ locupletandâ, exornandâ, & corrigendâ singulare studium posuerunt Johannes LEUSDEN, *Ling. Sanct. in Academ. Traject. Prof. & Petrus de* VILLEMANDY, V. D. M. *& Colleg. Gallo-Belg. Lugd. Regens.* Lugduni Batavorum, apud Cornelium Boutesteyn, & Jordanum Luchtmans; Trajecti ad Rhenum, apud Guilielmum vande Water. 1692. in fol. Tom. 2. Col. 1982. & 1312. Sans les Indices.

LES Ouvrages de M. *Bochart*, qui ont été imprimez, sont si connus de tous les Savans, qu'il seroit assez inutile d'en donner de longs Extraits. Il suffira de marquer l'ordre qu'on a suivi dans cette nouvelle Edition, pour s'attacher principalement aux piéces qu'on y a ajoûtées & qui n'avoient point encore paru.

I. ON commencera par le Volume qui comprend l'*Hierozoicon*, parce que c'est celui dont on a le moins à dire.

II

Il a été imprimé à Utrecht, ſous les yeux de M. *Leuſden* Profeſſeur en Hébreu. On nous aprend dans un Avertiſſement que les Libraires ont mis à la tête, qu'ils ont tâché de rendre cette Edition plus correcte, que les deux autres. Et qu'au lieu de quatre Cartes, qu'il y avoit dans la Géographie de l'Auteur, ils y en ont mis treize, & en ont diviſé une en pluſieurs, qu'ils ont miſes chacune en leur place, afin que le Lecteur puiſſe y jetter les yeux plus facilement, à meſure qu'il lira les endroits qui s'y raportent.

II. LE ſecond Volume a été imprimé à Leide, par les ſoins de M. de *Villemandy*, ci-devant Profeſſeur en Philoſophie à Saumur. Outre la *Géographie Sacrée*, il contient diverſes autres piéces, dont quelques-unes avoient déja été imprimées auparavant, & dont la plûpart paroiſſent préſentement, pour la premiére fois. Nous les allons parcourir ſelon l'ordre qu'on a jugé à propos de leur donner.

1. On trouve d'abord une Préface, dans laquelle on fait voir l'utilité de la Géographie de l'Auteur. Celui qui l'a faite, n'oublie pas de répondre à M. *Simon*, qui par un injuſte mépris de M. Bochart, & ſans craindre de s'attirer l'indignation de tous les Savans,

a soûtenu qu'il avoit (*a*) *affecté de paroître plûtôt savant & homme d'erudition, que judicieux* ; & a osé avancer (*b*) ailleurs, que c'étoit *un pur Grammairien*, *un grand faiseur d'étymologies*, *& dont toute l'érudition consiste à se servir de quelques Dictionaires*. On lui fait sentir que c'est plûtôt là son portrait, que celui de M. Bochart ; que si quelques Modernes que l'on nomme, n'avoient jamais écrit, les Livres de M. Simon seroient bien maigres & bien décharnez ; car pour ce qui regarde les sources mêmes, on ne croit pas qu'il ait pû, ou qu'il ait voulu se donner la peine de les consulter.

On nous aprend encore dans cette Préface, qu'on a ramassé avec soin toutes les piéces de l'Auteur qu'on a pû trouver, & dont le nombre est considérable. On sait bien qu'il y en a plusieurs autres, qu'on n'a pu avoir ; mais s'il est possible de les recouvrer dans la suite, on les imprimera à mesure qu'on les aura, dans la même forme que cèt Ouvrage, afin que ceux qui s'en seront pourvûs, puissent toûjours les y ajoûter. Pour celles qu'on a imprimées, on a fait traduire en latin toutes

(*a*) *Critiq. du V. Test. Liv. III. chap.* 20.
(*b*) *Réponse aux sentim. de quelques Theolog. de Hollande. Chap. III. pag.* 18.

tes celles qui n'étoient qu'en françois, & on les a reduites à trois classes. 1. Celles qui contiennent l'explication de quelque endroit de l'Ancien Testament. 2. Celles qui en expliquent quelques-uns du Nouveau. 3. Celles qui ne contiennent que quelques questions de literature, tant Ecclesiastique, que Prophane. On a pris soin de métre tout au long les passages des Auteurs, qui n'étoient quelquefois qu'indiquez. Enfin l'on a reduit à un même Indice, les deux Indices des deux Parties de la Geographie, lesquelles ne font qu'un Volume; ce qui dispense le Lecteur de chercher deux fois la même chose; on nous assure qu'on les a de beaucoup augmentez; & l'on y en a ajoûté un tout nouveau, qui est des passages des Auteurs qui sont expliquez ou corrigez dans le Corps de l'Ouvrage; ce qui est très-utile, tant pour ceux qui veulent lire ces Auteurs, que pour ceux qui voudroient en procurer de nouvelles Editions.

2. Cette Prèface est suivie de la Vie de M. Bochart, écrite par M. *Morin* Pasteur & Professeur à Amsterdam, qui l'a connu très-particuliérement, & qui même a été son Collégue assez longtems. Les Amis de l'Auteur avoient chargé autrefois M. *du Bosc* du

ſoin d'écrire cette Vie, & lui avoient fourni tous les Mémoires néceſſaires à ce deſſein : mais les malheurs des Egliſes de France firent échoüer cette entrepriſe, les Mémoires furent rendus aux Parens de M. Bochart, on n'a pu les recouvrer, & nous ſommes obligez de nous contenter de ce dont M. Morin a pû ſe reſſouvenir.

Nôtre Auteur nâquit ſur la fin du ſiecle paſſé. Il étoit Fils de M. *Menillet* Miniſtre de l'Egliſe de Roüen qui tiroit ſon origine de l'Illuſtre Famille de *Bochart-Champigni*. Sa Mere s'appelloit *Eſther du Moulin*, & étoit ſœur du célébre *Pierre du Moulin*. Il s'attacha à l'étude de fort bonne heure, & y réüſſit ſi bien qu'avant l'âge de quatorze ans, il compoſa 44. Vers grecs à l'honneur de *Thomas Demſterus* ſon Precepteur qui faiſoit imprimer (*a*) alors le *Corps des Antiquitez Romaines*. Il fit ſa Philoſophie à Sedan ſous *Jean Smith*, & y ſoûtint des Théſes publiques en 1615. Il commença à étudier en Théologie dans la même Académie; d'où l'on croit qu'il alla à Saumur, pour continuer ſes études ſous *Cameron*. Du moins eſt-il bien ſûr, qu'il ſuivit ce Savant, lors qu'il fut obligé de ſe retirer en Angleterre, & qu'il aſſiſta

(*a*) *en* 1612.

fta aux leçons particuliéres, qu'il fit à Londres pendant quelque tems.

Il étoit à Leide sur la fin de 1621. où il aprit l'Arabe sous *Erpenius*, & continua à étudier en Theologie sous *Rivet*, son Allié. Etant de retour en France, il fut appellé pour servir l'Eglise de Caën, & il s'acquitta de cèt emploi avec toute sorte d'exactitude, & avec beaucoup d'applaudissement. Le célébre P. *Veron*, qui couroit toutes les Eglises de France, pour disputer contre les Ministres, se rendit à Caën en 1628. Il disputa publiquement contre M Bochart, en présence de témoins nommez de part & d'autre, & d'une foule de peuple qui y assista. Deux Secretaires, un de châque Réligion, furent chargez d'écrire tout ce qui se disoit de part & d'autre, & à la fin de chaque séance, on confrontoit ce qu'ils avoient écrit, & il étoit signé par les Présidens de l'Assemblée, & par les Disputans. La dispute fut continuée pendant neuf séances; mais enfin le Pere Veron abandonna la partie. Les Actes ont été imprimez de part & d'autre.

Comme il avoit choisi la Genése pour le sujet ordinaire de ses Sermons, ce fut ce qui lui donna lieu de travailler à sa Géographie & à son *Hierozoïcon*. Il s'attacha pour la même raison à me-

 di-

diter sur la Situation du Paradis Terrestre; & s'il n'a jamais achevé ce dernier Ouvrage; du moins est-il sûr qu'il l'avoit ébauché, puis qu'il le cite en plusieurs endroits. On sait même qu'il devoit être divisé en deux parties; dont la premiére devoit contenir la refutation des Opinions des autres Savans sur ce sujet; & la seconde, l'explication & les preuves de la sienne.

Il fut appellé à Stockolme par la Reine de Suede, qui lui en écrivit de sa propre main. Il ne manqua point d'en faire voir la Lettre à tous ses Amis, ce que cette Reine n'aprouva point, comme on le peut conclurre d'une Lettre de M. Bochart à *Vossius* inserée dans ce (a) Volume. Cela n'empêcha pas qu'il ne fit le voyage en 1652. accompagné de M. *Huet*, à present Evêque d'Avranches, qui en a écrit l'histoire en vers. Il passa par la Hollande, où il vit tous les Savans, qui y étoient alors en grand nombre. Il n'oublia pas la célébre *Schurman*, qui faisoit beaucoup de bruit. Aparemment que M. Morin n'a pas sû une avanture qui arriva à M. Bochart au sujet de cette Savante, puis qu'autrement il ne l'auroit pas oubliée.

Il fut fort bien reçû de la Reine de Sue-

(a) Colomn, 1252.

Suede, & on lui fit de grands honneurs. Il profita fort utilement de tout le tems qu'il fut à Stockolme, examinant avec grand soin tous les Manuscripts qui se trouvoient dans la Bibliothéque de la Reine, & surtout ceux qui étoient en Arabe, d'où il tira de grandes lumieres, qui lui servirent beaucoup dans la suite.

Etant de retour à Caën, il trouva qu'on avoit érigé une espéce d'Académie, composée des personnes les plus habiles, qui y fussent; Messieurs Bochart & Huet y furent aggregez. Cependant il fut élu par le Synode de la Province pour être Député au Synode National de Loudun, où il donna des témoignages de sa prudence & de son habileté. En 1661. il fut engagé dans la Dispute avec le P. de la *Barre* Jésuite, qui s'appuyant du Synode National de Charenton, accusoit les Réformez de haine contre les Catholiques, parce qu'ils les excluoient de leur Communion, pendant qu'ils y admettoient les Lutheriens. Il le réfuta & de vive voix, & par écrit, ce qui lui déroba bien du tems.

Les affaires qu'on fit aux Réformez de France dans la suite, l'empêchérent de travailler aux Ouvrages qu'il méditoit, sur les Pierres précieuses, & sur

les plantes dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Il mourut le 16 de Mai de 1667. d'une oppreſſion qui le prit dans l'Aſſemblée des perſonnes ſavantes qui ſe faiſoit à Caën, & qui le ſuffoca dans demi-heure. Il avoit déja eu quelques autres attaques du même mal.

3. M. Morin inſére dans la Vie de ce Savant une Diſſertation aſſez longue ſur le Paradis terreſtre, qu'il a compoſée lui-même ſur les idées de M. Bochart, & qu'il appuye d'une Létre du même à M. *Cappel*, où ſon opinion eſt expliquée en peu de mots. On doit d'autant plus ſe fier à ce que nous dit M. Morin, ſur ce ſujet, qu'il nous aprend lui-même qu'il y a vingt ans qu'il avoit commencé à travailler ſur cette matiére, ſur divers manuſcrits de M. Bochart, qui lui avoient été confiez; mais quelques perſonnes ayant voulu voir par curioſité ce qu'il avoit déja fait & le confronter avec les papiers de nôtre Auteur, il leur donna tout ce qu'il avoit, & depuis ce tems il ne l'a pû recouvrer. Ainſi il s'eſt vû obligé de travailler uniquement, ſur ce que ſa mémoire lui a pû fournir. Quoi qu'il en ſoit, il en dit aſſez, pour nous faire comprendre les ſentimens de M. Bochart, & pour nous porter à conclurre, qu'ils étoient tout à-fait les mêmes

que ceux que M. l'Evêque d'Avranches nous a expliquez dans la Dissertation, qu'il nous a donnée depuis peu sur cette matiere, & dont on peut voir l'Extrait dans cette *Bibliothéque* Tom. XXIII. pag. 171. Après tous ces préliminaires, viennent les deux Parties de la Geographie de Bochart, sur lesquelles nous ne nous arrêterons point.

III. 1. LA premiére Piéce qui paroit après cela sont des Notes de Bochart, de *Palmerius*, & de M. Morin sur *Etienne* de Bysance; qui tendent ou à corriger, ou à expliquer cet Auteur. (*a*) *Berkelius*, à qui M. Morin les avoit communiquées, en a bien fait son profit, & souvent même sans citer ceux à qui il étoit obligé de ces découvertes. Pour faire voir l'importance de ces Notes, il est bon d'en raporter quelque exemple. Sur le mot Ἀβάσηνοι, M. Bochart remarque, que les Abyssins peuvent bien être les mêmes que les anciens Sabéens, ce que M. (*b*) *Ludolf* a établi depuis dans son Histoire Ethiopique & dans le *Commentaire* sur cette Histoire.

(*a*) *Dans l'Edition qu'il a donnée de cet Auteur jusques à la lettre* Π. *M. Gronovius a donné l'autre partie, où l'on n'a plus vû les Notes des trois Auteurs dont il s'agit.*

(*b*) *Voyez Biblioth. Univers. Tom. XXI. pag. 12. & suiv.*

Pour le prouver, il nous fait remarquer, que les Arabes lisent de la droite à la gauche, comme la plûpart des autres Orientaux, & les Abyssins au contraire de la gauche à la droite, comme les Peuples d'Occident. Ainsi, si les Arabes lisoient le mot de *Saba*, qui étoit le nom de la Capitale des *Sabéens*, ils liroient *Abas*, d'où peut venir le nom *Abassèni*, c'est-à-dire les *Abyssins*; en sorte que ce nom & celui de *Sabéens* n'auroient que la même origine. On raporte quelques exemples d'un semblable renversement, ainsi du *Rachama* des Arabes, qui signifie *avoir pitié*, les Abyssins ont fait *Machara*, du *la* Arabe, qui veut dire *non*, ils ont fait *al*, qui signifie chez eux la même chose.

Sur le mot Ὀδόμαντος, M. Bochart remarque que les *Odomantes*, qui habitoient dans la Thrace, pouvoient être des Iduméens, ce qu'il prouve & par les noms mêmes qui sont fort peu différens, & de ce (a) qu'*Aristophane* en parle comme de Peuples qui étoient circoncis, ce qui convient aux Iduméens. M. Morin ajoûte qu'ils pouvoient tirer leur origine d'*Ismaël*. Il croit que c'est des Iduméens dont les Egyptiens, les Arabes & les Ethiopiens ont tiré la circoncision, & non des Juifs,

(a) *Aristoph. in Acharn. Act. I. Sc. 4.*

Juifs, qui, dit-il, étoient si attachez à leur Pays à cause de leurs cérémonies, qu'ils n'avoient presque aucun commerce avec les autres Peuples. Il y a même des gens qui croient, que les Egyptiens se circoncisoient, longtems avant qu'il y eût des Juifs dans le Monde. Une autre preuve, dont se sert M. Morin, pour faire voir que les Odomantes étoient Iduméens, ou voisins des Iduméens, & non pas Grecs, c'est que *Dicæpolis* temoigne dans (*a*) *Aristophane* qu'il a peur que les Odomantes ne lui ôtent tout son *ail*. Or les Grecs ne mangoient ni ail, ni oignons, si ce n'est la lie du peuple; mais les Iduméens & leurs voisins mettoient ces sortes d'herbes au rang des mets les plus exquis; & ceux d'Ascalon en particulier en faisoient si grand cas, qu'une espéce d'oignon a été appellée de leur nom Ἀσκαλώνιον. Ce sont nos *eschalotes*, lesquelles tirent visiblement leur nom de ce mot grec. Au reste, s'il est vrai que quelques Iduméens, qui se disoient Juifs se soient établis dans la Grece, on n'aura pas de peine d'expliquer ce que dit (*b*) *Arius* dans la lettre qu'il écrit au Souverain Sacrificateur Onias, qu'on avoit trouvé que

(*a*) Dans l'endroit déja cité.

(*b*) 1 Maccab. XII. 21.

que ceux de Sparte & les Juifs étoient fréres. Il se peut faire qu'ils eussent traité quelque alliance avec ceux de Sparte, par laquelle ils eussent contracté une espéce de Fraternité; ou que quelque Colonie d'Iduméens se fût établie dans le Pays de Lacedemone.

2. Les Notes sur Etienne de Bysance, sont suivies d'une courte réponse à quelques difficultez que M. de *Saumaise* avoit faites sur la Géographie de M. Bochart; & qui ne sont ni en grand nombre, ni fort importantes.

3. On trouve après cela deux Létres à M. (*a*) *Cappel*, sur le serpent qui tenta la prémiére femme. M. *Amyrauld* a soûtenu dans une (*b*) Dissertation faite exprès, que le langage de *Moyse* est allégorique, que ce fut le Diable seul qui fut l'Auteur de la Tentation, sans se servir du Ministére ou de l'organe du Serpent. Nôtre Auteur soûtient la verité de l'Histoire & le sens literal par toutes les raisons qu'on employe ordinairement pour défendre cette opinion; il répond à toutes celles de M. Amyrauld, qui à la verité ne sont propres, tout au plus, qu'à faire voir que cette ma-

(*a*) *C'est le Fils de Louïs Cappel, qui étoit Professeur à Saumur, & qui est présentement en Angleterre.* (*b*) *Elle a été imprimée avec cinq autres Dissertations du même Auteur.*

matiére, quelque parti que l'on prenne, n'est pas sans difficulté; & il resout les principales questions que l'on peut faire sur ce sujet. Il soûtient, par exemple, que, quoi qu'en puissent dire les Naturalistes, le serpent est le plus fin de tous les animaux, ce qu'il prouve (a) par plusieurs finesses qu'on lui attribuë. Cependant il ne fut que l'instrument dont le Démon se servit, lequel doit être regardé comme le véritable Auteur de la Tentation. Il est vrai que Moyse ne parle que du serpent; mais c'est parce qu'il ne parle qu'en Historien, & non en Interprête, & que, par conséquent, il ne doit faire mention que de ce qui aparoit; ajoûtez à cela, que comme il n'a point parlé des Anges jusques-là, & encore moins de leur chute, ç'auroit été une chose toute extraordinaire, que d'en parler tout d'un coup dans cette occasion.

Que si l'on demande encore pourquoi le Démon se servit du Serpent, dont la finesse ne lui servoit de rien à son but, puis que ce n'étoit pas cèt Animal, mais lui même qui devoit tromper Eve, & que la maniére dont le Seducteur la trompa n'a rien de conforme aux finesses du serpent; on répond que de quelque autre Animal dont le

(a) *Column.* 858.

le Démon se fût servi, on auroit toûjours fait la même question. La demande suppose d'ailleurs, qu'il étoit permis au Démon d'employer quelque Animal qu'il eût voulu, ce qui n'est ni apparent, ni soûtenable. Il est bien plus sûr de dire, que Dieu ne lui permit pas d'employer un autre Animal, parce qu'il voulut qu'il y eût du raport entre l'auteur & l'instrument de la tentation.

Or l'on fait voir qu'il y en a beaucoup entre le Serpent & le Démon. Il n'y a que ceux qui ne prennent pas garde, que la crainte est une suite du péché, qui puissent s'étonner de ce qu'Ève ne fût point épouvantée à la vûe du serpent.

Il ne faut pas être surpris que Dieu ait puni cèt Animal aussi bien que le Démon, puis qu'il arrive tous les jours qu'en faisant mourir des Criminels, on détruit en même tems les instrumens dont ils se sont servis, pour commettre leurs crimes. Que si on oppose qu'il n'y a pas d'apparence que Dieu ait changé la nature du serpent, M. Bochart en convient. Il avoüe qu'il s'est toûjours traîné sur le ventre, comme il fait présentement; mais il ressent maintenant de la peine & de l'incommodité, de ce qui ne lui en faisoit aucune

aucune auparavant : en quoi il n'y a rien qui ne se trouve dans la punition que Dieu infligea à Eve quand il lui dit qu'elle enfanteroit avec peine, ou dans celle d'Adam, qu'il mit dans la nécessité de gagner son pain à la sueur de son visage. S'ils n'eussent point péché, Eve n'auroit pas laissé de faire des enfans, ni Adam de labourer la terre : mais ils l'auroient fait sans en ressentir de la douleur.

Enfin, puis qu'il y a des serpens de tant d'especes différentes, il est assez naturel de demander de quelle espéce étoit celui dont le Démon se servit. M. Bochart croit que c'étoit un Dragon. L'Ecriture nomme le Diable indifféremment du nom de Serpent & de celui de Dragon. C'est, sans contredit, le plus fin de tous les Serpens. Il est d'une grandeur effroyable, puis que les plus petits ont cinq coudées de long, les plus grands vint-cinq & trente, & qu'on en a vû même en Afrique qui avoient plus de cent, & de six-vints pieds. Sans l'horreur que l'homme a conçuë depuis le péché contre ces sortes d'animaux, peut-être trouverions-nous qu'il n'y en a guéres de plus beau. Il est couvert d'écailles de couleur d'or, qui jettent un éclat admirable. Il a sous le menton une longue barbe de la

même

même couleur, ses yeux sont vifs & étincelans. En un mot, les Naturalistes nous le dépeignent, comme le plus beau de tous les animaux; d'où vient que les Babyloniens, les Egyptiens, les Phéniciens, & plusieurs autres Peuples l'ont adoré comme une Divinité.

4. La Létre suivante est encore adressée à M. Cappel. L'Auteur y fait voir que l'Arabe est fort utile pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte; puis que ce qui est équivoque en Hébreu, en Chaldaïque, & en Syriaque, ne l'est point ordinairement en Arabe, parce que ce n'est pas une langue morte, & que nous avons un très-grand nombre de bons Livres écrits en cette langue. Il nous aprend sur ce sujet, qu'on avoit entrepris une Edition de l'Alcoran & en Hollande & en Angleterre, & que quelques Savans scrupuleux l'avoient empêché; comme s'ils eussent craint que ce livre ne corrompît quelque Chrêtien. C'est une marque qu'ils ne l'avoient guéres lû. On est bien revenu depuis de ces scrupules.

5. On a mis aprés cela, trois Létres de l'Auteur adressées à Vossius. Voici ce qu'elles contiennent de plus important. Les Auteurs des *Prolegoménes* de la *Polyglotte* d'Angleterre ont refuté la prétension des Syriens, qui veulent que la version Syriaque ait été faite du tems

du

du Roi *Hiram*, mais ils en ont oublié la principale preuve, c'est qu'elle est toute pleine de mots grecs. M. Simon n'en a rien dit non plus, & il ne faut pas s'en étonner, puis que les Anglois n'en avoient pas parlé, & que la Létre de nôtre Auteur n'avoit pas encore paru.

M. Bochart croit que les caractéres Samaritains peuvent être les mêmes que ceux dont on se servoit en Phénicie du tems de *Cadmus*, puis que les caractéres grecs leur ressemblent en quelque sorte, & qu'il est constant que les Grecs les ont reçûs de Cadmus. Il fait voir à *Vossius* qu'il s'est trompé dans son *Pomponius Mela* quand il a assûré qu'il n'y avoit point d'Ours ni de Renards en Afrique; de même que lors qu'il a avancé que le Samaritain & l'Hébreu, étoient une même langue, puis qu'elles sont fort differentes. Enfin il entreprend de lui prouver l'universalité du Déluge, dont Vossius n'étoit pas persuadé. Ces Létres sont suivies d'une conciliation de ce qui est dit de l'âge de Tharé & d'Abraham dans la Genése chap. XI. vers. 26. & 32. avec ce qu'en dit S. Etienne Act. chap. VII vers. 4. mais M. Morin ne croit pas que cette Piéce soit de M. Bochart.

6. Celle qui suit est un fragment d'une Dissertation sur le *Dodaim*, dont il

est

eſt parlé Gen. XXX. 14. & Cantiq. des Cantiq. VII. 13. contre *Codarcus*, qui croyoit que c'étoit des *Trufes*. L'opinion commune l'explique des *Mandragores*; mais ce n'étoit pas celle de Bochart, comme il le declare dans ſon *Hierozoicon*, part. I. pag. 773. & non 775. comme on a marqué dans l'Indice. Dans cèt endroit, il renvoye au Traité qu'il a fait ſur cette matiere, & qui eſt, peut-être, celui dont nous n'avons ici que le fragment; mais où ſon ſentiment n'eſt point expliqué. M. (*a*) Ludolf croit que c'eſt une eſpece de *ficus Indica*, & ſon ſentiment paroit fort probable. Quoi qu'il en ſoit M. Bochart prouve très-bien que ce ne ſont pas des Trufes, quoi que, peut-être, tout ce qu'il dit ſur ce ſujet ne ſoit pas généralement vrai. Comme quand il aſſure qu'on les cueille au Printems dans les lieux où la moiſſon ſe fait en Eté; il eſt conſtant qu'en pluſieurs endroits de France, où l'on moiſſonne à la fin de Juin, les meilleures ne ſe cueillent que ſur la fin de l'Automme & à l'entrée de l'Hiver Il n'eſt pas vrai non plus qu'elles n'ayent point d'odeur, ni (*b*) de goût

(*a*) *Voyez Bibliotheq. Univerſ. Tom.* XXI. *pag.* 20. (*b*) *M. de Saumaiſe a fait la même faute, & cite Avicenne, comme nôtre Auteur, Voyez Bibl. Univ. Tom. XVIII. p.* 164. & 165.

goût quand on les mange seules. Car bien, que quand elles sont encore dans la terre, elles n'exhalent pas une odeur qui soit fort sensible; aprés qu'elles sont cueillies, il faut que le lieu où on les met soit bien bouché, pour ne les point sentir de dix ou douze pas, & même dans toute une maison. Pour le goût, elles en ont un si singulier, que ceux qui les aiment le plus, les mangent seules, pour n'en confondre pas le goût avec celui des autres choses avec lesquelles on les mêleroit, quoi qu'il se fasse bien sentir par dessus tout ce qu'on y met pour les aprêter.

7. La Manne fait le sujet de la Dissertation suivante. L'Auteur en marque toutes les espéces differentes, sans oublier même la Manne mystique qui est *Jesus-Christ*. Comme il avoit puisé à peu près dans les mêmes sources que M de *Saumaise*, il dit à peu près les mêmes choses, & fait les mêmes fautes que ce Savant (a) a faites dans le Traité de la Manne qu'on a mis à la fin de la derniere Edition de ses Exercitations sur *Solin*. Pour ce qui regarde le genre du mot *Manna*, que quelques

(a) *Voyez Bibl. Univers. Tom. XIV. pag. 399. & suiv. & Tom. XVIII. pag 169. & suiv.*

ques (*a*) Grammairiens font toûjours neutre. Les LXX, les Apôtres, tous les Peres Grecs, & la plûpart des Latins l'ont fait neutre & indeclinable. Mais *Tertullien*, *Sulpice Severe*, S. *Augustin*, S. *Jerôme*, & plusieurs autres le declinent, ce qui fait voir qu'ils l'ont crû du féminin. Quant aux Auteurs prophanes, tant Grecs, que Latins, si l'on en excepte le Scholiaste de *Juvenal*, ils l'ont toûjours fait du féminin, en quoi ils sont suivis de tous les Medecins Modernes, d'un bon nombre de Theologiens, & de la plûpart des Critiques, d'où il suit qu'on ne doit point faire de fonds sur la distinction de *Vossius*, qui veut que le mot soit du neutre, lors qu'il s'agit de la Manne qui tombe dans le désert, & du féminin, lors qu'il s'agit de la Manne d'encens. *Thuris Manna.*

8. Le mot *Colcha*, qu'on trouve dans le Levitique Chap. XIX. vers. 19. est expliqué dans la Létre qui suit. Dieu défend aux Israëlites de ne métre point sur eux de vêtemens de diverses especes, de *Colcha*, qu'on traduit par le mot de *laine*, & de lin. L'Auteur croit que ce *Col-*

(*a*) *Entr'autres les Auteurs de la Nouvelle Methode Latine ; & Despautere, qui ne doit pas étre suivi en cela, non plus qu'en bien d'autres choses.*

Colcha est une espéce de coton de couleur d'or, qui croit autour des nacres de perle, que les filles mêloient autrefois parmi leurs cheveux, & dont quelques Empereurs se sont fait faire des vestes, qui étoient parfaitement belles. Ce coton s'appelle *Colcha*, parce qu'on l'aportoit de chez les *Colques* Orientaux, c'est-à-dire, du Pays de *Cochin*.

9. Les deux Létres suivantes contiennent une difficulté proposée à M. Bochart sur le poids des cheveux d'*Absalom*, avec la réponse de nôtre Auteur. (*a*) L'Ecriture semble dire que ces cheveux, qu'il faisoit couper toutes les années, pesoient deux cens sicles, c'est-à-dire, selon le calcul de *Joseph*, environ douze livres ; ce qui paroit incroyable, surtout si l'on ajoûte, qu'Absalom ne se faisoit pas couper les cheveux jusqu'à la racine, ce qui auroit été un opprobre en Israël, & contraire à la loi de Moyse. Levit. XIX. 27. Nôtre Auteur ne feroit pas beaucoup de difficulté de reconnoître qu'il y a ici une erreur de Copiste, qui a pris un 'ד' qui vaut quatre, pour un 'ר, qui vaut deux-cens, en sorte que les douze prétenduës livres que pesoient les cheveux d'Absalom se reduiroient à un quart de livre. Mais outre qu'il ne faut admétre des

(*a*) 2. *Samuel*. XIV. 26.

des erreurs de Copiste, que dans la derniére extrémité, ce ne seroit plus une chose extraordinaire que les cheveux d'Absalom pesassent un quart de livre ; ainsi, en tout cas, l'erreur ne sçauroit consister à avoir mis un (a) ר pour un ד. Voici tout ce qu'on peut dire pour diminuer ce qu'a de surprenant cèt endroit de l'Histoire Sainte.

(1) Absalom ne coupoit pas ses cheveux tous les ans, il faut traduire ainsi les paroles du texte ; *& quand il faisoit tondre sa tête (ce qui lui arrivoit de tems en tems, lors que ses cheveux le chargeoient trop)* ce Prince aimoit trop ses cheveux, pour se les faire couper tous les ans. (2) Joseph se trompe d'un tiers dans son calcul, deux cens sicles ne faisoient que trois mines & un tiers, & non cinq mines comme on le prétend. Il seroit trop long d'en aporter ici la Demonstration, on la peut voir dans nôtre Auteur. Ainsi les douze livres, seront reduites à huit livres & un quart. (3) De plus, il ne s'agit pas ici des sicles du Sanctuaire ; puis qu'il est parlé du *poids du Roi*, qui valoit le double moins

(a) *Ne pourroit-ce point être un* ר, *pour un* ק, *ces deux lettres peuvent bien être confonduës dans un MS. où la ligne gauche du* ק *pouvoit n'être pas bien marquée ? Suivant cela, il faudroit lire* 100. *sicles, au lieu de* 200.

moins que l'autre, en sorte que ces huit livres & un quart seront reduites à quatre livres & ½. (a) (4) Il faut remarquer que dans ce calcul, on parle de livres Romaines, qui n'étoient que de douze onces; en sorte qu'enfin toute la question se reduira à savoir, s'il se peut faire, sans miracle, que les cheveux d'un homme ayent dû peser trois de nos livres & deux onces. Or on croit cela très-possible, quoi que très-rare. Car supposé que les cheveux épais & longs d'un homme ordinaire pesent demi-livre, personne ne trouvera incroyable, que ceux d'Absalom, qui pouvoient être le double plus épais & le double plus longs, en ayent pesé deux & quelques onces. Ajoûtez à tout cela, que les Anciens avoient des secrets pour rendre les cheveux & plus épais & plus grossiers, & plus longs, qu'ils les oignoient fréquemment d'huile, & les poudroient même avec de la poudre d'or. Tout cela en augmentoit considérablement le poids.

10. L'Histoire de *Naaman* le Syrien n'a pas moins fait de peine aux Interprétes, que celle des cheveux d'Absalom. On ne peut comprendre, com-

(a) *L'Auteur dit deux Onces; mais il paroîtra par la suite, qu'il ne devoit pas s'exprimer ainsi.*

ment cèt Idolatre ayant embrassé la Réligion Judaïque, peut demander à *Elisée* la permission de se prosterner dans le Temple de Rimmon; & encore moins comment Elisée le lui peut permétre. 2 Rois, Chap. V. vers. 17. 18. 19. C'est le sujet des deux Létres suivantes. M. Bochart prétend que Naaman ne demande pas au Prophéte la permission de commétre une faute; mais le pardon de l'avoir commise. Les paroles de l'Original peuvent aussi bien être traduites par le passé, que par le futur, & ce qui précéde semble le demander. Voici donc, selon l'Auteur, comment il les faut traduire. *Desormais ton Serviteur ne fera ni holocaustes ni Sacrifices, à d'autres Dieux, mais seulement à l'Eternel. Que donc mon Seigneur pardonne ceci à son Serviteur, c'est que quand mon Seigneur entroit dans le Temple de Rimmon pour se prosterner, & qu'il s'apuyoit sur ma main, je me prosternois au Temple de Rimmon &c. & Elisée lui dit, va-t-en en paix.* C'étoit l'opinion de (*a*) *Theodoret*; *des Marets* l'aprouvoit, & (*b*) *Dikjus* Auteur Anglois l'a ainsi expliqué.

Au reste; l'Idole *Rimmon* dont il est

(*a*) *Quæst. in 4. Reg. XIX.*

(*b*) *In Lib. de deceptione Cordis Humani. Cap. XVI.*

eſt parlé en cèt endroit, tire ſon origine d'un mot, qui en Hébreu, en Chaldaï-que, & en Arabe, ſignifie une Grenade. Toute la Syrie étoit pleine de Grenadiers; il ne faut pas s'étonner, que le fruit de ces Arbres ait donné le nom à l'une des Divinitez des Syriens. C'eſt ainſi que de דגן, du froment, on a fait l'Idole *Dagon*; du mot *Pomum*, celui de *Pomone*. L'Auteur croit que c'eſt à cela qu'on doit raporter la Fable de *Proſerpine*, que *Jupiter* bannit du Ciel, pour avoir cueilli une Grenade dans le Jardin de *Pluton*. Il ſoûtient encore qu'on voit dans cette Fable, qui eſt très-ancienne, quelques reſtes de l'Hiſtoire de nôtre premiere Mere; & en effet il y a bien des raports entre ce que l'Ecriture nous dit de l'une, & ce que les Poëtes feignent de l'autre; nous ne ſaurions mieux les marquer que par ces vers d'un (*a*) Poëte Anglois.

Evam deluſit Serpens, Proſerpina Ditis
Capta dolo, vanâ Spe ſpeciéque boni.
Exiit Eva parens Paradiſo, cur? Quia Malum.
Edit: at in Malo neſciit eſſe malum.

(*a*) *Owen dans ſes Epigrammes.*

Inferno extisset, Malum Proserpina si non
Edisset: taciti nescia Virgo mali.
Eva fuit Mortis, Proserpina præda Plutonis.
Illa fuit (*a*) *Jovæ Filia, & ista Jovis.*
Utraque gustavit vetitum, pœnasque pependit:
Hæc flores, fructus dum legit illa, perit.

On peut aussi croire que Rimmon vient du mot רמם qui signifie élevé. Le vrai Dieu se nomme רם dans les Pseaumes XCIX. 2. & CXXXVIII. 6. & *Philon* de Byblos afsûre que les Syriens avoient pour Dieu Ἐλιοῦν, qui vient de l'Hébreu עליון, qui signifie aussi, haut ou élevé. Les Carthaginois donnoient la même épithéte à leurs Divinitez, témoin le *Na eth Eljonim* de (*b*) Plaute.

11. La Létre suivante explique en deux mots le verset 8. du Chap. III. de *Job*; & le 36. du Chap. XXXVIII. du même Livre; & les deux suivantes expliquent le verset 3. du Psaume CX, qui a paru obscur à tous les Interprétes. Voici la paraphrase que l'Auteur en donne, on en pourra voir les preuves

(*a*) *Cereris.* (*b*) *In Pœnulo Act. V. Scen. I.*

vés dans le Livre même. *Ton Peuple sera comme les Oblations volontaires, puis qu'il se consacrera à ton service pour toûjours, lors que tu auras manifesté ta puissance par la résurrection des morts*, ou, ce qui est la même chose, *lors que tu appelleras à toi l'Armée des Gentils, alors*, *dis-je, ils se présenteront devant toi dans ton Sanctuaire ou dans ton Eglise, glorieux, Saints, & sans tache. Et comme la rosée sort du sein de l'Aurore en grande abondance, ainsi dès que les rayons de ta connoissance auront éclairé les Esprits des hommes, il sortira du sein de cette Aurore, & de la puissance féconde de la lumiere de l'Evangile, un peuple nouveau, plus abondant que les goutes de la rosée, muni d'une force de jeunes gens, pour repousser tous les efforts de ses Ennemis Spirituels.*

12. La Létre suivante refute ceux qui prennent le כפר du verſ. 14. du Chap. I. du *Cantique des Cantiques*, pour du *Troesne*; c'est une plante aromatique, qui ne croît qu'en Judée, en Arabie, & dans l'Isle de Chypre. Le שושנה du verſ. 1 du Chap. II du même livre, qu'on traduit ordinairement par *lilium convallium*, & que la Bible de Geneve prend pour du *Muguet*, n'est autre chose que le *Lis* commun. *Salomon* l'appelle le *Lis des Vallées*; parce qu'aparemment ce-

lui-là étoit plus beau, que celui qui croissoit ailleurs.

13. M. Bochart montre dans la Létre qui suit que le *Kikajon* de (*a*) Jonas, n'est autre chose que le *Ricinus* des Latins, que l'on nomme présentement *Palma Christi*. Il montre dans une autre Létre qu'il ne faut pas s'étonner (*b*) qu'*Achas* ait eu Ezechias à l'âge de douze ans, puisque l'Histoire nous fournit l'exemple de plusieurs personnes qui ont eu des enfans encore plûtôt. On trouve après cela la Divinité de l'Ecriture démontrée par tous les caractéres qu'elle en fournit. L'Auteur soûtient aussi que le transport de Jesus-Christ sur une haute montagne & sur le haut du Temple a été réel & véritable, & répond fort au long à toutes les Objections qu'on a accoûtumé de faire contre ce sentiment. Il croit aussi, que par la *descente de Jesus-Christ aux enfers*, dont il est parlé dans le *Symbole des Apôtres*, il faut entendre l'état de mort, dans lequel il a été, après avoir rendu l'esprit. Il soûtient, que les Interprétes qui l'expliquent des douleurs de l'ame du Sauveur, sont les plus déraisonnables de tous, puis que le mot de *descendre* ne se prend ja-

(*a*) *Jonas, Chap. IV. 6.*

(*b*) *Confrontez 2. Rois Chap. XX. 16. avec le Chap. XVIII. 1. du même livre.*

jamais pour *soufrir*, non plus que le mot *d'enfer* pour les *douleurs*. Et celui de שאל ne signifie dans l'Ecriture ni le sepulchre ni l'enfer, non plus que le mot grec ἅδης, ainsi que le prétendent plusieurs Interprétes. Il est dit, par exemple, dans le Pseaume XLIX. que ceux qui se fient dans leurs biens seront mis au sepulchre, שאל, comme des brebis; or les brebis ne descendent ni dans l'enfer, ni dans le sepulchre.

14. Dans la Létre qui suit on explique ces paroles de S. Paul Rom. Chap. II. 14. que *les Gentils qui n'ont point la Loi, font naturellement les choses de la Loi; parce que n'ayant point la Loi, ils sont loi à eux mêmes*. L'Auteur prétend que l'Apôtre veut dire, non que les Gentils fassent ce que la Loi commande, mais ce qu'elle fait: c'est-à dire, que les Gentils expliquent & définissent ce qui est bon, & ce qui ne l'est pas, ce qui est conforme à la volonté de Dieu, & ce qui lui est opposé. C'est là l'œuvre de la Loi qu'ils font & qu'ils montrent, & non l'œuvre qu'elle prescrit. Comme lors qu'un Prince défend à ses sujets de chasser, par exemple; *ne point chasser* n'est pas l'œuvre du Prince, mais du Sujet. L'œuvre du Prince c'est de défendre la chasse; & c'est celui qui la défend comme lui, qui fait l'œuvre

du Prince. De même ceux qui défendent ou qui prescrivent, ce que défend ou que prescrit la Loi, font l'œuvre de la Loi.

15. La Dissertation suivante, qui traite du Gouvernement Episcopal & du Presbyterien, de l'appel des jugemens Ecclésiastiques, & du droit & de la puissance des Rois, avoit déja été imprimée, ce qui fait que nous n'en parlerons point, non plus que de la Dissertation, pour savoir si Enée a été en Italie, qui avoit déja paru en François & en Latin.

16. Les trois Létres qui suivent expliquent les passages suivans, & n'ont rien de fort particulier. 1. Cor. V. 5. VI. 12. XV. 29. XIV. 14. & 15. XVI. 22. On remarquera seulement, que ce qui donna occasion à S. Paul de condamner l'usage du langage non entendu dans l'Eglise, c'est que cette coûtume s'étoit déja établie parmi les Juifs, qui parlant Syriaque, & n'entendant presque plus l'Hébreu, ne laissoient pas de prier en cette derniere langue, & croyoient que c'étoit un crime de prier autrement; témoin cette loi qu'on lit dans le (*a*) Thalmud, *qu'il n'y ait personne qui prie jamais en Syriaque*.

17. On trouve après cela l'explica-
tion

(*a*) *Tractatu Berachoth. Cap. III.*

tion du célébre passage du Chap. II. de l'Epître aux Colossiens vers. 9. *Toute plenitude de Divinité habite en lui corporellement*. M. Bochart après avoir pesé la force de tous les mots de l'original refute ceux qui ont crû que le mot σωματικῶς corporellement, signifioit *véritablement*, parce que la vérité est opposée aux types, comme le corps est opposé à l'ombre; & ceux qui ont crû que l'Apôtre vouloit dire, que la Divinité habitoit dans le corps de Jesus-Christ. Il veut que cela signifie que Dieu habite *essentiellement* dans Jesus Christ, expliquant le mot de σωματικῶς, par celui d'οὐσιωδῶς. C'est ainsi que les Hébreux disent le *corps d'un jour*, pour dire le jour même; le *corps de la pureté*, pour la pureté; le *corps de péché*, pour le péché; le *corps de la mort*, pour la mort; ce qui a fait que le mot de *corps* à été pris pour *l'essence*.

18. La derniere Létre sur des matieres de Théologie contient des remarques sur le premier Chapitre d'un Commentaire imprimé à Amsterdam en 1640, qui explique quelques endroits du Nouveau Testament, qui parlent de l'Antechrist. L'Auteur de ce Commentaire soûtient que le second Chapitre de la seconde aux Thessaloniciens doit être appliqué non à l'Antechrist; mais à

Caligula, qui prétendit être Dieu, & voulut se faire adorer comme tel ; & parce que cèt Empereur ne tomba dans cette folie, que la troisiéme année de son Régne, l'Auteur suppose que cette Epître fut écrite l'année précédente, & par conséquent, avant celle qu'on met la premiére. M. Bochart soûtient le contraire, par la raison que dans la seconde Epître il est parlé de la premiére. *Retenez*, dit S. Paul, *les traditions que vous avez aprises ; soit par nos paroles*, *soit par nôtre Epître*. 2. Theff. II. 15. Or dans cette premiere Epître, de même que dans la seconde, l'Apôtre parle fort souvent du voyage qu'il avoit fait à Philippes, à Thessalonique, & à Athénes, lequel n'arriva pourtant que l'an huitiéme de l'Empire de Claude, comme il paroit par le recit qui en est fait aux Actes, Chapitres XVI. & XVII. Il faut donc que la derniere Epître aît été écrite au plûtôt l'an huitiéme de Claude. D'où il suit que si ce qu'on regarde comme une Prophétie qui se raporte à l'Ante-Christ, doit être appliqué à Caligula, S. Paul aura prédit une chose qui étoit arrivée quelques années auparavant. Les suppositions de l'Auteur du Commentaire pour se tirer de ce mauvais pas paroissent si peu fondées, que ce n'est

n'est pas la peine d'alleguer les raisons qu'employe nôtre Auteur pour les réfuter. On ne s'arrêtera pas non plus à l'examen qu'il fait de toutes les paroles du texte, pour prouver qu'elles ne peuvent convenir à Caligula.

IV. 1. LA premiére Létre sur des questions de Literature tant Ecclesiastique que prophane, contient trois choses différentes. La premiére concerne les *Plistes* dont parle Joseph, Antiquit. Liv. XVIII. chap 2. lors qu'il dit que *la maniere de vivre des Esseniens est presque la même que ceux que l'on nomme Plistes, observent parmi les Daces*. L'Auteur ne croit point que ces Plistes fussent un Peuple particulier, comme le pensoit celui à qui il écrit ; mais quelque Secte semblable à celle des Esseniens parmi les Juifs. Cependant il est fort difficile de savoir quelle Secte c'étoit ; puis que tous les Savans ont crû jusques ici qu'il n'y avoit que Joseph qui en fit mention, dans le lieu que nous venons de citer, & qu'il n'en dit pas davantage. Ce n'est pas néanmoins l'opinion de nôtre Auteur. Il croit que les Plistes de Joseph sont les mêmes que les Κτίσαι, *Ctistæ* de *Strabon*, qui dit dans son Liv. VII. *qu'il y a quelques Thraces qui vivent sans avoir des femmes*, qu'*on les nomme Ctistes*, qu'*on les regarde comme*

des Saints & qu'*ils ont de grands privileges*. Il n'y a que Strabon qui parle des *Ctistes*, comme il n'y a que Joseph qui parle des *Plistes*. Ils leur attribuent le même genre de vie, avec cette seule différence, que l'un les place dans la Thrace, & l'autre parmi les Daces; mais outre qu'il y peut avoir faute dans l'un ou dans l'autre de ces Auteurs, les Copistes ayant mis les *Thraces*, pour les *Daces*, ou au contraire; les Thraces, les Daces, & les *Getes* se ressembloient si fort à l'égard de leurs demeures, de leur langue, de leur Origine, & de leur maniere de vivre, que les Auteurs les confondent très-souvent. Cela posé on peut encore demander; si ceux de cette Secte avoient ces deux noms de Plistes & de Ctistes, ou s'ils n'en avoient qu'un. M. Bochart est de ce dernier sentiment, & il croit qu'il y a une faute dans l'un de ces deux Auteurs, à cause de la ressemblance des mots, la difficulté est de savoir dans lequel des deux se trouve la faute. Il faudroit pour cela entendre la langue des Daces, & l'Auteur avoüe qu'il n'en sait que quelques mots; mais il conjecture que la faute est dans *Strabon*, parce que le passage de cêt Auteur est d'ailleurs fort corrompu, au lieu qu'il ne paroit aucune corruption dans celui de Joseph. Ajoû-

joûtez à cela que le mot de πλεῖστοι, qui étoit le nom de ces Réligieux Daces, a beaucoup de raport à celui de πλείστωρος, qui étoit le nom d'un Dieu pour lequel les Thraces avoient beaucoup de vénération. *Herodote* en parle Livre IX. chap. 118. & M. Bochart croit que ce Dieu est le même que le *Bacchus Omestes* des Grecs, parce qu'on lui offroit les mêmes sacrifices, & que quelques Auteurs assurent que Bacchus étoit le Dieu des *Absinthiens*, qui sont les mêmes, qui, selon Herodote, sacrifioient à *Plestorus*. La seconde & la troisiéme question de cette Létre ne sont pas fort importantes, & l'Auteur n'y répond qu'en deux mots.

2. La seconde Létre contient une longue liste des fautes qu'a commises *Hornius* dans ses Notes sur *Sulpice Sévére*. Elles sont en si grand nombre, & il y en a de si grossiéres, qu'elles suffisent, pour faire perdre toute l'estime qu'on pourroit avoir conçuë pour cèt Auteur; aussi M. Bochart déplore-t-il le malheur de l'Université de Leyde en ce qu'un Hornius occupe la place qu'y ont tenuë autrefois les *Heinsius* & les *Vossius*. La troisiéme Létre est celle qui traite du prétendu Voyage d'Enée en Italie.

3. Dans la quatriéme on explique un passage de *Philostrate* dans *Apollonius*, Liv. IV. chap 6. qui parlant d'un Jeu-

 ne

ne homme, dit qu'il étoit si lascif, qu'il *avoit servi de* (a) *chanson aux Amazones*. Il est assez clair, que Philostrate a voulu dire, que ce jeune homme étoit devenu le sujet de la raillerie de ceux dont il parle; il faut savoir ce qu'on doit entendre par le mot d'*Amazones*, c'est là la difficulté. Ce que *Rhodiginus* & *Erasme* ont dit là-dessus paroit extrémement froid à nôtre Auteur. Il croit qu'au lieu d'Ἀμαζόνων, il faut lire Μαισώνων. *Mæson*, comme nous l'aprenons de *Festus*, est sur le Theatre le personnage de Cuisinier, de Batelier, ou de quelque autre personne de cette sorte. Celui qui joüoit ce personnage étoit appellé *Mæson* non du mot μέσος, qui signifie milieu, comme le veut *Calepin*, parce que ces sortes de gens tiennent le milieu entre les personnes libres & les Esclaves, mais d'un certain Comedien de Megare nommé *Mæson*, qui avoit introduit le premier ce personnage sur le Théatre comme nous l'apprend le Grammairien Aristophane, selon le témoignage de Festus & d'*Athenée*. Ce dernier remarque qu'on nommoit les railleries qui convenoient à ces sortes de Personnages *Mæsoniques*, parce qu'ordinairement on représente les Cuisiniers comme des moqueurs. Aristophane veut donc dire

que

(a) ὡς γινέσθαι ποτὲ καὶ Ἀμαζόνων ᾆσμα.

que le jeune homme dont il parle étoit devenu le sujet de la raillerie des Cuisiniers du Théatre, & non des Amazones, qui ayant vécu plusieurs siécles auparavant n'avoient jamais pensé à lui.

4. Le *Moyse Sauvé* de *S. Amand* fait le sujet des deux Lettres suivantes. On sait le mépris que (*a*) *Boileau* a témoigné pour ce Poëme. M. Bochart en parle avec éloge; mais ce n'est peut-être, que pour faire recevoir avec moins de chagrin à son Auteur les fautes qu'il y avoit trouvées. Il les lui communiqua en effet. S. Amand se défendit. M. Bochart repliqua, & ajoûta encore de nouvelles remarques aux précédentes, dont la plûpart sont très-solides, & lui fournissent l'occasion de débiter à son ordinaire de fort belles choses. En voici quelques unes, par lesquelles on pourra juger des autres. S Amand avoit dit que Memphis étoit la Capitale d'Egypte, lorsque Moyse fut exposé sur le Nil. M. Bochart soûtient que cette Ville n'étoit point encore bâtie alors, & que c'étoit *Tanis* qui étoit la Capitale où les Rois d'Egypte faisoient leur sejour, ce qui est si certain, qu'il n'a pas besoin de preuves, & que nôtre Auteur prouve pourtant fort au long, & d'une maniére invincible. Il est vrai que

(*a*) *Voyez son Art Poëtique. Chant premier.*

que Joseph a crû que Memphis étoit la demeure des Rois d'Egypte avant le tems d'*Abraham*, puis qu'il dit expressément (*a*) qu'elle fut bâtie par *Mineus*, qui précéda Abraham de plusieurs années. Mais le même Auteur a pris Tanis & Memphis pour la même Ville ; & ce n'est pas dans ce seul endroit qu'il se trompe en matiére de Géographie. Ne faloit-il pas être bien méchant Géographe pour soûtenir, (*b*) comme il fait, que le Nil, le Gange, l'Euphrate, & le Tigre, arrosoient le jardin d'Eden ; pour (*c*) placer la Ville de *Saba* en Ethiopie, & la confondre avec *Meroë* ? On pourroit alleguer plusieurs autres preuves de cette force, de l'ignorance de Joseph en matiere de Géographie.

S. Amand avoit encore avancé qu'il y avoit trois cens ans que les Israëlites étoient en Egypte, lors que Moyse nâquit. Nôtre Auteur lui prouve très-bien, qu'il n'y en avoit que 135. voici les principales de ses preuves. Joseph dit positivement *Antiq. Liv. II. chap.* 6. que les Israëlites sortirent d'Egypte quatre cens trente ans, depuis qu'Abraham étoit venu en Canaan, 215. ans

(*a*) *Joseph. Antiquit. Lib. VIII. cap.* 2.
(*b*) *Id. Lib. I. cap.* 2. (*c*) *id. Lib. II. cap.* 5.

ans après que Jacob fut venu en Egypte. Cela se prouve très-clairement par l'Ecriture. S. Paul dit expressément dans l'Epître aux Galates Chap. III. vers. 17. que la Loi a été donnée 430. ans après l'alliance traitée avec Abraham, ce qui est dire la même chose que Joseph, mais en d'autres termes; voilà pour le premier chef. Voici comment on prouve le second, c'est-à-dire, qu'il n'y a eu que 215. ans depuis que Jacob vint en Egypte, jusques à ce que ses Descendans en sortissent. Abraham avoit (a) 75. ans lors que Dieu traita alliance avec lui. (b) A l'âge de 100. ans il eut Isaac. Isaac âgé de 60. ans eut (c) Jacob. Quand Jacob se présenta devant Pharaon, il en avoit (d) 130. que si l'on ajoûte ces trois nombres, savoir, les 25. années depuis l'alliance traitée avec Abraham, jusqu'à la naissance d'Isaac, les 60. ans qu'Isaac avoit quand Jacob nâquit, & les 130. ans de l'âge de Jacob lors qu'il alla en Egypte, on trouvera la somme de 215. ans, qui sont la moitié des 430 que pose l'Ecriture depuis l'alliance faite avec Abraham, jusques à la sortie des Israëlites.

De plus, avant que *Levi* entrât en Egypte, il avoit eu trois fils, *Guerson*, *Kaath*,

(a) *Genes.* XII. 1-4. (b) *ibid.* XXV. 5. (c) *ibid.* XXV. 26. (d) *ibid.* XLVII. 9.

Kaath, & *Merari*; (*a*) qu'il amena avec lui. Kaath eut *Amram* en Egypte, & Amram Moyse & *Aaron*. Or il ne se peut faire qu'Amram remplisse tout cêt espace, s'il est vrai que les Israëlites ayent demeuré 300. ans en Egypte. Car posé que Kaath n'eût qu'un an quand il y vint, ce qui est bien le moins, puis que Merari étoit son Cadet. Afin qu'il y eût 300. ans depuis l'entrée de Kaath en Egypte, jusques à la naissance de Moyse, il faudroit que Kaath n'eût eu Amram qu'à l'âge de 151. ans, & Amram Moyse à l'âge de 150. ans, ce qui paroit incroyable, & est même impossible, puis que ni l'un, ni l'autre n'ont vêcu jusques à ce tems-là. Kaath mourut (*b*) à l'âge de 133. ans, & Amram à 137. ans. Enfin *Jocabed* mére de Moyse étoit fille de Levi, qui lui étoit née en Egypte, & il est inconcevable qu'une fille de Levi ait vêcu 300. ans aprés l'entrée de son Pére en Egypte, & ait encore eu des enfans. Cette preuve est poussée beaucoup plus loin dans nôtre Auteur. Il est vrai que Joseph dit (*c*) ailleurs que les Israëlites ont été affligez en Egypte pendant 400. ans, mais on n'a pas de peine à croire que c'est une faute de Copiste, puis qu'il est impossi-

(*a*) *Gen. XLVI.* 11. (*b*) *Exod. VI.* 18. 30. (*c*) *Antiq. Lib II. cap.* 5.

ſible de concevoir, que cèt Hiſtorien ſe ſoit ſi groſſierement contredit.

L'Auteur de *Moyſe ſauvé* avoit introduit Pharaon parlant des Iſraëlites, comme de gens abominables, parce qu'ils étoient circoncis. M. Bochart lui reproche, qu'il ne s'eſt pas ſouvenu, que les Egyptiens étoient circoncis de même que les Juifs, & pour l'en convaincre il l'accable de l'autorité d'un nombre infini d'anciens Auteurs. Le témoignage d'Herodote eſt conſiderable. (*a*) *Les Peuples de Colchide*, dit-il, *les Egyptiens, & les Ethiopiens ſont les ſeuls d'entre les hommes, qui ſe circonciſent depuis les premiers tems; car les Phéniciens, & les Syriens qui habitent la Paleſtine, confeſſent qu'ils ont pris cette coûtume des Egyptiens. Diodore de Sicile* dit de même dans ſon premier Livre que les Egyptiens prouvent que ceux de Colchide & les Juifs deſcendent d'eux, & que c'eſt d'eux qu'ils ont apris à circoncire leurs enfans.

S. Amand avoit repréſenté *Rachel* aſſiſe ſur un Chameau lors que *Laban* vint pour chercher ſes Dieux. Nôtre Auteur lui fait voir que cela n'eſt point conforme à l'Hiſtoire Sainte, qui dit que Rachel étoit dans ſa tente. Ce qui a trompé le Poëte, c'eſt qu'il eſt dit qu'elle

(*a*) *Lib. II. cap. 36.*

qu'elle prit le bât d'un Chameau, & s'assit dessus. *Aben Esra* a commis la même faute. On reprend encore dans cèt Auteur, qu'il fait enlever un agneau vivant à un vautour, sans penser que ces Oiseaux de proye n'attaquent jamais les bêtes vivantes. Il fait célébrer aux Juifs la fête de la naissance du Patriarche Jacob, contre la coûtume de ces Peuples, qui n'ont jamais célébré la naissance de qui que ce soit. Il fait manger du Sanglier à Esaü, contre la défense faite à toute la Posterité d'Abraham.

5. Nous ne dirons rien des remarques de nôtre Auteur sur le livre d'un certain Prêtre nommé *Lucien*, qui a écrit la maniere prétenduë dont le Corps de S. *Etienne* le premier martyr a été trouvé. Car bien que (a) *Baronius* semble en faire beaucoup de cas, elle a tant de marques de fausseté, qu'il n'y a que des bigots de profession, ou des gens tout-à-fait entêtez, qui puissent soûtenir de pareilles fables.

6. La piéce qui suit est beaucoup plus curieuse : il est bon de s'y arrêter un moment. Il s'agit de savoir quel est le sens de deux Canons d'un Synode tenu à Paris dans le douziéme Siecle, sous l'Evêque *Odon*. Le premier défend de gar-

(a) *Baronius Tom. II. ad annum* CCCCXV.

garder le marc des raiſins qui auront été foulez par les Juifs, à cauſe de l'horrible impureté qu'ils commettent pour mépriſer le Sacrement de l'Autel. Il ordonne de le jetter aux pourceaux, ou au fumier. Le ſecond défend aux Bourreaux de permétre que les Juifs tuent les Bêtes qu'ils mangent, à moins qu'ils n'en retiennent le tout pour eux. Le ſens du premier de ces Canons eſt, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de conſerver le marc de la vendange qui aura été foulée par les Juifs, pour s'en ſervir de viande ou de boiſſon. Pour appuyer cette explication, on remarque qu'on mangeoit autrefois l'écorce, & le marc du raiſin, aprés qu'on en avoit exprimé le vin ; & qu'on en faiſoit auſſi une eſpéce de boiſſon, en y jettant de l'eau deſſus, ce qui ſe pratique encore en bien des endroits. Les anciens Latins appelloient cette boiſſon *floces*, & l'on la nomma depuis *lora*. On ne veut donc pas que les Chrêtiens employent à cèt uſage le marc de la vendange, qui aura été foulée par les Juifs, parce qu'on les accuſoit de jetter de l'urine dans leurs cuves, en dériſion du vin de l'Euchariſtie. Que ſi l'on demande, pourquoi l'on ne faiſoit pas la même défenſe à l'égard de leur vin, puis qu'il y avoit la même raiſon ; l'Au-

teur

teur répond, que c'est parce que le vin se purge de toute ordure par la fermentation, ce qui n'arrive pas au marc, où l'ordure reste. C'est à peu près par la même raison qu'on vouloit qu'ils mangeassent toute la viande qu'ils avoient tuée; parce qu'on savoit que par un principe de Religion ils n'en mangeoient point les cuisses; mais les vendoient aux Chrêtiens, après avoir pissé dessus, & prononcé des malédictions contre ceux qui en mangeroient. Sur quoi l'on peut consulter la *Synagogue des Juifs* de *Buxtorf*, Chap. XXVII.

7. Les quatre Lettres suivantes dont trois sont adressées à M. Saumaise, ne contiennent rien d'important, si ce n'est qu'il lui témoigne ne faire pas beaucoup d'estime du Lexicon Copte de *Kircker*. Il assûre qu'à peine a-t-il trouvé une page sans fautes, & que l'Auteur n'est pas fort savant dans les langues Latine, Greque, Copte, & Arabe.

8. La derniere piece de ce Volume, car nous ne parlons point des Poësies qu'on a mises à la fin, & qui sont en petit nombre, la derniére piéce de ce Volume, dis-je, contient un grand nombre de Remarques sur l'*Histoire des Anciens Gaulois* de *Gosselin*, imprimée à Caën en 1638. Il paroit assez que M. Bochart n'estimoit pas beaucoup cèt

cèt Ouvrage, dont il reléve un nombre infini de fautes. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'il ne se contente pas de refuter Gosselin, il tâche encore de mieux faire que lui, & c'est ce qu'il y a de plus important. Par exemple, après avoir rejetté les conjectures de Gosselin sur ce que les Gaulois se disoient être descendus du Dieu des richesses, il fait voir que ce peut bien être une erreur: Qu'on peut avoir pris *Dis ditis*, le Dieu des Richesses, pour *Diespiter*, ou pour quelque autre nom semblable, qui vienne de l'Hebreu די, ou du Grec Διὸς, & que les Gaulois ayent seulement dit qu'ils étoient de la race de Dieu, conformément à la pensée du Poëte *Aratus*, cité par S. Paul, Act. XVII. 28. M. Bochart approuve ce que dit Gosselin, que les Gaulois comptoient par nuits, disant, par exemple, il y a huit nuits, pour dire il y a huit jours mais il n'aprouve pas la preuve qu'il en tire du mot (*a*) *ennuict*, dont on se sert dans quelques endroits de France pour dire *aujourd'hui*, parce qu'on doit écrire *en hui*, & que *hui* est un vieux mot, qui signifie aujourd'hui.

Nôtre Auteur s'étend beaucoup sur l'ancienne langue des Gaulois, & cette ma-

(*a*) *Voyez M. Bayle, Projet du Dictionaire Critique. Pag. 326.*

matiére est assez curieuse. Il croit, aprés plusieurs autres Savans, que cette langue étoit fort aprochante de celle que parlent encore aujourd'hui les Bas-Bretons. *Tacite* qui les connoissoit fort bien, y est exprès. *Leur langage*, dit-il en parlant des Gaulois & des Bretons, *n'est pas fort différent.*

Mais ce n'est pas seulement sur le témoignage de Tacite, que ce sentiment est appuyé. On ne sauroit douter qu'il n'ait passé diverses Colonies des Gaules en Angleterre. Il y a même bien de l'apparence, que le Continent ayant été habité avant les Isles, & les Pays s'étant ordinairement peuplez de proche en proche, les Anglois sont originaires des Gaules. Il y en a même qui prétendent que le Détroit qui est entre la France & l'Angleterre vis-à-vis de Bologne, étoit autrefois un Isthme, par lequel l'Angleterre étoit jointe à la terre ferme. Quoi qu'il en soit, les Gaulois étant fort féconds, & ayant envoyé autrefois des Colonies en Allemagne, en Italie, en Espagne, s'étant répandus jusques en Hongrie, en Esclavonie, en Thrace, & dans l'Asie Mineure, on ne sauroit croire qu'ils n'ayent point passé en Angleterre, qui étoit si près d'eux, & dont le trajet étoit si facile. Si l'on consulte les anciens

ciens Geographes on verra dans ces deux Royaumes les mêmes noms de Peuples, & de Villes, & les mêmes terminaisons de ces noms. Leurs manieres de vivre, leurs coûtumes, leur Réligion étoient à-peu-près les mêmes. Tout cela prouve que les Anglois & les Gaulois n'ont qu'une même origine; & que, par conséquent, ils n'avoient aussi que le même langage. S'il y est arrivé depuis du changement, ce doit être plutôt de la part de ceux qui ont resté dans les Gaules, que de ceux qui ont passé en Angleterre, parce que ceux-ci separez de tout le reste de la terre, n'ont presque point eu de commerce avec leurs voisins, & que les Romains n'ont été Maîtres de leur Pays que peu de tems. Mais les Gaulois, qui ont resté dans les Gaules, ayant conversé avec les Espagnols, les Grecs, & les Allemands; & les Romains ayant été maîtres de leur Pays très-longtems, il est impossible qu'ils ayent conservé leur premiere langue. C'est donc chez les Anglois qu'il faut aller chercher les restes de l'ancien Gaulois. Or il est constant que quelque difference qu'il y ait aujourd'hui entre l'Anglois & le Bas-Breton, ces peuples s'entendent néanmoins les uns les autres, lors qu'ils parlent lentement, & d'ailleurs il est sûr

que les Bretons d'aujourd'hui, parlent à peu prés la même langue qu'ils parloient il y a douze cens ans; & que leur langage aproche beaucoup de l'ancien Gaulois. Pour confirmer ce sentiment l'Auteur a'légue cent exemples de mots Gaulois ou Bretons; ou de la langue Françoise d'aprésent, qui ont beaucoup de raport entr'eux.

Au reste, il semble que M. Bochart se trompe, lors qu'il se sert d'un passage de S. *Irenée*, pour prouver que, quoi que les Latins eussent pû faire, ils n'avoient pû si bien introduire l'usage de leur langue dans les Gaules, que l'ancien Gaulois ne s'y fût encore conservé. Ce Saint dit, qu'on ne doit pas attendre de lui un Style poli & pur, parce qu'il parle ordinairement un langage Barbare. Il semble que nôtre Auteur ait oublié que ce Pére a écrit en Grec; & que cela étant, il auroit pû faire la même excuse, quand il auroit vêcu au milieu de Rome. Les Grecs appelloient barbares toutes les autres langues, excepté la leur.

II.

Christophori WITTICHII ANTI-SPINOZA *sive Examen Ethices* Be-

Benedicti de Spinoza, & COMMENTARIUS *de* DEO & *ejus Attributis*. Amstelædami. Apud Joannem Wolters. 1690. in 4. pagg. 424.

ON n'a vû ce Livre que longtems après qu'il a été imprimé ; cela joint au dessein qu'on avoit de le lire & relire exactement, pour pouvoir pénétrer dans toutes les obscuritez de *Spinoza*, est cause qu'on en donne l'Extrait si tard.

C'est ici un Ouvrage Posthume, imprimé sur le Manuscrit de l'Auteur. Il contient deux Parties. La premiere refute les opinions monstrueuses de Spinoza sur l'essence & les attributs de Dieu, & sur les conséquences qu'il en tire; & la seconde établit la nature de la Divinité. Ceux qui n'aiment pas la Metaphysique n'ont qu'à passer cèt article, puis qu'il contient ce que cette Science a de plus abstrait, & de plus difficile.

I. CELUI qui a pris soin de l'Edition de cèt Ouvrage y a ajoûté une courte Preface, de laquelle il est bon de dire un mot. Il remarque qu'il y a deux Systêmes différens de Philosophie. Le premier regarde Dieu comme la cause de toutes choses; mais comme une cause externe, & qui est distinguée de ses

Ouvrages. L'autre le regarde comme une cause *immanente* ou *constituante*, & qui n'est point distinguée de l'Ouvrage même; à peu près comme le fer est la cause d'une horloge. Le premier conçoit Dieu & le Monde comme deux Êtres extrémement distinguez; le second les confond. Le premier fait naître toutes choses du bonplaisir de cèt Etre infini & tout-puissant; le second l'attribuë à une certaine nécessité brute & aveugle de la nature Divine & de l'Univers. L'un établit les justes fondemens de la Réligion & de la pieté; l'autre les ruïne entiérement. *Anaxagore*, *Pythagore*, *Socrate*, *Platon*, & quelques autres anciens Philosophes ont suivi le premier Systême, & l'on prétend que dans ce siécle *Descartes* l'a démontré mathématiquement. Le second Systême, si l'on en croit *Aristote*, est beaucoup plus ancien que le premier. Plusieurs Philosophes de la *Secte Italique* l'ont enseigné; mais *Démocrite* Abderite, à qui *Ciceron* & *Pline* donnent de grands éloges, & que Spinoza préfére à Socrate, à Platon, & à Aristote, est celui qui a donné le plus de crédit à cette opinion. Il a été suivi de *Protagore*, de *Diagore*, & d'*Epicure*. *Zenon* même, quoi qu'en puissent dire *Lipse* & *Gataker*, n'a pas été éloigné de ce sen-

ſentiment. C'eſt ce qu'enſeigne expreſſément (*a*) *Seneque* : *Ce Tout*, dit-il, *dans lequel nous ſommes contenus eſt unique, & eſt Dieu. Totum hoc quo continemur, & unum eſt, & Deus.* Et (*b*) ailleurs il parle ainſi du ſouverain Dieu; *Voulez-vous l'apeller le Monde; vous ne vous tromperez point. Car il eſt tout ce que vous voyez, tout renfermé dans ſes parties, & ſe ſoûtenant par ſa puiſſance. Vis illum vocare Mundum? non falleris. Ipſe enim eſt totum, quod vides; totus ſuis partibus inditus, & ſe ſuſtinens vi ſuâ.* C'eſt encore viſiblement à quoi tend le *Fatum* ou l'inévitable Néceſſité des Stoïciens, à laquelle la Divinité même eſt contrainte d'obeïr.

C'eſt ce Syſtême qu'a renouvellé Spinoza; n'y ayant rien de ſi ſemblable à ſa Doctrine, que celle des Stoïciens. Celui de Deſcartes, qu'il avoit étudié, ne le ſatisfaiſoit point. Il ne pouvoit comprendre cette penſée *ſubſtantielle*, qui, ſelon ce Philoſophe, conſtituë l'eſſence de l'ame de l'homme; il diſoit que ce n'étoit qu'une conception abſtraite; & un terme de Logique. Il ajoûtoit, que Deſcartes ôtoit à Dieu les perfections de la ſubſtance étenduë; parce qu'il ne le concevoit pas

 cor-

(*a*) *Epiſt. XCII.* (*b*) *In Nat. Quæſt. Lib. II. cap. I. Artic.* 45.

corporel. Que, selon ce Principe, il faloit réduire la Divinité à une espéce particuliére. Qu'en soûtenant que Dieu étoit un pur esprit, il confondoit sa nature avec celle de l'ame humaine. Et que c'étoit de cette confusion, que naissoit ce Labyrinthe de questions Métaphysiques, dont on ne pouvoit se tirer. Il ajoûtoit à cela plusieurs autres difficultez, qu'il trouvoit dans le Systême Cartésien, & qu'il seroit trop long de raporter.

Ce furent ces difficultez, & le peu de goût qu'il trouva dans la Réligion Judaïque, dans laquelle il avoit été élevé, qui le porterent à renouveller les Opinions des Stoïciens. Et pour les faire recevoir plus facilement, il crut qu'il devoit employer la Methode des Geometres, qui avoit si bien réüssi à Descartes; & qui consiste à définir les termes dont on veut se servir, à établir quelques Principes, & à en tirer en suite toutes les conséquences qui semblent en dépendre nécessairement. Voici ce qu'il se propose dans sa Morale. Il tâche de prouver dans la premiere partie, qu'il n'y a qu'une seule substance dans la Nature, qui est Dieu; & de faire voir comment toutes choses sont dans cette substance, & en découlent. Dans les quatre autres il s'attache

tache à développer la nature de l'Homme, qu'il considére comme un mode de la Divinité. C'est ce que Wittichius entreprend de refuter dans cêt Ouvrage. Pour cêt effet, il suit Spinoza pié-à-pié examinant ses définitions, ses axiomes, ses propositions, l'une aprés l'autre; expliquant ce qu'il y a d'obscur, recevant ce qu'il y a de vrai, & refutant trés exactement, tout ce qui n'est pas conforme à la vérité. Cette méthode a ses avantages, en ce qu'elle ne laisse rien sans examen, & qu'il n'est pas facile que celui qui la suit, impute rien à son Adversaire, sans qu'on s'en aperçoive: mais elle n'éclaire point tant l'esprit, que si l'Auteur nous donnoit d'abord un précis tout entier & exact du Systême de Spinoza, accompagné des preuves sur lesquelles il l'établit, & qu'il s'attachât en suite à le refuter, par de bonnes raisons, & en faisant voir la foiblesse de ces preuves. Il auroit été aussi beaucoup plus facile, de donner un Extrait de cêt Ouvrage. Mais puis que cela n'est point: nous nous contenterons de reduire à trois Chefs principaux, tout ce que nous avons à dire. I. Nous verrons d'abord les défauts généraux qui régnent dans le Systême de Spinoza. II. Nous alleguerons en suite les principaux de ses principes, a-

vec les raisons qu'employe Wittichius pour les combatre. III. & enfin, nous verrons quelques-unes de ses propositions particulieres les plus importantes.

II. LES défauts généraux du Systême de Spinoza se peuvent reduire à trois principaux. 1. Le premier est que la plûpart de ses principes sont extrémément obscurs. Ce qui est si vrai, que nôtre Auteur, quelque habile & pénétrant qu'il fût, a été obligé d'en laisser quelques uns, sans y toucher; à cause des profondes & impénétrables ténébres, dont ils sont envelopez. C'est déja là un préjugé peu favorable pour la doctrine de Spinoza; d'autant plus, que puis qu'il se piquoit de suivre la méthode des Géométres, il devoit en imiter aussi la netteté & la clarté. Aussi est-il arrivé, que de tous ceux qui ont voulu le refuter, il n'y en a, peut-être, point qui ayent mieux réüssi, que ceux qui se sont attachez à déveloper les ténébres sous lesquelles il se cache; & à expliquer clairement, ce qu'il semble avoir affecté de dire d'une maniére tout-à-fait obscure. C'est ainsi qu'en a usé M. *Poiret*, dans les Notes qu'il a ajoûtées à la derniere Edition de son Livre, qui a pour titre, *Cogitationes rationales de Deo, Mente humanâ, & Malo.*

2. Le

2. Le second défaut général du Système de Spinoza, c'est qu'il se sert très-souvent des termes, dans une signification toute différente de la signification ordinaire. Il est vrai, qu'à parler absolument, un Philosophe peut employer les termes dans un sens tout nouveau; pourvû qu'il en avertisse, & qu'après les avoir attachez à une certaine idée; il ne les employe plus, que pour signifier cette idée-là. Mais il ne faut se servir de cette liberté que dans une grande nécessité, du moins si l'on veut se rendre intelligible; & il faut prendre garde surtout, de n'employer plus ces termes pour signifier les idées qu'on y joint ordinairement, & de ne regarder point dans la suite les définitions qu'on en a données, & qui ne sont que des définitions de nom; comme si c'étoit effectivement des Définitions de choses. Or il est constant que Spinoza tombe dans tous ces défauts. Après avoir, par exemple, donné au terme de *Substance* la définition qu'il lui plaît, & qu'on lui accordera, s'il veut qu'on ne la considére, que comme une définition de nom; il se sert dans toute la suite de son Livre de cette définition, qui n'est qu'arbitraire, pour expliquer la nature de toutes choses; & pour combatre tous les Philosophes, qui soû-

tiennent qu'il y a plusieurs substances, en prenant ce nom dans un sens tout différent de celui de Spinoza.

3. Le troisiéme défaut de ce Philosophe, & qui est encore plus grand que les précédens, consiste dans la méthode qu'il a suivie. Cette méthode est la Synthétique, qui passe des choses générales aux particulieres, des idées universelles aux singuliéres. Il auroit, sans doute, beaucoup mieux valu qu'il se fût servi de l'Analytique, qui suivant un ordre tout contraire, passe du Singulier à l'Universel, & des premiéres idées qui naissent dans l'esprit, à celles qui n'en sont que des suites & des effets. Cette méthode est beaucoup plus naturelle, & moins captieuse que la méthode Synthétique; parce qu'on voit toûjours où l'on va, & qu'un principe naît naturellement de l'autre. Mais la Synthétique pose d'abord des principes généraux, desquels on ne sait si l'on doit convenir, parce qu'on ne voit pas bien la généralité qu'on leur attribuë. On ne voit point les conséquences qu'on en veut tirer, parce que ces conséquences ne sont point prochaines & immédiates. De là vient que les Demonstrations établies sur la méthode Analytique éclairent l'esprit & le persuadent, au lieu que la Synthétique se

con-

consente de le convaincre. C'est ce qui fait aussi, qu'il n'y a point d'ordre naturel dans ses Démonstrations, & qu'elle prouve souvent par des voyes éloignées, des choses qu'on pouvoit prouver par des voyes prochaines & immédiates, comme cela paroit dans les Elemens d'*Euclide*. Qui doutera, par exemple, que Spinoza n'eût beaucoup mieux fait, pour connoître la nature de la substance, de commencer par l'examen des principaux Etres à qui l'on donne ce nom; pour tirer de ces idées particuliéres une idée générale, qui convint à tous ces Etres; que de se former d'abord une idée de la substance en général, idée universelle, qui n'a rien de réel en elle-même, & qui n'a point d'objet hors de l'entendement auquel elle se raporte, & d'appliquer en suite cette idée aux Etres particuliers qui subsistent réellement, pour savoir si elle leur convient ou si elle ne leur convient point? Un peintre, qui voudra faire un portrait qui se reporte à quelque Original fera beaucoup mieux, sans doute, de choisir quelque Original sur lequel il tire son portrait; que de faire un portrait à sa fantaisie, & chercher en suite un Original auquel il se raporte. C'est cette derniére méthode, qu'a suivi Spinoza, ce qui fait qu'il s'est trompé en mille

occasions, ou que du moins il en a voulu imposer à ses Lecteurs.

III. LES principaux principes du Systême de Spinoza sont contenus dans le prémier Livre de sa Morale : tout ce qu'il établit dans les quatre suivans, roule là-dessus ; en sorte que si ces principes sont une fois ruinez, sa Morale ne sauroit subsister, c'est aussi à quoi s'attache principalement nôtre Auteur.

1. Spinoza commence par des Définitions. On ne dira rien sur la premiére ; la seconde est celle du *Fini*. *On appelle une chose finie en son genre*, dit-il, *lors qu'elle peut être terminée par une autre chose de même nature, ainsi on dit qu'un corps est fini, parce qu'on en conçoit toûjours un autre plus grand. Ainsi une pensée est terminée par une autre pensée; mais le corps ne peut être terminé par la pensée, ni la pensée par le corps.* Ce terme de *Fini* est trop vague, & il se prend en tant de maniéres différentes, qu'on ne sauroit en donner une définition générale. Aussi celle de Spinoza est-elle fausse. Le *Fini* est ce qui est actuellement terminé, & non ce qui peut l'être. L'exemple qu'il allégue de la pensée ne convient pas tout-à-fait à la définition ; puisque la pensée entant que telle, ne comprend en soi aucunes bor-

bornes, & que par conséquent une pensée n'est pas nécessairement terminée par une autre pensée, comme il le prétend. Car, si vous concevez une pensée, qui épuise toutes les choses qui se peuvent connoître, qui les connoisse parfaitement, & qui en forme des decrets très-libres, cette pensée ne sera terminée par aucune autre pensée, puis que toute autre pensée sera renfermée dans celle-là. Mais il faloit dire, qu'une pensée est finie, lors qu'elle n'épuise pas tout ce qui se peut concevoir, & qu'elle est distinguée d'une autre, qui connoit quelque autre chose qui se peut connoître; ou qui connoit cette même chose, mais par quelque autre face. Enfin on ne peut pas dire, que le corps ne peut point être terminé par la pensée, ni la pensée par le corps. Le corps est terminé par la pensée, entant que le corps n'a pas les perfections de la pensée; & la pensée (on parle de celle qui est finie) est terminée par le corps, entant qu'elle n'a pas les perfections du corps.

2. Il paroit déja par là, combien il y a peu de fonds à faire, & sur les définitions, & sur tous les raisonnemens de Spinoza; mais cela sera encore plus clair si on examine sa troisiéme Définition, qui est le principal fondement

de tout son Systême. *Par la Substance*, dit-il, *j'entens ce qui est en soi-même, & qui se peut concevoir par soi-même, c'est, à-dire, ce dont le concept n'a pas besoin du concept d'une autre chose dont il doive être formé.* On a déja remarqué le défaut général de cèt Auteur, qui au lieu de former ses idées universelles, sur l'idée des Etres particuliers, & individus, les forme à sa fantaisie, pour en tirer puis aprés des conséquences, telles qu'il le juge à propos. Il est constant que par le mot de *Substance*, tous les hommes entendent un Etre particulier, Dieu, par exemple, l'Ame, le Corps, entant qu'ils considerent dans ces choses particuliéres, ce qu'il y a de réel. Ils trouvent en Dieu une pensée infinie, dans l'Ame une pensée finie, dans le Corps une étenduë. Que s'ils considérent que ces trois choses, pensée infinie, pensée finie, & étenduë, se conçoivent tellement en elles-mêmes & séparément, qu'il ne reste rien à quoi elles se puissent raporter, ils s'apercevront que ces choses seules ont en elles-mêmes tout ce qui constituë l'essence d'une chose subsistante, & les apelleront des substances; & de ces idées particuliéres, ils se formeront cette notion abstraite de la substance, que c'est *une chose, qui se conçoit par elle-même & séparément, & qui est tellement*

par

par elle-même, qu'il ne reste rien à quoi elle se puisse raporter. Or il est clair que l'ame ne sauroit se former cette notion d'une maniere claire & distincte, si elle ne fait réflexion sur ces choses particuliéres, qui méritent le nom de substance: à moins qu'elle ne veuille prendre l'ombre pour le corps, & un fantôme pour la vérité.

C'est là l'idée propre de la substance, & la véritable signification de ce mot. Mais il est vrai, qu'il a encore un sens plus étendu. Une chose est dite être par soi-même ou véritablement & réellement, comme Dieu, l'Ame, &c. ou seulement selon nôtre maniere de concevoir, entant qu'elle a une certaine forme, une nature, une essence particuliere, qui est en quelque sorte equipollente à la substance, comme un quarré, le mouvement, &c. de sorte que la Substance en un sens étendu comprend aussi l'essence, l'οὐσία d'Aristote, la forme, la nature; & en ce sens une même chose peut être appellée & substance & accident. Comme Spinoza ne définit la substance, que pour en conclurre, qu'il n'y en a qu'une seule, qui est Dieu, il est clair qu'il a voulu prendre le mot de substance dans son sens propre. Mais pour mieux déveloper la nature de la substance, il faut examiner

ner la source de cette abstraction, & l'origine du mot de substance. Ce mot dit deux choses, *être par soi-même*, & *être le sujet d'une autre chose*, qui n'est pas par soi-même, & qu'on nomme *accident*. Pour savoir ce que c'est qu'*être par soi-même*, il faut savoir ce que signifie le mot *Etre*, ou, *il est*. Dans sa premiere signification, il ne marque que la disposition de nôtre esprit à l'égard de la chose, que nous disons qui est. Ce n'est donc que le premier acte de la volonté, qui ne met rien dans la chose même, qu'on ne suppose avoir été prémiérement dans l'entendement. La volonté connoît & affirme, ce que l'entendement lui propose clairement & sans confusion, à connoître ou à affirmer. Il y a donc deux choses dans l'affirmation; l'idée de l'entendement, & l'acte de la volonté, qui aquiesce à ce que l'entendement aperçoit dans cette idée. Or on marque cet aquiescement de la volonté, par le verbe, *il est*. Mais cela est fort général. Car on aplique ce verbe ou aux choses seulement apparentes, ou aux pensées, ou aux choses qui existent hors de la pensée. Quand on l'applique aux pensées, ou aux choses seulement apparentes, comme quand on dit, *la chaleur est*, *la douleur est*; on considére cette idée, non

par raport à ce qu'elle représente ; mais par raport à ce qu'elle a de réel en elle-même, entant que c'est quelque chose qui existe dans mon esprit, entant que c'est un acte de mon entendement. Ainsi le sens de ces propositions est ; *cette idée qui me représente quelque chose, que j'appelle douleur ou chaleur, est véritablement dans mon entendement*. Mais quand on se sert du terme *il est* ou *être*, pour les choses qui existent hors de nous, cette idée est considérée par raport à ce qu'elle représente, & entant qu'elle tient la place de la chose représentée. Ainsi quand on dit *le Triangle est*, *le Corps est* ; on ne veut pas dire seulement que nous avons l'idée d'un Triangle, ou d'un Corps, c'est-à-dire, que l'un & l'autre sont dans la pensée ; mais que ce Triangle & ce Corps sont hors de la pensée, & au nombre des choses qui existent. Dans cette occasion le verbe *Est*, est le signe de l'acte de la volonté, qui aprouve ce que l'entendement lui a représenté, mais qui l'aprouve, non tant sous la rélation de l'existence dans l'entendement, que sous la rélation de l'existence hors de l'entendement. Ainsi, quand je dis *le Corps est*, *le Triangle est*, je veux dire, qu'à l'idée que j'ai de ces choses dans l'entendement, répond, non quelque

chose

chose qui existe dans l'entendement ; mais quelque chose qui existe hors de lui.

Or ce qui existe hors de l'entendement doit encore être distingué. Car ou cette idée représente une chose telle, que je puis affirmer qu'elle est par elle-même, ou telle que je puis dire, qu'elle est dans une autre, comme dans son sujet. C'est cèt *être par lui-même*, qui constituë l'essence de la substance proprement dite. Mais quand on dit que la substance est par soi-même, on ne doit pas croire qu'on veuille dire, qu'elle ne puisse dépendre d'une autre chose comme de sa cause ; c'est l'erreur de Spinoza ; qui sous prétexte, qu'on dit que la substance est par soi-même, conclut qu'il faut que la substance n'ait point de cause d'où elle dépende, & que par conséquent il n'y a qu'une seule substance. Des choses qui existent hors de l'entendement, les unes sont telles, qu'elles subsistent dans un sujet, & on les appelle des accidens ; les autres ne sont qu'en elles-mêmes, bien qu'elles ayent été produites par une cause, qui subsiste hors d'elles-mêmes, & du secours de laquelle elles ont besoin pour exister, & telles sont toutes les substances créées ; enfin il y en a une, qui n'a besoin d'aucune cause

ex-

extérieure, ni pour exifter, ni pour continuer dans fon être; mais qui fe fuffit à elle même par fa puiffance infinie, & par fa nature; & telle eft la feule fubftance incréée, qui eft Dieu. Ces trois fortes de chofes font fort différentes, & comme il ne faut pas confondre la premiére efpéce avec la feconde; il ne faut pas non plus confondre la feconde avec la troifiéme. La définition donc que Spinoza donne de la fubftance eft imaginaire, & ne peut par conféquent être le fondement de toutes les monftrueufes opinions qu'il avance dans la fuite.

3. La définition qu'il donne de l'*attribut* eft trop particuliére; ce terme a une fignification beaucoup plus étenduë. Il le prend pour cèt attribut effentiel qui conftituë l'effence de la chofe, & qui n'en eft diftingué que logiquement. Celle au contraire qu'il donne du *mode* eft trop générale, puis qu'elle peut convenir à l'attribut effentiel. Mais on ne s'y arrêtera pas; il vaut mieux examiner la définition qu'il donne de Dieu; puis que c'eft un autre des principaux fondemens fur lefquels il bâtit fon Syftême.

4. *Par le mot de* Dieu, *j'entens*, dit-il, *un Etre abfolument infini, c'eft-à-dire une Subftance qui a une infinité d'attri-*

buts,

buts, chácun desquels exprime une essence éternelle & infinie. Ou Spinoza a voulu expliquer une chose qui existe hors de son entendement, ou seulement une certaine idée qu'il a forgée à sa fantaisie, & à laquelle il n'y a rien d'extérieur qui réponde. S'il dit que c'est le dernier, on lui dira qu'il n'en peut rien conclurre pour les choses qui existent. Si c'est le premier, il faut que sa définition soit vraye, ce qu'on ne sauroit soûtenir ; comme cela paroit par cela même qu'il dit pour l'expliquer : Il appelle Dieu un Etre *absolument infini*, & non infini seulement en son genre, parce qu'on peut nier une infinité d'attributs, de ce qui n'est infini qu'en son genre; mais que ce qui est absolument infini, renferme tout ce qui exprime l'essence, & ne comprend aucune négation. Il n'est pas vrai qu'on puisse appeller infini en son genre, ce dont on peut nier une infinité d'attributs; puis-qu'il s'ensuivroit que le quarré, par exemple, seroit infini en son genre; parce qu'on en peut nier tous les attributs du cercle, du triangle, & de toutes les autres figures différentes du quarré, dont le nombre est infini. Il n'est pas plus vrai, que tout ce qui exprime l'essence, & qui ne renferme aucune négation, apartienne à ce qui est ab-

absolument infini. Spinoza n'a avancé cette proposition, que pour en conclurre, que la pensée & l'étenduë apartiennent également à l'essence de Dieu; parce que ni l'une, ni l'autre ne renferment aucune négation. Mais quand on accorderoit, que la pensée ne renferme aucune négation; cela est faux de l'étenduë, qui n'a point *d'actuosité* ou de force de se mouvoir d'elle-même; mais qui reçoit d'ailleurs tout ce qu'elle en a. Elle renferme donc la négation d'actuosité, & dit, par conséquent, la dépendance d'une autre chose. Il suit donc, selon les principes même de Spinoza, qu'il n'y a que la pensée infinie, qui soit de l'essence de Dieu; puis qu'il n'y a que cette pensée, qui ne renferme aucune négation, qui comprenne en soi toutes les perfections, & dont toutes les autres choses dépendent, puis que c'est là une des principales perfections de l'Etre suprême. L'Auteur fait voir, par ce que Spinoza dit ailleurs, qu'il se contredit grossiérement; puis qu'il assûre que Dieu est composé d'une infinité d'attributs, dont chacun est infini & souverainement parfait en son genre, ce qui est tout contraire à ce qu'il dit dans sa définition. Il définit aussi ailleurs l'attribut de la même maniére, qu'il a défini

la substance ; & cependant il dit qu'il n'y a qu'une substance, & une infinité d'attributs.

Spinoza, qui ne prouve point ici la définition qu'il donne de Dieu, en allégue deux preuves ailleurs. La premiére est, que nous concevons châque Etre sous un attribut ; & que par conséquent, plus un Etre a de réalité, plus on doit lui donner d'attributs, d'où il suit que Dieu ayant une réalité infinie, on doit concevoir en lui un nombre infini d'attributs. On fait voir que Spinoza confond les attributs essentiels d'une Substance, avec ses attributs notionaux, ou les divers noms qu'on donne à un même attribut, suivant la différente maniére dont on le considére. Il n'y a qu'un seul attribut essentiel d'une substance ; parce que cèt attribut n'étant pas essentiellement distingué de la substance, tout ce qui convient à la substance, lui convient aussi : mais une substance a plusieurs attributs notionaux, entant qu'on la peut concevoir en plusieurs manieres différentes. Cela étant, le plus ou le moins de réalité ne consiste pas dans le plus ou le moins d'attributs.

Pour le mieux comprendre, il faut savoir ce que l'on entend par la *réalité*. On dit que les choses sont réelles, lors qu'el-

qu'elles existent hors de nôtre pensée, qu'elles sont véritablement, & qu'elles sont représentées par une vraye, & non par une fausse idée. Châque chose donc, entant qu'elle a son attribut essentiel, par lequel elle existe hors de nôtre pensée, a la réalité, qui la distingue d'une autre chose, qui a aussi son attribut essentiel. Ainsi, on ne peut pas dire proprement, qu'une chose a plus de réalité qu'une autre; puis que châque chose a son attribut essentiel véritablement existant. Mais on peut dire, qu'une chose a une plus grande réalité qu'une autre, entant que son attribut essentiel, est plus éloigné du non-être & de l'imperfection, & non entant qu'elle a plus d'attributs. La plus grande réalité est celle du Souverain Etre; parce qu'il ne renferme aucune imperfection, aucun non-être. Spinoza ne distingue point une substance pure & simple, d'une substance composée, qui n'ayant qu'une unité de composition, peut recevoir plusieurs attributs essentiels, parce qu'elle est un amas de plusieurs substances. Mais Dieu étant un Etre simple, & n'ayant qu'une essence, n'a aussi qu'un attribut essentiel; & si on lui en donne plusieurs, ce ne sont que des attributs notionaux, ou des noms différens d'une seule & même chose.

La seconde preuve dont Spinoza se sert pour montrer qu'il n'a pas défini une chimére, mais un Etre qui existe réellement, c'est que, plus il donne d'attributs à un Etre, plus est-il obligé de lui attribuer l'existence, c'est-à-dire, plus la conçoit-il sous l'idée de vrai; ce qui ne seroit pas, s'il n'avoit défini qu'une chimére. Mais il suppose, & ne prouve point, que plus une chose a d'attributs, plus elle a d'existence.

Le principe de l'erreur de nôtre Philosophe, est de n'avoir pas pris garde, qu'une seule chose n'a qu'un *attribut* essentiel, qui n'est distingué de la chose dont il est attribut que logiquement, autrement il ne lui auroit pas été possible de ne point poser une infinité de substances, de cela même qu'il pose une infinité d'attributs. Il savoit que Dieu étoit infini, il a voulu aussi lui attribuer une réalité infinie; & parce qu'il a conçû cette réalité comme infinie en nombre & non en perfection, il lui a attribué une infinité d'attributs, au lieu de lui attribuer un seul attribut infiniment réel. D'ailleurs, parce qu'il a conçû que toutes les choses créées dépendent de Dieu, il les a considerées comme des modes; ne prenant pas garde, qu'il suffit pour être

être une substance, de subsister en soi & non dans un autre, & de ne dépendre pas d'une autre chose, comme de son sujet; & non pas de n'avoir point hors de soi de cause de son existence. Car ce n'est que parce qu'il a crû que les choses créées dependoient de Dieu, comme leur cause, qu'il a conclu qu'elles n'étoient que des modes. Il semble que ce soit l'impossibilité qu'il a trouvée à concevoir comment Dieu a pû faire toutes choses de rien, qui l'a jetté dans ces abymes. Pour lever ce scrupule on fait voir d'un côté, que la création n'a rien d'impossible, ni d'inconcevable; & de l'autre, que Spinoza lui-même est obligé d'admettre dans son Systême des choses qu'il avoue ne pouvoir ni expliquer, ni concevoir.

6. Dans la 7. Définition, Spinoza explique la nature de la Nécessité & de la Liberté. Il semble que sur cet article nos Auteurs conviennent en ce qu'ils posent l'un & l'autre la nécessité inévitable de tous les événemens; & ils ne different qu'en ce que Spinoza fait consister la liberté de l'homme en ce qu'il connoit sa volonté, & qu'il en sent la détermination; mais qu'il ignore les causes qui la déterminent, ce qui lui fait croire qu'elle se détermine elle-

même, ou qu'elle auroit pû se déterminer pour tout le contraire; au lieu que Wittichius soûtient que l'homme a en soi-même un principe d'agir qui est la volonté, & parce que Spinoza dit en quelque endroit, que ce principe général, & interne de détermination, qu'on appelle volonté, n'est qu'un Etre de Logique, & qu'effectivement, il n'y a que des volontez particuliéres, qui ont leur cause déterminée, & dont la volonté en général ne peut pas être la cause; nôtre Auteur replique, que par la même raison, la pensée en général, qui, selon lui, est un attribut de la Divinité, ne peut pas être la cause des pensées particuliéres, non plus que l'étendue en général, la cause des modifications particuliéres de cette étendue, ce qui est contraire au Systême de Spinoza; & pour répondre directement, il dit, que comme un morceau de cire peut être considéré comme séparé de ses modifications, & que cependant on y concevra un certain sujet, qui en est la cause & le principe; de même on peut concevoir la volonté séparément de ses modifications, qui sont toutes les volontez particulieres, & desquelles elle est le principe; il y a donc dans l'esprit quelque chose de constant, qui est modifié, & le principe

cipe des modifications. Quoiqu'il en soit, dès qu'on établit un principe déterminant en tout & par tout nécessairement & infailliblement, il paroît assez inutile de disputer, si ce principe est interne ou externe, s'il est essentiel à l'ame, ou s'il lui vient de dehors; toûjours sera-t-il sûr, que l'homme dans toutes ses actions sera nécessairement & infailliblement déterminé, soit par lui-même, soit par ailleurs, & cela, non seulement dans l'instant qu'il est déterminé, ce que personne ne dispute; puis qu'il est ridicule, posé la détermination *actu*, comme on parle dans les écoles, qu'il y ait une indétermination *actu*, sur la même chose; mais avant la détermination, posé la cause déterminante, soit interne, soit externe, il est impossible que la détermination ne s'en ensuive.

On peut dire de la liberté de Dieu ce qu'on vient de dire de la liberté de l'homme, avec cette différence, que la détermination de la volonté divine, selon Wittichius n'a point de cause hors d'elle-même, mais que cette volonté n'est determinée que par elle-même, ou par l'excellence de sa nature divine, & par l'infinité de ses vertus. Mais cette Volonté, si nous avons bien compris le sens de nôtre Auteur, est si

néceſſairement déterminée, ou cette eſſence de la nature Divine, & ſes vertus tant Phyſiques que morales le déterminent ſi néceſſairement à agir, & à agir d'une telle ou d'une telle maniére, qu'abſolument parlant il étoit impoſſible, & même contradictoire qu'il agit autrement, parce que cette volonté eſt l'eſſence même de Dieu, & que, ſi elle avoit pû être autre, il auroit pû y avoir un autre Dieu, ou que ce ſont ces perfections, c'eſt-à-dire, ſa nature même qui l'ont porté à agir de cette maniere, beaucoup plus néceſſairement & infailliblement que le feu n'eſt porté à brûler une matiére combuſtible, qu'on y jette dedans. En ce ſens, ces deux propoſitions ſeront également veritables, *Dieu a pû tout ce qu'il a voulu, Dieu a voulu tout ce qu'il a pû.* Voila les abymes dans leſquels nous jettent les principes d'une métaphyſique pouſſée à bout; comme ſi l'homme, qui connoît ſi peu la nature de ſon ame & de ſa liberté, qu'il n'a pû encore ſe tirer d'un labyrinthe de difficultez qu'on lui a propoſées ſur ce ſujet, avoit des idées ſi claires de la liberté de Dieu, qu'il en pût parler dans la derniére préciſion, comme fait nôtre Auteur. Il ſemble qu'il vaudroit bien mieux, que des Théologiens, qui ſont perſuadez de

la

la Divinité de l'Ecriture, se servissent de ses lumieres, pour parler d'un Etre, qu'ils connoissent d'une maniere si imparfaite, que de s'abandonner si absolument aux foibles lueurs de leur petite raison. Mais c'est le défaut des Cartesiens, de s'imaginer qu'ils ont une idée très-claire & de leur Ame & de la Divinité. Revenons à Spinoza.

7. Des principes dont on a parlé ci-dessus, & qu'on a refutez, & de quelques axiomes qu'on lui accorde, il tire diverses propositions, qui sont autant de paradoxes étranges, & qui tombent d'elles-mêmes. Deux substances, dit-il, qui ont des attributs differens n'ont rien de commun entr'eux; deux choses qui n'ont rien de commun ne peuvent être la cause l'une de l'autre, selon le principe ordinaire, que personne ne donne ce qu'il n'a pas. Or dans les Hypothéses ordinaires la Pensée & l'Etenduë sont des substances qui ont des attributs différens, elles n'ont par conséquent rien de commun, & ne peuvent être la cause l'une de l'autre. Si donc Dieu qui est une pensée infinie, & l'étenduë, étoient deux substances différentes ayant des attributs différens, elles n'auroient rien de commun, & l'une ne sauroit être la cause de l'autre. Il vaut mieux donc dire qu'il n'y a qu'u-

qu'une substance infinie, qui ayant une réalité infinie, a une infinité d'attributs, mais dont les deux principaux sont la pensée & l'étenduë, c'est là le fondement de tout le *Spinozisme*.

Wittichius répond, que la premiére proposition, *que deux substances d'attributs differens n'ont rien de commun entr'elles*, est trop obscure, pour pouvoir être le fondement des suivantes. Que quand on parle simplement de la substance, on n'a qu'une idée générale, mais que quand on vient à parler de deux substances, il est impossible qu'on n'applique cette idée à quelques substances particuliéres, ce qui est contraire aux principes de Spinoza, qui veut qu'il n'y en ait qu'une. Cependant, si l'on considére cette proposition dans les substances particuliéres, comme il est nécessaire de le faire, il est vrai que deux substances dont les attributs sont différens, n'ont rien de commun entr'elles, parce que l'attribut essentiel d'une substance étant indivisible & épuisant tout son sujet; il est impossible que si cèt attribut est différent de l'attribut d'une autre substance, cette premiere substance ait rien de commun avec la seconde; autrement ces deux attributs ne seroient pas différens, ou ils n'épuiseroient pas tout leur sujet. Mais ces deux substances peuvent

vent avoir des attributs notionaux communs, comme sont, par exemple, l'existence, la substantialité &c. car bien que les degrez métaphysiques, *être*, par exemple, *substance*, *corps* soient identifiez; divers individus ne laissent pas de se ressembler en ce qu'ils sont des *êtres*, des *substances*, des *corps* &c.

Il suit de là, qu'il n'est pas vrai que de deux substances qui n'ont pas d'attribut essentiel commun, l'une ne puisse être la cause de l'autre, puis qu'il suffit qu'ils ayent des attributs essentiels notionaux communs. Que si Spinoza dit, que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas, & qu'une substance n'ayant rien de commun avec une autre substance d'un attribut différent, elle ne peut lui donner cét attribut qu'elle n'a point. Wittichius répond par la distinction commune, de *formellement* & *virtuellement*; un Roi ne donne pas seulement l'argent qu'il a formellement dans ses cofres; mais il donne aussi le Doctorat, & diverses charges qu'il ne posséde qu'éminemment: ainsi, bien que Dieu ne soit pas étendu, par exemple, il peut néanmoins produire l'étenduë, parce que son attribut essentiel, infini posséde éminemment tous les attributs finis de toutes les Creatures. Il a

falu expliquer toutes ces choses, un peu plus au long que ne fait Wittichius, pour se rendre intelligible; nous ne disons rien des autres principes généraux de Spinoza, pour avoir lieu d'examiner quelques unes de ses propositions particuliéres.

IV. 1. L'UNE de celles sur laquelle toute sa Morale roule le plus; C'est que l'Ame de l'homme n'a point de volonté absoluë ou libre; mais qu'elle est déterminée à vouloir une telle ou une telle chose, par une autre cause qui est déterminée par une autre, & celle-là par une autre, & ainsi à l'infini. Que la volition de l'Ame de l'homme à laquelle elle est déterminée par une certaine cause, n'est pas différente de l'idée même qu'elle a; parce que l'idée prise en elle-même & entant qu'idée, renferme une affirmation ou une négation. Il soûtient que cette doctrine est très-nécessaire pour l'usage de la vie; parce qu'il suit de là que nous n'agissons que par la volonté de Dieu, *ex Dei nutu*; que nous sommes participans de la nature Divine, & d'autant plus que nous faisons des actions plus parfaites, & que nous concevons Dieu plus parfaitement. Qu'elle rend l'esprit tout-à-fait tranquille; qu'elle le porte à supporter également la bonne & la mau-

vaise fortune, parce que toutes choses procédent par une loi néceſſaire du Décret de Dieu, ou plûtôt de sa nature, de même qu'il suit de la nature d'un triangle, que ses trois angles soient égaux à deux droits. Enfin cette Doctrine est, selon Spinoza, fort utile à la Societé Civile, puis qu'elle aprend à ne haïr & à ne mépriser personne, à ne se moquer de personne, à ne se métre en colere contre personne, & à n'envier à personne. Nôtre Auteur suit toutes ces propositions & toutes ces conséquences pié-à-pié, il en fait voir la fausseté, & la foiblesse. Il n'est pas vrai que l'homme n'ait point de liberté, car bien que, selon Wittichius, il soit toûjours déterminé, & déterminé néceſſairement par quelque cause, il sent qu'il l'est volontairement, & qu'il y a en lui-même un principe de détermination. Il est vrai que toute idée renferme en soi quelque affirmation ou négation, puis que toute idée étant quelque chose de réel a aussi une eſſence dont elle ne peut être séparée, & est tellement une telle idée, qu'elle n'en est pas une autre. Mais il n'est pas vrai qu'il n'y ait, ou qu'il n'y puiſſe avoir dans l'Ame, une affirmation, ou une négation, qui soit différente de l'idée même. Ainsi quand je conçois un Cen-

taure, il est vrai que l'idée de ce Centaure renferme l'affirmation de la présence d'un être à l'entendement, qui est moitié homme, moitié cheval; mais cette affirmation n'est-elle pas différente, de celle que je fais, quand je dis, qu'un Centaure n'existe point, qu'il existe, ou que je ne sçai s'il existe. Il ne s'ensuit donc pas de ce que toute idée renferme une affirmation ou négation, qu'il n'y ait point d'autre volition dans l'ame que celle que renferme l'idée qui lui est présente. Il me semble qu'on pourroit ajoûter à tout cela, qu'il est vrai que toute volition de l'ame peut être considerée comme une idée, entant que c'est un objet qui est présent immédiatement à mon entendement, puisque je connois mes volitions en sorte que je ne puis pas ne les point connoitre; mais cette idée est fort différente de la premiere qui en est comme l'objet ou l'occasion; & jamais Spinoza ne prouvera, que cette volition, qu'il lui est permis d'appeller idée, dépende d'une cause extérieure & nécessaire, & non d'un principe intérieur déterminant qu'on appelle la volonté. L'erreur de nôtre Philosophe, est de concevoir l'Ame de l'homme comme une modification de la Divinité, fondé sur ce qu'il a avancé ci-dessus, qu'il n'y a qu'u-

qu'une seule substance qui est Dieu ; ce qui a été refuté. On n'a pas de peine non plus de combatre cèt enchainement de causes infinies, qui se produisent les unes les autres, & que suppose ici Spinoza.

Une autre maxime de la Morale de cèt Auteur, c'est que la puissance & la force de l'homme, est la même chose que la vertu, je dis la vertu morale ; d'où il conclut que le droit de chacun doit être réglé sur sa puissance, ainsi les Bêtes ont autant de droit sur nous, que leur en donne leur puissance, & nous avons autant de droit sur elles que nous en donne la nôtre. C'est sur ces principes qu'il assûre, qu'autant que chacun cherche ce qui lui est utile, c'est-à-dire, qu'autant qu'il tache de conserver son être & qu'il peut le faire, autant est-il vertueux, & au contraire. Il dit sur le même fondement, que la vertu est l'effort que l'on fait pour la conservation de son propre être, & que la félicité consiste en ce que l'homme peut conserver son être. Comme toutes ces erreurs ne sont que des suites des premiers principes qu'il a établis, & que l'Auteur a refutez de la maniére qu'on peut voir ci-dessus, il s'ensuit que ces principes étant faux, les conséquences n'en peuvent être vrayes; aussi l'Auteur se contente-t-il de les

nier, & de faire voir les terribles suites qu'elles peuvent avoir dans la pratique. Ainsi, par exemple, s'il est vrai que la vertu consiste à conserver son propre être, autant qu'on le peut; un meurtrier ou un larron fera bien, pour conserver sa vie, de tuer les Archers qui le voudront prendre. Un homme qui voyagera avec un autre, fera bien de s'en défaire, s'il craint qu'il lui veuille ôter la vie, parce qu'en le faisant, il travaillera à la conservation de son être, autant qu'il le peut. Spinoza conclut de son principe, qu'il faut rechercher la vertu par elle même, & qu'il n'y a rien de plus excellent & de plus utile qu'elle, pour quoi on la doive rechercher. Cela seroit beau dans la bouche d'un autre Philosophe; mais dans les écrits de Spinoza, cette belle maxime ne signifie autre chose, si ce n'est que l'homme doit uniquement travailler à augmenter la puissance qu'il a de pourvoir à sa conservation, ce qui est tout à-fait extraordinaire, & qui paroit entierement absurde à nôtre Auteur.

Après cela, on peut facilement juger, ce qu'on doit attendre de la Morale de Spinoza. Car quand il donneroit quelques préceptes justes & utiles, ce qu'on ne peut pas nier, les fondemens sur lesquels ils sont appuyez sont

si faux & même si impies, qu'il faut dire, ou que cèt Auteur a voulu nous en imposer, en ne nous expliquant pas tout ce qu'il pensoit, ou que s'il a expliqué naïvement sa pensée, il s'est grossiérement contredit. En un mot chacun peut juger ce qu'on peut espérer, en matiere de Morale, d'un Philosophe qui ne distingue point Dieu de la Creature, ni l'ame de l'homme de son corps; qui croit que l'Homme meurt entierement, bien qu'en quelques endroits il semble dire le contraire. Que la vertu morale n'est point distinguée de la vertu Physique; que dans l'état de la Nature, il n'y a ni bien, ni mal, ni juste ni injuste; mais que ces distinctions ont lieu seulement dans la Societé civile; que l'espérance, la crainte, & le repentir sont des passions qui ne peuvent être bonnes en elles-mêmes; que l'humilité n'est pas une vertu &c.

V. ON s'arrêtera peu sur la seconde Partie de cèt Ouvrage, qui établit la nature de la Divinité. On peut dire que c'est le pur Cartesianisme, autant qu'on le peut accorder avec les Sentimens des Réformez. Il semble même que l'Auteur s'éloigne en quelque sorte des opinions du commun des Théologiens Réformez, pour s'aprocher davantage de ceux de Descartes. Com-

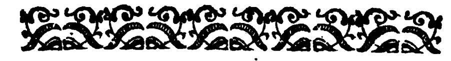
me lors qu'il pose, que l'essence des choses dépend de l'intellection & de la volonté de Dieu, de même que leur existence; que cèt Acte de la volonté de Dieu ayant été de toute éternité, n'a pû être autre qu'il est, en sorte que toutes les choses du monde ont existé nécessairement dans le tems, puis qu'elles dépendent de cet acte nécessaire de la volonté de Dieu; & qu'elles existent si nécessairement toutes, telles qu'elles sont, qu'il est absolument impossible, que Dieu ait fait une mouche de plus qu'il n'y en a dans le monde; & qu'il ait fait l'aile d'une mouche différente de ce qu'elle est. La maniere dont il explique les Décrets de Dieu, ne différe presque point de celle des *Supralapsaires*, puis qu'il dit précisément comme eux, que quand Dieu a voulu créer un certain homme, il a voulu par le même acte exercer sa justice ou sa misericorde sur cèt homme, ce qu'il met comme le premier acte qu'on peut concevoir dans la volonté de Dieu, par raport à l'homme. Que par un second acte, Dieu a voulu faire les hommes tels, qu'ils pussent être l'objet de sa misericorde, ou de sa colére.

2. L'Auteur ne peut pas supporter l'opinion de ceux qui prouvent la nécessité de la satisfaction, par la maniere dont

elle

elle s'eſt faite, ſuppoſant que, puis que Dieu a donné ſon Fils, pour ſatisfaire pour les péchez des hommes, c'eſt une marque que ſa juſtice ne pouvoit être ſatisfaite autrement. Il croit que ces Theologiens regardent Dieu, (*a*) comme un Pere, qui peut être touché de pitié, & qui de deux maux qui l'affligent choïſit celui qui eſt le moindre, & que par conſéquent ils mettent de l'imperfection en lui. Pour lui, il fonde la néceſſité de la ſatisfaction ſur la volonté de Dieu, qui eſt la cauſe, & de l'eſſence & de l'exiſtence des choſes; volonté qui eſt néceſſaire d'une néceſſité abſoluë, puis que c'eſt la nature même de Dieu, qui n'eſt qu'un acte pur & ſimple.

(a) C'eſt pourtant l'idée que nous en donne l'Ecriture. Mais ce Saint Livre ne s'accorde pas avec la Métaphyſique.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNÉE 1692.

NOVEMBRE.

III.

Philippi à LIMBORCH *SS. Theologiæ inter Remonstrantes Professoris.* HISTORIA INQUISITIONIS. *Cui subjungitur Liber Sententiarum Inquisitionis Tholosanæ ab anno Christi* CIↃ CCCVII. *ad annum* CIↃ CCCXXIII. Amstelodami, apud Henricum Wetstenium, 1692. in Folio, pagg. 781.

L'ORIGINAL du *Livre des Sentences de l'Inquisition de Thoulouze* depuis l'année 1307, jusques en 1323, étant tombé entre les mains de M. *Limborch*, il crût qu'il étoit digne de la curiosité du Public, & résolut de le faire imprimer. Il pensa qu'il devoit l'accompagner d'une Dissertation, pour expliquer bien des choses, qui paroîtroient obscures à beaucoup de Lecteurs lesquels n'auroient pas sur ce sujet toutes les lumieres nécessaires. Dans cette vuë, il consulta les Auteurs qui ont écrit de l'Inquisition, & particuliérement les Catholiques Romains, qui ne doivent pas être suspects sur la matiere. Mais l'abondance des choses qu'il rencontra dans cette lecture, lui fit bien-tôt changer de dessein; & se résoudre à donner, au lieu d'un simple Discours, une Histoire compléte de l'Inquisition. Les Auteurs dont il s'est servi sont tous Catholiques, si on en excepte un petit nombre, de l'Autorité desquels il ne se sert qu'entant que ces Auteurs même ont puisé dans des sources, qui ne peuvent être suspectes; comme *Usserius*, par exemple, qui n'avance rien, sans de bons garands. M. Limborch a poussé même le scrupule, jusques à employer, autant qu'il a pû

a pû, les propres paroles des Auteurs dont il s'est servi; bien que le style en soit quelquefois barbare, & presque inintelligible. Il a cru en devoir user ainsi, afin qu'on ne lui impute rien. Aussi n'est-il pas nécessaire de grossir les objets pour donner une juste horreur des procédures de l'Inquisition. L'injustice & la cruauté en sont si visibles, qu'il suffit de dire simplement & naturellement les choses telles qu'elles sont, pour faire conclurre à tout homme raisonnable, que ce Tribunal ne sauroit avoir été établi, que par les inspirations de celui qui s'est déclaré l'Ennemi du Genre humain, dès le commencement du Monde.

I. NOTRE Auteur a divisé son Ouvrage en quatre Livres, dont le premier traite de l'Origine & des progrès de l'Inquisition. 1. Il soûtient que ce nom a été inconnu dans l'Eglise Chrêtienne, jusques au treisiéme siécle. Ce qui peut être vrai à l'égard du mot d'*Inquisition*; mais il est constant que celui d'*Inquisiteur* est beaucoup plus ancien, dans un usage même tout semblable, à celui auquel on l'employe présentement. (a) *Procope* nous aprend que *Justinien*, qui régnoit vers le milieu du sixiéme

(a) *Histoire Secrète*, Chap. XX.

xiéme Siécle, établit un nouveau Juge, qu'il appella (*a*) *Inquisiteur*. Comme ce passage est très-remarquable, & qu'il semble que cèt Historien ait prédit en cèt endroit, la maniere dont les Inquisiteurs Romains devoient se conduire dans la suite, nous le raporterons tout entier. Justinien, dit-il, *établit encore deux autres Juges, afin de pouvoir plus aisément opprimer les Innocens par le Ministére des Delateurs. Il attribua à l'un le jugement des vols, & il le nomma Preteur du Peuple; & à l'autre la recherche de ceux qui commettoient des crimes contre la nature, & de ceux qui n'étoient pas dans des sentimens Orthodoxes, & il l'appella* INQUISITEUR..... *L'Inquisiteur en condamnant les Accusez confisquoit au profit de l'Empereur telle partie de leurs biens qu'il lui plaisoit. Les Officiers des Juges dont je parle ne produisoient ni Dénonciateurs, ni Témoins contre les accusez; de sorte que ces misérables étoient privez de leurs biens, & quelquefois de la vie, sans avoir été convaincus.* Et de peur qu'on ne croye que Procope impute ici à Justinien, comme en beaucoup d'autres endroits, on doit ajoûter, qu'on trouve à peu près la même chose dans les *Nouvelles* de cèt Em-

(*a*) *Κοαισίτωρα, ou comme on lit dans l'Exemplaire du Vatican, Κυαισίτωρα.*

Empereur. *Nous donnons donc*, dit-il dans la 80, *à cette Magistrature & à celui qui en exerce les fonctions le nom d'*Inquisiteur, (*a*) parce qu'anciennement ceux qui ont introduit cette charge, appelloient ceux qui en étoient pourvûs, des (*b*) *Perquisiteurs*. Il est donc vrai qu'on parloit d'Inquisiteurs dès le tems de Justinien, & même avant lui, comme semble l'indiquer cèt Empereur dans sa *Nouvelle*; & que ceux qui possedoient cèt emploi procedoient contre tous les Hérétiques. Mais on pourroit remonter encore plus haut, si l'on vouloit aller à l'origine de ce nom. *Minos*, qui exerce dans les Enfers une charge aprochante de celle que les Inquisiteurs exercent sur la terre, a aussi le nom d'*Inquisiteur* dans (*c*) *Virgile*.

Quæsitor Minos urnam movet; ille silentum
Conciliúmque vocat, vitásque & crimina discit.

Ce que le P. *de la Ruë* paraphrase ainsi. *Minos* INQUISITOR *agitat urnam: ipse cogit cœtum umbrarum, & dis-*

(*a*) *Quæsitores*, ἐπιτίθεμεν ὄνομα. (*b*) Ἐρευνάδας ἐκάλουν. (*c*) *Virgil. Æneid. VI. vers.* 433. & 434.

discutit vitam ac scelera. „ L'Inquisi-
„ teur Minos remuë l'Urne : il convo-
„ que l'Assemblée des Ombres, &
„ examine la vie & les crimes de châ-
„ cun.

3. Mais, quoi qu'il en soit de l'origine des mots d'*Inquisition* & d'*Inquisiteur*; il n'est pas difficile à M. Limborch, qui rapelle les choses dès le commencement, de faire voir que le Christianisme ne s'est ni établi, ni maintenu dans sa naissance par les voyes de l'Inquisition. La Sainteté des préceptes, l'excellence des promesses, & l'éclat des miracles étoient les armes que Jesus-Christ & ses Apôtres employoient, pour se faire des Disciples, & pour se conserver ceux qui s'étoient déja soûmis à leur Discipline. Il est vrai que quelques Théologiens emportez ont soûtenu, que si la Réligion Chrétienne ne s'étoit pas d'abord établie & maintenuë par la force, c'est parce que ses premiers Ministres n'avoient ni la force, ni l'autorité en main. Mais nôtre Auteur répond, que la douceur est de l'essence du Christianisme, & que c'est lui faire tort de prétendre qu'il change de nature en même tems que de fortune. Il joint à la pratique constante de Jesus-Christ & de ses Apôtres, le témoignage des premiers Péres de l'E-

l'Eglise (a) *Tertullien*, (b) *S. Cyprien*, (c) *Lactance* & plusieurs autres, condamnent expressément toute sorte de violence en matiére de Réligion. On en peut voir les passages dans nôtre Auteur; il seroit trop long de les raporter ici.

Il est vrai que dès que les Chrêtiens furent devenus les maitres, par la conversion de *Constantin*, ils changerent d'opinion en même tems que de fortune, tant il est sûr qu'il est difficile d'avoir le pouvoir de faire tout ce qu'on veut, & de ne faire que ce qu'on devoit. Non-seulement on en vint à employer la force à la deffense de la vérité, on poussa enfin la cruauté si loin, qu'on rencherit sur tout ce que les Payens avoient fait contre les Chrêtiens. La dispute *d'Arius* peut être regardée comme l'Epoque de l'usage de la puissance civile pour maintenir le Christianisme. Le Concile de Nicée ayant condamné ce Prêtre, tous les Evêques qui ne voulurent pas souscrire à sa condamnation furent bannis; l'Empereur publia un Edit pour faire brûler les Livres d'Arius, avec peine de mort contre ceux qui les retiendroient. Il fit ensuite une autre Loi, contre tous ceux qui

(a) *Apolog. Cap. XXIV. & XXVIII. & ad Scapul. Cap. II.* (b) *Epist. LI. & LXII.* (c) *Lib. V. cap. 20.*

qui étoient dans des opinions différentes de celles de l'Eglise. Elle ordonnoit de leur ôter tous les lieux où ils s'assembloient, non seulement en public, mais aussi en particulier. On augmenta peu-à-peu les peines contre les errans: c'étoit d'abord des amendes, ensuite la confiscation de tous les biens, en après l'exil, & enfin la mort. Il ne faut pas croire, qu'il n'y eut que ceux qui étoient dans des erreurs pernicieuses qui fussent exposez à ces rudes peines; c'étoit généralement tous ceux qu'on nommoit *Hérétiques*; la loi définit qu'on doit comprendre sous ce nom, tous ceux qui s'écarteront dans la moindre chose des sentiers & des décisions de la Religion Catholique: (a) *Hæreticorum vocabulo continentur, & latis adversus eos sanctionibus succumbere debent, qui vel levi argumento à judicio Catholicæ Religionis & tramite, detecti fuerint deviare.* (b) On peut voir dans (c) l'Auteur la loi de l'Empereur *Marcien*, qui n'est guére moins cruelle.. qu'aucune de celles que les Payens ayent faites contre les Chrétiens. Cependant ce même Empereur déclare, qu'il ne violente personne, & qu'il n'oblige personne

(a) L. Omnes C. de Haret. (b) Voyez Biblioth. Univers. Tom. XIX. pag. 472. (c) Pag. 5.

personne à croire ce qu'il ne croit pas véritablement. Les Loix des Empereurs *Théodose*, *Honorius*, Justinien, & autres sont encore plus cruelles que celles de l'Empereur Marcien. On peut consulter (a) Procope sur la maniere dont Justinien traita tous les Hétérodoxes. Nous n'en raporterons ici qu'un endroit, parce que c'est le plus court. *Justinien*, dit cet Auteur, *faisant paroître une grande passion, qu'il n'y eût qu'un sentiment touchant la Divinité du Fils de Dieu, fit mourir ceux qui n'étoient pas dans le sien, croyant que ce n'étoit pas un homicide, que de tuer un Hétérodoxe.*

M. Limborch ne doute point que toutes ces loix rigoureuses ne fussent approuvées & sollicitées même par les Evêques de ce tems-là, qui fort semblables à ceux d'aujourdhui, ne pouvoient soufrir qu'on méprisât impunément leurs décisions, & portoient les Souverains à faire contre les Hérétiques des loix, que les (b) Payens même

(a) *Hist. secréte. Chap.* XI. & XIII.
(b) *Voyez Ammian Marcellin. Liv.* XXV. Jura, *dit-il*, *en parlant de Julien*, condidit non molesta, præter pauca, inter quæ erat illud inclemens, quod docere vetuit Magistros Rhetoricos & Grammaticos Christianos &c.

me avoient blâmées dans les Empereurs de leur Religion. Ceux de Rome, entr'autres, ont souvent imploré la puissance de ceux qui gouvernoient, contre les Hérétiques; & ont été ordinairement eux-mêmes les Auteurs de la persecution, lors qu'ils ont été les Maîtres. Il y a eu pourtant quelques Evêques qui ont condamné la persécution; mais les exemples en sont assez rares.

Lors que les Empereurs furent favorables aux Ariens, ces Hérétiques, qui, selon la coûtume, avoient prêché la moderation à leurs Ennemis, lors qu'ils étoient les plus foibles, se vengerent cruellement de tous les maux qu'on leur avoit fait soufrir, en tournant contre les Orthodoxes toutes les loix cruelles, que ceux-ci avoient obtenuës contre les Ariens. S. *Augustin* raporte aussi plusieurs persécutions des *Donatistes* & des *Circumcellions* contre les Orthodoxes. Il paroit par là, & par l'Histoire Ecclésiastique, que les plus forts ont toûjours persécuté les plus foibles, & (a) qu'*Ammien Marcellin* avoit raison de dire, *qu'il n'y avoit point de bêtes qui fissent tant de mal aux hommes, que les Chrêtiens en faisoient les uns aux autres*. C'est à cette

(a) Lib. XXII. [illegible]

occasion (a) qu'Erasme, dit que *la conduite des Théologiens faisoit douter de la verité de la Théologie, comme si cette espéce d'étude avoit cela de propre, d'ôter & la sincérité & le sens commun à ceux qui s'y appliquent.*

Nôtre Auteur employe deux Chapitres entiers à raporter le sentiment des Péres sur la persécution. On peut conclurre de ce qu'il en dit, & par les passages qu'il en cite ; que ces anciens Docteurs se sont toujours tenus à de certaines généralitez, qui ne décident rien ; & qu'ils n'ont jamais examiné cette question avec la précision & l'exactitude, avec laquelle elle a été examinée depuis quelque tems. Ils condamnent presque tous en général la persécution ; mais ils admettent des principes, & aprouvent des pratiques, d'où elle suit nécessairement. Il n'y a rien de si beau & de si pathétique, que ce que dit S. *Athanase* contre la persécution lorsque les Ariens en étoient les Auteurs ; mais on ne lit pas qu'il ait rien dit ou rien fait, pour empêcher celle qu'on exerça contre ces Hérétiques, lors qu'ils furent les plus foibles. Tout le Monde sait, que S. Augustin condamna d'abord toute sorte de violence en matiére de Ré- ligion ;

(a) *Tom. IX. Oper. suor. pag. 451.*

ligion ; mais s'étant échauffé contre les Donatistes, il retracta tout ce qu'il avoit dit sur ce sujet. Il est vrai qu'il n'a jamais voulu qu'on fît mourir les Hérétiques, peut-être, comme le croit (a) *Bellarmin*, parce que les Empereurs n'avoient point encore donné de loi, qui les condamnât à la mort ; mais il permet & aprouve qu'on les envoye en exil, & qu'on leur fasse soufrir d'autres peines, qui à l'égard de certaines personnes, peuvent être pires que la mort.

Mais de tous les Evêques, il n'y en eût point qui appuyassent la persécution avec tant de chaleur que les Evêques de Rome, & qui en ayent suivi toutes les maximes avec plus de rigueur. Leur autorité s'augmentant, à mesure que l'ignorance s'emparoit des esprits, on n'osa plus rien croire contre leurs sentimens, sans être condamné au feu.

Mais les disputes des Empereurs avec les Papes étant survenuës, au sujet du droit que ceux-ci prétendoient avoir sur le temporel de ceux-là, elles donnérent occasion à quelques personnes d'examiner les raisons sur lesquelles les Papes appuyoient cette

R 2 gran-

(a) *Lib. III. de Membr. Eccles. militantis. Cap. XXI.*

grande autorité qu'ils s'attribuoient, on en découvrit le foible. Cette premiére découverte servit d'occasion à plusieurs autres ; on connut que les Evêques de Rome étoient sujets à l'erreur, comme les autres Prelats. Il y eut des personnes assez hardies, pour publier ces découvertes, premierement en Italie, puis en France, & principalement du côté de Thoulouze. La Cour de Rome les traita d'Hérétiques, & leur attribua diverses erreurs. Les principaux Chefs de ces prétendus Hérétiques, furent *Pierre de Bruis*, *Abailard*, *Arnauld de Bresce*, *Henri*, & quelques autres. Leurs disciples furent nommez *Albigeois*, ou parce qu'il y en avoit en grand nombre dans le diocese (*a*) d'*Albi*, comme le dit nôtre Auteur, ou parce qu'ils furent condamnez dans le Concile qui se tint dans cette ville en 1179 ; puis qu'on ne voit pas qu'ils ayent été nommez Albigeois avant la tenuë de ce (*b*) Concile. Presque dans le même tems parurent les *Vandois* ou *Pauvres de Lyon*, Secte différente des Albigeois, comme le fait voir nôtre Auteur assez au long ; ainsi que nous le dirons dans la suite.

Le Pape donna diverses Bulles contre

(*a*) *C'est une ville de Languedoc.* (*b*) *Voyez Biblioth. Univers. Tom. XX. pag.* 202.

tre ces prétendus Hérétiques, les persécuta à outrance, obligea les Princes à en faire de même, publia des Croisades contr'eux, & fit enfin établir le Tribunal de l'Inquisition, qui doit son origine aux Albigeois & aux Vaudois, comme on l'a dit ailleurs dans cette (a) Bibliothéque.

2. Tout le Monde sait, que les premiers Inquisiteurs furent *Dominicains*, mais on ne sait pas bien quelle année ils furent établis. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce fut sous le Pape *Innocent III.* & que S. *Dominique* fut le premier Inquisiteur, qui fut envoyé dans la Gaule Narbonnoise. D'abord les Inquisiteurs n'eurent point de Tribunal particulier: Ils eurent charge seulement de s'informer des Hérétiques, de leur nombre, de leurs forces, & de leurs richesses; de les indiquer ensuite aux Evêques, qui seuls avoient le droit de juger des choses Ecclésiastiques, & de solliciter quelquefois les Princes à les chasser de leurs terres, ou à les punir. Mais les Papes ne cesserent de travailler à leur faire avoir un Tribunal particulier & indépendant de tout autre Juge, que de lui seul. Les Magistrats & les Peuples s'y opposérent en di-

(a) *Tom. IX. pag.* 41. *Tom. XI. pag.* 356. *Tom. XX. pag.* 197. *& suiv.*

divers endroits, parce qu'ils en voyoient les dangereuses conséquences ; mais enfin il falut ceder à une autorité qui faisoit trembler tous les Princes Chrêtiens. Les loix févéres de l'Empereur *Frideric* II. contre les Hérétiques, ne contribuerent pas peu à faire réüssir les desseins de la Cour de Rome.

En 1232. l'Inquisition fut établie en Arragon, à l'occasion d'un Evêque de ce Royaume accusé d'Hérésie, & à qui le Pape nomma des Juges. Le Roi de France ne s'opposa à l'établissement qu'on en fit à Thoulouze, qu'autant qu'il étoit nécessaire, pour faire voir qu'il n'étoit pas maître absolu dans son Royaume. Ce Tribunal fut érigé à peu près dans le même tems, en plusieurs endroits d'Italie. Il est vrai que, pour faire accroire qu'on n'ôtoit pas absolument la connoissance des affaires Ecclesiastiques aux *Ordinaires*, le Pape ordonna que les Evêques jugeroient conjointement avec les Inquisiteurs. L'Auteur fait voir en suite, comment l'Inquisition fut établie dans les Royaumes de Castille, & de Leon, en Sardagne, dans le Comté Venaissin, en Dauphiné & dans les lieux voisins, en Syrie, dans la Palestine, dans la Servie, & dans la plûpart des autres endroits de l'Europe.

Il n'y eut presque que la République de Vénise, qui résista en quelque sorte au torrent, & qui ne pouvant tout-à-fait éviter le mal, le diminua autant qu'elle pût. Elle voulut que ce fussent les Juges séculiers, qui instruisissent les procès des Hérétiques, que l'Evêque jugeât de leur foi, pour savoir si elle étoit pure ou impure, & que le Doge & le Senat prononçassent la sentence, comme Juges, & non comme Ministres de l'Evêque.

L'Auteur fait dans la suite l'Histoire des procedures de l'Inquisition contre les Hérétiques nommez *Apostoliques*, contre les *Templiers*, & les *Béguins*, contre *Matthieu Galeas* Comte de Milan, contre *Wiclef*, *Jean Hus*, & les *Hussites*, & contre quelques autres Hérétiques. Il s'étend sur tout sur l'établissement de l'Inquisition en Espagne & dans les autres Païs qui en dépendent, par *Ferdinand* dit le *Catholique*, & *Isabelle* sa femme. Jusques là elle n'avoit été établie que dans quelques lieux particuliers, & il y en avoit quelques autres où elle n'étoit plus exécutée que foiblement. Mais Ferdinand & Isabelle ayant, par leur mariage, réüni un grand nombre d'Etats sous une même Domination, en demanderent l'établissement dans tous les Païs

de leur dépendance, à *Sixte V.* sous prétexte d'en chasser les Juifs & les Maures, qui y étoient en grand nombre: mais à la verité, pour se rendre le Pape favorable, dans le dessein de la Monarchie Universelle, qu'on dit qu'ils avoient formé. Voici comment est composé présentement ce Tribunal en Espagne. Le Roi propose au Pape un sujet pour être grand Inquisiteur de tout le Royaume; le Pape le confirme dans son emploi. Il est le Chef de toute l'Inquisition Espagnole. C'est lui qui nomme les Inquisiteurs de tous les lieux particuliers, qui doivent avoir l'approbation du Roi. Il préside dans le Suprême Senat de l'Inquisition établi à Madrid, & qui est composé de cinq Conseillers, qui ont le titre d'Inquisiteurs Apostoliques, & dont l'un doit toûjours être de l'Ordre de S. Dominique. Il y a outre cela un Avocat Fiscal, deux Secretaires, & un du Roi, plusieurs *Qualificateurs*, & *Consulteurs*, & quantité d'autres Officiers. Ce Tribunal a une autorité Souveraine, & juge généralement de toutes les affaires qui concernent l'Héresie. Il y a outre cela dix ou douze Tribunaux particuliers établis dans les autres Villes du Royaume, & qui relevent de celui de Madrid, sans lequel

il y a de certaines choses qu'ils ne peuvent faire. Il s'assemble tous les jours, excepté les jours de fête; & son autorité est si bien établie, que tous les Rois d'Espagne sont obligez de jurer de s'y soûmettre, avant que d'entrer en possession de la Couronne. Ce fut ce Tribunal qui obligea les Rois Catholiques à chasser les Juifs & les Maures de leurs Etats.

Les Juifs se réfugierent en Portugal, & y furent assez bien reçûs; mais cela ne dura pas long-tems. Le Roi *Jean III.* demanda à leur occasion au Pape *Clement VII.* d'établir le Tribunal de l'Inquisition dans ses Etats, ce qui lui fut accordé en 1531. & confirmé par *Paul III.* en 1536. Peu de tems aprés il y eut plusieurs Tribunaux particuliers érigez dans diverses Villes du Royaume.

13. Luther ayant commencé à prêcher en Allemagne, & ayant bientôt été suivi de plusieurs autres; l'Inquisition, qui avoit cessé ses poursuites en plusieurs endroits, sans doute faute de coupables, les recommença vigoureusement. En Allemagne il y eut beaucoup de prétendus Hérétiques condamnez au feu. En France, le Chancelier *du Prat*, Primat du Royaume fit un Decret pour confirmer tous les Canons du

Concile de Latran contre les Hérétiques, & à cette occasion l'Inquisition fut (a) rétablie dans ce Royaume, sans qu'on sache précisément le tems qu'elle en fut bannie pour la seconde fois.

Ce fut en 1542. que *Paul III.* établit six Cardinaux à Rome pour Inquisiteurs Généraux, desquels dépendroient tous les autres Tribunaux de l'Inquisition de la Chrêtienté. Auparavant, il y avoit un seul Cardinal à Rome, qui avoit la Charge d'Inquisiteur, & auquel tous les autres Inquisiteurs s'adressoient dans les choses difficiles. *Pie IV.* augmenta beaucoup le pouvoir de cette Congrégation. Sixte V. qui en 1588. divisa tout le Colége des Cardinaux en quinze Congrégations, confirma celle des Inquisiteurs. On y a ajoûté depuis un Commissaire Général, qui doit être Dominicain, & un Assesseur général. Il y a outre cela les mêmes Officiers que dans les autres Tribunaux de l'Inquisition. Ils s'assemblent deux fois la semaine.

II. LE second Livre de M. Limborch traite de tous les Officiers de l'Inquisition. Mais comme ils ne sont pas les mêmes partout, il ne parle que des Inquisitions principales, qui sont celles d'Es-

(a) *L'Auteur employe plusieurs Autoritez, pour prouver ce fait. pag.* 97.

d'Espagne, de Portugal, & d'Italie, & marque les différences qu'il y a entr'elles. 1. Les *Inquisiteurs* sont les premiers dont il parle. Ce sont des Juges distinguez des *Ordinaires*, & deleguez du Pape pour juger de tous les Hérétiques & Apostats. Il faut avoir quarante ans, pour être pourvû de cet emploi; mais le merite & la capacité suppléent quelquefois au défaut de l'âge. On observe aussi d'élire des Etrangers, & non des habitans ou citoyens des lieux où est le Tribunal de l'Inquisition. Ils reçoivent leur emploi du Pape ou de vive voix, ou par écrit. Il donnoit autrefois le pouvoir de les élire aux Superieurs des Dominicains & Franciscains. Aujourdhui ce sont les Cardinaux de la Congregation de l'Inquisition, qui les élisent en Italie. En Espagne, c'est le Grand Inquisiteur. Le Pape seul, ou les Cardinaux Inquisiteurs peuvent les déposer. Par cèt employ, ils sont exempts de la jurisdiction de leurs Superieurs. La Charge en est perpetuelle, à moins que celui qui la possede n'obtienne quelque nouvelle dignité, comme celle d'Evêque &c. Les Cardinaux Inquisiteurs doivent punir les Inquisiteurs coupables; mais ils ne doivent le faire qu'avec précaution, de peur d'avilir leur Ministére.

 2. Lors

2. Lors qu'il n'y avoit point encore à Rome de Congrégation de l'Inquisition, les Inquisiteurs étoient souvent obligez de s'y rendre, pour consulter le Pape sur des cas difficiles; & alors ils substituoient des *Vicaires Généraux*, pour juger pendant leur absence. La raison de cette institution ayant cessé, les Inquisiteurs n'ont pas laissé d'avoir des Vicaires Généraux, dont ils ont la nomination & qui jugent en leur absence. Un Inquisiteur en peut avoir plusieurs, lorsque sa jurisdiction est fort étenduë. Il peut les revêtir de tout son pouvoir, mais il se reserve ordinairement le droit de juger définitivement des Impénitens & des Relaps. Comme c'est l'Inquisiteur qui les élit, c'est aussi lui qui peut les déposer. Quelquefois le Pape nomme des Commissaires; & alors leur pouvoir est entiérement égal à celui de l'Inquisiteur.

Il y a outre cela, des *Vicaires* établis en chaque Ville, qui peuvent instruire le procès; mais qui n'ont pas droit de faire emprisonner les Prévenus, à moins qu'il n'y eût du danger qu'ils ne s'enfuissent. L'Inquisiteur peut encore se choisir un *Associé*, qui l'aide dans son emploi.

3. Comme les premiers Inquisiteurs étoient des Moines, qui n'avoient aucune connoissance du droit, ils avoient ordre de s'associer des Théologiens,

des

des Canonistes, & des Docteurs en droit, pour consulter avec eux. Comme il y a encore aujourd'hui des Inquisiteurs bien ignorans, ils ont aussi de tels Assesseurs & Consulteurs. Les Théologiens examinent les propositions dont il s'agit, & les qualifient telles qu'elles sont, ce qui leur fait donner le titre de *Qualificateurs*. Si l'on doute si les Conciles ou les Papes ont condamné quelque proposition, c'est aux *Canonistes* à en décider. Pour ne manquer à aucune formalité dans l'instruction du Procès des Prévenus, on a besoin de personnes savantes en droit, & on les appelle *Consulteurs*. Tout cela n'empêche pas que l'Inquisiteur ne puisse suivre un avis different de celui de tous ces Assesseurs, bien que le plus sûr soit de se conformer à leur sentiment. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on ne nomme point les témoins aux Consulteurs, en sorte qu'ils sont souvent obligez de parler en l'air, faute des lumiéres nécessaires. On les oblige par serment au secret. En quelques endroits ils sont nommez par les Inquisiteurs, en d'autres par les Cardinaux de la Congregation du S. Office. On ne choisit pas ordinairement le pére & le fils pour Consulteurs. Le lieu où ce Tribunal s'assemble est la Chambre de l'Inquisition. En quelques endroits les

plus jeunes opinent les premiers, en d'autres c'est tout le contraire.

4. Il y a encore dans ce Tribunal un *Promoteur Fiscal*, qui doit être bien versé dans le droit, & d'une Province différente de celle où il exerce sa charge. C'est lui qui est la Partie des Prévenus, qui demande qu'on leur fasse leur procès, & qui en exige la punition. Outre cela on élit en Espagne un *Procureur Général* qui fasse les affaires de l'Inquisition à la Cour de Rome. Il y a encore des *Notaires* pour écrire toutes les procedures, & un *Interprête*, lors que le Notaire n'entend pas la langue de ceux qu'on interroge. Ces Notaires doivent être Laïques; mais en matiere d'Hérésie on peut les choisir Clercs & Moines. Ils doivent aussi écrire dans un Livre particulier tous les ordres des Inquisiteurs, sans qu'ils puissent rien prétendre au delà de leurs gages, pour toutes leurs écritures. Il y a outre cela un Juge des biens confisquez qui décide des différends qui naissent entre le Fisc & les Particuliers. Il y a un *Receveur* ou *Thrésorier*, qui reçoit les biens confisquez, les fait vendre, paye les gages des Officiers, & les autres dépenses. Un *Exécuteur*, pour exécuter tous les ordres des Inquisiteurs, prendre les Prévenus, les garder &c. Au commen-

mencement de l'Institution, les Papes accordérent de grands privilèges à ceux qui aideroient les Inquisiteurs dans les fonctions de leurs charges ; ces personnes les accompagnoient partout, & furent appellées pour ce sujet les *Familiars* de l'Inquisition. Ces charges subsistent encore aujourd'hui. Leur devoir est d'accompagner les Inquisiteurs, de les défendre contre les Hérétiques, de prêter main forte à l'Exécuteur &c. Ils peuvent porter des armes. Il faut qu'ils soient mariez.

5. Comme l'Office d'Inquisiteur est perpetuel, il n'est pas impossible que ceux qui en ont été pourvûs en abusent. Pour prévenir ce mal, on a établi des *Visiteurs*, qui vont dans toutes les Provinces, pour s'informer de ce qui s'y passe, & le raporter ensuite, ou au Grand Inquisiteur, ou au Senat. Tous ces Officiers doivent faire serment de s'aquiter fidélement de leurs Charges, & de garder le secret. S'ils commettent quelque legére faute, ils peuvent être punis par les Inquisiteurs ; mais si elle est considérable, le jugement en apartient à l'Inquisiteur général.

6. Il paroit par tout cela, que le Magistrat Séculier n'a aucune part à tout ce qui regarde les matieres de la Foi. Tout son Office, à cèt égard, est

eft de prêter fa puiffance aux Miniftres de l'Inquifition, lors qu'elle leur eft néceffaire; & de faire exécuter à mort ceux qu'elle leur a livrez, parce, dit-on, que l'Eglife a en horreur le fang; & cependant il n'eft pas au pouvoir du Magiftrat de ne point punir ceux que l'Inquifition a jugez hérétiques impénitens.

7. Après avoir parlé des Officiers de l'Inquifition, nôtre Auteur traite de leurs priviléges & de leur pouvoir. Eux feuls, à l'exclufion des *Ordinaires*, peuvent publier des Edits contre les Hérétiques. Ils peuvent excommunier, fufpendre, & interdire, commander à tous les Prêtres & Curez de publier leurs Ordonnances & leurs Monitoires; faire prendre les Hérétiques dans les Eglifes, malgré tous les droits d'azyle qu'elles peuvent avoir; défendre aux Juges Séculiers, de proceder contre de certaines perfonnes, pour de certaines raifons. Ils peuvent s'abfoudre les uns les autres, excepté en de certains cas; accorder des Indulgences, & ils en ont une pleniére, pour eux-mêmes & dans la vie & dans la mort.

Il n'y a que les Evêques, & les Officiers & Nonces du S. Siége qui foient hors de leur jurifdiction. Mais pour les Cardinaux Inquifiteurs, il n'y a que le

Pa-

Pape qui ne leur soit point soûmis. Les Inquisiteurs peuvent contraindre les Gouverneurs des Villes à jurer qu'ils protegeront l'Eglise contre les Hérétiques ; & tous Princes & Seigneurs ; qu'ils extermineront tous ceux qui sont sur leurs terres, & qui ont été déclarez tels par l'Eglise. Ils ont encore le droit d'expliquer les Statuts faits contre les Hérétiques, d'avoir des Gardes, & de porter des armes ; de faire punir ceux qui les ont insultez ; de contraindre les Témoins à se presenter devant eux ; de proceder contre les Avocats & Notaires qui conseillent les Prévenus ; de se faire donner les procès faits contre les Hérétiques ; & d'ajoûter ou diminuer aux pénitences infligées.

8. Le pouvoir qu'ont les Inquisiteurs de défendre tous les Livres dangereux, donne occasion à M. Limborch, de s'étendre fort au long sur la défense des Livres, & de faire voir l'origine & les progrès de cette coûtume, de même que celle des *Indices expurgatoires* ; mais comme ce n'est pas proprement le sujet dont il s'agit, on ne s'y arrêtera point. On peut voir aussi dans (a) l'Auteur ce que peuvent faire l'Evêque, & l'Inquisiteur séparément en

ma-

(a) *Pag.* 153. *&c.*

matiére d'Hérésie, & ce qu'ils ne peuvent que conjointement.

9. On parle aprés cela des prisons de l'Inquisition, & de la maniere dont les prisonniers y sont traitez. Ceux qui ont écrit sur ce sujet de sang froid, ont dit, qu'on ne devoit pas emprisonner un homme pour cause d'hérésie, qu'aprés avoir eu de bonnes preuves de son crime; parce que dans cette matiere, il suffit d'avoir été accusé, quelque innocent que l'on soit, pour être perdu de reputation pour toute sa vie. Il ne suffit pas pour cela, qu'il y ait des soupçons contre une personne, qu'il ait avancé quelques propositions ou scandaleuses, ou blasphematoires. Il faut, du moins, qu'il y ait une demi preuve contre le Prévenu. Le sentiment commun est qu'il faut qu'il y ait au moins deux témoins qui déposent contre l'accusé; mais quelques Théologiens soûtiennent qu'un seul peut suffire, pourvû qu'il soit irreprochable.

Les prisons sont différentes selon la grandeur du crime; bien qu'en Espagne, la meilleure place dans les prisons de l'Inquisition, soit un cachot fort horrible. Ce sont ordinairement des voutes quarrées de 10. piés de long, les unes sur les autres, dont il n'y a que la plus haute, qui reçoive de la lumie-

re à travers des barreaux de fer si élevez, qu'aucun homme n'y sauroit atteindre. Les murailles ont ordinairement cinq piés d'épaisseur. Chaque chambre n'a qu'une entrée fermée par deux portes ; dont l'interieure est couverte de plaques de fer. Au haut il y a une petite fenêtre, qui se ferme à deux verroux, par où l'on donne à manger au prisonnier. Il n'y a point d'ouverture à la porte extérieure. On ouvre ordinairement cette porte depuis 6. heures du matin, jusques à onze, pour purifier l'air de ces cachots. Il n'est pas nécessaire de dire que les Prisonniers ne sont guére bien traitez. Il est vrai que ceux qui ont dequoi, peuvent suppléer d'ailleurs au défaut de la nourriture ordinaire, à moins que leur crime n'emporte confiscation de biens, car, en ce cas, ceux à qui ces biens reviennent ne veulent rien perdre. Quelques modiques que soient les alimens qu'on leur donne, ils seroient bien heureux, s'ils parvenoient tout entiers jusques à eux; mais les Harpies, par les mains desquels ils passent, leur en prennent les trois quarts. Quelques épaisses que soient les murailles des cachots, il n'est permis aux prisonniers, qui y sont enfermez, & qui ont ordinairement chacun le leur, ni de parler ni de se plaindre.

dre. On observe cet ordre si exactement, qu'un prisonnier ayant la toux, les Gardes lui ordonnérent de ne point tousser; & comme cela n'étoit pas en son pouvoir, & qu'il ne pût obéïr, *ils* le battirent si violemment, que sa toux augmentant, & les coups à proportion, il expira enfin sous un si rude traitement. Quand un Prisonnier est malade, on lui envoye un Medecin & un Confesseur. Les Inquisiteurs sont obligez de visiter les Prisonniers deux fois le mois. Pour les femmes, afin d'éviter toute sorte de soupçon, on donne à chacune une autre femme, sage & prudente, pour compagne, qui ne la quitte point. Les Geoliers sont établis par l'Inquisiteur; autrefois il y en avoit deux à chaque prison; mais il n'y en a plus qu'un maintenant.

Ce sont ordinairement des hommes farouches & avares, qui mettent leur gloire à persecuter les Prisonniers & à les voler. Ils savent par plusieurs exemples, qu'il est bien plus dangereux de leur accorder quelque grace, que de leur faire quelque injustice. Autrefois c'étoit les Villes qui fournissoient aux dépenses de l'Inquisition; maintenant ces Tribunaux se sont si enrichis de la confiscation des biens des Accusez, qu'ils en ont plus qu'il n'en faut pour

payer

payer leurs Officiers. C'est une maxime presque infaillible, que dès qu'on est accusé, on perd tous ses biens, quelque innocent qu'on puisse être. En Espagne les Inquisiteurs ont des gages fixes; & il leur est défendu de rien exiger ni des Prévenus ni de leurs parens, mais ils peuvent prendre ce qu'on leur offre, & il ne leur est pas difficile de s'enrichir, s'ils en ont la volonté. Un moyen sûr pour cela c'est de faire acheter par leurs Domestiques présque pour rien, les effets des Prisonniers que l'on met en vente; car lors qu'ils enchérissent, personne n'ose rencherir sur eux.

III. DANS le troisiéme Livre, nôtre Auteur parle des crimes qui sont du ressort de l'Inquisition, des diverses sortes de Criminels, & des peines qu'on leur fait souffrir. 1. Tous les Hérétiques sont sujets à ce Tribunal. Il faut trois conditions pour mériter ce nom. 1. Avoir été bâtizé; 2. errer dans la foi; c'est-à-dire, avoir quelque opinion contraire à ce qui a été défini, ou par les Conciles, ou par les Papes, 3. & ne vouloir pas quitter son erreur. Les peines ausquelles les Hérétiques sont sujets sont ou Ecclésiastiques ou Civiles.

La principale peine Ecclésiastique qu'ils encourent, est l'Excommunica-

tion,

tion, dont il y a différentes espéces, qu'on peut voir dans nôtre (a) Auteur. Cette peine a diverses suites. Car si celui qui l'a encouruë est dans les Ordres, il n'en peut plus exercer aucune fonction, & est déchu de tous ses Bénéfices. S'il meurt dans l'excommunication, il n'a point de part aux priéres de l'Eglise, & n'est point enterré avec les autres Fidéles.

La premiére peine Civile, c'est la confiscation des biens. Les Inquisiteurs sont si exacts sur ce sujet, qu'ils font même casser quelquefois les donations que les Prévenus peuvent avoir faites avant leur détention. Ils prétendent avoir droit sur tous les biens que les coupables possédent hors de leur jurisdiction, souvent même sur tous les effets qu'ils trouvent entre leurs mains, bien qu'ils ne leur apartiennent pas tous. Ils pourvoyent par quelques charitez aux enfans des coupables, *qui par* cette confiscation, se voyent reduits à la mendicité. Tous les Hérétiques convaincus, ou qui ont confessé leur faute, sont sujets à cette peine, bien qu'ils se repentent. La seconde peine civile, c'est que les Enfans ne peuvent hériter de leurs Péres, qui sont morts dans l'Hérésie La 3. c'est que les Hérétiques deviennent infames. La 4. c'est qu'ils

(a) *Pag. 176. & suiv.*

qu'ils sont déchus de toute sorte de droit, naturel & civil. Les Esclaves ne sont plus sujets à leurs Maîtres Hérétiques, ni les Sujets à leurs Princes. L'Auteur soûtient, qu'il s'ensuit de là qu'on ne doit point garder la foi aux Hérétiques, & fait voir que ç'a été le sentiment de plusieurs Docteurs. On peut aussi les tirer des azyles, où tous les autres criminels sont en sûreté. La 5. peine civile est la prison, à laquelle on peut condamner ou pour toûjours, ou pour un certain tems les Hérétiques qui se repentent. La 6. est le bannissement, joint à la déclaration que font les Juges, qu'on les regarde comme les Ennemis de l'Etat. Enfin la 7. & derniere est la condamnation à la mort; qui est la peine qu'on inflige aux Hérétiques impénitens, & aux Relaps.

2. Après avoir parlé des diverses sortes de peines, l'Auteur traite des personnes qui y sont sujettes. On ne s'arrêtera qu'aux principales. Les Hérétiques sont ou affirmatifs, qui confessent leurs erreurs; ou négatifs, qui les nient, quoi qu'on soit persuadé d'ailleurs qu'ils les ont; ou pénitens, ou impénitens. Les Hérétiques affirmatifs & impénitens, & les Negatifs convaincus d'ailleurs, doivent être livrez au Bras séculier. Pour les Pénitens, on leur

leur impose diverses peines, selon la difficulté qu'on a eu de les faire rentrer dans leur devoir. Pour les Héresiarques & tous ceux qui dogmatisent, on doit leur imposer de rudes pénitences, s'ils veulent se repentir, mais le plus sûr est de les faire mourir; parce, disent les Docteurs Espagnols, que les hommes sont si corrompus aujourd'hui, qu'il y a peu de ces sortes de gens dont la pénitence soit sincère. Les Schismatiques doivent être punis de la même maniere, s'ils ne se repentent. Les Recteurs des Hérétiques, ceux qui les défendent & qui les protégent, doivent être punis selon la grandeur du crime, qui varie extrémément selon les circonstances qui l'accompagnent; mais la moindre peine que toutes ces sortes de gens puissent subir, c'est l'excommunication. Il y a aussi de griéves peines contre tous ceux qui empêchent l'exercice de l'Inquisition, de quelque maniere que ce soit. Pour ce qui regarde les suspects d'hérésie, ceux qui ne le sont que legerément, sont obligez de s'en purger, & d'abjurer l'Hérésie, avec la clause qu'il n'y a eu contr'eux que de legers soupçons; pour ceux qui le sont violemment, on les doit obliger à abjurer toute sorte d'Hérésie en général, & celle dont ils sont accusez

en

en particulier ; ce qui n'est pas une legére peine, parce que s'ils tombent dans quelque nouvelle faute, ils sont traitez, comme Relaps. Or les Relaps sont livrez sans misericorde au Bras séculier ; avec cette seule différence entre les pénitens & les impénitens, qu'on donne l'absolution aux premiers, laquelle on refuse aux autres. Ceux qui lisent ou qui retiennent les Livres des Hérétiques sont punis par l'excommunication. Les Polygames sont obligez en quelques endroits à abjurer comme violemment suspects ; en d'autres comme legérement suspects ; on leur impose aussi quelques pénitences. Ceux qui administrent le Sacrement de pénitence sans être Prêtres, sont livrez au Bras séculier. Mais les Confesseurs qui sollicitent leurs pénitentes à des péchez de la chair, ne sont condamnez qu'à quelques années de galére, ou à une prison perpetuelle. Le crime de Sodomie est en Portugal de la competence des Inquisiteurs. Celui qui en est coupable, ne peut pas être tiré d'une Eglise, s'il s'y réfugie ; privilége refusé aux Hérétiques. On le punit de mort, lors qu'on le peut avoir ; mais ses biens ne sont pas confisquez, en quoi il est encore traité plus favorablement que les Hérétiques. Les grands Blasphémateurs sont punis par

par l'amende honorable, par le foüet, & par l'exil.

Les Devins & les Sorciers sont différemment punis selon la différence de leurs crimes; car quelquefois ce ne sont que des maladies de l'esprit, & quelquefois le cœur est corrompu, & ces sortes de gens commettent plusieurs crimes très-réels.

Enfin les Juifs sont aussi sujets à l'Inquisition; puis que c'est contr'eux principalement qu'elle a été introduite en Espagne, & en Portugal. Cependant on croit, qu'il n'y a que ceux qui s'étant convertis retournent au Judaïsme, ou ceux qui méprisent ouvertement les Eglises & les cérémonies qui s'y pratiquent; ou qui empêchent l'exercice de l'Inquisition, qui soient sujets à ce Tribunal. Les peines qu'on leur impose sont différentes; selon la difference des fautes. Les principales sont la défense de converser avec les Chrêtiens, les amendes, la prison perpetuelle, le foüet, & le dernier suplice.

IV. LE quatriéme & dernier Livre de M. Limborch est de la maniére de proceder de l'Inquisition. Cette maniére est fort différente, selon les lieux, les tems, & les personnes; parce que bien qu'il y ait de certaines loix établies pour cela, les Inquisiteurs ont le pou-

voir

voir de s'en écarter, lors qu'ils le jugent nécessaire. On a suivi, autant qu'on a pû, ce qu'en ont dit les Auteurs Catholiques, les Inquisiteurs mêmes, les Bulles des Papes, & les loix établies à ce sujet. M. Limborch commence par la maniere dont un Inquisiteur entre dans les fonctions de son Ministére, & finit par ce qu'on appelle l'*Acte de Foi*, qui est effectivement le dernier Acte de toute cette sanglante Tragédie.

1. Un Inquisiteur, ayant reçû sa Commission du Pape, commence par se présenter au Souverain, auquel il demande sa protection, pour lui & pour tous ses Officiers, & des ordres pour tous ses Ministres, qui leur commandent d'obeïr au S. Office dans tout ce qu'il exigera d'eux. Il communique de même ses Lettres à tous les Archevêques, Evêques, & Prêtres des lieux de sa jurisdiction; il présente à tous les Officiers Royaux les Ordres du Souverain qu'il a obtenus, & leur fait prêter serment de les observer. Tout cela sous peine d'excommunication contre les Rebelles. On marque ensuite un certain Dimanche pour publier l'*Edit de la Foi*, qui ordonne, sous de griéves peines, de declarer généralement tous les Hérétiques & tous les suspects

d'Hérésie. L'Inquisiteur fait un Sermon sur la matiere ; & afin que le Peuple s'y trouve en plus grand nombre, il n'y a point d'autre Sermon ce jour-là, & il y a des Indulgences, pour ceux qui assistent à celui de l'Inquisiteur. En Espagne, & autrefois en France, après le Sermon, tout le Monde, mais particulierement le Magistrat, étoit obligé de faire serment d'assister le S. Office de toutes ses forces. On publie ordinairement l'Edit de la Foi une fois toutes les années. L'obligation de dénoncer les coupables est si générale, & d'une si absoluë nécessité : qu'il y a des Docteurs qui prétendent qu'une femme est obligée de dénoncer son Mari, & un Enfant son propre Pére, ce qui aussi est arrivé bien des fois.

12. Le plus sûr est de s'aller accuser soi-même, si l'on se sent coupable, puis qu'on en est traité moins sévérement ; je dis moins sévérement ; car on n'est pas exemt de toute peine, pour s'être accusé soi-même ; & tels en ont usé ainsi, qui n'en ont été quittes, qu'après une amende honorable, la perte d'une partie de leurs biens, & quelque tems de prison. Les procès se commencent de trois manieres. La 1. est par voye d'Inquisition, lorsque quelque particulier s'adressant à l'In-

à l'Inquisiteur, déclare qu'il ne veut être ni Denonciateur, ni Accusateur; mais que le bruit commun est, que tel, ou tel est Hérétique, & a avancé telle & telle chose contre la Foi. Sur cela, l'Inquisiteur fait ses recherches, entend des témoins, & s'il y a quelque fondement, fait venir l'Accusé, & l'examine sur ce qu'on lui en a raporté. La 2. maniere se fait par voye d'Accusation; quand celui qui accuse se porte pour Accusateur, ce qui arrive très-rarement; parce qu'alors l'Accusateur est obligé de prouver, & s'expose à la peine du Talion, en cas qu'il ait mal accusé. Enfin la derniere maniére, & la plus commune est la voye de la dénonciation; lors qu'une personne, de crainte d'encourir l'excommunication, va déclarer aux Inquisiteurs les choses qu'il sait, qui se passent contre la Foi.

L'Inquisiteur fait diverses questions au Denonciateur, pour découvrir la vérité du fait; & voir par quel motif il agit; toutes ses réponses sont écrites. Avant que de le faire retirer on les lui lit, afin qu'il y change, ajoûte, & en retranche ce qu'il jugera à propos; il signe ce qui a été écrit; & fait serment qu'il gardera le secret.

La Dénonciation reçûë, on procéde à l'oüie des témoins. Ce qu'il y a de

cruel, c'eſt que tous ceux qui ne peuvent témoigner dans les autres Tribunaux, ſont admis dans celui-ci, parce qu'il s'agit de la Foi ; excepté ceux qu'on ſait être les ennemis capitaux des Prévenus. Pour ce qui regarde le nombre, deux Témoins dignes de foi, qui témoignent de la même choſe, ſuffiſent ; & celui-là-même qui a dénoncé l'Accuſé, mais qui ne s'eſt pas porté pour Denonciateur, peut être compté pour un. Pour ce qui regarde l'interrogation des Témoins, on ne ſauroit croire combien de queſtions on leur fait, & de combien de moyens on ſe ſert, pour en tirer la vérité ; tout ce qu'on en peut dire en général, c'eſt qu'on n'oublie aucunes des queſtions qu'on croit propres à éclaircir le ſujet dont il s'agit. On les oblige, ſous de très-griéves peines à garder le ſilence à l'égard de tout ce dont on leur a parlé.

3. Les témoins oüis, les Juges s'aſſemblent, & aprés une priére faite ſur le ſujet, on examine, ſi l'Accuſé eſt aſſez chargé pour mériter qu'on le conſtituë priſonnier ; une demi-preuve, ou des Indices aſſez forts, pour mêtre le Prévenu à la torture, ſuffiſent. Etant pris, on le méne en priſon, où il eſt ſoigneuſement gardé, & quel-

que-

quèfois même avec des fers aux mains & aux piés, pour plus grande précaution. On n'est pas moins exact dans l'examen du Prévenu, que dans celui des Témoins ; on le tourne & retourne en cent maniéres differentes, & il semble qu'on ne craigne rien tant, que de le trouver innocent. On commence par lui demander, s'il sait pourquoi il est là, on veut à toute force qu'il le devine, on le fait repasser sur toute sa vie, on le tient quelquefois plusieurs mois ainsi, avant que de lui dire les véritables causes de sa prison ; & il arrive souvent, qu'il s'accuse de mille choses différentes de celles qu'on a témoignées contre lui, lesquelles on écrit avec soin, & dont on ne manque pas de se souvenir, quand il s'agit de le juger.

Enfin on lui déclare les raisons de sa prison. S'il les confesse le procès est bien-tôt fini. S'il ne les confesse pas, il n'y a sortes d'artifices dont on ne se serve pour l'y obliger : jusques-là qu'on suborne des personnes, qui sous prétexte d'amitié, le visitent, tâchent d'avoir son secret, & le trahissent ainsi. Il y a même des gens, dont tout le métier est, de feindre d'être accusez d'Hérésie. Ils permettent qu'on les enferme dans des cachots, avec les véritables Prévenus, ils s'exposent aux mêmes souffrances,

qu'on endure dans ces lieux affreux, & aux mêmes traitemens d'un Geolier impitoyable, ils passent quelquefois dans cet état plusieurs mois entiers, pour entrer dans la confidence du Prévenu, & extorquer son secret : après quoi ils le dénoncent aux Inquisiteurs & sortent de ce cachot, pour aller dans un autre, faire le même personnage. Un Auteur Espagnol s'étonne avec raison qu'il se puisse trouver des hommes capables de se résoudre à mener une telle vie.

Si après tout cela, le Prévenu ne confesse point, on l'admet à se défendre juridiquement, on lui nomme un Avocat, mais qui ne le défend que bien foiblement, de peur d'être accusé lui même comme fauteur d'Hérétiques ; comme c'est l'Inquisiteur qui le nomme, aussi ne fait-il que ce que l'Inquisiteur lui ordonne. On recolle les Témoins ; mais, bien loin de les confronter avec le Prévenu, & voir s'il pourra alleguer de justes causes de récusation contr'eux, on a l'injustice de ne les lui nommer jamais, ce qui est le moyen de faire périr une infinité d'innocens. Il est vrai qu'on leur donne copie de leurs dépositions, mais privée de toutes les circonstances qui pourroit les faire reconnoître. Il donne aussi

aussi ses interrogatoires, pour les faire voir aux Témoins. Si un Témoin est convaincu de faux, c'est à l'Inquisiteur à le punir, mais il s'en faut bien qu'on ne lui fasse porter la peine du Talion. Un Pére qui avoit injustement accusé son Fils, ne fut condamné par l'Inquisition de Thoulouze qu'à une amende honorable, & une prison perpetuelle.

Quelquefois le Prévenu est admis à prouver son innocence par témoins ; mais il est si dangereux de témoigner pour un Prêvenu, sur tout au cas qu'il y ait d'ailleurs dequoi le convaincre, ce qu'on ne peut savoir, qu'il y a bien peu de personnes qui osent déposer en sa faveur.

4. Le procès étant instruit, les Juges s'assemblent, font leur sentence, & la prononcent ensuite au Prévenu. Ou il a été jugé tout à-fait innocent, & alors on doit le faire sortir de sa prison en triomphe, couronné de laurier, ce qui arrive bien rarement, parce qu'une telle sentence sembleroit accuser les Inquisiteurs d'avoir procedé contre le Prévenu trop légérement. Ou il est absous, faute de preuves suffisantes pour le convaincre, & alors il est mis hors de prison ;

qu'on endure dans ces lieux affreux, & aux mêmes traitemens d'un Geolier impitoyable, ils passent quelquefois dans cet état plusieurs mois entiers, pour entrer dans la confidence du Prévenu, & extorquer son secret : après quoi ils le dénoncent aux Inquisiteurs & sortent de ce cachot, pour aller dans un autre, faire le même personnage. Un Auteur Espagnol s'étonne avec raison qu'il se puisse trouver des hommes capables de se résoudre à mener une telle vie.

Si après tout cela, le Prévenu ne confesse point, on l'admet à se défendre juridiquement, on lui nomme un Avocat, mais qui ne le défend que bien foiblement, de peur d'être accusé lui même comme fauteur d'Hérétiques ; comme c'est l'Inquisiteur qui le nomme, aussi ne fait-il que ce que l'Inquisiteur lui ordonne. On recolle les Témoins ; mais bien loin de les confronter avec le Prévenu, & voir s'il pourra alleguer de justes causes de récusation contr'eux, on a l'injustice de ne les lui nommer jamais, ce qui est le moyen de faire périr une infinité d'innocens. Il est vrai qu'on leur donne copie de leurs dépositions, mais privée de toutes les circonstances qui pourroit les faire reconnoître. Il donne aussi

Hérétiques. Nous ne le suivrons point dans tout cela, pour passer au plûtôt à l'*Acte de Foi*, qui est le dernier, & le plus considérable de toute la Tragédie.

5. C'est ordinairement un Dimanche ou un jour de Fête, qui est destiné pour l'Acte de Foi, afin que l'action soit plus solemnelle, & qu'il y ait plus de monde. Les Juges Royaux sont mandez, pour se trouver au lieu de l'exécution, afin de recevoir, & de faire brûler ceux qui ont été condamnez à être livrez au Bras séculier. Le jour qui précéde l'exécution, on leur rase la tête & la barbe. Le lendemain on leur donne à chacun un habit conforme à la sentence qu'on a prononcée contr'eux. Ceux qui doivent être brûlez, comme impénitens ou Relaps, en ont, où il y a plusieurs Diables dépeints avec des flammes de feu, pour marquer qu'ils ne doivent attendre que l'enfer après leur mort. S'ils se repentent après la sentence prononcée avant l'execution, les flammes qui sont sur leur habit sont peintes renversées ce que les Portugais nomment *Fogo revolto*. On leur met sur la tête une Mitre de papier en forme de cone, peinte de même que l'habit. A quatre heures du matin on leur donne à tous du pain & des fi-

gues, qu'ils mangent devotement à l'Eglise où ils sont conduits, dans les ruës, & au lieu du supplice.

Tout étant prêt, l'Inquisiteur suivi de tous ses Officiers, se rend à la porte de la prison. Le Notaire lit les noms des criminels l'un aprés l'autre, commençant par les moins coupables. Ils sortent à mesure qu'ils sont nommez, chacun accompagné d'une personne considérable, qu'on appelle (a) *Répondant.* Les Dominicains précédent la Procession, devant laquelle on porte la banniére du S. Office. Aprés avoir passé par les principales ruës de la Ville, on se rend à l'Eglise; où chacun s'étant placé, au lieu qui lui a été destiné, on fait un Sermon sur le sujet, & cét honneur est ordinairement déferé aux Dominicains. Le Sermon fini, deux Lecteurs montent en Chaire successivement, pour lire la sentence aux coupables. Celui à qui on la lit est conduit par l'Exécuteur au milieu de l'Eglise avec un Cierge éteint à la main, & il y demeure, jusques à ce qu'on ait achevé de lire sa sentence; aprés quoi il est reconduit à sa premiere place, & un autre lui succede. L'Inquisiteur se léve aprés cela de son Thrône, va au milieu de l'Eglise, accompagné d'une

vin-

(a) *Fidejussor.*

vintaine de Prêtres ; & absout tous ceux dont la sentence porte absolution, leur faisant donner un soufflet à chacun, par les Prêtres qui l'accompagnent.

Cela fait, on lit la sentence de ceux qui sont condamnez à la mort ; qui porte, que l'Inquisition ne peut leur faire aucune grace, à cause de leur impénitence & de leur rechute, & que pour cela elle les livre au Juge Séculier, le priant néanmoins que le tout se passe sans effusion de sang. Sur cela un Valet de l'Inquisition donne un coup au condamné, pour marquer que le S. Office l'abandonne. Le Juge séculier reçoit ces malheureux, leur demande de quelle Réligion ils veulent mourir. S'ils disent de la Réligion Catholique, on les étrangle, avant que de les brûler ; s'ils persistent encore dans leurs erreurs, on les brûle tout vivans. M. Limborch a tiré tout ceci de la (*a*) *Relation de l'Inquisition de Goa*. L'Acte de Foi se fait d'une maniere un peu différente en Espagne & en Italie, ce que l'Auteur ne manque pas de marquer. En Italie il ne se fait point de Procession. En Espagne le Roi est obligé d'y assister, avec la Reine, & toute la

(*a*) *Imprimée à Paris, & à Leide en* 1687.

Cour ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Trône de l'Inquisiteur Général est bien plus élevé, que celui du Roi. ... L'Auteur finit par un dénombrement de toutes les injustices qui se commettent par le Tribunal de l'Inquisition ; qui sont autant de conséquences de tout ce qu'il a dit dans le corps de son Histoire ; & que le Lecteur tirera facilement, de l'Extrait que nous venons d'en faire, sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

V. IL reste que nous disions un mot du Livre des Sentences de l'Inquisition de Thoulouze. Il contient une centaine de Sentences prononcées contre plusieurs personnes accusées d'Hérésie. Il peut servir, 1. à faire voir la maniere dont l'Inquisition s'exerçoit en France dans ce tems-là. 2. à faire connoître quelles étoient les opinions dont on accusoit ceux qu'on appelloit *Albigeois* & *Vaudois*, puis que la plûpart des procedures sont contre ces sortes d'Hérétiques. On a disputé jusques ici avec beaucoup de chaleur, pour savoir si les Albigeois & les Vaudois étoient une même Secte, & quels étoient leurs veritables Sentimens. M. Limborch croit qu'on peut s'éclaircir de tout cela dans ce Livre ; car, bien qu'on ne doive pas s'en tenir à ce dont

les accusent les Inquisiteurs, & qu'il paroisse en quelques endroits; si on les compare avec d'autres, qu'on leur a souvent imputé, il est pourtant impossible de s'imaginer, que dans toutes ces Sentences copiées fidélement par M. Limborch sur l'Original, il y ait tant de conformité dans la difference des Sentimens qu'on attribuë aux uns & aux autres s'ils ont tous été dans la même opinion; au contraire nôtre Auteur croit, que dans le plaisir qu'on se faisoit de les condamner, on les auroit plûtôt indifferemment chargez chacun en particulier, de toutes les erreurs dont on impute les unes aux Albigeois, & les autres aux Vaudois. M. Limborch nous assure qu'ayant été dans une opinion contraire, il a changé de sentiment à la lecture de ce Livre, où l'on voit constamment que les erreurs imputées aux uns sont toutes différentes de celles qu'on impute aux autres. Il soûtient encore, que si l'on en croit ces Sentences, les Albigeois étoient dans la plûpart des erreurs des Manichéens. Pour les Vaudois, nôtre Auteur conclut des erreurs qu'on leur impute, qu'ils ressembloient plus à ces Chrêtiens d'aujourd'hui qu'on appelle *Mennonites*, qu'à aucune autre Societé Chrêtienne.

3. Une troisiéme conséquence qu'il tire de cèt Ouvrage, c'est que les autres erreurs que *Baronius*, *Bzovius* & autres ont imputées aux Albigeois & aux Vaudois sont de pures Calomnies ; puis qu'il n'en est point parlé dans ce Livre des Sentences de l'Inquisition.

4. Enfin on y verra les peines qu'on infligeoit alors aux Hérétiques. Ceux qui confessoient d'abord, & se repentoient, étoient obligez de porter des croix sur leurs habits pendant un certain tems, une, ou plusieurs, selon la différence du crime. Ceux qui ne confessoient, & ne se convertissoient qu'avec peine ; étoient condamnez à une prison perpetuelle ; & ceux qui tardoient plus long-tems, étoient outre cela enchaînez. Les Inquisiteurs se réservant neanmoins la liberté, d'agraver ou de diminuer la peine dans la suite, selon la différente conduite des Pénitens. Enfin, ceux qui ne vouloient point se convertir, & les Relaps, étoient condamnez au feu, sans misericorde, toûjours avec la clause qu'on prioit les Juges Séculiers d'épargner leur sang. Dans les Actes de Foi, qu'on appelloit alors le *Sermon de la Foi*, on ne manquoit jamais de faire faire serment aux Juges Royaux & aux Consuls

suls & Echevins des Villes, de défendre l'Eglise Catholique, & de poursuivre vigoureusement les Hérétiques.

I V.

Samuelis WERENFELSII *Basiliensis* DISSERTATIO, *de* LOGOMACHIIS ERUDITORUM, *in septem partes suo quasque tempore in Academia ad disputandum propositas divisa.* Basileæ, apud Jacobum Werenfelsium. 1692. in 4. pagg. 140.

BIEN que ce ne soit ici que des Théses, que M. *Werenfelsius* a fait soûtenir à ses Ecoliers, elles ne laissent pas d'être dignes de la curiosité des Savans : & l'on est persuadé qu'ils les liront avec plaisir ; si ce n'est ces Savans refrognez & de mauvaise humeur, qui semblables à de certains malades, bien loin de vouloir permétre qu'on les guerisse, ne veulent pas seulement qu'on témoigne, qu'on connoit leur maladie.

On se sert de cette comparaison ; parce que nôtre Auteur considére les *Logomachies*, comme une espéce de maladie d'esprit ; & que, dans le dessein qu'il

qu'il s'est proposé de tâcher d'en guérir les Savans, il a précisément suivi la methode qu'employent les Medecins, quand ils veulent traiter quelque maladie. On peut dire en général de cette Dissertation, que non seulement le sujet en est très-utile, mais aussi, que l'Auteur a si bien sû l'égayer partout, & qu'il employe toûjours des exemples si justes & si agréables, qu'il est difficile qu'on s'ennuye dans cette lecture.

Il seroit à souhaiter qu'on rimprimât cèt Ouvrage en ce Pays, où je doute qu'on puisse le trouver. En attendant, nous en donnerons un Extrait un peu circonstantié, pour contenter ceux qui ne peuvent pas le lire.

I. TOUT l'Ouvrage est divisé en dix Chapitres. 1. Le premier traite du nom de *Logomachie*; & de ses différentes significations. On le peut prendre en général pour un combat de paroles, par opposition à ceux où l'on employe des armes plus dangereuses; & en ce sens toutes les Disputes des Savans seroient des *Logomachies*; mais ce n'est pas la signification la plus ordinaire, & l'on ne donne guéres ce nom aux Disputes dont le sujet est utile & important. Quelquefois on entend par ce mot

mot une dispute dont des paroles sont le sujet ; & comme le nom grec λόγος, dont il se forme, ne signifie pas toûjours la *Parole*, mais se prend quelquefois pour des *bagatelles* & des choses de néant, témoin le mot des Comiques λόγοι, & l'expression latine, *verba dare*, on peut appeller *Logomachies*, toutes les Disputes, qui roulent sur des choses de néant ; comme, par exemple, quand on dispute si le poisson qui engloutit Jonas étoit mâle ou femelle ; quel pié *Enée* mit le premier en Italie, le droit ou le gauche ; la Dispute de S. *Augustin* avec S. *Jerôme*, pour savoir si la plante qui couvrit *Jonas* de son ombre étoit une courge ou du lierre : Dispute qui faillit à faire naître un combat dans une Eglise, tant les Esprits étoient échauffez sur ce sujet. Il seroit étonnant que les Savans s'attachassent à de si grandes pauvretez ; si l'on ne savoit, que ce qui semble faire le sujet de la question, n'est pas proprement ce dont il s'agit. Quand *Scaliger* & *Cardan* disputent, si un Chevreau a autant de poils qu'un bouc, ce n'est pas là proprement l'état de la question ; il s'agit de savoir lequel a le plus d'esprit ou de Scaliger ou de Cardan : ainsi la Dispute est plus réelle qu'on ne pense : on ne doit pas

être

être surpris si ces deux Athlêtes sont si échauffez. Il en est de même de la plûpart des autres Disputes. Mais ce n'est pas proprement de ces sortes de disputes de mots dont parle nôtre Auteur. Il s'agit de celles dont le sujet n'est proprement que des mots. Encore faut-il distinguer. Car on ne veut pas parler des Disputes, où il s'agit du sens d'un mot ou d'une phrase, comme quand les Legislateurs disputent du sens d'un mot de la Loi, ou quand les Grammairiens disputent de la maniere dont on doit prononcer ou écrire tels ou tels mots ; bien que ces Disputes soient souvent & plus échauffées qu'elles ne devroient, & même ridicules.

On trouve aussi de grandes *Logomachies* entre les Critiques, & souvent sur des choses de néant ; comme s'il faut lire *Vergilius*, ou *Virgilius*, *Agellius*, ou *Aulus Gellius*. Mais ce n'est point encore ce dont il s'agit. L'Auteur veut parler de ces *Logomachies*, où les Disputans pensent, ou veulent qu'on croye qu'ils pensent, qu'il s'agit de choses, & de choses très-importantes, & non de mots ; quoi qu'effectivement toute la Dispute ne roule que sur des mots, & que les Disputans ne différent qu'en cela ; ensorte proprement, qu'on ne dispute de part & d'autre que parce

ce qu'on ignore l'état de la question; & qu'on ne sait pas bien de quoi il s'agit. C'est cette maladie que l'Auteur entreprend de guerir.

1. Pour cèt effet, il traite dans le Chapitre suivant du *Sujet* dans lequel elle reside. Il n'y a point de mal plus général; mais il se trouve principalement parmi les Savans, où il se devroit le moins rencontrer, puis qu'ils ont plus de lumiere que les autres. La Théologie, qui en devroit être exemte, est plus atteinte de ce mal qu'aucune autre Science. N'étoit-ce pas une Dispute de mots que celle des Grecs & des Latins, dont les premiers soûtenoient qu'il y avoit trois *Hypostases* en Dieu, ce que nioient les derniers. Et tout cela parce que par ce mot les Grecs entendoient la *Personalité*, & les Latins une *Substance*? On convoqua des Conciles, on assembla des Evêques de toute la Terre pour cela; & le tout aboutit à reconnoître qu'on ne s'étoit pas entendu. Ne sont ce pas encore, selon nôtre Auteur, des Disputes de mots, que celles qui ont divisé les Péres, pour savoir, si dans la matiére de la Trinité, il faloit recevoir ou rejetter les termes de *cause* ou *d'effet*; s'il faloit mettre un ordre entre les personnes de la Trinité, ou

non;

non, si le Fils seul étoit l'image du Pére, ou si cette epithéte convenoit aussi au S. Esprit. Si le S. Esprit procedoit du Pére & du Fils, ou du Pere par le Fils. Si Jesus-Christ à l'égard de sa nature humaine est fils naturel ou adoptif. Si à cet égard il peut être appellé le *Serviteur de Dieu*, s'il doit être adoré entant que *Mediateur* &c.

Toutes les Disputes entre les Théologiens Scholastiques, qu'on appelle *Realistes* & *Nominaux* ne sont aussi que des Disputes de mots ; comme lors qu'ils demandent si les Sacremens apartiennent à quelque Catégorie ; si un Ane peut boire le Bâteme &c. Nôtre Auteur croit qu'il y a encore bien des Disputes des mots entre les Théologiens Modernes; ,, mais, dit-il, il est plus ,, sûr d'en soûpirer en secret, que de ,, les reprendre en public. *Tutius est deplorare tacitus secum, quàm palam reprehendere.*

Il croit que les Jurisconsultes ont aussi leurs *Logomachies*. Toutes les Disputes qui sont entr'eux, pour savoir si une telle ou telle chose est de *droit naturel*, font assez connoître qu'ils n'attachent pas tous la même idée à ce mot, & que par consequent la plûpart des Disputes qu'ils ont là-dessus sont de pures *Logomachies*. Les Medecins qui

qui ne parlent que de ce qui tombe sous les sens, ne laissent pas d'avoir plusieurs disputes de mots. Comme lors qu'ils disputent si une telle ou telle maladie est dans les humeurs ou dans les parties ; puis que souvent elle est dans les unes & dans les autres ; dans les humeurs immédiatement, & dans les parties médiatement par les humeurs. Ne disputent-ils point sur les mots, en parlant des causes des maladies, les uns alleguant les causes prochaines, & les autres les causes éloignées.

Pour la Philosophie, c'est une source féconde de *Logomachies*. Il y a bien de l'apparence que les *Stoïciens* & les *Peripateticiens* ne s'entendoient pas, quand ils disputoient avec tant de chaleur, pour savoir si les richesses sont un bien, & si la pauvreté & la douleur sont des maux. (*a*) *Ciceron* le leur a reproché autrefois. Nôtre Auteur dit que le même Orateur a regardé comme une dispute de mots la question, *si tous les pechez sont égaux* ; cependant il la traite fort sérieusement dans ses (*b*) Paradoxes, & soûtient le parti des Stoïciens. On peut encore métre au rang des disputes de mots, ce

(*a*) *Tusculan. Quæst. Lib. II.* (*b*) *Paradoxe III.*

ce que soûtenoient les Stoïciens, que *les vertus & les vices sont des animaux*, que *la parole est un corps*; & ce qu'enseignoit Epicure, que *le Souverain bien consiste dans la volupté*. Il est constant que ces Philosophes n'entendoient pas par ces mots la même chose que le reste des hommes, & que toutes les Disputes qu'on avoit avec eux sur ce sujet n'étoient que des Disputes de mots.

Les Philosophes Scholastiques n'ont pas moins de ces sortes de Disputes, que les Theologiens du même ordre. Tout ce qu'on agite dans tous les Prolegoménes de toutes les parties de la Philosophie, ajoûtons, & de toutes les autres Sciences, n'est que pure *Logomachie*. La celebre Dispute entre les Thomistes & les Scotistes, sur l'Universel *à parte rei* est une veritable dispute de mots. Cependant elle a divisé des Universitez entieres, on en est venu aux haines, aux injures, & quelquefois mêmes aux coups.

Les Philosophes Modernes ont étouffé bien des Disputes de mots; mais ils ne les ont pas toutes éteintes. L'un tient que l'Ame & la pensée est la même chose; l'autre veut que l'Ame soit une substance, & la pensée un accident. L'un veut qu'on commence à philosopher par douter de tout; l'autre regar-
de

de cette penſée, comme un principe d'Atheiſme ; l'un dit que les Anges ne ſont point dans le lieu, qu'ils ne ſont nulle part ; l'autre croit que c'eſt nier l'exiſtence des Anges, l'un nie que le feu ſoit chaud, l'autre le traite de fou. Cependant & les uns & les autres ſont dans le même ſentiment ; mais ils ne s'entendent pas.

Les Mathematiques même toutes claires qu'elles ſont, ont auſſi leurs *Logomachies. Clavius* & *Peletier* n'ont diſputé, pour ſavoir ſi l'eſpace contenu entre la tangente d'un cercle & ſa circonférence eſt un angle, que pour ne s'entendre pas. Il en eſt de même des queſtions ſi le point fait partie de la ligne, ſi l'unité eſt un nombre, ſi l'Angle eſt une quantité &c.

3. Le troiſiéme Chapitre traite des différentes eſpéces de *Logomachie*. Il y en a de pures, où les Diſputans ne différent que de mots, étant dans le fonds de la même opinion. Quelquefois la différence eſt dans la choſe même ; mais les termes qu'on employe font le différend beaucoup plus grand qu'il n'eſt, c'eſt une *Logomachie* mixte. La prémiére eſpéce eſt plus facile à connoître, moins commune, & moins dangereuſe. L'Auteur croit qu'il n'y a guéres de Diſpute qui ne renferme quelque Logomachie. Il met au rang des Diſputes de mots, qui ont pourtant quel-

que choſe de réel, celle qu'il y a entre quelques Théologiens ſur la moralité du Sabbath; mais il eſt fort tenté de mettre au rang des pures Logomachies celle qui eſt entre les mêmes Théologiens, pour ſavoir ſi les Fidéles qui ont vêcu avant Jeſus-Chriſt ont obtenu la *remiſſion* ou la *non-imputation* de leurs péchez; tant il eſt néceſſaire de retenir les termes Grecs d'ἄφεσις & de πάρεσις, dont ils ſe ſervent, pour empêcher que le point de la difficulté n'échape à l'eſprit. Expliquez-vous en d'autres termes, vous ne ſavez plus de quoi il s'agit. Eſt-ce que les Fideles de l'Ancien Teſtament qui n'ont pas obtenu l'ἄφεσις de leur péché, ont été précipitez dans l'enfer? Ceux qui nient l'ἄφεσις, rejettent cette propoſition comme un blaſphême. Mais peut-être croyent-ils qu'ils ont été dans quelque Limbe, en attendant la venuë du Seigneur? Rien moins que cela. Peut-être les placent-ils dans quelque Purgatoire, où ils ſoient purgez des péchez, dont ils n'ont pas obtenu la remiſſion pendant leur vie? Encore moins. Ils ſoûtiennent qu'ils ont été reçûs dans le Ciel immédiatement après leur mort, qu'ils ont été faits participans d'une beatitude éternelle par la Foi en *Jeſus-Chriſt*, qu'ils ſavoient devoir ve-

nir pour les racheter de leurs pechez. En quoi donc consiste la Dispute? En ce que les uns prétendent que la maniere dont les péchez ont été pardonnez aux anciens Fidéles, est appellée dans l'Ecriture πάρεσις, & celle dont ils sont pardonnez aux Fidéles du N. Testament ἄφεσις : & que les autres nient que l'Ecriture distingue ces choses.

Il y a des *Logomachies* qui ne consistent que dans l'ambiguité de peu de mots; comme lors qu'on demande si *la volonté peut être contrainte ou non*. Il y en a qui consistent dans une longue suite de Discours, telle qu'étoit celle qui fut agitée entre *Ramus* & les Peripateticiens, qui excita tant de troubles dans la Sorbonne où il falut faire intervenir l'autorité du (*a*) Roi, & où il ne s'agissoit dans le fonds que d'une maniere différente d'expliquer les mêmes choses. Toutes les Disputes des Dialecticiens, toutes celles qui regardent l'ordre & la methode ne sont ordinairement que des *Logomachies* de la seconde espéce.

Il y a des *Logomachies* où les Disputans sont du même avis pour le fonds; il y en a d'autres où l'on dispute des mots, sans convenir du fonds, parce qu'on ne s'entend pas, & que ou les deux Disputans, ou l'un d'entr'eux ne sait point de quoi

(*a*) *François I.*

il s'agit. Cela arrive quand on dispute des choses dont on n'a aucune idée, telle qu'est la Matiére premiere des Scholastiques. Il y a plusieurs autres espéces de *Logomachies*, que l'Auteur indique en deux mots.

4. Il fait voir dans le quatriéme Chapitre l'importance de ce mal. Les esprits se sont quelquefois tellement échauffez pour des Disputes de mots, qu'il a falu assembler des Conciles, employer l'autorité des Souverains, & livrer des batailles pour ce sujet. On se noircit fort souvent, pour ne point s'entendre, des noms d'Impies, d'Hérétiques, d'Athées &c. Il arrive même que les disputes de mots sont ordinairement plus échauffées que les autres, comme si les Disputans vouloient cacher par ces maniéres emportées, le peu d'importance du sujet qui les divise. Il n'y a guéres de Disputes soûtenuës avec plus de chaleur que celles qui divisent les Luthériens de ceux qu'on nomme Calvinistes, quoi qu'elles soient peu importantes. Jamais, dit l'Auteur, on n'a disputé avec tant de zele & d'animosité contre les Juifs, les Mahometans, les Libertins, & les Athées, que pour ou contre la moralité du Sabbath, pour l'ἄφεσις & le πάρεσις.

Pour mieux faire voir l'importance

de

de cette maladie, l'Auteur en examine tous les Symptomes qu'il trouve tous dans les versets 4. & 5. du Chapitre sixiéme de la premiere à *Timothée*. Dès que l'esprit de Dispute saisit un homme, il ne combat plus pour la vérité, mais pour la victoire. S'il trouve quelcun dont la reputation de Savant soit aussi bien établie que la sienne, il en conçoit de la jalousie. L'envie suit de près, s'il voit que son Ennemi soit plus estimé que lui. De là naissent les Disputes, les querelles, les injures, les satires, & les accusations réciproques d'Hérésie, de Judaïsme, d'Atheisme.

L'esprit plein de ces passions n'est plus capable de voir la vérité. Il trouve dans les Ecrits & dans les paroles de son Adversaire, non ce qui y est, mais ce qu'il voudroit qui y fût. Il n'y a point de page sans hérésie, chaque expression a son venin particulier, chaque mot son poison. Faites les plus belles protestations du monde, déclarez solennellement le contraire de ce dont on vous accuse ; ce sera affectation toute pure ; vous augmenterez les soupçons, bien loin de les diminuer. Prenez une autre voye ; parlez de paix & d'accommodement, on vous soupçonnera d'hypocrisie, & on s'écriera tout aussi-tôt, dit nôtre Auteur. *Equo ne credite Teucri.*

La maniere dont on ſe conduit dans les Academies où l'on diſpute ſur tout & où l'on éléve preſque uniquement les Ecoliers à ſavoir bien oppoſer & bien répondre, eſt la ſemence de ces Diſputes éternelles. On ſort de l'école avec une habitude ſi forte de chicaner ſur tout qu'il eſt impoſſible de l'effacer dans la ſuite, & elle ſe répand ſur toutes les actions de nôtre vie.

Quand il n'y auroit d'autre mal dans les *Logomacbies*, ſi ce n'eſt qu'elles ſont inutiles, ce ſeroit déja beaucoup; mais elles ſont même ſouvent pernicieuſes. (*a*) *Camerarius* le fait ſentir par un exemple trop remarquable, pour n'être pas allegué ici. On conſeilla à un homme qui avoit commis un crime de ſe ſauver de peur d'étre pris, & de ſe cacher dans une certaine place qu'on lui indiqua, où il trouveroit un puits. Le criminel y va; mais au lieu d'un puits, il n'en trouve que les maſures. Il revient à ceux qui lui avoient indiqué le lieu, il ſe plaint qu'il n'a trouvé que les maſures d'un puits.

Qu'importe, lui dit-on, que ce ſoit un puits ou que ce n'en ſoient que les maſures? vous n'y allez pas pour boire; mais pour vous cacher. Le criminel l'avoüe, mais il ſoûtient qu'ils

(*a*) *Dans la vie de Melanchton.*

qu'ils ont eu tort de s'être si mal expliquez ; on lui répond , il replique ; le temps coule, les Archers viennent, il est pris , & on le conduit au dernier suplice. C'est-là une vive image des mauvaises suites qu'ont les Disputes de mots.

Le tort qu'elles ont fait à toutes les Sciences est si visible, qu'il seroit inutile de s'y arrêter. On n'a plus recherché les choses mêmes, dès qu'on s'est amusé à disputer sur les termes. Ces Disputes éternelles qui sont entre les Savans sur toutes choses , ont jetté bien des gens dans un Pyrrhonisme universel ; concluant avec assez d'aparence, que puis que les Savans disputoient de tout , il s'ensuivoit qu'il n'y avoit rien de certain.

Ajoûtez à cela que ces Disputes inutiles ont avili les Sciences, & exposé les Savans au mépris de tout le reste du Monde. Jusques-là qu'un Empereur Turc, tout Turc qu'il étoit, se moqua autrefois , de la dispute des Grecs avec les Latins , sur la maniere de la procession du S. Esprit , ne pouvant s'imaginer qu'il y eût des gens assez fous , pour se faire la guerre pour une seule (*a*) particule. On sait les justes railleries que Moliere a fait des Savans

(*a*) *C'étoit le mot de* par, *ou* &. de.

dans son (*a*) *Mariage forcé.* Il n'y a rien de si plaisant que les exclamations de *Pancrace* contre un homme qui lui avoit soûtenu une proposition *épouvantable*, *effroyable*, *execrable*, c'est *qu'il* avoit dit *la forme*, & non la *figure d'un chapeau.* Bien des gens croiront que ce Personnage n'est point outré. Le Peuple, dit nôtre Auteur, croit facilement, qu'un savant & un sot est la même chose, *Ipsis*, dit-il, *Doctus & Fatuus pro eodem habentur.*

Cependant si les Savans vouloient rendre la pareille, nôtre Auteur croit qu'ils auroient tout sujet de se moquer à leur tour. Les *Logomachies* ne sont pas toutes renfermées dans l'école : le monde en est plein. Qu'est-ce que cette aversion de l'ancienne Rome pour le nom de Roi, tandis qu'elle souffroit la même autorité, & une plus grande même sous d'autres noms ; si ce n'est une *Logomachie.* Combien y a-t-il de peuples qui souffrent la servitude, sous le nom spécieux de Liberté ? N'a-t-on pas vû les Anglois souffrir patiemment la plus cruelle de toutes les Tyrannies, sous le nom de *Protection* ; tandis quils avoient une si forte haine pour le nom de Roi & de Royaume. qu'ils ne vouloient pas même le soufrir dans la Priere Dominicale, & qu'il y en avoit qui au

(*a*) *Scene IV.*

lieu

lieu de dire *ton Régne vienne*, disoient *ta République vienne*. Il y a des Eglises Luthériennes en Allemagne où un Prédicateur passeroit pour Hérétique, si en recitant la même priére il avoit dit *Pere nôtre*, au lieu de *nôtre Pere*.

Mais ce qui rend encore ce mal plus grand, c'est qu'il est dangereux d'entretreprendre de le guerir. Les hommes ne veulent pas qu'on les accuse d'avoir disputé pour rien. Dès que vous entreprenez de leur faire voir qu'il ne s'agit que de mots, ils s'irritent, & changent souvent des différends chimeriques en des differends réels. *Nos Ancêtres*, c'est ainsi que les fait parler nôtre Auteur, *nos Ancêtres n'ont pas été des Vetilleux, ils ne se sont pas battus pour des mots; ce ne peut pas donc être là leur sentiment, puis que c'est celui de leurs Adversaires.* Il faut donc leur en imputer un nouveau, auquel ils n'ont jamais pensé, & changer une dispute de mots en une dispute réelle. De là viennent les haines contre ceux qui ont voulu reconcilier les Opposans. Un Conciliateur devient odieux aux deux Partis, sur tout en matiére de Réligion, *où les Logomaques*, dit l'Auteur, *veulent qu'on croye qu'ils combatent pour la gloire de Dieu. Les uns appellent ces Conciliateurs des gens fins, rusez, imposteurs, trom-*

peurs ; tandis que l'autre Parti leur donne les noms, *de froids*, *d'indifférens*, *de prévaricateurs*, *de traîtres*, *&c.* Au contraire, *ceux qui ne pardonnent rien à leurs Adversaires, qui font de toutes leurs paroles tout autant d'héréfies, qui exaggerent les disputes les plus legéres, qui abhorrent toute Tolerance, toute douceur, toute concorde, comme la Communion de Christ avec Belial, qui repetent souvent cette voix de Didon mourante.*

Stirpem & genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite nostro
Munera ; nullus amor populis nec fœdera sunto.

Ceux-là plaisent à la multitude, qui aime bien mieux qu'on attaque ses Adversaires, que ses défauts. Avez-vous aujourd'hui entendu nôtre Homme, disent-ils, ha! qu'il s'est vaillamment escrimé? Qu'il a bien combatu ceux qui voudroient être nos Fréres? Avez-vous oüi comment il les a releguez dans les Enfers! C'est ce qui s'appelle un homme! c'est ce qui s'appelle savoir combatre ses Adversaires! C'est ainsi qu'on défend l'Orthodoxie! „ Qui identidem ex Cathedra, „ ex Suggestu cygneam Didonis Vir- „ gilianæ repetunt cantionem, &c.

„ Hoc

„ Hoc Plebeculæ placet. Lubentius
„ audiunt, qui adversarios, quàm
„ qui vitia sua petunt. Quid tu? Audisti-
„ ne hodie nostrum? Hui! quàm stre-
„ nuè se gessit! Quantoperè invectus
„ est in eos, qui fratres nostri esse vo-
„ lunt! Quo modo eos in Orcum de-
„ turbavit! Hic vir, hic est! hic Ad-
„ versarios suos ferire novit! hoc stat
„ Orthodoxia! &c.

II. APRES avoir expliqué la nature & les différentes espéces de cette maladie, l'Auteur en allégue les causes dans les Chapitres suivans. Il y en a deux générales, les langues & les Disputans. Il n'y a point de langue qui n'ait une infinité de mots & d'expressions équivoques; on ne sauroit croire combien cette source est féconde en *Logomachies*. Toutes les manieres de parler, tous les noms, tous les verbes, toutes les particules ont des significations différentes; & l'on a eu raison de dire qu'il n'y avoit point de mot qui ne fût équivoque. L'Auteur entre à cèt égard dans un examen également curieux & utile. On doit ajoûter à cela, que nous concevons souvent les choses beaucoup mieux que nous ne les saurions exprimer; ceux qui nous entendent ne joignent pas les mêmes idées aux mêmes mots, parce qu'en effet

ces mots ne les expriment pas bien : autre source de *Logomachies*. S'il y a des mots équivoques, il y en a de Synonymes, ce qui fait qu'il nous semble souvent que ceux qui se servent de termes Synonymes, mais differens de ceux que nous employons, ont d'autres sentimens que nous. Pour ce qui regarde les Disputans ; quelquefois la faute est dans les deux Partis, quelquefois dans un seul. Il arrive souvent qu'un habile homme ne propose son opinion que d'une maniere fort obscure. Comme il entend à demi mot ce que les autres disent ; il croit qu'on le doit entendre de même ; ne prenant pas garde, que selon le précepte de *Quintilien*, il ne suffit pas de faire en sorte qu'on puisse être entendu, mais qu'il faut s'expliquer si clairement qu'on ne puisse pas ne vous entendre point. Il arrive encore plus souvent, que nous ne concevons pas clairement nous-mêmes, ce que nous proposons aux autres. Combien y a-t-il de mots dont les Savans mêmes se servent hors de la Dispute, ausquels on n'a attaché aucune idée ; mais qu'ils employent pour couvrir leur ignorance. C'est de là d'où sont nées les *qualitez occultes*, les *formes Substantielles*, les *Sympathies*, & les *Antipathies*, *l'ubi définitif* des Esprits

& une

& une infinité d'autres termes ſemblables, qui ſont des ſources inépuiſables de *Logomachies*. Il y a plus ; les Savans ont ſouvent affecté d'être obſcurs, pour cacher, diſoient-ils, leurs myſtéres aux Prophanes ; mais à la verité, pour faire myſtére de rien. Tout le monde ſait ce qu'on a dit de l'obſcurité affectée de *Platon*, de *Pythagore*, d'*Ariſtote*, & de pluſieurs autres.

Mais ſi ceux qui propoſent leur ſentiment, donnent lieu à beaucoup de *Logomachies*, ceux qui les entendent ou qui les liſent, en produiſent auſſi beaucoup. Il y a des Eſprits chicaneurs, mais legers, qui ne s'arrêtent point ſur un ſujet pour le comprendre ; mais qui promenent leur eſprit errant ſur toutes ſortes de ſujets, ſans s'arrêter nulle part. A peine ont-ils lû une page d'un Auteur, que s'ils y trouvent la moindre choſe qui les choque, ils abandonnent le Livre, condamnent celui qui l'a fait & ſes ſentimens. Leur vanité fait qu'ils ne comprenent rien parce qu'ils croyent d'abord tout comprendre. En ſorte qu'on peut leur appliquer avec juſtice cette raillerie de *Geta*.

(a) *Ego hominem callidiorem vidi neminem*:

(a) *Terence, Phorm. Act. IV. Scen.* 2.

Vixdum dimidium dixeram : intellexerat.

Je n'ai jamais vû personne si rusé, que ce Phormion ; à peine avois je ouvert la bouche, qu'il en savoit autant que moi.

On peut ajoûter à ces Esprits, les Esprits superficiels, qui n'entendent pas, non faute d'attention, comme les premiers ; mais faute d'intelligence. Il y a des Savans dont toute la science consiste à savoir les noms des choses. Si vous vous éloignez de leur maniére de parler, cela suffit, vous n'étes plus de leur sentiment : si vous parlez comme eux, vous étes de leur opinion ; parce qu'ils voyent la différence des mots ; & non pas la différence des sentimens. Il est clair que tout cela donne lieu à une infinité de *Logomachies*.

L'éducation contribuë aussi beaucoup à ce défaut : on accoûtume les enfans à prononcer des mots, qui ne signifient rien ; on leur fait recevoir la doctrine de leurs Maîtres, comme des oracles, avant même qu'ils la comprénent, il est impossible qu'ayant leur esprit tout rempli de mots, & tout vuide de choses, ils ne se jettent dans une infinité de disputes de mots. On s'est aussi tellement accoûtumé à lier de certaines idées à de certains mots, qu'on

qu'on ne les entend point dans un autre ſens ; la premiére idée revient toûjours, & l'on combat un fantôme, prétendant combâtre les ſentimens de ſon Adverſaire, qui a joint les mêmes mots à d'autres idées.

Les préjugez ſont d'autres ſources fécondes de *Logomachies* ; ſur tout ceux que l'on conçoit contre de certaines perſonnes & contre leurs ſentimens. Cela fait que l'on condamne très-ſouvent de très-bons ouvrages ſur l'étiquéte. Ce Livre ne vaut rien, dit-on ; pourquoi donc ? c'eſt que le titre m'en déplait ; la Préface en eſt mal conçuë ; celui qui l'a fait eſt un Novateur.

Mais les Préjugez produiſent ſur tout de mauvais effets, quand ils ſont animez par l'envie, par la colere, ou par quelque autre paſſion ; & il n'y a plus de remede, lors qu'un faux zéle s'en mêle, & qu'on peut couvrir toute ſa conduite du prétexte de la gloire de Dieu. *Cùm vero hæc odia*, dit l'Auteur, *nomen mutuantur Sancti pro religione, pro Deo, pro veritate, Zeli, tum vero conclamatum eſt. Nihil amplius neque auditur, neque videtur, neque intelligitur.* Enfin, on peut métre au rang des Auteurs de *Logomachies* ceux qui étant occupez de diverſes autres affaires, n'ont pas le tems d'examiner les

les opinions qu'ils veulent combatre ; & ceux qui aimant les Disputes, ne veulent pas entendre ce que disent leurs Adversaires, de peur d'être obligez d'entrer dans leur sentiment.

III. ON traite dans le Chapitre huitiéme des marques ausquelles on peut connoître les *Logomachies*. Voici les principales. C'est un grand préjugé qu'une Dispute n'est qu'une Dispute de mots. 1. Lors qu'un homme de bon sens combat une opinion universellement reçûë. 2. Quand il nie une chose facile à connoître, & si évidente, que vous ne pouvez vous empêcher de lui donner vôtre consentement. 3. S'il semble soûtenir une opinion tout-à-fait absurde & ridicule. 4. Quand on attribuë à un Adversaire qu'on connoit pour un homme d'esprit & de bon sens, une opinion, qui, quoi qu'elle paroisse d'abord conforme avec celle qu'on sait qu'il soûtient, lui est pourtant, dans le fonds directement opposée. 5. Quand on attribuë dans la Dispute à son Adversaire, quelque opinion absurde ou honteuse, qui semble s'accorder avec ses paroles, mais qui est tout-à-fait opposée à sa conduite. 6. Il en est de même quand deux Personnes d'opinion qui semble contraire, se servent dans la Dispute des mêmes argumens pour prouver leur

opi-

opinion ; ce qui est arrivé dans la célébre dispute de *Saumaise* contre *Heinsius* sur la langue Hellenistique. 7. La plûpart des disputes sur les Définitions & sur les Divisions sont des disputes de mots. 8. Si une personne qui ne se sert que de termes généraux, ne veut pas les abandonner, & a neanmoins de la peine à les définir, ou n'en trouve pas de plus clairs pour les expliquer, c'est un préjugé que ce n'est que *Logomachie*. 9. Il faut faire le même jugement d'une Dispute où il s'agit d'une chose qui ne surpasse pas nôtre capacité, ou d'un art que nous savons ; s'il arrive que nous ne comprenions ni l'un ni l'autre des Disputans. 10. De même que lors que, concevant clairement & distinctement le sens d'une Thése, vous ne comprenez rien dans l'argument dont on se sert pour la combatre ; ou que comprenant la Thése & l'objection, vous ne comprenez point la réponse qu'on y fait ; ou enfin lors qu'ayant bien compris pendant quelque tems & l'Opposant & le Répondant, vous venez tout d'un coup à ne les comprendre plus ; quoy que vous leur ayez donné la même attention. L'Auteur ne veut pas qu'on regarde ces régles comme infaillibles ; mais seulement comme des Préjugez dont les conséquen-
ces

cees se trouvent ordinairement vrayes.

IV. ENFIN M. Werenfelsius traite des remedes qu'on peut aporter contre les *Logomachies*. Il y en a de généraux & de particuliers. 1. Le premier reméde général, seroit un bon Dictionaire Universel, où l'on expliquât clairement tous les mots qui ont donné lieu jusques ici aux *Logomachies*, où l'on distinguât par des marques différentes les mots & les expressions qui ne signifient rien; ceux qui sont douteux, ceux dont la signification n'a pas toujours été la même, ceux qui ne font naître que des idées confuses &c.

2. Il faudroit en second lieu bannir de toutes les sciences tous les termes & toutes les expressions qui ne signifient rien, tous ceux dont la signification est ou confuse ou incertaine, tous ceux qui sont inutiles. 3. De plus il faut distinguer autant que l'on peut l'opinion même de l'Auteur qui la soûtient; combatant le dogme, sans nous attacher ni aux hommes, ni aux Livres, ni aux Sectes, qui les défendent. 4. Il faut autant que faire se peut, passer dans toutes les Disputes du genre à l'espéce, & des choses universelles à celles qui le sont moins. Nous avons vû dans un Extrait ci dessus dans combien

bien d'erreurs & de *Logomachies* est tombé *Spinoza* pour n'avoir pas suivi cette méthode.

Outre ces remédes généraux, il y en a de particuliers. Nous éviterons de tomber dans des Disputes de mots ; si une fois en nôtre vie, nous revoquons en doute l'importance des Controverses que nous avons jamais eües avec les Savans, pour juger de sang froid de ce qu'elles avoient de réel. Il faut aussi ne point haïr les Errans ; permétre qu'ils s'expliquent, & recevoir les explications qu'ils nous donnent. On examine par occasion, si l'on peut imputer à une personne des conséquences qui naissent de ses principes, & qu'elle desavoüe. On repond qu'on ne doit jamais imputer à une personne ce qu'elle ne dit point. Or personne ne dit ce qu'il ne s'aperçoit pas être contenu dans ce qu'il dit. Non plus qu'on n'imputera pas à un Géometre toutes les conséquences qui peuvent être tirées de ses principes, puis qu'autrement on pourroit dire, que celui qui a avancé les trois ou quatre premiers principes de Geometrie, qui sont si faciles, que les Enfans même les savent, a avancé & produit toutes les propositions les plus difficiles & les plus abstraites de cette Science, qui en sont des suites nécessaires.

Pour

Pour revenir aux rémédes contre les disputes de mots, il est encore bon d'examiner hors de la Dispute & de sang froid, tous les termes dont on s'est servi dans la chaleur de la *Dispute*. Ce sera le moyen de changer bien des choses, & d'abolir bien des questions lors qu'on recommencera à disputer.

Pour éviter les *Logomachies* des autres ; il faut avoüer, lors qu'on le reconnoit, que les termes dont on s'est servi n'étoient pas propres, & observer de parler plus clairement à l'avenir. Il faut même, si faire se peut, changer nos expressions, si elles choquent: lors même que nous sommes persuadez qu'elles sont justes & exactes. Que si l'on veut terminer une dispute de mots survenuë entre deux Savans, ce qui est pourtant bien dangereux ; il faut user de beaucoup de précautions, & proposer plûtôt ses sentimens comme des doutes, que comme des veritez incontestables ; de peur que les deux Parties, accusant le tiers de vouloir faire le maitre, ne se réünissent à ses dépens, comme cela est arrivé quelquefois.

L'Auteur joint les préservatifs aux remédes. Il faut s'attacher principalement à dire & à enseigner des choses, & non des paroles. Tâcher de bien compren-

prendre soi même le premier ce qu'on veut dire. S'il s'agit de quelque nouvelle opinion, la proposer avec modestie. Se servir de termes si propres, qu'on ne puisse se tromper sur leur signification. Et ne s'éloigner néanmoins de la signification ordinaire des termes, que dans la derniére nécessité. Quand on veut lire les Livres des autres, il faut avant que de l'entreprendre, voir si l'on veut les entendre, & si l'on en est capable; & aporter dans la lecture, & de l'attention, & de la précaution.

V.

REFLEXIONS CRITIQUES *sur le* SYSTEME CARTESIEN *de la Philosophie de Mr.* REGIS, *par Me. Jean* DU HAMEL *Licentié en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne, cy-devant Professeur de Philosophie au Collége du Plessis-Sorbonne, dans l'Université de Paris.* A Paris, chez Edme Couterot. 1692. in 12. pagg. 344. Et se trouve à la Haye, chez Moetjens.

ON ne sauroit mieux placer ce Livre, qu'après celui dont on vient de

de parler. Ceux qui entendent la matiére, & qui voudront prendre la peine de le lire avec attention, reconnoîtront sans doute qu'il y a bien autant de disputes de mots que de disputes réelles, & que par conséquent M. *Werenfelsius* a raison de dire, que la Philosophie est toute pleine de *Logomachies*. M. *du Hamel* n'attaque ni la Logique, ni la Morale de M. *Regis*; il ne combat que sa Métaphysique & sa Physique, ce qui lui a fait diviser son Ouvrage en deux Parties. Voyons briévement quelques unes de ses *Reflexions*.

I. LES quatre premiers Chapitres de la premiére Partie traitent du doute que *Descartes* a exigé pour la Recherche de la verité. M. du Hamel fait voir que selon les Principes de ce Philosophe ce doute doit être sincére, véritable, & absolu : d'où il conclut, qu'après avoir douté sérieusement de cette maniére, on ne doit plus s'assurer de rien, puis qu'on ne sauroit s'en assûrer que par l'évidence, & qu'on a commencé par douter sérieusement des choses les plus évidentes. Par malheur, les propres paroles que M. du Hamel cite de Descartes, ne disent pas qu'on doive douter des choses les plus évidentes : mais de celles *qui nous paroissent* telles, ce qui resout absolûment la difficulté

de

de nôtre Auteur, puis que plusieurs choses peuvent d'abord nous paroitre évidentes, qui ne paroîtront plus telles aprés un serieux examen.

Les huit Chapitres suivans traitent des Idées. Il se plaint que les Cartésiens, qui fondent toute leur certitude sur la Doctrine des Idées, n'en ont pourtant jamais donné aucune notion fixe & déterminée ; mais cela n'est pas tout-à fait général. Il semble que le Pére *Malebranche* & M. *Arnaud* dans les Disputes qu'ils ont eües ensemble ont assez nettement déterminé ces notions, du moins autant qu'on peut déterminer une matiére aussi obscure, que l'est celle des Idées. M. du Hamel chicane M. Regis sur ce qu'il a dit que l'évidence étoit le vrai & unique caractére de la vérité. Il lui allégue les mystéres de la Foi, ne voulant pas prendre la peine de distinguer entre l'évidence de l'objet, & l'évidence des preuves. Il lui fait quelques autres argumens *ad Hominem*, qui ne valent guéres mieux que celui-là. M. du Hamel qui rejette l'évidence pour la preuve de la vérité ; auroit bien obligé le Public de nous en donner quelque meilleure. Aprés quoi on lui demanderoit pourquoi il trouve cette preuve meilleure que celle de l'évidence, & il se seroit vû obligé de

de répondre, ou que c'est parce qu'elle est telle, ce qui seroit ne rien dire, ou que c'est parce que cela est clair & évident, qui est tout ce que veulent les Cartésiens. Il tâche de tourner en ridicule dans ses deux Chapitres suivans le grand Principe de ces Philosophes, *Je pense, donc je suis.*

Il refute dans le quinziéme leur maxime, que tout Etre persevére de lui-même à demeurer dans l'état où il est; parce que M. Regis n'en avoit pas excepté les Agens libres, dont on prétend que la volonté peut se déterminer elle-même. Ce que l'Auteur ajoûte, que ce principe est opposé à ce qu'enseignent les mêmes Philosophes, qu'un corps qui se meut tend à continuer son mouvement, & que celui qui se meut en rond tend à s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit, cela, dis-je, fait voir qu'il ne comprend pas trop bien la doctrine de ces Philosophes sur cette matiere. Car dès qu'un corps se meut, on conçoit qu'il se meut par une ligne droite: puis qu'il suffit pour cette détermination qu'il soit en mouvement; au lieu que le mouvement circulaire étant composé d'une infinité de Déterminations differentes, il faut une infinité de causes, qui produisent à tout moment ces Déterminations. Ainsi di-
re

re qu'un corps qui se meut en rond tâche à s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit, c'est dire, que s'il n'y avoit pas des causes extérieures qui changeassent continuellement sa détermination, ce corps ne la changeroit pas de lui-même, c'est-à-dire, se mouvroit par une ligne droite. Tout au plus, ce dont on peut accuser les Cartésiens en ce point, c'est de ne s'être pas bien expliquez.

Après avoir refuté la maniere dont M. Regis établit la nature de l'Ame, l'existence des Corps, & celle de Dieu; on l'attaque sur ce qu'il a avancé, que Dieu, sans changer de façon d'agir, ne peut détruire les substances qu'il a produites, à cause qu'il les veut immédiatement, & que s'il les détruisoit, son action tendroit directement au Neant, ce qui est impossible. On lui fait voir que cette opinion est contraire à la doctrine de l'Eglise Romaine; qui enseigne que tous les jours la substance du pain est détruite dans l'Eucharistie. On lui montre de plus, que son erreur consiste en ce qu'il regarde l'annihilation, comme une action positive, qui ne peut avoir le Neant pour terme, au lieu que ce n'est qu'une cessation d'action; puisque détruire en Dieu, n'est autre chose que cesser de conser-

ver ce qu'il conserve immédiatement.

On combat dans le Chapitre XX. cette celébre opinion de Descartes, qui veut que la possibilité & l'impossibilité viennent originairement de la volonté de Dieu ; mais il semble qu'on pouvoit le faire bien plus fortement que ne l'a fait, l'Auteur. On fait voir dans le XXI. qu'il est dangereux d'assûrer, comme M. Regis a fait, que la puissance de Dieu ne peut être separée de l'acte de cette puissance ; puis qu'il s'ensuivroit de là, qu'il n'y auroit aucune liberté en Dieu à l'égard de la creation & de la conservation du monde. Mais les Cartésiens conçoivent autrement la liberté de Dieu que la plûpart des autres Philosophes, & croyent qu'elle n'est pas incompatible avec une Souveraine nécessité. Il leur est plus difficile de répondre à une autre objection qu'on leur a faite, & que M. du Hamel n'oublie pas. C'est que si la puissance de Dieu ne pouvoit être séparée de l'acte, comme la puissance de Dieu est de toute éternité, il faudroit aussi que Dieu de toute éternité eût produit & conservé le monde. Ils répondent néanmoins en distinguant l'acte de l'effet de l'acte ; il est vrai que l'acte est éternel ; mais l'effet n'a existé que dans le tems.

Pres-

Presque tout le reste de cette premiere Partie est employé à refuter ce que M. Regis á enseigné de l'Ame de l'homme. Tout ce qu'on en peut dire en général, c'est qu'il y a bien des *Logomachies* ; ce qui vient en partie de ce qu'on raisonne de part & d'autre sur une chose dont on n'a point d'idée ; & de l'autre de ce que M. Regis a employé quelques termes, dans une signification toute différente de l'ordinaire, comme lors qu'il dit que *l'Ame humaine n'est autre chose que l'union de l'esprit avec un corps organique* ; ce qui donne lieu à beaucoup de difficultez, qui ne viennent, que de l'équivoque du mot d'*Ame*.

II. ON s'arrêtera peu aux Réflexions de M. du Hamel sur la Physique de M. Regis. Comme presque tout ce qu'on enseigne dans cette Science, n'est que pure probabilité, il n'est pas difficile de faire des objections à un Philosophe là-dessus, quelque parti qu'il ait pris. Le systême de M. Descartes est plein de difficultez ; celui des nouveaux Disciples d'Epicure ne l'est pas moins ; & la Physique d'*Aristote* n'est qu'un jargon d'école, auquel on ne comprend rien. Celui qui attaquera aura toûjours de l'avantage ; la difficulté consiste à mieux faire ; difficulté que M. du Hamel ne peut se vanter d'avoir levée.

Voici quelques-unes des Objections qu'il fait à M. Regis.

1. Il prétend contre ce Philosophe & contre tous les Cartésiens, que le vuide n'est pas impossible; ce *qu'il* prouve par cèt argument qu'on leur a déja fait plusieurs fois. C'est que s'il n'y avoit aucun corps entre le Ciel & la Terre, (*a*) il y auroit du vuide entre le Ciel & la Terre. Or il est possible qu'il n'y ait aucun corps entre le Ciel & la Terre, puis que Dieu peut les détruire. Les Cartésiens répondent qu'alors le Ciel & la Terre se toucheroient; ce qui est clair dans leur Hypothése; puis que l'espace & le corps étant la même chose, on ne sauroit annihiler les corps qui sont entre le Ciel & la Terre, sans annihiler l'espace; & que cèt espace ne peut être annihilé, sans que le Ciel & la Terre se touchent. M. du Hamel prétend que le Ciel & la Terre ne se toucheroient point, puis qu'on ne peut pas dire que deux corps se touchent véritablement & effectivement, lors qu'on peut métre entr'eux, sans les déplacer, un troisiéme corps: ce que Dieu pourroit faire; puis qu'il pourroit reproduire l'air qu'il y a ci-devant détruit,

(*a*) *L'Auteur dit que* le Ciel & la Terre seroient vuides. *Mais cela ne signifie rien. Un Philosophe doit s'expliquer plus nétement.*

truit. Mais on niera à M. du Hamel, que, cêt air puisse être produit entre le Ciel & la Terre sans déplacer le Ciel & la Terre, puis qu'on ne peut placer cêt air entre ces deux corps, sans placer de l'espace entre deux corps où il n'y en avoit point; comme on ne sauroit mêtre un coin de fer entre les parties d'une buche de bois, sans déplacer les parties de cette buche. Ceux qui font cette difficulté ne font pas assez d'attention, sur ce principe des Cartésiens, que l'espace & le corps est la même chose; puis que cela supposé, toutes ces difficultez qu'on fait sur l'annihilation de l'air d'une chambre, ou de tous les corps, qui sont entre la Terre & le Ciel, s'évanoüissent entiérement. Il faut leur prouver que l'espace & le Corps, sont deux choses réellement & essentiellement différentes; ce qui, peut-être, n'est pas tout-à-fait impossible.

2. Les Cartésiens ont prétendu prouver l'immensité du Monde, de ce qu'à quelque distance de nous, que nous en puissions mêtre les bornes, nous imaginons toûjours quelque espace au delà. M. du Hamel répond, que ce n'est point l'imagination ou la fiction des Cartésiens, qui doit rendre ce monde immense réellement & effectivement; parce qu'il n'y a point de consé-

quence, de ce qui est dans leur imagination à ce qui est effectivement. Ajoûtez à cela, que par la même raison on pourroit prouver que le monde est éternel, parce qu'au delà de toutes les bornes déterminées du tems, on peut toûjours imaginer un tems, ou une durée.

3. La plûpart des difficultez que M. du Hamel fait aux Cartésiens sur leur doctrine du mouvement, viennent ou de ce qu'il n'a pas bien compris cette doctrine; ou de ce qu'ils ne se sont pas bien expliquez. Ils disent, par exemple, qu'un corps qui se meut, continuë de lui-même à se mouvoir; parce que tout ce qui est dans un certain état tend de lui-même à le conserver. M. du Hamel leur objecte, que quand cela seroit vrai à l'égard de ce qui est dans un état permanent, il ne le seroit pas à l'égard de ce qui est dans un état successif. Parce que les êtres permanens sont totalement produits dans le premier instant, en sorte qu'il ne reste rien à produire de nouveau dans le second, ni dans les suivans. Au lieu que l'être successif n'est produit qu'en partie dans le premier moment, & que dans le second & dans le suivant les autres parties de ce même être doivent être produites de nouveau; & que par consé-

quen-

quent à l'égard d'un corps qui se meut, il faut non seulement chercher la cause qui arrête le mouvement commencé ; mais encore celle qui le continuë ; ce qu'il croit extrémement difficile dans le Systême des Cartésiens. Mais il semble, que le Pere Malebranche a levé entiérement cette difficulté ; en supposant que les corps ne sont que les causes occasionnelles des mouvemens qu'ils semblent se communiquer, & que c'est Dieu qui en est la véritable cause efficiente. Cela étant, il n'est plus difficile de concevoir, que le corps A étant une fois en mouvement, Dieu veuille continuer de le mouvoir, jusques à ce que le corps B venant à en être rencontré, il ne produise plus le même mouvement dans le Corps A ; mais le produise dans le Corps B.

Cela suffit pour donner quelque idée du Livre de M. du Hamel, & de la nature des objections qu'il fait contre le Systême de M. Regis. On dit que ce dernier lui a répondu ; mais nous n'avons point encore vû sa réponse.

VI.

LETTRES *sur la Vie & sur la Mort de M. Loüis de* WOLZOGUE *Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, & Professeur en Histoire Civile & Sacrée dans l'Ecole Illustre de la même Ville.* A Amsterdam, chez Jean Garrel. 1692. in 12. pag. 123.

COMME M. de *Wolzogue* est mort dans la Communion Réformée, exerçant actuellement les fonctions de son Ministere avec beaucoup d'édification, & celle de Professeur dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam avec beaucoup de fruit : qu'il étoit généralement estimé de tous ses Collegues, & que le Synode dont il dépendoit n'a rien trouvé à redire ni à sa doctrine, ni à sa conduite, on ne sauroit, ce semble, ternir sa reputation, & l'accuser d'opinions dangereuses, sans scandaliser son Troupeau, sans faire tort au discernement de ses Collegues, sans jetter des soupçons contre ses Disciples, & sans flêtrir même en quelque maniére le Synode, qui l'a honoré de son estime & de son approbation; & qui n'a jamais condamné sa Doctrine.

C'est,

C'est, sans doute, ce qui a obligé l'Auteur de ces *Lêtres* à écrire l'Histoire de la vie & de la mort de M. de Wolzogue, pour le justifier de ce qu'on a publié contre lui dépuis sa mort. L'Auteur du Livre dont on a parlé dans le Tome XXII. de cette *Bibliothéque* pag. 187. a dit *qu'un Medecin d'Amsterdam s'étant joint à Spinoza, dans une nouvelle, mais folle methode, pour établir son Dogme, que la Philosophie est le véritable Interpréte de l'Ecriture; M. de de Wolzogue combattit cèt Auteur par une methode, qui n'aprouvoit pas la methode Orthodoxe, & qui n'étoit pas par tout éloignée des opinions de l'Auteur Paradoxe, comme les Savans s'en plaignoient* : mais ajoûte-t-il, *il est heureusement arrivé, que cèt excellent homme est revenu à lui-même; de sorte qu'étant aux aproches de la mort, il s'est plaint avec douleur, même en présence de beaucoup de personnes, de ce qu'il avoit trop donné à la Raison dans les choses Sacrées.*

Pour repousser cette accusation, l'Auteur de ces Lettres fait plusieurs choses. 1. Il donne premiérement un petit Abrégé de la vie de M. de Wolzogue, par laquelle il paroit, que bien loin d'avoir eu des sentimens erronez, il a servi avec beaucoup d'édification quatre des principales Eglises

Wallonnes des Provinces-Unies, savoir celles de Groningue, de Middelbourg, d'Utrecht & d'Amsterdam; ayant de plus exercé dans ces deux dernieres Villes la Charge de Professeur en *Histoire Sainte & prophane*.

3. L'Auteur raporte en second lieu le Discours de M. de Wolzogue dans son lit de mort, fait en présence de plusieurs personnes; dans lequel, bien loin de se retracter de ses prétenduës erreurs, il déclare qu'il meurt dans les sentimens qu'il a eûs toute sa vie, qui sont ceux de la Réligion Réformée.

3. Il fait ensuite l'Histoire de ce qui a donné lieu à l'Auteur dont nous avons parlé de dire de M. de Wolzogue ce qu'il en a dit, & c'est ce qu'il y a de plus important. Dans le plus grand feu des Disputes Cartésiennes, il parut un Livre sous le titre de, *Paradoxe sur l'Interprête de l'Ecriture*, où l'on prétendoit établir qu'il n'y avoit que la Philosophie qui fût le véritable Interprête des Livres Sacrez. M. de Wolzogue entreprit de le refuter; & pour le faire avec plus de fruit, il se servit des propres Principes de son Adversaire, & suivit la methode dont il abusoit, pour la faire valoir dans cette même occasion, & pour empêcher qu'elle ne fût renduë suspecte dans toutes

les autres, où l'on s'efforçoit de la rendre odieuse. Il distingua son Adversaire & des Catholiques Romains; & des Prophanes qui ne regardent l'Ecriture, que comme un Livre commun, excès dans lequel l'Auteur du *Paradoxe* ne tomboit pas; & des Enthousiastes, qui donnant tout au S. Esprit, croyent que Dieu les inspire immédiatement, comme il faisoit autrefois les Prophétes. Il le distingue même des Sociniens en ce que ceux-ci soûtiennent, que la Raison ne doit rien admétre que ce qu'elle peut comprendre par la lumiére naturelle. L'Auteur du *Paradoxe*, à ce que croyoit M. de Wolzogue, avoit une opinion toute particuliére, que personne n'avoit soûtenue avant lui. Il prétendoit que la Philosophie décidât du sens de l'Ecriture par les motifs qu'elle empruntoit de la nature de l'Interprétation, de celle de l'Ecriture, & de celle de Dieu même.

Pour refuter cette opinion particuliere, il crût qu'il faloit se servir d'une methode, qui répondit précisément à celle de son Adversaire, & montrer en détail, comment l'Ecriture donne par elle-même le moyen de l'expliquer, en quoi la langue en laquelle elle a été écrite, y contribue; ce que la Raison comprend, discerne, & découvre; & ce

ce que le S. Esprit conduit, dirige & opére par sa vertu dans le concours de toutes ces causes, pour faire l'interpretation de l'Ecriture.

Non content de cela, il distingua les véritez révélées en plusieurs ordres. Il y en a qu'on n'auroit jamais connuës sans la Révélation, & que nous ne comprenons pas même aprés qu'elles sont revelées, parce qu'elles sont toûjours au dessus de la Raison. Il y en a qui aprés avoir été révélées peuvent être trouvées conformes aux lumiéres de nôtre entendement, comme la matiére de la Satisfaction, dont la Raison comprend & admire la sagesse; il y en a, que la Raison peut découvrir par elles-mêmes, comme l'existence d'un Dieu, l'adoration qui lui est duë &c. Enfin il y en a qui sont partagées entre la Raison & l'Ecriture, & que l'on doit tirer de l'une par le moyen de l'autre; ce sont les véritez de conséquence, renfermées éminemment dans les véritez de principe. Il s'agit de savoir comment on connoit que ces trois sortes de véritez sont révélées dans l'Ecriture, de la Divinité de laquelle on est persuadé d'ailleurs. Ou ce qui est la même chose, d'expliquer par quels moyens on peut connoître quel est le sens certain & nécessaire des paroles couchées dans l'Ecriture, & parmi plusieurs interpréta-

tions différentes, quelle est celle que l'on doit suivre.

Sur quoi voici les propres termes de M. de Wolzogue. (a) *Tout ce dont j'ai disputé revient là, que l'Ecriture étant renduë efficace par l'Esprit de Dieu, est l'Interpréte de l'Ecriture même : ce qui s'accomplit dans le sujet qui doit interpreter, & par la régle qu'il suit dans l'Interprétation. Le sujet, c'est le Fidéle s'enquerant des Ecritures. La Régle, c'est la clarté qu'il suit, & le moyen qu'il employe pour y réussir ; savoir l'usage de la langue en laquelle la Parole de Dieu a été écrite. Pour le Fidéle interpretant, il faut qu'il soit doüé de raison, pour entendre la signification des termes. Mais parce que leur véritable sens emporte des choses opposées à ses Passions, qui l'en éloignent, il faut que l'Esprit de Dieu lui fasse surmonter cette repugnance, afin qu'il s'applique à sentir ces veritez évidentes, que l'alienation de son cœur lui fait dissimuler. C'est ainsi que la Raison est renduë capable de concourir dans l'interprétation de l'Ecriture.*

Il paroit par là, que M. de Wolzogue ne nioit pas l'efficace du S. Esprit, comme on l'en accusoit. Mais il soûtenoit, que Dieu ne vouloit pas faire agir son Esprit sans l'Ecriture, que

(a) *Pag. 50. de nôtre Auteur.*

c'étoit en elle & par elle, qu'il déployoit son efficace à persuader, ce qu'il disoit, sans doute, uniquement dans la vuë de s'éloigner de l'opinion des Enthousiastes. C'est sur ce principe, qu'il dit encore, que Dieu a mis dans son Ecriture toutes les régles d'une juste interprétation. Que par son Esprit il agit si puissamment sur les nôtres, qu'ils deviennent capables de discerner ces Régles dans l'Ecriture même, & d'en être pleinement persuadez. Que l'Ecriture contient tous les argumens de la verité de son Interpretation, & que l'Esprit de Dieu nous rend propres à contempler ce Divin Objet, avec une salutaire persuasion.

Son opinion differoit donc de celle des Enthousiastes, en ce que ceux-ci croyent que l'Esprit de Dieu agisse immédiatement sur les nôtres, & qu'il soûtenoit qu'il n'agissoit que par l'Ecriture même, qui contient les motifs & les raisons de la persuasion, le S. Esprit ne nous faisant pas tirer de l'Ecriture ce que Dieu n'y a pas mis. Il soûtenoit encore que c'est le S. Esprit, qui fait goûter les veritez, qu'on tire de l'Ecriture. Pour ce qui regarde la Raison, il croyoit qu'elle agit plus ou moins selon la nature de ces Veritez. A l'égard des surnaturelles, elle n'examine que la

verité de la Parole dans l'usage de la langue, pour savoir si Dieu l'a dit, & cela suffit. Pour les veritez qui s'accordent avec la Raison, elle les goûte & les comprend par la méditation; & pour celles qui se tirent par conséquence & par analogie, la raison avec ses lumiéres, & tous les secours exterieurs qu'elle peut avoir, cherche elle-même ces véritez; mais toûjours assistée par le S. Esprit, qui dirige le tout; & qui fait concourir tous ces moyens, pour en rendre l'effet & l'évenement salutaires.

Ce sont là les opinions de M. de Wolzogue, qui ne plûrent pas généralement à tout le monde; mais surtout au Sieur *Labadie* fameux Enthousiaste & Sectaire. Il lui en fit une grosse affaire, dans laquelle il engagea l'Eglise de Middelbourg, qu'il servoit alors. Mais le Synode tenu à Naerden justifia pleinement M. de Wolzogue, & jugea dignes de censure l'Eglise de Middelbourg & son Ministre. Il eut de plus des attestations d'un grand nombre de Théologiens du premier ordre, que l'Auteur des Lettres a inserées dans son Ouvrage; en sorte qu'on ne sauroit plus condamner la doctrine de M. de Wolzogue en ce point, sans blâmer le Synode Wallon, & tous les Theologiens qui l'ont aprouvée.

L'Au-

L'Auteur a ajouté à la fin bien des choses qui peuvent servir de lumiere à ceux qui voudront être informez des affaires qui ont occupé le Synode Wallon depuis deux ans & sur lesquelles nous ne nous arrêterons point.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

DECEMBRE.

VII.

Histoire Critique des Principaux COMMENTATEURS *du* NOUVEAU TESTAMENT, *depuis le commencement du Christianisme, jusques à nôtre tems, avec une* DISSERTATION *Critique sur les principaux Actes* MANUSCRITS, *qui ont été citez dans les trois Parties de cèt Ouvrage. Par* RICHARD SIMON *Prêtre.* A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1693. in 4. pagg. 1022.

LA

LA méthode de M. *Simon* est cause de la grosseur de ce Volume. Comme la plûpart des Auteurs Modernes qui ont commenté le N. Testament, y ont ajouté une nouvelle version, il est obligé de repeter bien des choses, qu'il avoit dites dans le Volume précédent, où il a traité des Versions. Il ne faut pas s'imaginer, qu'il ait lû avec soin tous les Ouvrages dont il parle. Il paroit, autant qu'on en peut juger après une lecture exacte qu'on a faite de son Livre, qu'il s'est d'abord proposé un certain nombre de passages du N. Testament, en assez petite quantité, qu'il a examiné ce que les Auteurs qu'il cite ont dit sur ces endroits-là, & que c'est par cet examen, qu'il juge de leur méthode, de leur doctrine, & de leur habileté. Or cela l'engage dans de si fréquentes redites, qu'il n'est pas possible de ne se point ennuyer à les lire. Au lieu, par exemple, de nous dire une fois pour toutes, que tous les Péres Grecs ont crû, comme il le prétend, que tout ce que l'Ecriture nous dit de plus fort sur le concours de Dieu dans le mal, se doit entendre d'une simple permission; & que Dieu a donné une

grace

grace suffisante à tous les hommes pour se sauver, il le repéte toutes les fois qu'il parle de chaque Pére Grec en particulier; & raporte autant de fois la maniére dont ils ont expliqué les passages, qui semblent contraires à leur sentiment. De même, après avoir expliqué la Doctrine de S. *Augustin*, sur cette matiére & sur la Prédestination, & raporté l'explication qu'il donne aux passages sur lesquels il se fonde, les mêmes choses reviennent toutes les fois qu'il s'agit de quelque Pére Latin, ou de quelque Docteur qui a suivi l'Evêque d'Hippone. Les passages dont nous venons de parler, ceux dont on ne convient pas pour le sens avec les Ariens, (*a*) l'Histoire de la femme Adultére; qu'on ne trouve pas dans plusieurs exemplaires, l'endroit de (*b*) S. Matthieu où l'on lit le Prophéte *Jeremie*, pour le Prophete *Zacharie*; & celui de (*c*) S. Jean où il y a *Bethabara* pour *Bethanie*, sont les endroits que M. Simon a choisis, pour juger de la capacité des Commentateurs, de leur methode, & de leur doctrine. Il y en a à la vérité quelques autres, mais ceux dont nous ve-

(*a*) *Evangil. selon S. Jean. Chap VIII. vers. 3. & suiv.* (*b*) *Evang. selon S. Matth. Chap. XXVII. 9.* (*c*) *Evang. selon S. Jean. Chap. I. 28.*

venons de parler reviennent à toutes les pages.

C'est ce qu'on peut dire en gros de ce dernier Volume de l'*Histoire Critique*, où il ne laisse pas d'y avoir beaucoup de choses curieuses, & qui méritent que nous entrions dans un plus grand détail.

I. M. Simon remarque dans sa Préface, & il le repéte en plusieurs endroits, que les premiers Péres de l'Eglise se sont fort attachez au sens spirituel & allégorique; & il croit qu'ils en ont usé ainsi à cause des *Gnostiques*, qui se faisoient estimer du peuple par leurs subtilitez, & qui traitoient les Catholiques de gens simples & idiots. Il falloit bien néanmoins qu'ils crussent ces sens véritables, autrement ils se seroient moquez & des Peuples & de l'Ecriture, sans que l'exemple des Gnostiques pût les justifier. C'est aussi pour plaire aux Grecs, qu'ils ont mêlé beaucoup de Philosophie dans leurs Ecrits. C'est-à-dire, à parler franchement, qu'ils ont gâté la Réligion par Politique, & par condescendance.

C'est encore pour s'opposer aux Gnostiques, qui croyoient que le vice & la vertu étoient des suites nécessaires de la nature, qu'ils ont parlé si fortement du Libre Arbitre de l'homme, & de

de la puissance qu'il a pour faire le bien: sans qu'on les puisse accuser d'avoir été dans les erreurs, que *Pelage* enseigna depuis, parce qu'il ne les faut regarder que par raport aux Hérétiques qu'ils combattent. Cependant, selon M. Simon, ils n'étoient point de l'opinion de S. Augustin, qui a eu des sentimens particuliers sur ce sujet. *Il suffit*, ajoûte t-il, *pour être Orthodoxe, de reconnoître une grace véritablement intérieure & prévenante, les Peres étant tous d'accord sur ce point-là, on ne peut accuser de Pelagianisme, ou de Semi-pelagianisme ceux qui ne conviennent point en toutes choses avec S. Augustin.*

L'Auteur promet un autre Ouvrage où il parlera des *Concordes* du N. Testament, & de quelques autres Livres qui entroient naturellement dans cèt Ouvrage; & où il répondra aux Objections qui ont été faites contre son Livre.

2. Dans le premier Chapitre, l'Auteur repéte une partie des choses qu'il a dites dans sa Préface. Il croit que l'Eglise Chrétienne s'est formée sur le modéle des Synagogues, & surtout des Pharisiens, en faveur desquels *Jesus-Christ* & ses Apôtres se sont déclarez contre les Saducéens. Les Pharisiens s'attachoient beaucoup aux allégories & aux sens spirituels. S. *Paul* semble les

les avoir imité. L'Epitre de S. *Barnabé* ne contient presque que des explications mystiques. Il en est de même du premier Commentaire que nous ayons sur les quatre Evangiles, qui est celui de *Theophile* Evêque d'Antioche, s'il est de lui, comme le croit M. Simon. Il est tout plein de sens mystiques & allégoriques, & il n'explique que rarement la létre de son Texte. Sur ces paroles de (a) S. Jean, *sans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait*, par ce *rien* il entend les *Idoles*, parce que (b) S. Paul dit, que l'*Idole n'est rien au monde*. La plûpart de ses autres explications sont de la même nature.

3. *Clement* d'Alexandrie, dont on parle dans le second Chapitre, avoit fait des *Hypotyposes*, dont il ne nous reste que des Extraits. *Photius* dit, que c'étoit un livre plein de fables & d'impietez. *Eusébe* n'en parle point ainsi; & M. Simon croit, que c'étoit un recueil des Auteurs Ecclésiastiques qui l'avoient précédé, & dont une partie étoit Hérétique. C'étoit alors la methode de commenter l'Ecriture, en ramassant ce qui avoit été dit par les autres, soit qu'ils fussent Orrhodoxes, soit qu'ils fussent Hérétiques. S. *Jerôme* l'a sui-

(a) *Evang. selon S. Jean. Chap.* I. 3.
(b) I *Cor.* VIII. 4.

suivie; ce qui fait qu'il n'est pas uniforme, & qu'on ne doit pas juger de ses sentimens par ses Commentaires.

4. Les trois Chapitres suivans sont employez à nous parler d'*Origéne*. L'Auteur soûtient, qu'il est partout trop étendu & trop fécond en digréssions; Qu'il dit ordinairement à l'occasion d'un mot tout ce qui lui vient dans la pensée, & qu'il affecte de paroître subtil dans ses inventions, ce qui le jette souvent dans les sens sublimes & allégoriques. On ne laisse pas de trouver dans ses Commentaires sur le N. Testament, une profonde érudition, & une grande connoissance de la Réligion. L'Auteur croit qu'il n'y a personne qui nous puisse si bien aprendre l'ancienne Theologie. Mais si nous en jugions par ses sentimens, nous courrions risque d'imputer de grandes erreurs aux anciens Chrêtiens. Il ne paroit pas fort Orthodoxe sur l'Humanité de Jesus-Christ, puis qu'il dit, que (a) l'*homme même du Fils de Dieu, qui a été uni avec la Divinité, est plus ancien que la naissance de Marie*. Mais on le peut justifier par la maxime de M. Simon, ou en disant avec lui, qu'il a seulement voulu marquer, comme font tous les Péres, que Jesus-Christ a pa-

(a) *Origen. in Joannem, pag. 35.*

a paru aux Patriarches de l'Ancien Testament. On ne sauroit si bien le défendre sur ce qu'il dit ailleurs, que le Sauveur est mort généralement pour toutes les Creatures intelligentes, au nombre desquelles il met les Astres. C'est à lui que les Ariens & les *Antitrinitaires* doivent la distinction du mot Θεὸς avec l'article ὁ, d'avec le même mot sans cèt article. Il veut que S. *Jean* ait mis cèt article, lors qu'il a voulu marquer l'Auteur de l'Univers, & qu'il ne l'ait point mis, lorsqu'il a parlé du *Verbe*; mais il est facile de faire voir que cette distinction n'a point de fondement dans S. Jean. Il favorise encore les Ariens en d'autres rencontres. Il est si attaché à ses sens spirituels, qu'il détruit entiérement la vérité de l'histoire. Il n'a pas fait difficulté quelquefois de changer dans le texte d'anciennes leçons, apuyées sur le plus grand nombre d'Exemplaires. C'est ainsi qu'il reforme ce qui est dit *Matth.* Chap. VIII. & *Luc.* Chap. VIII. des pourceaux qui furent précipitez dans un lac. Il dit qu'il y a une faute dans ces deux Evangiles qui placent ce lac dans le Pays des *Gerasenieus*; puisque *Gerasa* est une Ville d'Arabie, près de laquelle il n'y a ni mer, ni lac. Il ne croit pas que les Evangelistes, qui connoissoient si bien la

Ju-

Judée, ayent pû faire une faute si grossiére. Il dit qu'il a lû les *Gadaréniens* dans un petit nombre d'Exemplaires : mais il rejette encore cette Leçon, & il croit qu'on doit lire les *Gergeséens*, parce que *Gergesa* est une Ville ancienne près du Lac de Tiberiade, où il y a un précipice. Il paroit par un endroit de son Commentaire sur S. Matthieu, qu'il n'a point lû dans *Joseph* le célébre passage du Liv. XX. des Antiquitez, chap. 8. où l'on prétend que cèt Historien a parlé de Jesus-Christ comme du Messie ; puis qu'il dit qu'il est étonnant que Joseph, qui n'a pas crû que nôtre Seigneur fût le *Christ* ou le *Messie*, ait rendu un si grand témoignage à la justice de *Jaques*.

Les Juifs avoient de son tems des livres que nous n'avons point présentement ; puis qu'il en cite un, pour prouver que le Peuple Juif s'étoit plusieurs fois aproché de Moyse dans le dessein de le lapider. On jugera de ses explications allégoriques, par la maniere dont il explique ce qui est dit du mariage & du divorce Matth. chap. XIX. il applique ce passage au mariage de l'Ame avec son Ange Gardien. Il ne faudroit pas s'étonner après cela qu'il eût dit, comme le veut M. Simon, que l'Ecriture est obscure ; il faut en effet avoir de bons yeux,

pour y découvrir de telles chiméres.

On prétend que ce Docteur a établi fortement le Libre arbitre. Il répond à ces paroles (a) *j'endurcirai le cœur de Pharaon*, que si Dieu l'endurcit, & qu'il péche, pour avoir été endurci, il n'est pas l'Auteur de son péché, & l'on ne peut pas dire que *Pharaon* ait été libre. Il tâche de prouver que la malice de ce Roi a été la seule cause de son endurcissement, & que quand il est attribué à Dieu dans l'Ecriture, ce n'est qu'une façon de parler, dont on ne peut rien conclurre.

Sur cela, M. Simon remarque, que ces sortes d'expressions, d'attribuer tout à Dieu, étoient ordinaires aux Juifs, & qu'elles ont été remarquées avec soin par la plûpart des Péres Grecs, qui, dit-il, *paroissent en cela avoir plus de pénétration, que quelques Ecrivains Latins, qui ont trop rafiné là-dessus.* En un mot il suffira de remarquer une fois pour toutes, que M. Simon tâche partout de faire voir, que les Péres Grecs ont tous été dans l'opinion de ceux qu'on a appellé depuis Semi-pelagiens, & que même ç'a été le sentiment de toutes les Eglises du monde, avant S. Augustin. Ceux qui en voudront trouver les endroits, n'ont qu'à con-

(a) Exod. IV. 21.

consulter les pages indiquées au bas de celle-ci (*a*)

5. *Eusebe* de Césarée, & S. *Athanase* font le sujet du Chapitre VI. Comme on commença dans ce tems-là à beaucoup raisonner sur la Théologie, on commença aussi à s'apuyer, non seulement sur des passages formels de la Bible ; mais aussi sur les conséquences qu'on en peut tirer ; de même que sur la Tradition. C'est à quoi se reduisent la plûpart des ouvrages de S. Athanase. M. Simon parle fort au long de la Dispute qu'on suppose avoir été entre ce Docteur & *Arius* dans le Concile de Nicée.

Il est si peu content des réponses que S. Athanase fait à cèt Hérétique, qu'il conclut ce qu'il en dit par ces termes. *Ce qui fait bien voir, que si l'on ne joint une tradition constante à la méthode de ne s'apuyer de part & d'autre, que sur des passages de l'Ecriture, il est difficile de trouver la Réligion clairement & distinctement dans les Livres Sacrez.*

6. Le Chapitre VII. parle de S. *Basile* & de *Gregoire de Nysse*. Ce dernier se plaint fort de ce que ceux de la lie du Peuple de son tems se mêloient de philo-

(*a*) *Pagg.* 76. 77. 121. 154. 155. 160. 166. 174. 175. 177. 178. 201. 227. 337. 500. &c.

losopher sur les mystéres les plus sublimes de la Religion. *S. Gregoire de Nazianze*, dont il est parlé dans le Chapitre 8. employa plus la force de ses raisonnemens & de ses expressions que les passages de l'Ecriture, pour refuter les Hérétiques. Cette méthode, accompagnée de beaucoup de douceur & de condescendance fit beaucoup d'impression sur les Esprits.

7. S. *Hilaire*, au jugement de nôtre Auteur, est trop étendu. Il semble métre l'Ame au rang des choses corporelles, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens Ecrivains Ecclésiastiques, qui soûtenoient que tout ce qui avoit été fait ou créé, étoit corps. Il ne savoit point la langue Hebraique. Il vouloit que dans l'explication de l'Ecriture, on suivit le sens le plus simple & le plus naturel, étant persuadé, que la plupart des Héréfies tiroient leur origine des explications trop subtiles, en quoi il n'avoit, peut-être, pas tout-à-fait tort.

Il ne faut pas confondre, après *Erasme* & quelques autres, cèt Evêque avec *Hilaire* Diacre de Rome de la secte des Luciferiens. C'est lui qui est l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, qu'on a mal-à-propos attribuez à S. *Ambroise*, & dont *Sixte*

de

de *Sienne* a dit, qu'ils sont courts pour les paroles, mais qu'ils méritent d'être pesez pour ce qui regarde le sens. Cèt Auteur, qui, selon M. Simon, est dans tous les sentimens des Semipelagiens, croit de même que S. *Chrysostome*, que ces paroles de S. Paul, (*a*) *il fait miséricorde à qui il lui plait & endurcit qui il lui plait*, sont une objection que se propose cèt Apôtre. Nôtre Auteur justifie le Diacre Hilaire, en disant que si sa Theologie a du raport en quelques endroits avec celle des Pelagiens, on ne peut pas l'accuser pour cela de Pelagianisme ; puis qu'il a écrit avant que Pelage eût publié ses sentimens, & qu'il est loüable de n'avoir point eu d'opinion particuliére sur ce sujet.

8. M. Simon employe quatre Chapitres à nous parler de S. Chrysostome. Il assure, que ce n'est pas sans raison que l'Eglise Gréque l'a choisi pour son maitre & pour son Docteur ; puis qu'il n'étoit pas moins habile dans la science de l'Ecriture sainte, que dans l'art de parler. Il a suivi Origéne, sans imiter ses défauts. Il a évité tout ce qu'il y a de subtil & de rafiné dans les sens allégoriques. Il est un peu long, ce qui a donné lieu à un grand nombre

(*a*) *Rom. IX.* 18.

d'abregez, que les Grecs ont fait de ses Commentaires. Il recommande partout la lecture des Livres sacrez sans en exempter personne. Il croyoit que les hommes pouvoient se sauver avant Jesus-Christ sans croire en lui. Qu'il suffisoit qu'ils ne fussent pas Idolatres, & qu'ils eussent la connoissance d'un seul & véritable Dieu; mais que présentement la connoissance du Sauveur est nécessaire. (*a*) On a vû ailleurs qu'il a été le grand Defenseur du franc arbitre & de la prévision de la foi. On en cite ici plusieurs preuves. Il y a néanmoins des endroits, où il semble tout attribuer à Dieu & à la grace. Il n'a pas crû que S. Paul fût inspiré dans toutes ses paroles & dans tous ses raisonnemens, & quand il explique ce qui est dit dans (*b*) les Actes, que cet Apôtre mit de la dissension entre les Pharisiens & les Sadducéens, il assure que S. Paul raisonne en ce lieu-là & en quelques autres à la maniére des hommes; & que la grace & l'Esprit de Dieu ne l'accompagnoient pas dans tous ses discours.

La maniére dont il explique ces paroles (*c*) *l'Esprit même prie pour nous*, est

(*a*) *Voyez Biblioth. Univers. Suite du Tom. XXI. pag. 3. & suiv.* (*b*) *Actes XXIII. 6.* (*c*) *Rom. VIII. 25.*

est remarquable. Il croit qu'il se faisoit du tems des Apôtres plusieurs miracles, qui ne se faisoient plus de son tems. Les Dons différens que Dieu accordoit aux Batizez se nommoient aussi πνεύματα *Esprits*. Il dit que parmi ces dons il y avoit celui de priére, qui étoit aussi appellé *Esprit*, & que celui qui l'avoit reçû prioit pour tout le Peuple ; que ce qui est appellé ici *Esprit* est ce don & l'ame qui le recevoit, & qui prioit Dieu en gemissant. Il explique ces autres paroles de S. Paul, (a) *ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez* par raport à ces dons. Il les a justifiez lors qu'il les a regénérez par le Batême ; & il les a glorifiez par les dons & par l'adoption ; comme si cette gloire dont parle l'Apôtre consistoit en ces Dons Spirituels que les premiers Chrêtiens recevoient après avoir été bâtizez.

S. Chrysostome prétend que les Apôtres n'ont eu ni literature, ni éloquence ; & les Corinthiens se flatant de bien parler, il leur dit, *montrez-moi que Pierre & Paul ont été éloquens*. Sur ces paroles, (b) *il faut qu'il y ait des Hérésies parmi vous*, il veut qu'il ne s'agisse que de certaines divisions qui

(a) *Rom. VIII.* 29. (b) I. *Corinth. XI.* 19.

étoient parmi les Corinthiens à l'égard de la maniére de faire la Cene.

M. Simon ne croit pas que *l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu* soit de S. Chrysostome ; mais comme on le lui a attribué, il en parle immediatement aprés. L'Auteur s'attache souvent à des Allégories, à des Allusions, & à des jeux de mots, ce qui est bien éloigné du genie de S. Chrysostome. Il ne laisse pas de faire paroître en beaucoup d'endroits beaucoup d'érudition & de bon sens. Il favorise en plusieurs occasions l'Arianisme. Il traite les *Homousiens*, c'est-à-dire les Orthodoxes d'Hérétiques ; & il regarde les tems de *Constantin* & de *Theodose*, comme des tems d'Hérésie.

9. Dans le Chapitre XIV. on parle du Commentaire de S. *Ambroise* sur S. Luc, & de celui de S. *Jerôme* sur S. Matthieu. *Pelage* a fait l'éloge de S. Ambroise, qu'il vouloit faire juge de ses différends avec S. Augustin, & M. Simon en conclut, que c'est une preuve évidente du mérite de ce grand Homme. Cependant nôtre Auteur n'a pas trop bonne opinion de son Commentaire, & les passages qu'il en cite sont tout propres à faire entrer tout le monde dans cette pensée.

Per-

Personne, ce semble, n'étoit plus capable de commenter le N. Testament que S. Jerôme; cependant nous n'avons de lui qu'un petit Commentaire sur S. Matthieu, qui ne répond pas à sa grande érudition. Il ne paroit pas favorable au pouvoir que s'attribuent les Prêtres d'absoudre les péchez. Il croit que la promesse faite à S. *Pierre*, ne marque que le pouvoir de distinguer entre lépre & lépre, c'est-à-dire, de discerner la différence des péchez, & de connoître ceux à qui on doit donner l'absolution, & ceux à qui on la doit refuser. Il avertit les Evêques, que le pouvoir qu'ils ont sur les Prêtres est plûtôt un effet de la coûtume, que de l'ordre du Seigneur. Il prétend que les Prêtres ne différent point ordinairement des Evêques, & que cette différence n'a été établie, que depuis qu'il y a eu différens partis. Il croit que Jesus Christ n'a pas craint la mort, & qu'il n'a été sujet à aucune passion. Par le *Calice* que le Seigneur demande qu'il passe, il entend le calice du peuple Juif, & non pas le sien. Le Chapitre XV. parle des Commentaires du même Pére sur quelques Epîtres de S. Paul.

10 On traite dans le XVI. de ceux de

Pelage sur les Epîtres du même Apôtre. On a accoûtumé de les joindre avec ceux de S. Jerôme sur le N. Testament ; mais le style & la doctrine en sont si différens, qu'on ne sauroit les lui attribuer. *Catarin* a crû qu'ils étoient de Pelage, parce qu'ils font dépendre la Prédestination des mérites que Dieu a prévûs. Mais M. Simon croit que cette raison ne prouve rien ; *parce*, dit-il, *que ce sentiment étoit commun dans l'Eglise avant Pelage, & qu'on le peut encore soûtenir, sans être Pelagien*, si cette raison n'est pas concluante, il n'en est pas de même de celle de *Bellarmin*, qui prouve par un endroit de S. Augustin, que ce livre est véritablement de Pelage. Si l'on n'y trouve pas ce que ce Pére en a cité, c'est qu'il a été reformé par *Cassiodore*. Il paroit par ce Commentaire, que l'Auteur étoit versé dans le style des Livres sacrez, & il peut être mis au rang des habiles Commentateurs du N. Testament. Il donne beaucoup au mérite & au libre arbitre, *en quoi*, dit M. Simon, *il a suivi les anciens Commentateurs*. Il regarde la Circoncision, comme une simple marque pour distinguer les Juifs des autres Nations.

11. Les Commentaires de S. Augustin

stin sont le sujet des quatre Chapitres suivans. Ses deux Livres sur le Sermon de Jesus-Christ sont plus exacts que ses autres Commentaires. Il entend par (a) les *Pauvres en esprit* dont parle le Seigneur, ceux qui sont humbles, ce qui est le sentiment des Péres & de la plupart des Commentateurs Modernes. Mais M. Simon croit qu'il le faut entendre des pauvres effectifs. Il n'y avoit presque que de ces sortes de gens qui suivissent le Seigneur. Il loüe donc le bonheur de leur pauvreté. Il en est de même de (b) *ceux qui ont faim & soif de justice*, ce sont ceux qui soufroient la faim & la soif à la suite de Jesus-Christ, à cause de la justice.

S. Augustin est beaucoup moins exact dans ses Traitez sur S. Jean, qui sont peu différens de ses Commentaires sur les Pseaumes, lesquels ne purent être goûtez de S. Jerôme, & qui ne le seront jamais, que de Messieurs de *Port-Royal*. Il est par tout plein de subtilitez & d'allégories.

Avant qu'il eût affaire avec Pelage, il parloit comme les autres Péres Grecs. Il dit sur Rom. IX. 13. Que Dieu avoit élû ceux qu'il avoit prévu devoir croire en lui; mais il a retracté cette

(a) *Matth. V. 3.* (b) *Matth. V. 6.*

explication. Il faut entendre là-dessus M. Simon, qui abandonne S. Augustin en mille endroits, étant en cela de meilleure foi que les Jésuites, qui veulent en paroître les Disciples, tandis qu'ils sont dans des opinions toutes opposées aux siennes. *On ne peut nier*, dit nôtre Auteur, *que l'explication qui est ici condamnée par S. Augustin ne soit de Pelage; mais elle est en même tems de tous les anciens Commentateurs. Dirons-nous que S. Chrysostome & tant d'autres anciens Peres n'ont point entendu le sens de cêt Apôtre?* Sur ce principe, M. Simon rejette bien loin *Jansenius*, qui a osé dire que l'Evêque d'Hippone est le premier des Péres, qui ait donné aux Chrétiens l'intelligence du N. Testament. On soutient que Pelage, que ce Pére a combattu avec tant de force, n'auroit rien enseigné à quoi on pût trouver à redire s'il avoit reconnu avec les Péres Grecs, une grace générale, que Dieu donne à tous les hommes. On ajoûte, que quand S. Augustin conclut du passage de S. Paul, (a) *Dieu produit en vous avec efficace & le vouloir & le parfaire*, que cette grace intérieure a toûjours son effet, ou qu'elle détermine la volonté à agir effecti-

(a) *Philipp. II. 13.*

festivement, *ce n'est plus l'Apôtre qui parle; mais Augustin.*

12. On parle dans le Chapitre XXI. de S. *Cyrille*, & *d'Isidore* de Damiete. Le long Commentaire du premier, sur S. Jean, que nous n'avons point entier, est plus employé à refuter les Hérétiques, qu'à expliquer le sens literal du texte. Le second n'a point fait de Commentaires; mais il a écrit un grand nombre d'Epîtres, où il explique à la létre, & même en habile Critique plusieurs difficultez de la Bible. Sa maniere d'écrire, étant exacte, il dit beaucoup de choses en peu de mots. Il a donné une marque de son jugement, en ce qu'il a condamné ceux qui apliquoient à Jesus-Christ tout l'Ancien Testament. Il soûtient qu'en donnant des interprétations forcées aux passages qui ne s'entendent point de lui, on étoit cause, qu'on revoquoit en doute ces endroits qui lui conviennent sans être forcez.

13. Les Commentaires de *Theodoret* sur les Epîtres de S. Paul sont le sujet du Chapitre XXII. Ce n'est presque qu'un Abrégé de S. Chrysostome; mais il mérite d'être lû, parce qu'il éclaircit en peu de mots plusieurs difficultez de cét Apôtre, ausquelles il a

donné un nouveau jour. Le Chapitre XXIII. parle de *Nonnus*, de *Juvencus*, & de quelques autres Auteurs, qui ont écrit en vers sur le N. Testament.

II. APRES avoir parlé des Commentaires de ceux qu'on nomme proprement les Péres de l'Eglise, M. *Simon* vient à ceux qu'on peut appeller Compilateurs, parce qu'ils n'ont presque fait que ramasser ce qu'ont dit ceux qui les ont précedé.

1. Il commence par *Primasius*, par *Bede*, & par *Alcuin*, qui font le sujet du Chapitre XXIV. Le plus habile & le plus judicieux de ces Compilateurs a été Bede, qui déclare qu'il ne fait que copier les anciens Péres, se servant autant qu'il peut de leurs propres paroles. Il suit par conséquent tantôt le sens litéral, & tantôt le mystique, & il n'est pas beaucoup étendu.

2. Les Commentaires de *Raban Maur* Archevêque de Mayence, & de *Claude* Evêque de Turin sont examinez dans le Chapitre XXV. Le travail du premier, quoi qu'immense, est devenu presque inutile, depuis que les Ouvrages des Péres ont été imprimez, châcun aimant mieux lire ces anciens Auteurs dans leur source que dans de simples Extraits.

Claude de Turin s'étoit ouvertement déclaré contre les Images, & il a même été accusé d'Arianisme. Mais M. Simon assûre, qu'il n'a rien trouvé que d'Orthodoxe dans ses Commentaires, ce qui lui fait croire qu'il les avoit composez avant que de publier ses erreurs. Il semble qu'il ait été du sentiment de S. Jerôme sur les Evêques & les Prêtres. On traite dans le Chapitre suivant de plusieurs autres Compilateurs.

3. *Rupert* dont il est parlé dans le Chapitre XXVII. & qui a écrit de longs Commentaires sur une bonne partie de l'Ecriture au commencement du XII. Siécle, n'a pas eu, à ce que dit *Bellarmin*, des sentimens Orthodoxes sur l'Eucharistie, ayant cru l'impanation. M. Simon avoüe qu'il a soûtenu une espéce d'union Hypostatique du pain avec Jesus-Christ, qu'il a expliquée par le Mystere de l'Incarnation.

4. Les Catholiques Romains qui ont vêcu depuis la Réformation, ne sont pas les premiers qui ont cherché une nouvelle ponctuation aux paroles de Jesus-Christ au bon Larron. Theophylacte qui vivoit sur la fin du XI. siécle, dit que quelques uns de son tems leur donnoient ce sens, *Je te dis aujourd'hui, que tu seras avec moi en Paradis.*

Le

Le même Auteur explique doctement ces paroles du Chapitre VII. de S. *Marc* verſ. 3. *Les Phariſiens & tous les Juifs ne mangent point qu'ils ne lavent leurs mains avec le poing* πυγμῇ. Ce ſavant homme ayant plus d'égard à l'uſage des Juifs, qu'à la ſignification propre du mot grec, a remarqué que νίπτεσθαι πυγμῇ ſignifioit être lavé juſqu'au coude. Il eſt fait mention de cet uſage dans le *Thalmud*.

5. On trouve dans les bonnes Bibliotheques un grand nombre de ces Recueils qu'on nomme ordinairement *Chaînes*, mais un défaut qui leur eſt commun, c'eſt que ces Compilateurs abrégent ſouvent les paroles des Auteurs, & ſubſtituent quelquefois d'autres mots à leur place, ce qui fait qu'ils leur font dire ce qu'ils ne diſent point. Il y en a une, par exemple, qui fait dire à Origene ſur S. Matthieu Chap. I. 18. *Cela ſignifie la ſanctification & la Conſubſtantialité de la Trinité.* Il y a peu d'apparence, qu'on ſe ſoit exprimé ainſi, avant le Concile de Nicée.

III. L'AUTEUR commence dans le Chapitre XXXIII. à parler des Commentateurs Scholaſtiques, qui ont vêcu depuis le XII. ſiécle, juſques à la Réformation & depuis. 1. Le premier

mier est *Pierre Lombard* le *Maître des Sentences*, qui n'a fait que compiler ceux qui l'ont précédé, non plus qu'*Albert le Grand*, qui a commenté les Evangiles, & les Epitres de S. Paul. *S. Thomas* ne savoit point de grec, & il a crû bien légérement aux memoires qu'on lui a fournis. Quelquefois pour trop raisonner, il donne prise aux Hérétiques, comme lors qu'il dit, *qu'ainsi que l'homme Christ n'a pas été prédestiné pour ses mérites, mais par la seule grace à être Fils de Dieu naturel, nous ne sommes aussi prédestinez que par la grace à être Fils de Dieu adoptifs.* M. Simon dit qu'il y a bien des choses inutiles dans ses Commentaires.

Si *de Lira* eût eu autant de connoissance du Grec que de l'Hébreu, ses *Postilles* sur le N. Testament seroient plus exacts. Sur le premier Chapitre de S. Matthieu, il fait l'éloge de *Raab*, & observe que le nom de *Meretrix*, qui lui est donné dans l'Epître aux Hébreux, ne marque pas que ce fût une femme débauchée. C'étoit seulement son surnom. Il remarque de plus que le mot Hebreu qui est dans *Josué*, & que les Latins & les Grecs ont traduit par celui de *Meretrix*, signifie aussi une Hôteliere.

Il croyoit que c'étoit donner prise

aux

aux Juifs, que de n'atribuer qu'à Jesus-Christ de certains passages de l'Ancien Testament, qui semblent aussi avoir un sens litteral. Sur ce principe, il soûtient que ces paroles de S. Paul, Rom IX. 2. *Les restes d'Israël seront sauvez*, contiennent une véritable histoire de ce petit nombre des dix Tribus, qui avoient été menées en captivité, lequel vint se joindre au Royaume de Juda sous *Sedecias*. Cette conversion a été le Type de la conversion des Apôtres, & de quelques autres Juifs au tems de Jesus-Christ. Ce Commentateur ne raisonne pas si bien sur d'autres matieres, & il fait pitié à M. Simon, lors qu'il se mêle de Theologie.

2. On parle d'*Erasme* dans les Chapitres XXXV. & XXXVI. L'Auteur en dit assez de bien, & beaucoup de mal : *Il promet*, dit-il, *d'écrire de petites notes, & non des Commentaires ; & il attaque souvent sans aucune nécessité les Theologiens de l'Ecole & les Moines*. En plusieurs endroits, il fait plûtôt le mêtier de Declamateur, que d'Interpréte. Il tourne souvent en ridicules *Isidore*, le Cardinal *Hugue*, Pierre Lombard, *Comestor* & quelques autres, à cause de certaines étymologies absurdes qu'ils ont alleguées. Il se mêle souvent de concilier l'Hebreu avec le Grec des LXX,

bien

bien qu'il n'entendit pas cette premiére langue, & qu'il ait eu besoin de se servir du secours d'*Oecolampade* dans ces occasions, comme il l'avoüe lui-même. Il semble attribuer un defaut de mémoire aux Evangelistes & aux Apôtres, dans sa note sur le verset 5. du Chapitre II. de S. Matthieu.

On l'a accusé d'avoir appuyé l'Arianisme & le Pelagianisme dans ses Notes. M. Simon croit qu'on peut le justifier du dernier; mais non pas du premier. Il soupçonne, par exemple, sur de trés-legers fondemens, que ces paroles Rom. IX. 5. *Qui est Dieu sur toutes choses benit éternellement*, ont été ajoutées au texte, bien qu'elles se trouvent dans tous les Exemplaires. On le regarde néanmoins, comme un des plus habiles Critiques de son tems, & qui a fourni de grandes lumiéres à ceux qui ont travaillé aprés lui. Les Theologiens de Paris, à qui son Ouvrage ne plût pas, le censurérent avec un peu trop de rigueur, lui faisant un crime des choses les plus innocentes. Erasme écrivit des Apologies, qui méritent d'être luës, parce qu'il y éclaircit plusieurs faits de Critique & de Theologie. On le blâme entr'autres choses de ce qu'il avoit dit que l'Evangile nous commande d'éviter les Hérétiques, & non

non pas de les brûler; Il répond que son dessein a été uniquement de modérer la cruauté de quelques Ecclésiastiques. Que la douceur des Ecclesiastiques apportoit autrefois du temperament à la sévérité des Princes ; mais qu'aujourd'hui l'inhumanité de quelques Moines les porteroit à des excés de barbarie & de cruauté, si les Princes ne l'adoucissoient.

Les Protestans le combatirent aussi, parce, dit l'Auteur, qu'il s'étoit déclaré contr'eux. Il les accuse d'avoir des pratiques contraires à leurs maximes. *Ils crient fortement*, dit-il, *qu'il ne faut point punir de mort les Hérétiques & cependant ils condamnent à mort les Anabaptistes qui sont moins heretiques qu'eux, & qui ne se sont point rendus les maîtres des Eglises & des Villes.* M. Simon prétend qu'Erasme est toûjours demeuré ferme dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

3. Le Cardinal *Sadolet* a fait un Commentaire sur l'Epître aux Romains, en forme de Dialogues. Il nous aprend sur le Chap. XIV. que les Cardinaux *Cajetan* & *de Campege*, soûtenoient que ce n'est pas pécher mortellement que de rompre un jeûne, & que *Clement VII.* avoit eu dessein de retrancher une partie de ceux que célébre l'Eglise. Dans le même endroit il y a une Dissertation,

tation, où il introduit le Cardinal *Trivulce* racontant un Discours où il avoit été présent étant jeune, entre *Olivier Caraffe* Cardinal de Naples, & *Nicolas Flisque*. Ils agitérent s'il étoit à propos pour la Réligion Chrêtienne, de soufrir ce grand nombre de Réligieux si différens de noms, d'habit, & d'institution. Il dit que le bruit s'étoit répandu parmi le peuple, que le Pape songeoit à les réduire à un plus petit nombre, & qu'on devoit parler de cette réduction dans le Consistoire. *Il est aisé de juger*, ajoûte M. Simon, *qu'on se seroit alors porté facilement, à suprimer une bonne partie des Moines, lesquels, loin d'être utiles à l'Eglise, lui avoient beaucoup nui.* Sadolet croyoit qu'il falloit reduire tous ces divers Ordres à trois Classes, en ôtant plûtôt la varieté, que le nombre des Religieux. Il vouloit qu'on suprimât tout-à-fait les Mendians, parce que leur Profession n'est point honnête, & qu'elle est contraire à la speculation.

4. Nôtre Auteur estime beaucoup le Commentaire de *Jansenius* Evêque de Gand sur les 4. Evangiles, dont il a fait une histoire suivie. Ses citations sont ordinairement exactes, il est non seulement Theologien; mais aussi Grammairien & Critique. Cependant il

il n'avoit pas une connoissance exacte de la langue hebraïque, témoin l'étymologie, qu'il donne au mot de *Jean*, qu'il fait venir de *Jehova* & du verbe *hanan*, qui signifie *prier* & *avoir pitié*.

5 De *Ribera* a fait un Commentaire sur l'Epître aux Hebreux, où il ne suit pas toûjours les sentimens les plus reçûs. Sur ces paroles du Chap. II. verset 16. *Il n'a pas pris les Anges &c.* il dit que le Verbe grec ἐπιλαμβάνομαι, auquel repond le latin de la Vulgate *prehendit*, lui paroit signifier en ce lieu-là *délivrer*; le sens étant que Jesus-Christ ne délivre pas les Anges; mais qu'il delivre & sauve tous les jours les hommes, *Estius*, M. *de Godeau*, & *Cameron* sont dans le même sentiment. M. Simon approuve bien plus cette explication que l'explication ordinaire.

6. Il fait beaucoup de cas du Commentaire de *Maldonat* sur les Evangiles, & de celui de *Benoit Justiniani* sur les Epîtres. Mais *Estius* lui paroit trop long, & trop prévenu des sentimens de S. Augustin. Il l'accuse d'avoir trop pressé sur le mot ἐνεργεῖν de l'Epître aux Philippiens, & il soûtient qu'on peut prouver par les Auteurs Grecs tant prophanes qu'Ecclesiastiques, que ce verbe n'a point de lui-même la signification, *operer avec efficace*.

7. Le

7. Le Jesuite *Menochius* est un des plus judicieux Scholiastes que nous ayons ; mais il est trop court. Il semble avoir ignoré de certains faits assez connus : comme quand il accuse les Antitrinitaires de Transylvanie de rejetter comme supposée la premiere Epitre de S. Jean, au lieu qu'ils n'en rejettent que le verset où il est parlé de la Trinité ; & quand il dit qu'Erasme & Calvin n'ont point reçû l'Apocalypse, comme Canonique.

M. Simon n'a pas si bonne opinion de *Cornelius à Lapide*, que de Menochius. Ce premier défend souvent les opinions les moins soûtenables, & raporte en plusieurs endroits des Legendes ridicules. Il ne convient ni avec les Péres Grecs, ni avec S. Augustin, sur le sens de ces paroles, (a) *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*. Il prétend que *Malachie* a désigné par ces paroles la posterité de Jacob & d'Esaü. Que l'Apôtre aplique ce passage par forme d'allegorie à l'état, où etoient alors les Juifs & les Chrêtiens ; Dieu ayant négligé les premiers, pendant qu'il a appellé les Gentils à la Religion Chrêtienne.

IV. ON commence dans le Chapitre XLV. à parler des Commentateurs *Heterodoxes* de ces derniers tems, &

(a) *Rom. IX. 13.*

l'on débute par *Wiclef* & par *Jean Hus*.
1. Le premier a fait un Ouvrage imprimé en 1525. qui contient un Dialogue entre trois personnes, la *Verité*, le *Menteur*, & la *Sagesse* ou la *Prudence*. Cet Homme, au jugement de M. Simon, avoit la tête remplie des subtilitez de l'Ecole, & étoit plus Philosophe que Théologien. Il s'embarasse de mille Difficultez, qu'il ne peut soudre; son style est tout-à-fait barbare, & il y mêle de grosses injures.

Ses 3. premiers Livres, où il parle de Dieu & de ses attributs, ne contiennent présque rien que de metaphysique. Il prétend démontrer la Trinité par des raisons naturelles. Il parle fort au long des Idées,& tout-à-fait en Platonicien. Il ne reconnoit d'autre principe de sa Théologie que l'Ecriture, au secours de laquelle il fait venir la raison, & invente pour ce sujet une nouvelle Logique. Il décide comme une vérité importante à la Religion, qu'il y a véritablement & réellement des natures universelles: il attribuë aux Théologiens de son tems, de croire qu'il n'y a rien de plus faux que l'Ecriture. Il prétend que dans l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ est dans le pain, & non dans de simples accidens; & l'on peut inferer de ses Ecrits qu'il n'a entendu cette pré-

présence que d'une maniere metaphysique, qu'il explique, comme il peut. Il semble qu'il ait crû legitime le culte des Images. Il n'ose damner les enfans morts sans Bâtême.

On diroit qu'il exclut la Confirmation du nombre des Sacremens. Il ne connoit que deux Ordres, la Prêtrise & le Diaconat. Il croit que la Confession auriculaire a été instituée par *Innocent III.* & soûtient que l'Ecriture suffit pour bien vivre & pour être sauvé sans avoir recours aux nouvelles décisions de la Cour de Rome. Enfin il ne croit pas que l'Extreme-Onction soit assez bien établie sur le passage de S. Jaques, & condamne comme des inventions de l'Antechrist toutes les céremonies qu'on observe dans l'administration des Sacremens.

Les œuvres de Jean Hus ont été imprimées en deux Volumes *in folio*, en 1558. On ne voit pas, dit M. Simon, qu'il ait nié la Transubstantiation. Il avoit les mêmes principes de Logique & de Metaphysique que Wiclef.

1. Il passe dans le Chapitre XLVI. aux Commentaires de *Luther* & de *Melanchton*. Il parle très-mal du premier. Pour le dernier on voit dans tous ses Ecrits un esprit de Rheteur & de Decla-

mateur. A l'égard de la doctrine, on sait qu'il abandonna celle de son Maître sur la Grace & sur la Prédestination, en quoi il a été suivi de la plûpart des Lutheriens, qui ont reconnu après lui une Grace Universelle.

M. Simon avoit déja dit beaucoup de bien de *Flacius Illyricus* dans sa Critique de l'Ancien Testament. Il dit dans ce Volume, que cet Auteur a condamné avec raison tous ces longs Commentaires, & a tracé le plan d'une bonne interprétation. *Camerarius* n'est ni Théologien, ni Controversiste dans ses Commentaires. Il préfere les Péres Grecs aux Latins, qu'il nomme rarement. Il n'est pas de ces Critiques qui n'ignorent rien; il avoüe qu'il ne sait point ce qu'il faut entendre par *ceux qui sont dans la prison*, desquels parle S. Pierre, 1. Epit. III. 19. On prétend que les Notes de *Munster* sur l'Evangile Hébreu de S. Matthieu ne sont d'aucun usage; parce qu'il est visible, que cette traduction a été faite sur la Vulgate, ainsi c'est inutilement que les Anglois l'ont inseré dans leurs Critiques. Les Commentaires de *George Calixte* sur le N. Testament ne répondent point à sa reputation. Ses sentimens sur le libre Arbitre & sur la Grace sont les mêmes que ceux des *Remonstrans*.

Calo-

Calovius qui a ramassé tous les Commentaires des Auteurs Lutheriens, releve partout les fautes qu'il a trouvées dans *Grotius*, & ne lui rend pas toûjours justice. Il y a néanmoins peu de Commentateurs Luthériens, qui ayent fait paroître tant de bon sens que celui-là.

On commence dans le Chapitre XLIX. à parler des Commentaires de ceux qu'on nomme *Zuingliens* & *Calvinistes*. *Zuingle*, dit nôtre Auteur, *est plus poli & plus instruit que la plûpart des premiers Protestans*. Il y mêle moins de controverse, & s'arrête assez au sens literal. On l'a accusé de nier le peché Originel, quoi qu'il condamne les dogmes des Pelagiens. C'est peut-être parce qu'il aime mieux donner le nom de *maladie*, que celui de *peché* à cette contagion originelle. Il paroit qu'il n'a point lû dans la 1. Ep. de S. Jean le passage des trois Témoins Célestes. Il s'explique dans tous ses discours d'une maniere simple & nette allant ordinairement à son but. M. Simon en a assez bonne opinion.

Bucer a accusé les Reformateurs d'être allez un peu trop vite. Il s'accuse lui-même de ce défaut, & il n'a pas de honte de s'en retracter. Il semble

 join-

joindre à l'Ecriture l'ancienne Tradition de l'Eglise ; déclarant qu'il a fait son possible pour n'avancer rien de contraire ni à l'une, ni à l'autre. C'est sur son modéle que les Protestans d'Angleterre qu'on nomme *Episcopaux* firent leur Reformation.

Il est l'Auteur de ce milieu attribué à Calvin sur la matiére de l'Eucharistie, entre les Luthériens & les Zuingliens, que M. Simon dit *aprocher fort du galimatias.* Il semble avoir donné de l'Autorité de l'Epître de S. *Jaques.*

Nôtre Auteur dit que l'Harmonie de *Calvin* n'a pas été estimée, & que *Charles de Moulin* qui a travaillé sur la matiére après lui, en parle comme d'un Ouvrage, qui embarrasse plûtôt le discours des Evangelistes qu'il ne l'éclaircit. Il fait plus de cas de son Commentaire sur les Actes, où il y a de très-bonnes choses ; qui méritent d'être loüës. Il est modéré dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains, qu'il publia à Strasbourg dès l'année 1539. *parce*, dit nôtre Auteur, *qu'alors il ne songeoit qu'à se concilier les esprits des differens Partis.*

Il ne paroit pas tant de modération dans ses autres Commentaires sur les Epitres de S. Paul, qu'il composa étant à Geneve. Il a aussi commenté les sept Epi-

Epîtres Catholiques, sans en rejetter aucune, bien qu'il insinuë dans ses Préfaces, qu'il y a de grandes raisons de douter de l'autorité de quelques-unes.

On trouve dans les Notes de Beze sur le N. Testament beaucoup d'érudition, & bien des choses curieuses, qu'on ne verra pas ailleurs; il est Critique & Grammairien, & il a eu le bonheur d'avoir entre les mains de bons Exemplaires Grecs Manuscripts.

Gomar fait paroître partout beaucoup d'érudition, de Grammaire, de Critique, & de Theologie. Il a crû qu'on a perdu plusieurs Ecrits des Prophétes, & qu'on ne doit pas toûjours chercher les citations des Evangelistes & des Apôtres dans les Livres du V. Testament, qui nous restent. Il a traité fort à fonds la question du passage de la 1. de S. Jean Chap. V. vers. 7. alleguant tout ce qui a été dit sur ce sujet de part & d'autre. Bien qu'il le croye véritable, il ne juge pas qu'on puisse s'en servir efficacement contre les Sociniens; à cause des raisons contraires, qui sont probables.

Cocceius, selon M. Simon, possedoit parfaitement la langue Hebraïque & les Rabins, & n'ignoroit pas la langue Gréque. Mais il n'avoit point assez lû les Anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Il s'est uniquement attaché au simple texte de la Bible, sur lequel il méditoit sans cesse. Il semble avoir eu des pensées trop particuliéres sur de certains sens, & il faut être persuadé de ses principes, pour demeurer d'accord des interprétations qu'il a données à plusieurs Prophéties.

Charles du Moulin celébre Jurisconsulte a écrit la *Centorde des Evangiles*. Ses observations sont ordinairement judicieuses. Il dit qu'il a eû une version de toute la Bible traduite en François, sous *Charles* V. surnommé le *Sage*. M. Simon semble en douter, parce qu'il l'a cherchée inutilement. Mais aprés le témoignage de *Jean de Serre*, on ne sauroit guéres révoquer ce fait en doute. (a) Cét Historien assûre positivement que Charles V. fit traduire la Bible en François environ l'an 1380. par l'entremise de *Nicolas Oresme* son Précepteur. Il témoigne en avoir vû l'Original au Cabinet du Louvre, avec le seing du Roi Charles & du Duc *de Berri* son frére.

M. Simon croit qu'on ne peut pas tirer un grand secours des Commentaires de *Lightfoot* sur le N. Testament, à moins qu'on n'y joigne l'étude de la version des LXX. qui est plus utile, pour

(a) *Dans son Inventaire. Tom. II. fol. m.* 154.

pour aprendre le Style des Evangelistes & des Apôtres, étant jointe à une connoissance médiocre de la langue Hebraïque, que tout le grand apparat de Rabbinisme de ce Docteur Anglois.

4. Après les Calvinistes viennent les *Arminiens*. M. Simon croit que les sentimens d'*Arminius* sur le libre Arbitre & sur la Grace n'avoient rien que d'orthodoxe; mais qu'*Episcopius* poussa les choses plus loin, s'aprochant beaucoup du Socinianisme. Il semble ignorer que le premier Volume des œuvres de ce Théologien a été imprimé deux fois, ce qui le rend beaucoup plus commun que le second. Episcopius n'a pû goûter les interprétations forcées de Socin sur le premier Chapitre de l'Evangile selon S. Jean. Il faut avoüer qu'on ne sauroit guéres mieux refuter ce Chef des *Unitaires*, que l'a fait ce Savant dans cette occasion.

Grotius, dont nôtre Auteur parle assez au long, n'a pas appuyé toutes les Nouveautez des Antitrinitaires, quoi qu'il semble s'être approché de leurs sentimens. Ses notes sur le commencement de l'Evangile de S. Jean en sont une bonne preuve. Il favorise quelquefois l'ancien Arianisme; ayant trop élevé le Pére au-dessus du Fils. Il n'est pas toûjours exact dans ses citations;

parce qu'il n'a pas toûjours consulté les Originaux. Cependant on doit lui rendre cette justice, que pour ce qui est de l'érudition & du bon sens, il surpasse tous les Commentateurs qui ont écrit avant lui. Il a été très-habile dans la Critique, & s'il avoit eu de nouveaux Exemplaires grecs Manuscripts, il y auroit fait de plus grandes découvertes.

5. Dans le Chapitre LV. on *parle des* nouveaux Antitrinitaires, en commençant par *Servet*. Il ne paroit pas que cet Hérétique ait eu un Systême bien arrêté, du moins dans la premiére édition des 7. Livres qu'il publia contre la Trinité, en 1531. Dans la Préface qu'il a mise au-devant de ses Dialogues de la Trinité, imprimez en 1532. il fait connoître, qu'il n'étoit pas lui-même content de cette Edition. Il en publia une autre, qui ne parut qu'en 1555. un an avant sa mort, mais ceux de Geneve s'étant saisis des Exemplaires, les firent brûler, ce qui fait qu'il est difficile d'en trouver. M. Simon n'en ayant pû avoir aucun, s'est servi de la premiére Edition. Le sujet de son premier Livre est de Jesus-Christ comme Messie jugeant à propos de le considérer comme *homme*, avant que de le considérer comme *verbe*, ce qu'il fait dans les autres livres.

Il prouve par les miracles que Jésus-Christ a faits, qu'il est ce Fils de Dieu, qui devoit être envoyé aux Juifs. C'est, selon lui, à l'égard de cette *filiation* que Dieu est appellé *Pére*, & qu'il l'est véritablement; & sur ce sujet, il veut qu'on prenne garde à ces mots. (a) *C'est pourquoi aussi ce qui naîtra de toi saint, sera appellé Fils de Dieu*. Il veut de plus, que non seulement le Pére l'ait engendré, mais qu'en l'engendrant il l'ait fait Dieu & semblable à lui. Il prouve sa Divinité par plusieurs passages de l'Ecriture, assurant que cette proposition, *Christ est Dieu*, est véritable. Mais il ajoûte qu'on peut montrer par beaucoup de passages, qu'il est Dieu véritablement, *parce qu'il a été élevé pour recevoir la Divinité & un nom au dessus de tous les noms*. Il apporte la réponse de Jesus-Christ aux Juifs, qui s'étoient scandalisez de ce qu'étant homme, il se faisoit Dieu; d'où il conclut, qu'il n'est Dieu que par grace, & par privilége, & non de sa nature comme le Pére. Dans tout cela Servet ne regarde Jesus-Christ, que comme homme. Il s'énonce autrement dans les Livres suivans, où il parle de lui comme *verbe*.

Cèt Hérétique haïssoit surtout le mot

(a) *Luc.* I. 35.

de *Personne*, assûrant que s'il signifie quelque chose de réel, il faut nécessairement, qu'il y ait trois substances en Dieu. Il croit que le mot Grec *πρόσωπον*, & le latin *Persona*, ne signifient autre chose qu'une forme ou apparence extérieure, & que c'est de cette maniére qu'une Personne de la Divinité se faisoit connoître en Jesus-Christ, ce qui n'est pas éloigné du *Sabellianisme*. Cette notion posée, il condamne également les Orthodoxes, les Ariens, les *Eunoméens*, & généralement toutes les Sectes, *qui ont*, dit-il, *chacune expliqué le mystére de la Trinité selon leurs préjugez.* Il n'y a, selon lui, d'autre différence entre Dieu & le Verbe, que celle qui est entre une chose & son mode. *Le Verbe dans Dieu*, dit-il, *n'est autre chose, que Dieu qui parle, & lors qu'il a prononcé la parole, alors il est chair ou Verbe de Dieu.* Il a fait un certain mélange du sentiment des Orthodoxes & de celui des Ariens, qu'il est assez difficile de comprendre.

Fauste Socin, qui a donné le nom aux nouveaux Unitaires, ne savoit que peu de grec & d'hebreu, comme il l'avoüe lui-même, bien qu'il se soit mêlé de décider des questions, où la connoissance de ces deux langues est de la derniére nécessité. Il a crû, contre toute l'An-

tiquité, & même contre l'opinion de Servet, que Jesus-Christ étoit appellé *la parole*, parce que par son moyen la parole de l'Evangile étoit annoncée aux Hommes. S. Jean s'est servi selon toutes les apparences d'un mot qui étoit déja en usage chez les Juifs & chez les Grecs. Or il est certain que les uns & les autres ont eu du mot λόγος une idée bien différente, de celle de Socin; & c'est par raport à cette idée qu'on le doit expliquer. Outre ses Commentaires, Socin a composé ses *Lectiones Sacræ*, & ses *Prælectiones Theologicæ* où il explique un grand nombre de passages du N. Testament, & que M. Simon croit pouvoir être utiles aux Catholiques. Cela vaut bien la recommandation que le P. *Mabillon* a faite d'Episcopius, & que nôtre Auteur a relevée dans ce Volume, & ailleurs.

Crellius a commenté une partie du N. Testament. Cet Auteur, dit M. Simon, est tout à la fois Grammairien, Philosophe, Théologien, & cependant il n'est pas beaucoup étendu. Il a une adresse merveilleuse à accommoder avec ses Préjugez les paroles de S. Paul. Il établit les opinions de ceux de sa Secte avec tant de subtilité, qu'aux endroits même ou il tombe dans l'erreur, & où il appuye ses paradoxes,

il semble ne dire rien de lui-même. Les autres Commentateurs de ce Parti ne sont pas comparables à lui. *Brenius* n'a fait qu'abréger Grotius. Il explique ces paroles, *avant qu'Abraham fût je suis*, du Decret d'envoyer Jesus-Christ dans le monde, & soûtient qu'en cela il ne parle qu'aprés Beze & Grotius.

V. L'AUTEUR traite dans le Chap. LVIII. des Commentateurs en langue Vulgaire. Il n'est pas des amis de M. de *Godeau*. Il dit que cèt Evêque dans ses Paraphrases des Epîtres de S. Paul copie par tout Estius, & que cependant dans sa Préface, où il marque les principaux Auteurs qu'il a suivis, il ne fait point mention de ce Docteur, auquel il est tant obligé.

2. Les Chapitres LIX. & LX. qui sont fort longs sont employez à critiquer diverses Notes du *N. Testament de Mons*, l'Auteur ayant crû, sans doute, qu'il ne sauroit mieux repliquer à ce que M. *Arnaud* a répondu aux remarques qu'on avoit faites contre cette Version, qu'en y en ajoûtant un grand nombre d'autres. Il est vrai qu'on doit avouër que la plûpart de ces remarques ne sont pas trop importantes. On leur reproche en général, que le plus souvent ce n'est pas S. Paul qui parle dans leur version

sion ; mais Estius. On les raille de ce que les Dames les plus qualifiées ont pris leur parti, & de ce que leur version fait les Delices de plusieurs personnes de la Cour.

VI. ON a joint à la fin une Dissertation Critique sur les principaux Actes Manuscripts qu'on a citez dans les trois Parties de cêt Ouvrage. Elle contient aussi une réponse à ce que M. Arnaud a allegué contre ce qui avoit été avancé touchant le Manuscript de Beze, & le celebre passage de la I. Epitre de S. Jean Chap. V. 7. mais on feroit trop long de s'arrêter sur tout cela. Il vaut mieux finir cêt Extrait en faisant part au Public d'une découverte qu'on a faite sur ce dernier Ouvrage de M. Simon.

Commè on l'a acheté *en blanc*, on s'est aperçû de quatre *Cartons*, que l'Auteur a fait métre, pour changer de certaines choses, qu'on avoit déja imprimées. On a confronté ces Cartons, avec ce qui avoit d'abord été imprimé, & voice ce que l'on a trouvé. 1. Le premier regarde les pages 1. & 2. On avoit mis la premiere fois à la 2. page. *S'il nous restoit quelques Commentaires des premiers Chrêtiens de Jerusalem, connus sous le nom de Nazaréens.* Cela paroissoit absurde, puis qu'il ne se peut faire que ces premiers Chrêtiens

ayent commenté des Livres dont la plûpart n'étoient pas encore écrits, & du vivant des Apôtres. On a donc mis: *S'il nous restoit des Commentaires des Successeurs de ces premiers Chrêtiens.* On avoit mis un peu plus bas. *S. Jerôme qui en avoit lû quelques uns*, suppléez de ces Commentaires, *nous a laissé des fragmens qui nous aprennent*: mais cela est faux. On a donc mis: *S. Jerôme qui en avoit lû quelques-uns, nous aprend quelle a été leur methode.*

2. Le second Carton regarde les pages 217. & 218. M. Simon en parlant des Phylactéres des Juifs, dit que S. Jerôme assûre que *la même coûtume étoit chez les Indiens, les Perses, & les Babyloniens.* Mais il n'avoit point compris le sens de S. Jerôme; il a donc mis à la place; S. Jerôme *ajoûte que cette coûtume étoit encore de son tems, chez les Juifs de l'Inde, de la Perse, & de Babylone.*

3. Le 3. Carton est plus considérable. Il regarde les pages 309. & 310. M. Simon, après avoir dit que S. Isidore assûre que les Hyperboles sont ordinaires aux Ecrivains Sacrez, & qu'on en trouve dans Moyse, & dans les Pseaumes, avoit ajoûté: *Ce Docte Critique auroit pû produire plusieurs autres exemples d'hyperboles, & convaincre ce*

Juif,

Juifs, comme il la fait, d'ignorance & de malice. L'on auroit en effet de la peine à trouver aujourd'hui une Terre de Canaan, aussi abondante qu'elle est decrite dans les Livres de Moyse : il n'y a cependant guéres d'apparence, qu'elle ait changé depuis ce tems-là. Cela est bien hardi, aussi ne le trouve-t-on plus dans le feuillet qu'on a suppléé. Voici ce qu'on y lit, aprés le mot de *malice* : *Il ne faut pas toûjours prendre à la lettre ces façons de parler, qui sont encore plus ordinaires dans les Livres des Anciens Rabins, que dans l'Ecriture. Les expressions des Prophetes sont encore plus hyperboliques.* Cela est contradictoire, puis qu'il se raporte naturellement à ces anciens Rabins, qui sont plus hyperboliques que l'Ecriture. Il faloit faire un plus grand changement, puisqu'on y étoit.

4. Le dernier Carton regarde les pages 321, & 322. Aprés avoir parlé d'un endroit de Theodoret, qui semble favoriser les Pelagiens, M. Simon ajoûte : *Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette pensée de Theodoret est Pelagienne, je remarquerai seulement en passant, que le Pelagianisme ayant fait plus de bruit dans les Eglises où l'on parloit la langue Latine, que dans l'Orient ; ce Commentateur, qui fait profession de recueillir en abregé ce qu'il avoit lû dans les Ecrivains Grecs,*

Grecs, sur tout dans S. Chrysostome, n'est point l'Auteur de cette interprétation. Bien que cela ne soit pas fort net, il paroit pourtant que l'Auteur vouloit dire, que l'Eglise Gréque n'étoit pas éloignée des sentimens de Pelage. Cette proposition lui a sans doute paru trop hardie, voici comment il l'a changée. Après le mot d'*Orient*, il ajoûte; *il n'est pas surprenant que ce Commentateur, qui a recueilli en abrégé ce qu'il avoit lû dans les Auteurs Grecs, n'ait point fait mention en ce lieu-ci du peché Originel.* J'avoüe que je ne comprens pas bien ce que veut dire M. Simon.

VIII.

GOSPEL-TRUTH *Stated and vindicated: Wherein Some of Dr. Crip's Opinions Are Considered; and the Opposite Truths are Plainly Stated and confirmed.* By DANIEL WILIAMS. The second Edition. C'est-à-dire: *La Verité de l'Evangile établie & défendue.* A Londres, chez Jean Dunton. 1692. in 12. pagg. 214.

NOUS ne saurions mieux expliquer l'occasion qui a fait naître cèt Ouvrage, qu'en inserant ici la Létre

Létre que M. *Toland* étudiant en Theologie nous en a écrite, en nous l'envoyant. Voici ce qu'elle contient.

,, Monsieur.

,, Je vous prie de faire un Extrait un ,, peu circonstantié du Livre que je vous ,, envoye, afin que ceux qui ne con- ,, noissent pas si bien que vous, l'Histoi- ,, re Ecclésiastique de nôtre tems, puis- ,, sent avoir une juste idée des matie- ,, res dont il traite. Vous pouvez le ,, faire facilement, puis que le Livre ,, est extrémement methodique. Je vais ,, vous en faire l'Histoire, & vous com- ,, muniquer en même tems avec toute ,, la brieveté & la sincerité possibles, ,, tout ce que je say de nos dernieres di- ,, visions. Pour en trouver la premiere ,, source, il faut remonter jusques à la ,, Réformation. Il y avoit des gens dans ,, ce temps-là qui abusant du dogme de ,, la Prédestination, se permétoient ,, tout, & ne faisoient scrupule de rien, ,, sous prétexte qu'on ne pouvoit faire ,, revoquer un Décret absolu. On se ,, plaignit fort de ces dangereuses con- ,, séquences, comme d'un très-grand ,, scandale, qu'on ne manqueroit pas ,, d'imputer à la Réformation. Cepen- ,, dant cette Doctrine fut enseignée & ,, suivie encore plus publiquement du- ,, rant les guerres Civiles, que tout le

,, Royau-

„ Royaume étoit comme inondé d'un
„ Déluge de Libertinage. Elle n'étoit
„ pas renfermée parmi les *Quakers*, les
„ *Ranters*, & leurs semblables, elle
„ avoit aussi été adoptée de plusieurs au-
„ tres d'entre les Nonconformistes,
„ qui, comme vous savez, sont divi-
„ sez en *Presbytériens* & *Indépendans*.
„ Car quoi qu'au commencement tous
„ les Sectaires se dissent Indépendans,
„ parce que ces derniers étoient fort
„ honorez du Peuple, à cause de leur
„ pieté, cependant les vrais Indépen-
„ dans ne différent presque en rien des
„ Presbytériens, & des autres Réfor-
„ mez. Il ne s'agit que de quelques
„ articles de Discipline de très-petite
„ importance; comme on peut le voir
„ dans leurs Confessions de Foi. Nean-
„ moins, ceux qui trouvoient leur
„ compte dans leurs Divisions, travail-
„ lérent avec succès à les fomenter.
„ Mais enfin, une triste expérience
„ leur ayant fait voir les funestes suites
„ de leurs démêlez, ils se réünirent il
„ y a près de deux ans, publiérent les
„ articles de leur union, & changérent
„ leurs noms de Parti, en celui de *Fré-
„ res-Unis*; & nous esperons que cela
„ sera un acheminement à une plus
„ grande réünion entre les Nonconfor-
„ mistes & eux.

„ Ce-

„ Cependant il y avoit toûjours à
„ Londres plusieurs personnes du Parti
„ *Antinomien*, qui chagrins au dernier
„ point d'une réunion, qu'ils n'avoient
„ pû empêcher, résolurent de la rom-
„ pre à quelque prix que ce fût. Ils
„ commencerent bien-tôt à former
„ un Parti, & déclamerent avec véhé-
„ mence contre les Pacifiques; ils tâ-
„ cherent de les noircir & de les décrier,
„ comme des gens qui élevoient la ju-
„ stice de l'Homme, & qui faisoient
„ revivre la Loi. Ce procedé leur pa-
„ roissant encore trop doux, ils se ser-
„ virent d'un artifice, qui pour être
„ fort commun, n'en est pas plus ex-
„ cusable, c'est de donner à leurs Ad-
„ versaires de certains titres propres à
„ les rendre odieux au Vulgaire igno-
„ rant. Ils insinuoient malicieusement
„ dans leurs Sermons & ailleurs, que
„ les *Freres-Unis* quittant la route des
„ premiers Réformateurs prêchoient
„ une Religion différente de la leur,
„ que le plus échauffé de leurs Chefs ap-
„ pelloit *la nouvelle Loi*. Par cette mé-
„ thode ils ont attiré un grand nombre
„ de personnes, ignorantes & crédules.
„ Un certain *Davies* homme sans Lettres
„ étant allé de Londres dans la Provin-
„ ce de Northampton, non seulement
„ y prêchoit les erreurs dont on trou-

„ ve

„ve la refutation dans ce Livre ; mais „élevoit même de sa propre autorité „à la Charge du Ministére plusieurs „Cordonniers, Maçons, & autres Ar- „tisans, avec pouvoir de prêcher, dans „la vuë de semer de la division parmi „le Peuple, & de répandre sa Doctri- „ne ; ce qu'ils firent effectivement en „plusieurs endroits, comme on le peut „voir dans la Relation particuliére „qu'on en a faite, imprimée à *Lon-* „*dres* sous le titre de *la Peste de Roth-* „*wile*, séjour ordinaire de ce *Dawies*. „Mais ce qui contribua le plus à for- „tifier ces divisions, fut la nouvelle „édition des Oeuvres du Docteur *Crisp*, „que son Fils M. *Samuel Crisp* fit faire, „il y a deux ou trois ans. Ce Docteur „a été le plus considérable des Anti- „nomiens, son Livre est intitulé *Christ* „*seul élevé*. Plusieurs savans Théolo- „giens s'opposerent fortement à ses „erreurs, & je crois même que son Li- „vre a été défendu. Feu M. *Baxter* „célébre Théologien Presbytérien é- „crivit contre ce Livre aprés sa der- „niére publication ; non seulement „pour nous garantir des mauvaises im- „pressions qu'il pourroit faire sur nous ; „mais aussi pour nous délivrer de nos „anciennes préventions, comme on „peut le voir dans sa *Theologie pacifi-*

„que,

„ que, & dans son *Tombeau des Contro-*
„ *verses*. C'est ce qui le rendit l'objet
„ de la haine & de la médisance des
„ *Antinomiens*. Enfin les progrès con-
„ tinuels de cette Théologie commode
„ allarmérent tous les Esprits éclairez
„ & modérez de tous les Partis. M.
„ *Williams* en particulier, qui travail-
„ loit fort à la réünion, prêcha avec
„ succès contre ces Messieurs, & fit
„ tout ce qu'il pût, pour leur faire en-
„ tendre raison. Mais sachant bien que
„ tous ceux qui étoient en danger d'ê-
„ tre séduits ne demeuroient pas à
„ Londres, ou qu'y demeurant, ils ne
„ voudroient ou ne pourroient pas as-
„ sister à ses Sermons, il mit au jour le
„ Livre que je vous envoye. On le rim-
„ prima peu de mois aprés souscrit par
„ 49. Ministres. Vous en donnerez
„ dans vôtre Journal l'idée que vous
„ croyez qu'il mérite. Vous obligerez
„ en cela le Public, & moi en particu-
„ lier, qui suis &c. *Toland*.

II. LA Méthode de M. Williams ne sauroit être plus exacte. Il propose d'abord en termes clairs & simples ce qu'il prétend être la vérité. Il en fait de même de l'erreur qui lui est opposée. Il cite aprés cela les propres paroles de son Adversaire, pour faire voir qu'il a enseigné cette erreur. Cela fait il écarte tou-

tes

tes les questions differentes du sujet dont il s'agit, il explique ce en quoi il convient avec celui contre lequel il dispute, ou ce en quoi la dispute ne consiste point. Après cela il établit quel est proprement l'état de la question. Il allégue les preuves de son sentiment, tirées de l'Ecriture, de la raison, des Confessions de Foi, & des Arrêtez de divers Synodes tenus en Angleterre. Enfin il fait voir quel est le fondement de l'erreur de son Adversaire. Cette méthode régne dans tout le Livre, sur tous les Articles particuliers qui sont en question. Comme on croit que le Lecteur sera bien aise de savoir principalement quels sont les Articles qui causent les nouvelles Divisions des Presbytériens d'Angleterre, c'est à quoi nous nous attacherons principalement dans cet Extrait, renvoyant au Livre même, ceux qui voudront savoir les raisons sur lesquelles nôtre Auteur appuye ses sentimens.

1. Le premier Article, & qu'on peut regarder comme le fondement de tous les autres, est de savoir quel est l'état d'un Elû avant sa vocation efficace & sa conversion. Les Antinomiens & le Docteur *Crisp* contre lequel dispute nôtre Auteur prétendent, qu'un Elû ne peut jamais être l'objet de la Co-

Colére de Dieu, ni sujet à la condamnation, non pas même avant qu'il croye en Jesus-Christ. Que quand il seroit sous l'empire du péché & engagé dans les crimes les plus énormes; il est pourtant Enfant de Dieu & justifié, de même que les Saints qui sont déja reçûs dans le Ciel. M. Williams convient bien, que ceux que Dieu a élûs de toute éternité seront justifiez & adoptez dans le tems; qu'il y a une grande difference entre un Elû avant sa vocation & un autre homme. Mais il nie qu'avant cette vocation les péchez soient pardonnez à un Elû; & qu'il soit effectivement adopté. Il prétend au contraire, qu'un Elû, qui est encore dans le péché & dans la desobeïssance, est (a) *enfant de la colére*, condamné par la Loi, & n'ayant point encore été justifié. Le fondement de l'erreur du Docteur Crisp consiste en ce qu'il s'imagine, que parce que le Decret est éternel, l'effet du Decret le doit être aussi; raison qui prouveroit aussi fortement que le Monde est éternel, parce que le Decret de le créer est de toute éternité.

2. Le second Article concerne la maniére dont nos péchez ont été imputez à *Jesus-Christ*. Nôtre Auteur convient

(a) Eph. II. 3.

vient avec ses Adversaires, que toute la peine duë à nos péchez a été effectivement & réellement transportée sur le Mediateur; en sorte que nos péchez ne nous sont pardonnez, que parce qu'il a porté la peine qui leur étoit duë. Mais il nie que l'impureté de nos actions ait été transportée sur lui, en sorte qu'il ait pû effectivement être appellé pécheur, Blasphémateur, Meurtrier &c, & que Dieu le Pére l'ait reputé tel, comme le veulent *les Antinomiens*. Il soûtient que la chose est impossible en elle-même, & qu'une telle proposition est blasphématoire.

3. L'Article suivant n'est qu'une suite des précédens. Les Antinomiens prétendent, que l'Acte du pardon des péchez accordé aux Elûs, n'est pas différent de l'Acte de l'imputation de ces mêmes péchez à Jesus-Christ; en sorte qu'en cela même que ce Médiateur a porté la peine duë aux péchez des Elûs, tous les Elûs ont obtenu le pardon de leurs péchez. Nôtre Auteur convient bien que la satisfaction faite par Jesus Christ est la seule cause meritoire du pardon des péchez. Mais il nie que l'acte même de l'imputation des péchez au Mediateur, soit l'acte de la justification des Elûs.

4. Le quatriéme Article n'est encore

core qu'une suite des précédens. Les Antinomiens veulent qu'après la satisfaction de Jesus-Christ les Elûs ne soient plus pécheurs ; parce que depuis ce tems-là les péchez qu'ils commettent ne sont pas proprement leurs péchez, mais les péchez du Redemteur, qui s'en est chargé. M. Williams croit au contraire, que la satisfaction de Jesus-Christ n'empêche pas, que les péchez des Elûs, de ceux-là même qui croyent actuellement ne soient leurs péchez, & non ceux du Sauveur.

5. Il s'agit dans le cinquiéme article du temps auquel nos péchez ont été proprement imputez au Mediateur. Le Docteur Crisp veut que ce temps ait été proprement celui auquel il a été abandonné du Pére, c'est-à-dire, depuis le moment qu'il a été attaché à la Croix, jusques à sa resurrection ; au lieu que nôtre Auteur compte pour le tems de la satisfaction, tout celui qui s'est écoulé depuis le premier moment de l'Humiliation du Seigneur jusques au dernier.

6. Le sixiéme Article paroit plus important. Il s'agit de savoir si dans le tems de la Satisfaction, Jesus-Christ étoit séparé de Dieu ; si dans ce moment-là, il lui étoit abominable & odieux, & s'il a demeuré dans cèt état pendant qu'il a été dans le tombeau.

Nôtre Auteur avoüe bien que Jesus-Christ, dans sa passion, ressentit les effets de la colere de Dieu & que la Divinité unie personnellement à l'Humanité ne se communiquoit pas à elle aussi pleinement qu'elle s'étoit communiquée auparavant; mais il déclare qu'il rejette & abhorre même les autres propositions que le Docteur Crisp a soûtenuës.

7. Il avouë dans l'Article suivant le prix infini du mérite de Jesus-Christ, qu'il regarde comme la cause de tous les biens qui arrivent aux Elûs, tant dans la Grace, que dans la Gloire. Mais il nie à son Adversaire, qu'il se fasse un tel échange de la personne de Christ avec celle d'un Elû, qu'un Elû soit ce que Jesus-Christ étoit, & Jesus-Christ ce qu'étoit l'Elû, c'est-à-dire, que la justice du Sauveur, tant active que passive, devienne la justice habituelle de l'homme pécheur, qui a été élû, & qu'elle réside en lui, comme dans son sujet.

8. L'Auteur passe dans son Chapitre 8. à la condition de l'Alliance Evangelique. Le Docteur Crisp prétend, que cette Alliance est absoluë qu'elle n'exige aucune condition de l'homme, non pas même celle de la Foi: parce que les effets & les bénéfices de cette Alliance sont communiquez aux Elûs, avant même qu'ils soient au monde.

L'Au-

L'Auteur avouë bien, que Dieu a promis de donner la Foi aux Elûs, laquelle ne sauroit venir de leurs propres forces. Il confesse encore que la Foi n'a point obligé Dieu à traiter l'alliance avec les Hommes ; puis que cette Alliance a été traitée avec eux, avant qu'ils fussent nez. Mais il prétend que, par l'ordre que Dieu a établi, la Foi est absolument nécessaire, pour avoir part aux bénéfices de la mort de Christ, ce dont le Docteur Crisp ne convient point. Ce qui le trompe, c'est qu'il s'imagine, que Dieu s'étant engagé à donner la Foi aux Elûs, cette Foi ne peut être regardée comme une condition de l'Alliance de grace.

9. Les Antinomiens différent encore des Fréres-Unis, sur la nature de la Foi. Les premiers enseignent que ce n'est que la persuasion que nos péchez nous sont pardonnez. L'Auteur convient bien, que cette persuasion est un effet nécessaire & indispensable de la Foi. Mais il nie que toute son essence consiste dans cette persuasion. Il prétend qu'elle renferme encore un puissant & efficace consentement à la Parole de Dieu, une acceptation de Jesus-Christ, comme de nôtre Roi, Sacrificateur, & Prophête ; un apui sur ses mérites & sur son obéïssance. Il

prouve qu'on peut avoir la persuasion dont parlent les Antinomiens, sans avoir la Foi. Que plusieurs grands Pécheurs ont cette assurance à leur perte; & qu'au contraire de veritables Fidéles en peuvent être privez. Il s'appuye pour cela sur le Chapitre VIII. de la Confession de Foi, qui dit qu'une assurance infaillible n'est pas de l'essence de la Foi, puis qu'un véritable Fidéle peut attendre long-tems, & avoir à combatre bien des difficultez, avant que d'être fait participant de cette assurance.

III. Les deux Articles suivans ne sont que des suites des précédens. L'Auteur y établit qu'un Elû n'est uni à Jesus-Christ, qu'aprés qu'il a été converti par son Esprit; & que la grace de ce Mediateur n'est donnée qu'à ceux qui se reconnoissant pécheurs, consentent à la vérité de l'Evangile, & qui dans une sainte humilité, convaincus de leur misére, hors de la communion de Christ forment la résolution de renoncer à leurs péchez, & à tous leurs mérites, pour accepter Jesus-Christ; qui leur est offert dans l'Evangile, s'appuyant sur lui seul, pour leur Justification, pour leur sanctification, & pour la vie éternelle. Le Docteur Crisp soûtient, au contraire, qu'un méchant, demeurant dans son ignorance, dans son infidé-

lité

lité &c. peut être assuré qu'il a part à Jesus Christ, & que ce Sauveur est à lui.

12. On parle dans le Chapitre suivant de la maniere dont la Foi nous justifie. On soutient, que quoi qu'elle ne mérite point nôtre Justification, elle ne laisse pas d'être une condition indispensablement requise, afin que le mérite de Christ nous soit imputé, & que nos péchez nous soient pardonnez. Le Docteur Crisp enseigne, au contraire, que tout l'usage de la Foi dans la Justification est de nous aprendre, que nous avons été justifiez auparavant. Il y a dans le même Chapitre une digression sur la néceßité de la Repentance, pour obtenir la remißion des péchez ; & il est aisé de conclurre de ce que nous avons dit, que l'Auteur soûtient cette néceßité, & que son Adversaire enseigne, qu'un Elû a obtenu cette remißion avant que de s'être repenti.

13. On traite dans le Chapitre 13. de la néceßité & des avantages de la Sainteté, & des bonnes œuvres L'Auteur en éloigne d'abord toute idée de mérite, & tout ce qui pourroit faire croire que la satisfaction de Jesus Christ est imparfaite. Mais il prétend contre le Docteur Crisp, que la repentance & les bonnes œuvres, de même que la Foi, sont indispensablement

requises, pour obtenir la remission des péchez ; par le mérite du Mediateur. Qu'elles sont l'unique & le véritable chemin du Ciel; qu'il n'a été promis qu'à ceux qui persevérent dans la Sainteté ; de même que ceux qui continuent dans la desobeissance ou qui tombent dans l'apostasie, sont menacez d'en être privez. Que la félicité de l'autre vie doit être considerée comme la recompense des œuvres des Fidéles ; & que selon les régles de l'Evangile, celui qui n'a point de Sainteté, qui est desobéïssant jusques à la fin, ou qui neglige de faire de bonnes œuvres, sera nécessairement condamné. Que le Seigneur a promis diverses bénédictions distinctes de la vie éternelle, à l'exercice de diverses vertus ; comme de regarder favorablement ceux qui le prient avec ardeur ; de donner la paix de la conscience à ceux qui se conduisent bien, &c. & qu'en un mot le Seigneur aime plus celui qui s'attache à la pratique de la Vertu, que celui qui la néglige. Ces Véritez sont si constamment établies dans l'Ecriture, & si conformes à la droite raison, qu'on ne sauroit croire qu'il y eût des Esprits assez mal faits pour les nier, si nôtre Auteur ne nous en assuroit positivement, & si l'on ne voyoit dans les paroles de son Adversaire qu'il cite, que

que ce Docteur nie positivement que les bonnes œuvres soient le chemin du Ciel; de même qu'elles ne sont pas la cause, qui nous le font obtenir.

14. La pensée que l'Auteur combat dans le Chapitre suivant n'est pas moins outrée. Le Docteur Crisp prétend que dans l'exercice de la vertu, l'homme ne doit point avoir en vûë la félicité éternelle, non pas même en ne métant ce but, qu'après celui de la gloire de Dieu, qui selon lui doit être l'unique principe de toutes nos actions, & le seul but, que nous devons nous proposer. On avoüe que cette gloire doit être le principal but du Fidéle, qui l'incite à faire son devoir, qu'il y doit aussi être porté par des motifs de reconnoissance; mais on prétend qu'après cela il peut encore se proposer toutes les graces, tant de cette vie, que de la vie à venir, & que Dieu nous promet dans sa parole, comme la récompense de la vertu.

15. Le Chapitre 15. parle des moyens par lesquels le Fidéle se peut assûrer de la remission de ses péchez. Le Docteur Crisp enseigne, que cela se fait par une voix interieure de l'Esprit de Dieu, qui nous dit, *vos péchez vous sont pardonnez*, independamment de l'examen de sa Foi & de sa Repentance; & M. Williams

avoüant que l'Esprit est l'Auteur de cette persuasion, prétend qu'elle est le fruit de l'examen sincére de son propre cœur, par lequel on reconnoit qu'on a la Foi, la Charité, & les autres qualitez, que l'Evangile déclare être les signes infaillibles de nôtre Régénération. Cette assurance est forte ou foible, selon que nous sommes fortement ou foiblement persuadez, que ces vertus se trouvent en nous.

16. Les trois Chapitres suivans traitent de la maniere dont Dieu voit & traite le peché dans le Fidéle. Le Docteur Crisp croit que Dieu ne voit point de péché dans un Elû, lors même qu'il voit l'action du péché que l'Elû commet; qu'il n'en exige ni la confession ni la repentance, comme des moyens pour en obtenir le pardon, quelque grand que soit le crime qu'on ait commis, soit meurtre, soit adultere &c. D'où il suit que tous ces grands péchez n'aportent point de dommage au Fidéle, qu'il n'en doit concevoir aucune crainte; que les maux qu'il soufre ne lui sont point envoyez à cause de ses péchez, & qu'en un mot Dieu ne châtie jamais son peuple pour sa desobéïssance. Nôtre Auteur pretend au contraire que les péchez du Fidéle ont toute la souïllure des véritables péchez.

Que

Que Dieu les voit comme tels dans ses Fidéles ; que pour les leur pardonner, il exige d'eux qu'ils s'en repentent, & qu'ils fassent de nouveaux Actes de leur foi en Jesus Christ, bien que ces péchez ne doivent pas leur faire craindre qu'ils soient déchus du pardon des péchez précedens, qui leur a été accordé. Il assure encore, que bien que Dieu ne veuille pas permétre, que le Fidéle tombé dans le desordre, y demeure toûjours, cependant il est sûr que s'il y demeuroit, il periroit. Que Dieu afflige souvent ses Fidéles de maux temporels, pour leur faire éviter par là des peines éternelles. Que Dieu peut être en colere contre ses Enfans, à cause de leurs péchez ; & qu'il afflige son peuple à cause de sa desobéïssance ; bien qu'il ne le prive jamais entierement des faveurs de son Alliance.

17. Dans le Chapitre 19. l'Auteur parle de la beauté de la sincére sainteté du Fidéle. Quelques personnes voulant répresenter l'imperfection des bonnes œuvres des Elûs, se sont servies d'expressions qui paroissent un peu dures & choquantes. Le Docteur que Mr Williams combat est de ce nombre. Il assure que la plus grande sainteté des Fidéles, celle même qui est opérée en eux par le moyen du S. Esprit, n'est

qu'*ordure, corruption & impureté*. L'Auteur avoue que la sainteté du Fidéle n'est ni parfaite, ni méritoire ; mais il soûtient que néanmoins elle est belle en elle-même, & agreable à Dieu, bien loin de n'être que souillure & impureté.

18. Les deux Chapitres suivans traitent de la Prédication Evangelique & de la Prédication legale. Les Antinomiens ont appellé leurs Adversaires des Predicateurs de la Loi, parce qu'ils insistoient trop à leur compte sur la sanctification. L'Auteur, pour faire voir qu'on les accuse injustement, établit la nature de la Prédication Evangelique, & la nature de la Prédication Legale, avec les différences qu'il y a entr'elles. Il est aisé de conclurre de ce que nous venons de dire, que les Antinomiens prétendent, que la Prédication Evangelique consiste à assûrer les Hommes, que leurs péchez leur sont pardonnez à cause de Jesus-Christ, qu'il a tout fait pour eux, & qu'ils doivent être persuadez qu'en vertu de son mérite ils obtiendront la Vie éternelle. Ils accusent au contraire les Fréres-Unis, de faire revivre la Foi, parce qu'ils assurent les Hommes, que leurs péchez ne leur seront pardonnez, que quand ils croiront en Jesus-Christ, & que par une

une sérieuse repentance ils retourneront à Dieu de tout leur cœur, & qu'ils exigent d'eux la Foi, la Repentance, & les bonnes Oeuvres, comme des conditions sans lesquelles on ne sauroit être sauvé.

19. Les Antinomiens, pour faire recevoir leur opinion, disent qu'elle éléve extrémément le mérite de Jesus-Christ & la gloire de la Grace, lui attribuant uniquement & absolument tout nôtre salut. C'est ce qui fait le sujet des deux derniers Chapitres de nôtre Auteur. Il dit qu'il lui suffit d'avoir montré, que le sentiment qu'il combat est faux, pour en conclurre qu'il est impossible que Jesus-Christ en soit glorifié; puis qu'il ne le sauroit être que par la vérité. Il fait voir que c'est la Doctrine qu'il a établie, qui attribuë à Jesus Christ, à sa Grace, & à son Mérite, une gloire véritablement digne de lui: que la Doctrine opposée le deshonore en plusieurs maniéres, & surtout, en ce qu'elle regarde comme des Membres du Sauveur, des personnes engagées dans les derniers desordres, & qui sont encore esclaves de leurs passions criminelles.

20. Parce que les Antimoniens accusent encore l'Auteur & ceux de son Parti, de Pelagianisme, d'Arminianisme, & de Socinianisme; il finit par

un *Appendix*, où repetant en peu de mots tout ce qu'il a dit dans son Livre, il soûtient que la Doctine qu'il a établie suffit, pour le justifier de tous ces reproches, sans qu'il soit nécessaire de se jetter dans les extrémitez, dans lesquelles il prétend que ses Adversaires se sont jettez.

IX.

1. DISSERTATION PHYSIQUE *en forme de Lettre à Monsieur de Seve, Seigneur de Flacheres, Conseiller du Roi &c. Dans laquelle il est prouvé que les Talens extraordinaires qu'a Jaques Aymar de suivre avec une Baguete les Meurtriers & les Voleurs à la piste, de trouver de l'eau, l'argent caché, les bornes transplantées &c. dépendent d'une cause très-naturelle & très-ordinaire. Par Pierre* GARNIER *Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, aggregé au College des Medecins de Lyon.* A Lyon, chez Jean Baptiste de Ville. 1692. in 12. pagg. 108.

I. BIEN que l'avanture qui fait le sujet de cette Lettre, soit déja assez connue du Public, par les diverses Rélations qui en ont paru, tant imprimées que manuscrites: il est pourtant nécessaire, pour faire comprendre

dre ce qu'on en doit dire, de la rapporter ici en peu de mots, selon la Rélation exacte, qu'en a fait l'Abbé *de la Garde*, & que M. *Garnier* a inserée toute entiére dans sa *Dissertation*.

Un Vendeur de vin & sa femme furent assassinez à Lyon dans leur cave le 5. de Juillet, 1692. On fit venir de la campagne un riche Paysan nommé *Aymar*, qui se mêloit de suivre à la piste les Larrons & les Meurtriers. On le mena chez le Procureur du Roi de la Ville, & il promit d'aller sur les pas des coupables & de les rencontrer; pourvû qu'il commençât par le lieu où avoit été fait le meurtre, pour y prendre son impression. Il descendit dans la cave par les Ordres du Lieutenant Criminel & du Procureur du Roi, ayant entre les mains une Baguéte fourchuë, coupée en tout tems, & de quelque bois que ce soit. Etant dans la cave, il y fut ému, son poulx s'éleva, comme dans une grosse fiévre, sa Baguéte tourna rapidement dans les deux endroits, où l'on avoit trouvé les Cadavres du Mari & de la femme. Guidé par sa Baguété, & par un sentiment intérieur, il suivit les ruës par où avoient passé les Assassins, sortit de la Ville par le pont du Rhône, prit le long du fleuve escorté de trois person-

nes ; entra dans la maison d'un Jardinier, soûtint qu'ils avoient entouré une table qu'il marqua, & que de trois bouteilles qu'il y avoit dans la Chambre, ils en avoient touché une, ce qui fut confirmé par deux enfans de neuf ou dix ans, qui étoient seuls dans la Maison, lors que les Meurtriers y étoient entrez. On fut après cela sur le bord du Rhône, & leurs traces marquées sur le sable, montrerent *qu'ils* s'étoient embarquez. On les suivit exactement par eau avec la baguette, abordant dans tous les endroits où *ils* avoient pris terre, allant toûjours droit à leurs gîtes, marquant les lits où ils avoient couché, les tables où ils avoient mangé, & les pots qu'ils avoient maniez. Arrivé au Camp de Sablon, Aymar se trouva plus émû, fut persuadé qu'il voyoit les meurtriers, & n'osa pourtant s'en convaincre par sa baguéte, de peur que les Soldats se jettassent sur lui ; mais il s'en retourna à Lyon.

Il fut renvoyé au Camp dans un Bateau avec des Lettres de recommandation ; les Criminels en furent partis, il les poursuivit jusqu'à Beaucaire, de la même maniere, & avec les mêmes signes que la premiére fois. A Beaucaire, il s'arrête devant la porte d'une prison,

& dit

& dit positivement, qu'il y en a un là-dedans. On lui ouvre. Entre douze ou quinze prisonniers, il découvre un Bossu, qu'on y avoit enfermé depuis une heure, pour un petit Larcin. On cherche les autres Meurtriers, & l'on reconnoit qu'ils ont pris un sentier aboutissant au chemin de Nimes. Le Bossu nie d'abord tout, même d'avoir jamais été à Lyon; mais y étant reconduit, il est reconnu sur la route, pour y avoir déja passé. Il confesse enfin le tout, raconte les particularitez du crime, toutes telles qu'elles avoient été marquées par le Paysan, & est exécuté à mort pour ce crime.

Aymar est envoyé à la recherche des autres Voleurs, il les suit jusques à Toulon, où l'on aprit qu'ils s'étoient embarquez. Il se met dans une barque, reconnoit qu'ils ont pris terre de tems en tems sur les Côtes de France, & les suit journée par journée, jusques aux dernieres limites du Royaume.

L'Auteur a ajoûté à cette Rélation ce qu'il a vû faire lui-même à Aymar chez M. le Lieutenant Général, en présence de plusieurs personnes très-dignes de foi. Aymar coupa une Baguéte fourchüe au premier Balay qu'il trouva. L'ayant empoignée avec les deux

mains

mains par les deux bouts, on mit sous son pié droit trois écus blans, & incontinent la baguête tourna, on y en mit davantage, & elle tourna plus fort. On disposa sur la table de la Bibliotheque du Lieutenant Général plusieurs chapeaux, on cacha de l'argent sous quelques uns, la Baguéte tourna sur ceux-là & point sur les autres. Il faloit pour cèt effet qu'Aymar mît une de ses jambes sur la *Table*, sans quoi le bâton n'auroit point tourné. On fit plusieurs autres expériences de cette nature, avec toute l'exactitude imaginable, pour voir s'il n'y avoit point de fraude, & l'on n'y en découvrit aucune.

On envelopa de l'argent dans un linge, pour éprouver si la Baguéte tourneroit, parce qu'Aymar avoit assuré qu'elle n'avoit point tourné sur la serpe qui avoit fait le meurtre, lors qu'elle avoit été ainsi envelopée; & elle tourna tout de même.

Un des Laquais du Lieutenant Général lui avoit volé environ vint-cinq écus il y avoit huit mois. Aymar découvrit le Bureau & le tiroir dans lequel avoit été fait le vol; il suivit tous les endroits où le laquais avoit été après l'action; le lit, & la place du lit où il avoit couché. Etant sur la

piste du voleur, où la Baguéte tournoit, on fit venir tous les Laquais de la Maison; il mit son pié sur le leur, & la baguéte qui tournoit, parce qu'il étoit sur la piste, cessa de tourner, parce qu'il n'y en avoit aucun de coupable.

On voulut savoir si Aymar pourroit découvrir un vol, que la Femme du Lieutenant Genéral auroit fait elle-même. Elle prit la bourse d'un des Assistans : mais la Baguéte ne tourna point. On dit à Aymar, qu'il y avoit pourtant un Voleur dans la Compagnie. Il répondit froidement, qu'il falloit que ce vol eût été fait pour rire. Il dit que la Baguéte tournoit sur eau, comme sur terre. Qu'il ne sentoit nulle douleur, ni aucun trouble, en suivant les Voleurs, l'eau & l'argent, mais qu'il sentoit de violentes agitations en suivant les bornes transportées & les Meurtriers. Que par conséquent, il ne pouvoit pas bien distinguer l'eau de l'argent, parce que sa baguéte tournoit pour l'un & pour l'autre. Que pour un Voleur il le distinguoit, en ce qu'il ne pouvoit suivre sa piste, sans avoir été une fois sur l'endroit où a été fait le vol. Que cela même lui serviroit, si en suivant la piste d'un meurtrier, il tomboit sur la piste d'un

d'un second meurtrier; parce que n'ayant pas été au lieu, où le second meurtre auroit été commis, il ne pourroit sentir aucune émotion, à l'occasion de la piste du second Meurtrier. Que de plus, il pouvoit distinguer cela par l'émotion; les émotions causées par différens meurtres étant différentes. Qu'il arrivoit ordinairement, que lors qu'un Meurtrier avoit confessé son meurtre, la baguéte ne tournoit *plus*, mais que cela n'étoit pas infaillible. Que le terme jusques auquel il pouvoit decouvrir un meurtre aprés qu'il avoit été fait, n'étoit pas fixe, & que le premier qu'il avoit découvert, avoit été commis il y avoit plus de vint ans. Que la Baguéte ne tourne point pour un Corps enterré, & mort de mort naturelle. Que l'Evêque de Morienne a les mêmes talens que lui. Enfin Aymar dit qu'il connoissoit le nombre des Meurtriers, pourvû qu'ils n'ayent pas tous passé sur la même ligne, comme il est presque impossible.

II. POUR expliquer ce Phénoméne d'une maniére Méchanique, M. Garnier suppose les regles du mouvement établies par Descartes, avec quelques autres de ses principes, & surtout l'existence de la matiére subtile. Cela étant, voici en peu de mots en quoi consiste son sentiment.

1. Il soutient que dans tous les lieux où les Meurtriers ont passé, il reste une très-grande quantité de corpuscules sortis par la transpiration du corps du meurtrier.

2. Que ces corpuscules sont différens en figure & en arrangement de parties, de ce qu'ils étoient avant le meurtre. On ne tue pas des gens de sang froid; cette action change la constitution du sang, des esprits, & de tout le corps.

3. Que les corpuscules sortis du corps du Meurtrier sont faits de maniére à pouvoir ébranler vigoureusement le tissu de la peau du Vilageois, & à exciter dans son sang une très-grande fermentation, tandis qu'ils ne produisent rien de pareil, dans un homme disposé d'une autre maniére à leur égard; & qu'ils sont faits aussi de maniére à pouvoir laisser entrer librement la matiere subtile dans les pores de la Baguéte, où ils s'introduisent, à lui en embarrasser la sortie, & à la déterminer par quelque particule à être muë en ligne circulaire.

4. Qu'à l'occasion de cêt ébranlement du tissu de la peau, & de cette grande fermentation, il se fait des contractions dans les fibres nerveuses, & des dissipations d'esprits animaux

dans

dans ce Vilageois, qui sont les vrayes causes des syncopes & des convulsions qu'il soufre alors.

5. Que par la fermentation extraordinaire des humeurs, il se fait une transpiration beaucoup plus grande que de coûtume, & que c'est aux corpuscules, qui sortent pour lors en foule par le corps d'Aymar, & qui permettant la libre entrée à la matiére subtile, lui en interceptent un peu la sortie, & *la* déterminent à être muë en ligne circulaire, qu'il faut atribuer le mouvement circulaire de la Baguéte.

Par ces principes courts & faciles M. Garnier explique toutes les particularitez de ce Phenoméne, même les plus surprenantes. En voici quelques exemples.

1. Si l'on demande pourquoi aprés plusieurs années, Aymar peut encore trouver la piste du Meurtrier; puisque peu de tems empêche, par exemple, qu'un chien ne trouve la piste d'un Liévre. On répond que cela prouve plûtôt la disparité des organes, que la dissipation des corpuscules. Les Chiens ne suivent la piste d'un Liévre, qu'avec le nez, Aymar suit celle des Meurtriers avec tout son corps; ainsi il faut un changement bien plus grand, pour la lui faire perdre.

2. Ay-

2. Aymar ne peut suivre un Meurtrier ou un Voleur, s'il ne commence à trouver le lieu où a été fait le meurtre ou le vol; parce qu'il en est de lui, comme d'un couteau, qui n'attire point le fer, qu'il n'ait été touché d'une pierre d'Aiman. Il en est de même du Vilageois; il faut qu'il s'aimante, pour ainsi dire, au lieu où a été fait le crime, & où les corpuscules Meurtriers, sont en plus grande quantité.

3. On peut, par le même exemple, expliquer pourquoi la baguéte cesse de tourner sur la piste du Meurtrier, si Aymar met le pié sur celui d'un Innocent; puis que c'est la même raison qui fait qu'un Couteau aimanté perd sa vertu, lors qu'il est froté à contre sens.

4. Si elle ne tourne plus, ou ne tourne que foiblement, aprés que le Meurtrier a avoüé son crime, c'est que la situation de l'esprit du Criminel n'étant plus la même, ses émanations sont différentes.

5. Si elle ne tourne pas sur la serpe meurtriére envelopée de linge, bien qu'elle tourne sur de l'argent envelopé de même; c'est que les pores du linge sont faits pour laisser passer les corpuscules de l'argent, & qu'ils ne sont pas

faits

faits de maniere à laisser passer ceux de la serpe meurtriere.

L'Auteur finit en soûtenant qu'on n'est étonné de ce Phénoméne, que parce qu'on n'y est pas si accoûtumé qu'à celui de l'Aiman.

2. LETTRE *à Madame la Marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les Complices d'un assassinat commis à Lyon, le 5. Juillet.* 1692. A Lyon, chez Jean Baptiste de Ville. in 12 pagg. 69.

C'EST M. *Chauvin* Medecin à Lyon qui est l'Auteur de cette Létre. Après ce qui a été dit sur le Livre précédent, il n'est pas nécessaire de s'arrêter sur celui-ci. L'Auteur raporte la même *Relation*, faite par M. l'Abbé de la Garde, & raisonne à peu près sur les mêmes principes; mais il n'entre pas dans un si grand détail. On n'y a remarqué que deux différences tant soit peu importantes.

1. La premiére regarde le mouvement de la Baguéte. M. Chauvin ne veut pas, que ce soit les corpuscules, qui sont sortis des corps des Meurtriers, ni ceux qui sortent du corps d'Aymar, qui causent ce mouvement. La raison qu'il en allégue; c'est que toute sorte

de

de bois convient, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces corpuſcules ayent de la convenance avec les pores de toutes ces ſortes de bois. Il l'attribuë donc à un mouvement particulier des muſcles fléchiſſeurs des doigts de celui qui tient la baguéte, joint à la figure de la baguéte & à la maniere dont elle eſt tenuë, qui eſt ſi propre à ce mouvement circulaire, que toute perſonne qui voudra lui aider un peu, la fera mouvoir de même. On peut néanmoins répondre à l'objection de M. Chauvin, que quoi que les bois ſoient très-differens ; comme il ſuppoſe ces corpuſcules extrémement petits, les pores de toute ſorte de bois pourroient avoir aſſez de capacité pour donner lieu à l'effet dont il s'agit, de même qu'on ſait, par expérience, qu'une table de quelque bois qu'elle ſoit, n'empêche pas qu'un aiman qu'on paſſe par deſſous, ne faſſe mouvoir en cent manieres différentes la limure d'acier qui eſt ſur la table.

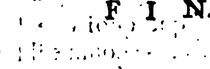
2. La ſeconde différence, eſt que M. Chauvin s'eſt attaché à expliquer pourquoi ces corpuſcules nageant dans l'air, réſident aux grands vents, aux flots de la mer, &c ; & il l'a fait d'une maniére, que M. Garnier aprouve

dans

dans sa (*a*) *Dissertation*, & à laquelle il renvoye. M. Chauvin dit donc, que les interstices de l'air étant toûjours assez grands, par raport à ces petits corpuscules, & ses parties molles & ployables, ils n'en reçoivent aucune atteinte, à cause de leur petitesse & de leur solidité.

(*a*) *Celle de M. Chauvin couroit en Manuscrit avant que celle de M. Garnier parut.*

F I N.





INDICE DES MATIERES

Contenuës dans le Tome XXIII.

A.

Atha-

F.

2. Rois

Tel.

F I N.